L'ÉVOLUTION DE LA RUSSIE

PENDANT LES ANNÉES

1904-1907

Dr ADOLF TÖRNGREN

L'ÉVOLUTION DE LA RUSSIE

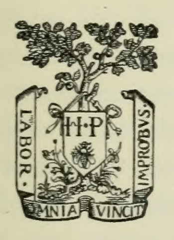
PENDANT LES ANNÉES 1904-1907

TRADUIT DU SUÉDOIS

PAR

Mlle FRÉDÉRIQUE PLUCHE

Deuxième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1914

PRÉFACE

« Les mesures violentes sont bonnes pour opprimer un peuple, mais non pour le gouverner.

« De notre temps, le seul moyen de gouverner réellement est simplement de se placer à la tête du mouvement populaire, qui monte du mal au bien, des ténèbres vers la lumière, et de le conduire aux étapes les plus proches.

« Et, pour être en mesure de le faire, il faudrait avant tout donner au peuple la possibilité d'exprimer ses désirs, de faire connaître ses besoins ; et, après l'avoir écouté, réaliser ceux de ces besoins qui répondent aux nécessités, non point d'une seule classe, mais de la majeure partie du peuple, de la masse ouvrière. »

Telles sont les paroles par lesquelles Tolstoï exprimait ses idées sur la manière dont la Russie devait être gouvernée. Six années se sont écoulées

depuis lors, et, pendant cet intervalle, un drame puissant s'est déroulé sur la terre russe; mais la Révolution n'a pas réussi à vaincre l'ancien régime : la bureaucratie continue à gouverner l'Empire sous des formes en apparence nouvelles.

Les événements qui se sont produits en Russie pendant cette période, et qui sont restés si étonnamment ignorés du reste de l'Europe, offrent toujours un grand intérêt, mais ils présentent en même temps une difficulté souvent insurmontable pour celui que séduit la lourde tâche d'en donner un tableau fidèle.

Cependant, la nécessité de projeter un peu de lumière sur des questions très embrouillées est si grande, qu'elle justifierait toute tentative faite pour y réussir, si imparfaite fût-elle.

Sans doute, il a surgi une abondante littérature relative aux événements des dernières années, et sous l'impression que la Russie était à la veille d'une révolution complète, une masse d'ouvrages en diverses langues ont vu le jour au delà des frontières de l'Empire russe. Mais ils traitent principalement des événements qui ont précédé la première Douma, ou qui se sont passés pendant qu'elle siégeait.

L'erreur de tactique des libéraux modérés et le peu de consistance apparente du mouvement révo-

lutionnaire semblent avoir provoqué à l'étranger un désappointement, qui a paralysé l'intérêt qu'éveillait le sort du peuple russe, et s'est traduit par une stagnation dans la production des ouvrages consacrés à ces questions. C'est pourquoi un petit nombre seulement retracent les événements qui ont suivi cette période.

Il faudrait, pour une grande part, en rechercher les récits dans les journaux et les revues russes de l'époque. Ces récits sont souvent contradictoires, suivant naturellement que les passions soulevées dans la lutte soutenue contre leurs adversaires par ceux qui s'étaient vus opprimer pendant des siècles, ont marqué plus fortement leur empreinte tant sur le fond que sur la forme de la relation qu'on a faite de ces événements.

L'exposé qui suit est en grande partie fondé sur des documents officiels ainsi que sur des publications d'une valeur indiscutable. Une autre partie repose sur des événements dont j'ai été témoin et sur des observations faites personnellement.

Une bibliographie des meilleurs ouvrages, parmi ceux que j'ai consultés, est jointe à ce travail.

Helsingfors, novembre 1909.

L'ÉVOLUTION
DE LA RUSSIE
PENDANT LES ANNÉES 1904-1907

CHAPITRE PREMIER

PROGRÈS DE L'IDÉE CONSTITUTIONNELLE

Atteintes portées par le gouvernement à la compétence des zemstvos. — Congrès des zemstvos. — Le 22 janvier 1905. — Les Bandes Noires. — Révoltes de paysans. — Soulèvements militaires. — Loi Boulyguine pour les élections à la Douma.

Lors de l'avènement au trône de Nicolas II, on fondait les plus grandes espérances sur le jeune Tsar. De nombreuses adresses lui furent envoyées. La plus hardie, l'adresse de Tver, faisait remarquer que la loi devait être observée par les fonctionnaires; que les fonctionnaires du gouvernement devaient respecter les droits bien modestes des organes de l'autonomie locale, et que la compétence de ces derniers dans les affaires de leur ressort devait être relativement étendue.

Mais le principe de Pobédonostsev, qui était de conserver aussi longtemps que possible l'autocratie et l'orthodoxie, l'emporta encore cette fois.

Le 29 janvier 1895 (1), un grand nombre de députations des zemstvos et des assemblées de la noblesse étaient reçues au Palais d'hiver, et le Tsar leur adressait le discours suivant :

« Je suis heureux de voir ici réunis les représentants de toutes les classes, venus pour exprimer leurs sentiments de fidélité. Mais j'ai appris que, dans une partie des assemblées de zemstvos, certaines personnes, entraînées par des rêves insensés, ont récemment élevé la voix pour réclamer que les membres des zemstvos prennent part au gouvernement du pays. Que l'on sache bien que, tout en consacrant toutes mes forces au bien du peuple, j'entends conserver le principe autocratique avec la même énergie et la même fermeté que l'a fait feu mon inoubliable père. »

Dans les cercles libéraux, on exprima le désappointement que ces paroles avaient causé. On contesta que personne se fût exprimé dans une assemblée de zemstvo de la manière indiquée par le discours impérial. Il n'avait été question que de renverser le mur élevé par la bureaucratie et l'entourage de la cour entre le Tsar et la Russie.

Et c'étaient ces tendances que le discours avait qualifiées de rêves insensés ! Les paroles impériales avaient provoqué un sentiment de stupeur, mais les éléments énergiques de la nation devaient bientôt surmonter cet abattement.

Une partie d'entre eux allaient entamer une lutte pacifique mais systématique pour conquérir la liberté d'action jugée nécessaire.

D'autres, plus résolus, allaient employer tous les

(1) Toutes les dates sont données conformément au calendrier grégorien, adopté par l'Europe occidentale, et qui avance actuellement de 13 jours sur le calendrier julien, ou ancien style, conservé en Russie.

moyens pour combattre le régime dominant : un conflit était inévitable; il ne devait pas se faire longtemps attendre.

Pobédonostsev était l'âme directrice de la politique intérieure; mais Witte, ministre des finances de 1892 à 1903, commençait à faire prévaloir de plus en plus sa volonté.

Ce fut son influence qui fit échouer le projet de réforme agraire de 1898 (projet qui aurait en même temps introduit l'institution des zemstvos (1) dans les vingt-quatre gouvernements qui en étaient encore privés).

Witte avait en effet rédigé deux rapports touchant l'institution des zemstvos. Dans l'un, il proposait de retirer aux zemstvos le droit de créer et d'entretenir des écoles primaires. Les 7 000 000 de roubles d'impôts que les zemstvos prélevaient à cet effet, devaient revenir à la couronne.

Dans le second rapport, il déclarait entre autres choses : « En réalité, l'institution des zemstvos a été créée chez nous comme une première concession faite au constitutionnalisme, comme un premier pas dans la voie des institutions représentatives. Mais la situation n'est plus la même et le gouvernement n'est plus du

(1) Par une ordonnance de 1864, on avait introduit l'autonomie locale dans 34 des 51 gouvernements de la Russie d'Europe (sans compter la Pologne). Cette institution fut appelée *zemstvo*. Chaque district, dans ces gouvernements, avait son zemstvo, élu par classes parmi les propriétaires des campagnes, les propriétaires des villes, les petits industriels et les délégués des paysans. La compétence des zemstvos de district s'étendait à l'instruction primaire du district, au service sanitaire, aux hôpitaux, à l'assistance publique, à l'entretien des chemins, etc. Les zemstvos avaient le droit de fixer les taxes nécessaires à cet effet.

même avis sur l'opportunité d'un changement dans le régime politique. Toute l'histoire de l'institution des zemstvos dans les derniers temps, à l'exception de la courte période du ministère Loris Mélikov, n'a donc été qu'une série de mesures restrictives contre cette autonomie locale. Le gouvernement a résolument décidé de consolider l'autocratie. L'autocratie est la seule forme de gouvernement qui convienne à la Russie, et, loin d'être affaibli, ce pouvoir doit être, au contraire, maintenu et fortifié.

« La Russie doit profiter de l'expérience de l'Occident et ne pas commettre les mêmes fautes que lui. La Russie doit trouver un moyen de mettre l'organe du gouvernement en contact avec les idées de la nation. Il est nécessaire que les représentants du peuple prennent part régulièrement au fonctionnement des institutions gouvernementales, mais non sur une base constitutionnelle.

« On peut considérer — et je suis personnellement de cet avis — que, d'une façon générale, l'idée constitutionnelle est la plus grande erreur de notre temps. »

Le ministre de l'intérieur, Gorémykine, le promoteur du projet d'extension de l'institution des zemstvos, dut se retirer et fut remplacé par Sipiaguine. Un nouveau comité pour l'avancement de l'agriculture fut constitué, avec Witte comme president. Il eut l'idée (en 1902) de demander l'avis de commissions spéciales, qui se réunirent dans tout le pays sous la présidence des maréchaux de la noblesse, mais qui se composaient en grande partie de membres des zemstvos.

Cette circonstance que Witte, pour cette tâche, laissait de côté l'institution des zemtvos, qui était pourtant la seule représentation légale des campagnes, fut cause que le chambellan D. N. Chipov, président du zemstvo du gouvernement de Moscou, convoqua en

mai 1902 une assemblée de membres des zemstvos pour discuter quelle attitude ils devaient prendre dans les commissions créées par Witte.

Cette assemblée eut une grande importance, car elle fut le point de départ du groupement des membres des organes de l'autonomie locale, qui aidèrent puissamment à préparer une constitution. Mais cette réunion était illégale, et tous ceux qui y prirent part furent gratifiés d'un blâme par les soins de Plehwe.

Cependant, un groupe de personnes aux idées plus libérales s'était déjà formé auparavant. Vers la fin de 1899, les princes Pierre et Paul Dolgoroukov avaient pris l'initiative de délibérations isolées, où se discutaient exclusivement les affaires des zemstvos.

Plus tard, en 1902, les mêmes groupes fondèrent le journal *Osvobojdénié* (l'Affranchissement), imprimé d'abord à Stuttgart, puis à Paris, et dirigé par P. Struve. L'année suivante, fut créée la ligue de l'Affranchissement. Nombre de personnes s'affilièrent à cette ligue, qui avait des ramifications dans toute la Russie. Mais plus nombreux encore étaient ceux qui sympathisaient avec ses efforts et qui la soutenaient dans sa tâche, sans oser pourtant s'y affilier ouvertement.

Entre temps, les intrigues des ministres entre eux eurent pour résultat de faire tout à coup retirer à Witte la présidence du Comité central pour l'avancement de l'agriculture.

Plehwe, qui, en sa qualité de ministre de l'intérieur, avait succédé, le 17 avril 1902, à Sipiaguine assassiné, fut nommé président de ce comité et mit à profit l'initiative et le travail préparatoire de Witte, ainsi que les avis de 400 commissions de district, auxquelles 11 000 personnes au total avaient pris part.

Ces avis concluaient tous à ceci :

La population rurale, pour prendre goût au travail

et acquérir l'esprit d'entreprise, devait posséder des droits particuliers, qui protégeraient son labeur contre tout préjudice et lui donneraient en même temps la certitude d'être autorisée à défendre ses droits.

Les commissions se prononcèrent en outre contre les propositions de réformes techniques présentées par le gouvernement, les déclarant insuffisantes, et elles insistèrent sur la partie du projet relative à la législation concernant la population rurale.

Deux membres qui avaient émis une proposition de représentation politique furent exilés par Plehwe; d'autres furent cassés par lui des fonctions auxquelles ils avaient été élus par leurs pairs. C'est ainsi qu'il persécuta, d'une manière particulièrement odieuse, le prince Pierre Dolgoroukov, du district de Soudja, dans le gouvernement de Koursk.

Mais une opinion s'était formée dans le public sur cette question, et une lutte ouverte entre le gouvernement et le pays commençait.

Plehwe, dont l'art de gouverner s'est traduit par les massacres de Kichinev, dont il a été tant parlé en leur temps dans la presse européenne, et par les persécutions sans fin qu'il a dirigées contre toutes les tendances libérales, persista dans son intention d'anéantir l'institution des zemstvos.

Un oukaze de l'Empereur, en date du 20 janvier 1904, autorisait, notamment, le ministre de l'intérieur à retirer leur mandat à tous les membres du zemstvo de Tver, et à nommer lui-même le président et les membres des zemstvos de ce gouvernement, qui devaient pourtant, d'après la loi, se recruter par voie d'élection; le ministre était également autorisé à expulser du gouvernement de Tver les personnes qui exerçaient une influence pernicieuse sur le zemstvo.

En vertu de cet oukaze, on bannit, entre autres, le vétéran d'opposition Pétrounkévitch, connu particulièrement comme auteur d'une adresse du zemstvo présentée à Alexandre II, et connu aussi par les efforts qu'il avait faits pour amener les terroristes à abandonner le projet d'assassiner cet empereur.

Le 8 février 1904, éclata la guerre avec le Japon. Malgré la dépression morale provoquée par les persécutions continuelles de Plehwe, les zemstvos de Russie votèrent six millions et demi de roubles pour différentes dépenses de guerre.

Par suite de la méfiance que tout le monde avait pour la Croix-Rouge, Chipov, dont il a déjà été question, prit l'initiative d'une fédération générale des zemstvos pour secourir les blessés et les malades. Cette initiative ne fut nullement du goût du gouvernement, mais, grâce aux dispositions conciliantes du président de la Croix-Rouge, le comte Vorontsov-Dachkov, on arriva enfin à une entente avec la Croix-Rouge, et le prince Lvov obtint le consentement du Tsar à la coopération des zemstvos, pour les secours à donner aux blessés pendant la guerre.

Néanmoins, le ministre de l'intérieur ne cessa pas les persécutions, et la méfiance qu'il nourrissait contre l'action philanthropique des zemstvos alla si loin, qu'il fit faire par ses adjoints, Stürmer et Sinoviev, des inspections dans plusieurs zemstvos, afin de découvrir si leurs actes ne cachaient pas des irrégularités et des intentions hostiles au gouvernement. L'élection de Chipov, comme président du zemstvo de Moscou, ne fut pas ratifiée.

Après les premiers succès japonais, rien de saillant ne s'était passé sur le théâtre de la guerre jusqu'au

12 avril, jour où les Japonais tentèrent contre la flotte de Port-Arthur une septième attaque, qui se termina par la perte du *Pétropavlovsk* : ce bâtiment donna sur une mine et sombra, causant la mort de l'amiral Makarov, homme de grande réputation, sur qui reposaient toutes les espérances de victoire de la Russie sur mer.

Deux semaines plus tard, le 30 avril, le général Kuroki passa le Ialou et battit les forces russes commandées par le général Sasoulitch. Le 26 mai, les Japonais emportaient Kin-Tchéou. Le 4 septembre, Kouropatkine évacuait Liao-Yang, après plusieurs jours de sanglants combats.

Au milieu d'octobre, sur un ordre venu, dit-on, de Pétersbourg, Kouropatkine essaya de reprendre l'offensive sur le Cha-Ho, mais cette tentative resta sans résultat.

Le 22 octobre, l'escadre, commandée par Rojdestvenski, bombarda des pêcheurs anglais près du Dogger-Bank.

Le 28 juillet, Plehwe était assassiné. Le prince Sviatopolk-Mirski fut nommé ministre de l'intérieur, le 8 septembre 1904, et l'histoire tourna un nouveau feuillet.

A l'instigation de Chipov, des réunions privées de membres des zemstvos s'étaient tenues l'année précédente à Moscou afin d'examiner les questions politiques.

Le prince Sviatopolk-Mirski, qui, dans la situation difficile où se trouvait l'Empire, voyait pour le gouvernement la nécessité de rechercher l'appui de la masse du pays, s'intéressa à ces réunions et se décida à conseiller au Tsar de permettre de tenir un congrès public des zemstvos à Saint-Pétersbourg.

Les membres convoqués se réunirent tout d'abord le 15 novembre, à Moscou, où vint les surprendre la nouvelle que le congrès serait ajourné de quelques mois. A la suite de négociations engagées avec le prince Sviatopolk-Mirski, on parvint enfin à le décider à donner son consentement à une réunion privée qui serait tenue chez un particulier, et dont il ne serait pas rendu compte dans la presse. Le congrès se réunit enfin à Pétersbourg, le 19 novembre, sous la présidence de Chipov, et continua ses délibérations jusqu'au 21; les participants étaient au nombre de 104.

Outre divers problèmes économiques, le programme comportait l'étude de la situation politique. Cet examen se termina par l'adoption d'une résolution comprenant 11 points, dont voici la teneur :

1° L'anomalie du système actuel d'administration du pays est apparue tout particulièrement depuis les années qui ont suivi 1880. Elle consiste dans l'isolement complet du gouvernement du reste du pays et dans l'absence de confiance réciproque, indispensable à la vie d'un État.

2° L'attitude du gouvernement à l'égard de la nation a été dictée par la crainte de voir se développer l'initiative publique, et il a montré une tendance constante à empêcher la société de participer à la direction des affaires intérieures de l'État.

Partant de ces principes, le gouvernement a tenté de réaliser une centralisation administrative dans toutes les branches de l'autonomie locale, et a exercé sa tutelle sur toutes les formes de la vie publique. Une action réciproque de l'État et de la société n'a été admise par le gouvernement que dans le sens d'une

subordination du fonctionnement de l'autonomie locale aux vues du gouvernement.

3° Le système bureaucratique, qui tient le pouvoir suprême isolé de la population, crée un terrain propice à l'arbitraire administratif et au bon plaisir individuel. Un tel ordre de choses prive la société de l'assurance si nécessaire que les droits légaux de chacun seront sauvegardés, et a pour résultat de détruire la confiance à l'égard du gouvernement.

4° Un fonctionnement régulier, un développement normal de la vie de l'État et de la société ne sont possibles qu'avec une union intime du pouvoir et du peuple.

Pour écarter la possibilité de l'arbitraire administratif, il faut que le principe de l'inviolabilité de la personne et de la propriété privée soit reconnu et appliqué résolument dans la réalité.

Personne ne doit être soumis à une peine quelconque ou lésé dans ses droits sans un jugement émanant d'un pouvoir judiciaire indépendant.

5° Pour cela, il est nécessaire d'instituer non seulement une loi spéciale permettant de traduire un fonctionnaire devant les tribunaux, au civil et au criminel, pour infraction à la loi, mais encore un règlement garantissant une application effective du principe de la légalité dans l'administration même.

6° Pour permettre le développement complet des forces morales de la nation, pour arriver à se rendre clairement compte de ses besoins et de l'opinion du pays, et pour qu'ils puissent s'exprimer sans obstacles, la liberté de conscience, la liberté de la presse, ainsi

que le droit de réunion et d'association sont nécessaires.

7° Les droits personnels de tous les citoyens (droits civils et droits politiques) doivent être égaux dans tout l'Empire russe.

8° L'énergie personnelle forme la condition principale d'un développement régulier et bienfaisant de la vie politique et économique du pays.

La majorité de la population appartenant en Russie à la classe paysanne, il faut tout d'abord la placer dans des conditions qui favorisent en elle le développement de l'initiative et de l'énergie personnelles, ce qui ne peut être obtenu que par une réforme complète de l'état dégradant et lamentable dans lequel se trouvent actuellement les paysans.

Pour ces raisons, il est nécessaire :

a) De mettre les paysans sur le même pied que les autres classes, sous le rapport des droits personnels;

b) De délivrer la population rurale de la tutelle administrative, pour tout ce qui concerne aussi bien sa vie privée que sa vie publique;

c) De lui assurer toutes garanties par l'institution de tribunaux bien organisés.

9° L'institution du zemstvo et l'administration municipale des villes où se concentre principalement la vie publique locale, doivent être placées dans des conditions permettant de remplir avec fruit la tâche qui incombe à un organe d'autonomie locale établi sur une large base et fonctionnant normalement.

Pour atteindre ce but, il faut :

a) Que la représentation aux zemstvos ne soit pas fondée sur le principe des classes, mais qu'on appelle

le plus possible à prendre part aux zemstvos et aux assemblées municipales toutes les forces disponibles de la population locale;

b) Que l'institution du zemstvo soit reliée plus étroitement aux couches profondes de la population, par la création d'unités de zemstvos plus réduites, établies sur des principes garantissant leur autonomie de fait;

c) Que la compétence des zemstvos et des municipalités soit élargie de façon que leur domaine embrasse tous les besoins locaux;

d) Que lesdites institutions soient revêtues de l'autorité et de l'indépendance voulues, seules garanties possibles d'un développement normal de leur fonctionnement, et de l'établissement de la coopération nécessaire entre le gouvernement et les institutions publiques. L'autonomie locale doit être étendue à toutes les parties de l'Empire russe.

10° A. — *Proposition formulée par la majorite :* Mais, pour créer et maintenir une coopération, une union constante et intime entre le pouvoir et la société, fondées sur les principes ci-dessus indiqués, et pour garantir un développement normal de la vie politique et sociale, il faut absolument une représentation nationale, participant régulièrement en qualité de corps élu à la confection des lois, à l'établissement du budget et au contrôle de la légalité des actes de l'administration.

B. — *Proposition formulée par la minorité :* Mais, pour créer et maintenir une coopération, une union constante et intime entre le pouvoir et la société, fondées sur les principes ci-dessus indiqués, et pour garantir un développement normal de la vie politique

et sociale, il faut absolument une représentation nationale, prenant part à la confection des lois en qualité de corps élu.

11° Considérant la gravité et le danger de la situation intérieure et extérieure dans laquelle se trouve actuellement la Russie, la réunion exprime le secret espoir de voir le Pouvoir suprême convoquer des représentants du pays librement élus, pour diriger avec leur concours notre patrie dans la voie nouvelle d'un magnifique développement, en consolidant les principes du droit et en développant une action commune du pouvoir et de la nation.

La majorité (71 voix) désirait, comme on le voit, non seulement qu'on s'exprimât plus clairement, mais aussi que la future représentation du pays fixât le budget et contrôlât la justice et l'administration.

La minorité (27 voix) se contentait d'une vague « participation à la confection des lois ».

Cette divergence d'opinion amena plus tard une scission entre les représentants des deux partis, mais, dans les mois qui suivirent immédiatement la conférence et qui furent remplis d'événements graves, ils restèrent unis pour tenir tête à la réaction.

Dans les réunions ordinaires des zemstvos qui eurent lieu en décembre et en janvier, on décida, en général, d'envoyer au Tsar des adresses, dont la plupart adhéraient aux résolutions de la majorité du Congrès.

Mais les zemstvos n'étaient pas seuls à indiquer la nécessité de réformes profondes. D'autres représentants des classes éclairées trouvèrent également le moyen d'exprimer les espérances que nourrissait la nation.

Dans tout le pays, avocats, ingénieurs, médecins,

publicistes, en dépit des tracasseries de la police, tinrent, chacun de leur côté, des réunions pendant le mois de décembre, le plus souvent sous forme de banquets où l'on adopta des résolutions, qui, en substance, comprenaient les onze points formulés le 19 novembre par le Congrès des zemstvos.

Plusieurs municipalités de villes se joignirent également à eux.

Peu après le Congrès de novembre, le 15 décembre, le gouvernement accueillit le texte des résolutions votées à ce Congrès, afin de les soumettre à un examen plus attentif. Le ministre de la justice, Mouraviev, déclara à cette occasion que le Tsar n'avait pas le droit de changer le mode de gouvernement. Pobédonostsev proclama que « la Russie tomberait dans le péché et retournerait à la barbarie » si le Tsar renonçait à son pouvoir, que la morale et la religion en souffriraient, et que ce serait porter atteinte à la loi de Dieu.

Witte, qui, après avoir abandonné le portefeuille des finances à Pleske, occupait les fonctions à peu près dépourvues d'influence de président du « Comité des ministres » (1), fit observer que, « si la loi et la religion » interdisaient au Tsar d'introduire de sa libre volonté des réformes fondamentales, une partie de la population en conclurait que ces réformes devaient être obtenues par la force. Ce serait une véritable invite à la révolution.

La réaction l'emporta néanmoins et le prince Sviatopolk-Mirski demanda à se retirer.

Le gouvernement, toutefois, jugea de son intérêt de faire paraître un peu plus tard, le 25 décembre, un

(1) Et non pas « Conseil » des ministres.

oukaze, adressé au Sénat, touchant « le projet de perfectionnement du système gouvernemental »; il y était dit qu'il fallait considérer l'immuabilité des Lois fondamentales comme érigée en principe par le gouvernement, mais que celui-ci ne se refusait pas à entreprendre des réformes; la question du sort des paysans, entre autres, « serait étudiée attentivement ». On promettait en même temps l'assurance ouvrière par l'entremise de l'État, l'extension de l'édit de tolérance de 1903 qui permettait de passer de la foi orthodoxe à une autre religion, l'abolition des restrictions superflues touchant la presse, etc. Mais tout cela devait se faire de la manière accoutumée, c'est-à-dire par la voie de la bureaucratie seule et sans le concours de la nation.

Le 2 janvier 1905, la capitulation de Port-Arthur était signée. Le « Dimanche rouge » marqua un nouveau pas dans le mouvement vers la liberté.

*
* *

L'essor factice que le mouvement industriel avait pris sous la direction de Witte avait peu à peu amené dans les grandes villes de puissantes masses de travailleurs. Le gouvernement, désirant créer parmi eux un contrepoids à la propagande de plus en plus active des socialistes, chargea un agent de police du nom de Zoubatov d'entreprendre l'organisation de la classe ouvrière.

Une quantité d'associations s'étaient ainsi formées et tenaient maintenant des réunions avec l'autorisation de la police. Un des orateurs les plus influents de ces réunions était le prêtre Gapone, devenu depuis si tris-

tement célèbre. A la suite de quelques dissentiments survenus dans les usines Poutilov, les ouvriers qui y étaient employés déclarèrent la grève et engagèrent les autres travailleurs de Pétersbourg à suivre leur exemple. Près de deux cent cinquante mille ouvriers, appartenant à diverses entreprises industrielles, abandonnèrent finalement le travail.

Au milieu de ces préparatifs, un incident mystérieux se produisit, le 19 janvier, à Pétersbourg, pendant la cérémonie de la bénédiction des eaux célébrée sur la Néva, en mémoire du baptême du Jourdain : pendant les salves d'artillerie, un coup chargé à mitraille fut tiré dans la direction de l'Empereur qui assistait à la fête.

Les discussions qui eurent lieu dans les réunions des grévistes prirent alors un caractère purement politique. Gapone entra dans la lice et fut l'âme du grand mouvement ouvrier qui se produisit dans les jours qui suivirent. Il rédigea une supplique adressée au Tsar et invita les ouvriers à se réunir sans armes le dimanche 9/22 janvier pour remettre leur pétition entre les mains propres du Tsar, par l'entremise de leurs délégués.

La veille de ce jour mémorable, plusieurs des littérateurs les plus connus de Pétersbourg et d'autres notabilités étaient venus trouver le prince Sviatopolk-Mirski pour le supplier de décider le Tsar à recevoir la supplique des ouvriers. Le ministre n'était pas chez lui. Ils s'adressèrent alors à Witte, qui déclara ne pouvoir rien faire. Il demanda néanmoins par téléphone au ministre de l'intérieur s'il voulait recevoir la députation, mais il essuya un refus. Plusieurs de ces personnes furent arrêtées dans la suite pour cette tentative de médiation.

Le mouvement était maintenant lancé. Le gouvernement prit les mesures les plus énergiques. La famille

impériale quitta Pétersbourg. Toutes les voies qui conduisaient des faubourgs à la ville furent occupées. Au pont de la Police, sur la perspective Nevski, se tenaient deux compagnies; des troupes campaient sur la place devant le Palais d'hiver; de l'artillerie était rangée dans la cour du palais. De fortes patrouilles parcouraient les rues. Les Cosaques galopaient de tous côtés sabre au poing.

Cependant les ouvriers ne se laissèrent pas intimider; à la porte de Narva, une masse de dix-huit mille ouvriers s'avançait; à sa tête marchaient deux prêtres portant le crucifix. L'officier qui commandait les troupes laissa le flot populaire s'avancer jusqu'à une distance de quatre-vingts pas, puis il lui donna l'ordre de se disperser; faute de quoi, déclara-t-il, il se verrait forcé d'ouvrir le feu.

Les ouvriers s'arrêtèrent un moment; un homme s'avança vers l'officier et parlementa, mais sans résultat, puis revint bientôt et cria : « En avant! »

Les soldats firent feu et des centaines de morts et de blessés couvrirent la place. Gapone était tombé, recouvert par un ouvrier blessé; ses amis le retirèrent sain et sauf et l'entraînèrent au loin.

Dans d'autres parties de la ville, des conflits sanglants se produisirent également. Le lendemain, on pouvait voir les murs de la maison voisine du pont de la Police criblés de balles. Devant le Palais d'hiver, on avait tiré même sur des enfants qui avaient grimpé dans les arbres pour échapper au danger. D'après ce que l'on a rapporté, le nombre des blessés aurait atteint plusieurs milliers, le chiffre des morts aurait dépassé mille.

Gapone s'était enfui, mais, peu après, il publia à l'étranger une lettre adressée au Tsar, annonçant des scènes sanglantes et une révolution générale.

Le général Trépov, préfet de Moscou, fut appelé à Pétersbourg pour rétablir l'ordre. On le nomma tout d'abord gouverneur général de Pétersbourg, puis, en même temps, adjoint du ministre de l'intérieur, chargé du haut commandement de la police dans tout l'Empire.

Le 2 février 1905, on appela au ministère de l'intérieur Boulyguine, gouverneur de Moscou, qui était, de même que Trépov, un des collaborateurs du grand-duc Serge.

Toutes les associations ouvrières dirigées par Zoubatov et par Gapone furent dissoutes par la police. Des arrestations en masse furent opérées et une quantité énorme d'ouvriers furent renvoyés dans leurs villages, ce qui propagea le mécontentement dans tout le pays.

Afin de calmer l'opinion, on constitua, pour préparer la solution de la question agraire, deux comités, dont l'un, présidé par le sénateur Chidlovski, ne se mit jamais à l'œuvre ; quant à l'autre, qui était dirigé par le ministre des finances, Kokovtsov, il ne se conforma jamais à l'obligation qui lui avait été prescrite de faire comparaître devant lui une partie des patrons.

Cependant, dès la fin de l'année précédente, on avait observé des indices annonçant un mouvement de l'organisation connue sous les noms de « Bandes Noires » ou de « Vrais Russes », et qui avait pour but de provoquer, avec l'aide des plus basses couches de la société, une contre-révolution au profit de l'autocratie.

L'origine de ce mouvement remonte à l'époque qui suivit la mort d'Alexandre II. Il se forma alors dans les hautes sphères une ligue secrète « pour sauvegarder la personne sacrée de l'Empereur ». Ses membres se recrutèrent, depuis, dans toutes les classes de la population, mais principalement dans les rangs des officiers et de la police.

Cependant, la ligue ne se montra pas alors aussi ostensiblement que plus tard, bien qu'on distinguât des traces de son action dans les persécutions entreprises contre les révolutionnaires, tels que Kropotkine et autres, et dans les massacres en masse de juifs, inconnus jusqu'alors.

Ce fut seulement pendant la période agitée qui précéda l'année de la révolution proprement dite, que les attaques organisées, de façon visiblement concertée, contre les éléments les plus libéraux de la société, et les excitations des différentes nationalités les unes contre les autres, firent comprendre quelles étaient les forces qui se mettaient de nouveau en mouvement.

Comme exemples des exploits des « Bandes Noires » pendant cette période, on peut citer les faits suivants :

A Tambov, la populace soudoyée maltraita les représentants du zemstvo. Plus tard (en janvier et en février), les étudiants furent assaillis à Pétersbourg, Moscou et Kazan ; à Pskov et à Koursk, la police s'attaqua aux enfants des écoles. En pareil cas, et malgré des preuves accablantes, les tribunaux acquittaient les complices du mouvement appartenant à la police.

Le 19 février, Arméniens et Tatars en vinrent aux mains à Bakou et à Batoum. Après une grève survenue à Bakou en décembre 1904, et où elle avait tout simplement tiré sur des ouvriers sans armes, la police avait changé de tactique. Elle excitait maintenant contre les Arméniens la population musulmane fixée dans les villes avoisinantes. La police distribua des armes aux Mahométans et passa même la revue des troupes musulmanes.

Quand les Arméniens implorèrent la protection de la police, ou des armes pour se défendre, la police

leur opposa un refus. Pendant le massacre, qui eut lieu ensuite, la troupe demeura passive.

Les musulmans habitant Bakou d'une façon permanente, et qui, en temps normal, se livrent au brigandage sous le prétexte qu'ils sont chargés de garder les puits de naphte, forcèrent la paisible population flottante d'ouvriers, qui travaillent dans les fabriques, à piller et incendier ces fabriques; ces ouvriers persans furent ensuite expulsés par les autorités. Quant aux musulmans sédentaires, ils ne furent même pas inquiétés. Tout ceci résulte de révélations qui furent faites au cours de procès intentés dans la suite.

D'autre part, le mouvement révolutionnaire éclata peu après et se traduisit par des révoltes de paysans, accompagnées de pillages, de meurtres et d'incendies dans la Russie méridionale et les Provinces Baltiques.

Au Caucase, les populations des montagnes se révoltèrent; des bandes à cheval de plus de 1 000 hommes pillaient les villes. Les fonctionnaires russes furent chassés de certaines parties de la région, et des assassinats politiques se commettaient en masse. A Batoum, à Poti, tout mouvement commercial était arrêté. Les grandes industries pétrolières congédièrent leur personnel d'ouvriers, au nombre de 8 000 environ. Leurs ports n'étaient plus fréquentés que par quelques vapeurs.

Le 17 février 1905, le grand-duc Serge, le promoteur de la réaction, dont la devise était de « tenir bon », fut mis en pièces par une bombe, sur une place du Kremlin. Cet événement émut au plus haut point les sphères gouvernementales. Il fallait de toute nécessité faire quelque chose. Le 3 mars, trois ordonnances furent rédigées : un oukaze au Sénat sur « l'injonction » adressée au Comité des ministres d'examiner les propositions tendant à améliorer l'ordre dans

l'État, — un manifeste appelant les autorités et la population à coopérer avec le pouvoir autocratique pour vaincre l'ennemi du dehors, extirper la révolte et combattre les troubles du dedans, et enfin un rescrit adressé au ministre de l'intérieur, instituant, sous sa présidence, un comité « pour étudier les moyens de réaliser une réorganisation ».

Le manifeste invitant le pays à une coopération avec le gouvernement eut pour conséquence qu'une quantité de réunions se tinrent à nouveau, que des associations se créèrent et que des résolutions furent adressées au gouvernement.

Déjà, lors des banquets dont il a été parlé, les ingénieurs avaient formé une association. Sur l'initiative de l'Université de Moscou, une union académique de professeurs et d'étudiants fut fondée. Mais, en mars, avril et mai, les employés, les instituteurs, les médecins, les avocats, les chauds partisans de l'égalité civile des juifs, les pharmaciens, les littérateurs, les champions du féminisme, les professeurs des établissements d'enseignement secondaire, formèrent chacun leur association spéciale. Enfin, fut créée celle des employés de chemins de fer. Cette dernière association devait avoir la plus grande influence sur le cours des événements.

Le programme de toutes les associations énumérées ci-dessus était fondé sur les résolutions du Congrès des zemstvos de novembre 1904. Mais elles allaient plus loin dans leurs revendications. Elles réclamaient la convocation d'une assemblée constituante élue au suffrage universel égal, direct et secret, et il s'y ajoutait une quantité d'autres demandes, inspirées souvent par les professions auxquelles appartenaient les membres des diverses associations.

Le radicalisme qui se reflète dans ces revendications

trouve son explication notamment dans ce fait, qu'en Russie, les idées socialistes avaient pris plus d'extension et avaient été accueillies avec plus de sympathie par les classes intellectuelles que dans d'autres pays, pour cette raison peut-être que l'état d'oppression, dans lequel se trouvaient les classes inférieures en Russie, avait d'autant plus aisément attiré l'attention des couches supérieures sur les inégalités sociales, qu'il était moins permis à ces dernières de pénétrer dans le domaine politique.

Mais à cela s'ajoutait que parmi les membres des professions libérales, surtout parmi les ingénieurs, les avocats, les médecins, les pharmaciens et les journalistes, se trouvaient relativement beaucoup de Polonais et de juifs, deux éléments qui ont constamment fait de l'opposition au gouvernement et qui, maintenant, souhaitaient que la révolution fût aussi radicale que possible. Leur organisation politique développée depuis longtemps leur donnait, à cet effet, une plus grande influence que celle que leur nombre seul aurait pu leur accorder.

Cette portion des classes russes éclairées, qui n'était pas représentée par des délégués aux zemstvos et aux assemblées municipales des villes, trouva dans les associations professionnelles des organes pouvant servir ses aspirations politiques, et, après que quatorze d'entre elles se furent jointes en mai à l' « Union des Unions », elles exercèrent aussi leur influence sur le résultat final et augmentèrent notablement l'importance de la fraction la plus radicale des constitutionnalistes des zemstvos. Toutefois, les constitutionnels modérés conservèrent la direction jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs congrès furent tenus, où la fraction la plus radicale augmentait chaque fois. Au Congrès des zemstvos, tenu à Moscou le 5 mai, 127 constitutionnels

votèrent en faveur du suffrage universel, et 8 membres, dont Chipov, votèrent contre. Chipov restait en effet partisan d'une assemblée simplement consultative, avec maintien de l'autocratie. Plus tard, il convoqua en assemblée spéciale les éléments conservateurs des zemstvos.

La plus grande concorde présida aux débats du Congrès du 6 juin 1905, délibérant sous l'impression des funestes revers de la guerre. A ce congrès furent appelés, et se rendirent, les conservateurs eux-mêmes, tels que les maréchaux de la noblesse et les représentants d'une partie des délégués des villes. On y rédigea une adresse au Tsar, ainsi conçue :

« Par suite des négligences et des abus criminels des conseillers de Votre Majesté, la Russie s'est vue entraîner dans cette malheureuse guerre. Mais plus menaçant encore que le péril extérieur est le péril intérieur. La guerre civile, dirigée contre une ignorante et vicieuse bureaucratie, est à nos portes. Votre Majesté a décidé de convoquer les représentants de la nation afin de réorganiser le pays, mais cette décision n'est pas encore mise à exécution. Le bruit répandu qu'une conférence des délégués de classes remplacera la représentation nationale promise émeut actuellement l'opinion. Nous conjurons Votre Majesté de convoquer avant qu'il ne soit trop tard une représentation nationale élue par le suffrage universel. Que la nation décide de la question de guerre ou de paix, détermine quelles conditions de paix elle est prête à accepter ou à repousser, transformant alors la guerre actuelle en une guerre nationale.

« Majesté, entre vos mains reposent l'honneur et la puissance de la Russie, sa paix intérieure. Ne tardez

pas. Votre responsabilité est grande devant Dieu et devant la Russie. »

Une députation de 14 personnes, ayant à sa tête le professeur, prince Serge Troubetskoï, fut désignée pour présenter cette adresse au Tsar. Le souverain la reçut le 19 juin. Le discours du prince Troubetskoï parut faire bonne impression, et le Tsar, dans sa réponse, déclara « que sa résolution de convoquer des représentants du peuple était inébranlable et que la députation pouvait communiquer cette décision à ses commettants ».

Mais, lorsque le discours et la réponse qui y avait été faite furent distribués par centaines d'exemplaires autographiés aux zemstvos et aux autres assemblées, la police les fit confisquer, et les journaux qui les avaient reproduits furent poursuivis.

La concession obtenue de l'Empereur par le prince Troubetskoï ne satisfit cependant pas les éléments radicaux, représentés par « l'Union des Unions ». Ils adressèrent au peuple un appel l'exhortant à en finir une bonne fois, n'importe par quel moyen, avec la « bande de brigands » qui était au pouvoir.

Au Congrès suivant des zemstvos, qui se réunit à Moscou le 19 juillet, un grand pas fut fait en avant.

On avait invité cette fois tous les représentants élus de tous les zemstvos et les délégués des doumas urbaines. Le but de ceux qui avaient pris cette initiative était de répandre l'idée constitutionnelle dans des cercles de plus en plus étendus, au moyen d'une représentation toujours plus nombreuse aux congrès. Seules, les régions privées de l'institution des zemstvos étaient insuffisamment représentées.

Le Congrès se prononça contre un projet de représentation du pays, préparé par le ministre de l'intérieur Boulyguine, lequel n'accordait à l'assemblée que

voix consultative et restreignait extrêmement le droit de suffrage.

Le Congrès adopta en même temps un projet de loi constitutionnelle pour la Russie.

*
* *

Les événements qui s'étaient accomplis sur le théâtre de la guerre n'avaient pas amélioré la situation du gouvernement. L'armée de Mandchourie dut encore une fois reprendre l'offensive et attaqua les Japonais à Sandépo. Le combat dura du 29 janvier au 2 février et ne procura aux Russes aucun avantage.

A la fin de février, Kouropatkine avait préparé une nouvelle attaque. mais les Japonais le prévinrent et engagèrent le combat le 1er mars.

L'action se termina par la défaite des Russes, qui abandonnèrent Moukden du 11 au 13 mars. Lorsque, peu après, la flotte fut aussi anéantie à Tsou-Shima, les 27 et 28 mai, tout espoir d'une heureuse issue de la guerre fut à jamais perdu.

*
* *

Les troubles continuèrent aussi dans le pays. Le 1er mai, malgré la défense des autorités, une manifestation ouvrière eut lieu à Varsovie ; un cortège de 8 000 personnes se déploya par les rues. La police et les troupes s'avancèrent à sa rencontre. La troupe ayant tiré une décharge à balles, la foule s'enfuit de tous côtés ; mais la fusillade ne cessait pas, et les soldats, poursuivant les fuyards, frappaient à coups de crosse et de baïonnette.

La plupart des morts et des blessés tombèrent frappés par derrière. Le nombre des morts fut de 68, celui des blessés de 80, et plusieurs de ceux-ci succombèrent à leurs blessures.

L'exaspération provoqua immédiatement une grève, mais, dès le 6 mai, le parti socialiste adressa aux ouvriers une proclamation, dans laquelle il les engageait à reprendre le travail, le moment de la révolution n'étant pas encore venu.

Cependant, le parti révolutionnaire gagnait de plus en plus de terrain en Pologne; les grèves se succédaient, la plus grande perturbation régnait dans l'industrie, l'assassinat était à l'ordre du jour et, vers l'été, l'anarchie battait son plein.

Une réaction se produisit finalement, parmi la population ouvrière elle-même, contre les actes de violence, et, au commencement de l'automne, le calme était revenu.

Dès cette époque, quelques fonctionnaires officiels jouent un rôle très singulier. Un massacre d'Arméniens avait eu lieu le 12 mai, dans le district de Nakhitchévane, au Caucase. Fait assez caractéristique, on envoya, pour « apaiser » la révolte, le général musulman Alikhanov-Avarski. Il descendit chez ses beaux-frères, Djafar-Khan et Rakhim-Khan, dont le premier occupait un poste de confiance dans l'administration locale, et qui, tous deux, passaient pour avoir été les instigateurs du massacre. Pendant les préparatifs, les Arméniens, inquiets, avaient fermé leurs magasins, mais ils les rouvrirent au bout de huit jours, après que les personnages en question leur eurent déclaré qu'il ne serait fait aucun mal aux Arméniens.

Le lendemain, 12 mai 1905, tandis que le général traversait la place du Bazar avec le vice-gouverneur Taranovski, tous deux avaient encore engagé les mar-

chands arméniens à tenir leurs boutiques ouvertes, en leur renouvelant leurs assurances de sécurité.

Mais, à peine les boutiques étaient-elles ouvertes, qu'une fusée, partie d'une mosquée à neuf heures du matin, donna le signal du massacre. Quarante-six Arméniens furent tués à coup de fusil, six arrosés de pétrole et brûlés vifs. Une partie de la police était présente.

Le détachement militaire affecté à la protection de la ville n'arriva sur les lieux que quatre heures plus tard et resta inactif. Le vice-gouverneur s'y rendit aussi, mais n'empêcha pas le pillage. Sur 195 boutiques arméniennes, 180 furent détruites et les pertes matérielles se montèrent à 1 285 000 roubles. Tous ces faits sont rapportés dans des recours en cassation adressés au Sénat dirigeant.

Le 25 juin, éclatèrent à Odessa des troubles, qui duraient encore quand le cuirassé *Prince-Potemkine* jeta l'ancre dans la rade, le 27. L'équipage s'était mutiné à la suite du meurtre d'un soldat, tué d'un coup de feu par l'officier de quart.

L'équipage du *Potemkine* exigeait du gouverneur qu'on enterrât le soldat assassiné et menaçait de bombarder la ville, au cas où il arriverait quelque chose aux huit soldats de la marine qui iraient assister aux obsèques.

Le préfet de la ville, Neidhart, n'en fit pas moins arrêter les huit soldats après la cérémonie. Le *Potemkine* ouvrit le feu. Trois maisons avoisinant le palais du gouverneur, général Kaulbars, furent détruites. On délivra alors les prisonniers.

La populace se mit à piller et à brûler les entrepôts, les magasins et les débits d'eau-de-vie du port, qui furent dévastés sur une grande étendue, après que le gouverneur en eût retiré les troupes.

Le lendemain matin, 32 000 hommes de troupes avaient été concentrés à Odessa, et trois autres régiments arrivèrent le soir. Le pillage put cependant continuer tranquillement jusqu'à ce moment ; mais, le soir, on ouvrit le feu contre le quartier du port, au moyen de fusils et de mitrailleuses, et il continua jusqu'au matin.

Un millier de personnes furent tuées et plus de 3 000 blessées.

Les dégâts matériels furent inouïs. La fermentation continua parmi la population. Le 28, une escadre fut envoyée de Sébastopol pour s'emparer du *Potemkine*. Mais, en passant en vue de l'escadre, dans la rade d'Odessa, le *Potemkine* s'éloigna vers la haute mer, suivi du *Georges-Pobédonosets* (Saint-Georges le Victorieux), dont l'équipage s'était également mutiné et avait débarqué ses officiers. L'escadre retourna à Sébastopol et y demeura passive.

Le 3 juillet 1905, le *Georges-Pobédonosets* capitula. Le *Potemkine* se rendit à Koustendjé, ville de Roumanie, sur le littoral de la mer Noire.

Des révoltes se produisirent aussi sur d'autres vaisseaux appartenant à la flotte de la mer Noire, mais elles eurent un caractère moins grave.

Une rébellion éclata également à Kronstadt, le 3 juillet ; elle fut étouffée dès les premiers jours, au moyen de mitrailleuses.

Mais l'émotion augmenta encore davantage quand des bruits inquiétants arrivèrent de la Volga. Les paysans s'étaient soulevés ; ils menaçaient les propriétaires. Les chancelleries de Pétersbourg ne pouvaient de loin se rendre compte de l'origine du mouvement ; mais toute la classe dirigeante eut le pressentiment d'un danger prochain, menaçant de prendre de plus grandes proportions.

Depuis plusieurs années déjà, le parti socialiste-révolutionnaire avait cherché à gagner du terrain parmi les paysans, et particulièrement dans la Russie méridionale; cette agitation n'était pas restée sans effets.

Dans d'autres régions, comme les Provinces Baltiques et le gouvernement de Saratov, où la population rurale primitive est d'une autre race que les propriétaires et a pu avoir une situation parfois assez dure, il existait depuis longtemps déjà un plus grand antagonisme entre les propriétaires et les travailleurs de la terre. Mais, indépendamment de cela, un nouveau mouvement s'était dessiné parmi les paysans dans le cours de l'été de 1905.

Les récoltes ayant manqué cette année-là dans cinq des gouvernements les plus peuplés du « Tchernoziom » (la Terre noire) et dans trois autres, la famine survint, et l'insuffisance des mesures prises par le pouvoir pour les secourir amena les paysans affamés à tenter de se procurer par la force ce qui leur manquait. Ce mouvement agraire apparut sous deux formes différentes.

Pour satisfaire aux besoins du moment, les paysans s'attaquèrent au bien d'autrui; et, pour améliorer leurs conditions d'existence en général, ils essayèrent, au moyen de grèves, d'augmenter leurs salaires et de faire baisser le prix des fermages.

Ce fut la première forme qui aboutit le plus souvent au pillage et à l'incendie.

Le mouvement de l'automne 1905 se traduisit tout d'abord ainsi : des masses de paysans, à la suite de résolutions votées de façon légale dans leurs assemblées, se mettaient à abattre les bois des propriétaires.

Ceci se passa partout dans l'Empire, mais sur une plus grande échelle dans les gouvernements du centre.

Puis ce fut l'enlèvement des récoltes coupées dans les champs et les prairies, le pillage du blé et du foin renfermés dans les magasins, surtout dans les parties les plus peuplées de la région du « Tchernoziom ».

C'est dans ces districts que se produisirent la plupart des pillages d'habitations et de bâtiments d'exploitation agricole.

Les pertes qui en résultèrent en 1905, dans les dix-neuf gouvernements où le mouvement agraire avait pris le plus d'extension, ont été évaluées par le ministère de l'intérieur à 28 878 755 roubles, dont 21 670 148 roubles pour les douze gouvernements les plus peuplés du « Tchernoziom »; 6 473 457 roubles pour les quatre gouvernements les moins peuplés, et 726 150 roubles seulement pour les gouvernements de Mohilev, Vitebsk et Smolensk, situés en dehors de ces régions.

L'année suivante, les pillages diminuèrent sensiblement et n'apparurent plus que de manière sporadique, sauf dans le gouvernement de Voronèje. La destruction des bâtiments était généralement accompagnée de la prise de possession de la terre par les paysans, qui se la partageaient entre eux, surtout dans les gouvernements de Saratov, Tambov, Koursk et Tchernigov.

Des grèves agricoles se produisirent dans les gouvernements du sud-est, où l'agriculture est pratiquée par les propriétaires d'une manière plus rationnelle que dans la région du « Tchernoziom ». L'initiative des grèves et leur direction furent prises en général par les paysans et non par les ouvriers à la journée.

Les paysans fixèrent le taux minimum du salaire journalier et se rendirent ensuite en grand nombre

sur les domaines des propriétaires, où ils engagèrent les ouvriers à appuyer leurs revendications.

Suivant le compte rendu de Falbork à la Société Économique libre de Saint-Pétersbourg, le gouvernement avait évidemment voulu venir en aide aux populations atteintes par la famine, mais les vices du système bureaucratique apparurent de manière particulièrement frappante dans cette circonstance.

Les gouverneurs des provinces où se produisaient en même temps des troubles agraires (Tambov, Riazan, Orel, par exemple), fournirent en général des données exactes sur la situation et conseillèrent, « vu la disposition inquiétante des esprits », d'envoyer en toute hâte des secours.

Par contre, le gouverneur de la province de Samara, dont la population demeura relativement calme, essaya de nier l'existence de la famine sur son territoire.

Le gouvernement alloua 40 à 50 millions de roubles, tandis que, suivant un calcul, il aurait fallu 90 millions.

Mais, dans ce mouvement agraire, les paysans ne se bornèrent pas, comme je l'ai dit, à s'emparer du blé et des fourrages. Bientôt ils mirent le feu aux demeures des propriétaires et aux bâtiments agricoles, et les flammes qui s'élevaient des habitations en feu servaient de signal aux habitants du village voisin.

Attisée par la haine contre la classe dirigeante, la rage de destruction des paysans opprimés se transforma en une vague puissante, qui, déferlant sur la terre russe, menaçait de tout balayer sur son passage.

A l'exemple des nombreuses associations qui s'étaient créées dans les différents métiers, il se fonda une association de paysans, dont les sections locales se réunirent dans des congrès.

Le partage des biens des propriétaires était le prin-

cipal sujet des discussions. Mais on critiquait aussi sévèrement le gouvernement existant, les fonctionnaires et les prêtres. Dans un Congrès tenu à Moscou en août 1905, la majorité se montra favorable à l'opinion émise, qu'il n'était point besoin d'acheter la terre des propriétaires, qu'il fallait tout simplement la prendre. Une pension serait faite cependant aux propriétaires, à l'exception toutefois des plus grands propriétaires, que l'on considérait comme ayant eu le temps de s'enrichir sur leurs domaines.

Par contre, les paysans se déclarèrent opposés aux pillages de propriétés. Il va de soi que les membres présents ne représentaient qu'une bien faible partie de la population rurale de la Russie.

On calcula toutefois que deux cent mille paysans s'étaient affiliés à l'association, et on peut se faire une idée de son extension par ce fait que, lors des poursuites dirigées contre les paysans en novembre, douze mille d'entre eux auraient été arrêtés.

Il se produisit aussi des attentats contre les fonctionnaires qui déplaisaient, ou qui occupaient des fonctions peu sympathiques. C'est ainsi que le comte Chouvalov, préfet de Moscou, fut assassiné, le 12 juillet 1905. Mais les « Bandes Noires » se donnèrent également carrière et une partie du clergé ne demeura pas étrangère à leur action. L'archevêque de Saratov, Hermogène, avait, par des écrits, encouragé les troubles. L'évêque de Moscou, Nikon, avait pris la direction du mouvement, et le métropolite Vladimir avait fait, en octobre, un sermon dans lequel il engageait la population à combattre par la violence le mouvement libéral. Pendant une échauffourée organisée à Saratov par les mêmes « Bandes Noires, » N. Lvov et d'autres membres du zemstvo furent assaillis par les Cosaques, malgré la présence du gouverneur Stoly-

pine, qui devint depuis président du Conseil des ministres.

*
* *

Pendant ce temps, on avait travaillé sans relâche dans les chancelleries gouvernementales. Deux comités avaient été institués pour étudier la question agraire, et, le 28 avril, parut un oukaze jetant les bases de la liberté de conscience. Le 8 juillet, fut publié un autre oukaze portant un adoucissement de peines en faveur des personnes condamnées pour des questions de religion.

Le 1er août 1905, une conférence se réunit à Péterhof pour examiner le projet de représentation nationale de Boulyguine. Quarante-quatre personnes prirent part à cette conférence, entre autres les membres du Comité des ministres, une partie des membres du Conseil de l'Empire et du Sénat, ainsi que diverses personnes spécialement appelées, notamment deux professeurs réactionnaires de Moscou, l'un, Klioutchevski, professeur d'histoire russe, l'autre, Pavlov, professeur de droit canonique.

Le président du Conseil de l'Empire, le comte Solski, démontra la nécessité de promptes et vastes réformes, et plus particulièrement de réformes garantissant l'inviolabilité de la personne et accordant le droit de réunion et la liberté de la presse.

Il fut énergiquement soutenu par le comte A. P. Ignatiev, qui était d'avis que, si la loi Boulyguine était promulguée dans sa forme actuelle, une révolution éclaterait, qui dépasserait tout ce que le monde avait vu jusqu'alors.

Il fit ressortir, notamment, que le maintien de la

dynastie des Romanov ne serait vraiment assuré, que si les réformes qu'il était nécessaire d'introduire au plus vite étaient suffisamment étendues.

Les orateurs qui parlèrent encore en faveur d'une institution représentative libérale furent : Boulyguine, Trépov, le ministre des voies de communication Khilkov, Frisch, Tagantsev, Narychkine, Golénistchev-Koutouzov, les barons Yxkull von Gyldenband, Budberg, et Nolde, ainsi que Tanaev.

Les partisans des réformes libérales étaient principalement les grands-ducs Vladimir, Alexis, Alexandre Mikhaïlovitch et Nicolas Nikolaévitch.

Le ministre de la guerre, Rœdiger, le ministre de l'instruction publique, Glazov, le ministre des finances, Kokovtsov, et le secrétaire d'État, Polovtsov, n'avaient pas pris position dans la question.

Sept membres étaient, en principe, opposés à une représentation du pays; c'étaient le ministre de la cour, baron Frédériks, le ministre des affaires étrangères, comte Lamsdorf, le ministre de la justice, Manoukhine, le contrôleur de l'Empire, Lobko, le ministre de l'agriculture, Schwanebach, ainsi que Pobédonostsev et son adjoint le prince Chirinski-Chikhmatov.

Ainsi, parmi les ministres, il n'y en avait que deux qui fussent favorables à une représentation nationale; trois ne voulaient pas se prononcer, et six étaient adversaires déclarés de toute concession, sous le rapport de la participation du pays à la confection des lois.

Pobédonostsev, Boulyguine, Trépov, Ignatiev, Solski, Frisch, et Budberg, indépendamment de la question de représentation nationale, réclamaient des mesures rigoureuses contre les révolutionnaires.

La séance fut levée brusquement à sept heures, et

Budberg et Nolde furent chargés de rédiger un résumé des débats pour le jour suivant. Les journaux officiels du lendemain devaient réserver un espace libre pour y insérer une communication. Celle-ci disait que le projet Boulyguine devait être soumis à un examen rigoureux.

Le résultat final de la suite des délibérations fut la publication du manifeste du 6/19 août, portant création d'une Douma d'Empire et édictant en même temps les règlements qui s'y rattachaient, ainsi que la loi électorale.

Cette Douma devait être purement consultative, et sa compétence se bornait principalement à un travail de préparation et d'examen des projets de lois, qui devaient ensuite, comme par le passé, être discutés au Conseil de l'Empire; puis à l'examen du budget et enfin au droit de faire connaître aux ministres les infractions à la loi qui pourraient être commises par leurs subordonnés.

La loi électorale portait que l'ancienne répartition des classes en noblesse. bourgeoisie et paysans serait maintenue. Le suffrage était indirect. L'élection pour les paysans était à trois degrés, c'est-à-dire que les chefs de famille d'une commune nommaient des délégués, ces délégués de toutes les communes d'un district nommaient des représentants qui, avec les électeurs des villes et des grands propriétaires, élisaient finalement les députés dans les assemblées de gouvernement.

Pour les grands propriétaires fonciers et les habitants des villes, l'élection était à deux degrés. Le cens électoral dans les villes était très élevé. La curie électorale des gros propriétaires se composait de propriétaires, gérants ou fermiers de biens ruraux d'une

superficie d'au moins 100 à 500 déciatines (1) suivant les régions.

Cette Douma, appelée « Douma Boulyguine », ne répondait pas à ce qu'on attendait. Le mécontentement se fit jour partout, et la situation intérieure était devenue si tendue, qu'on ne suivait qu'avec peu d'intérêt les négociations de paix qui avaient lieu à Portsmouth.

La signature de la paix, le 5 septembre 1905, fut accueillie froidement, et quand Witte revint enfin à Pétersbourg, c'est à peine si l'on fit attention à lui.

Du 25 au 28 septembre, un congrès des zemstvos se réunit de nouveau à Moscou. Pour la première fois, des représentants des populations non russes de l'Empire, c'est-à-dire de Pologne, du Caucase, de Sibérie, etc., y assistèrent.

On discuta tout d'abord la question de la participation aux prochaines élections à la Douma et il fut décidé de ne pas boycotter les élections, mais de réclamer plus tard à la Douma des prérogatives plus étendues.

Les vœux habituels, concernant les droits civils et politiques, furent de nouveau mis en discussion et votés à l'unanimité, mais, durant les derniers jours, le bureau du congrès présenta également quelques résolutions touchant le domaine économique. comme par exemple l'extension du droit de jouissance et de propriété des terres, fondé sur le travail individuel de l'occupant; et, plus particulièrement, l'extension du droit des paysans, dont les lots seraient augmentés au moyen de prélèvements sur les terres de la Cou-

(1) La « déciatine » est un peu plus grande qu'un hectare; elle représente exactement 1 Ha, 0925.

ronne, sur celles faisant partie des Domaines de l'État, et même, si besoin était, sur celles des particuliers, au moyen d'une expropriation aux frais de l'État.

Mais le thème principal était toujours la question des nationalités. Les Polonais soulevèrent la question un jour plus tôt que le bureau de l'assemblée ne l'eût désiré. Ils estimaient qu'il n'y avait nul espoir pour la Pologne de pouvoir coopérer avec les constitutionnalistes russes au travail parlementaire, si les députés polonais n'obtenaient la promesse formelle que les plus graves injustices commises à leur égard seraient réparées.

Par exemple, il existait encore en Pologne des règlements tels que l'ordonnance de 1869 interdisant l'emploi de la langue polonaise, aussi bien dans les universités que dans les écoles primaires et secondaires. Il n'était fait exception que pour l'enseignement religieux.

Les mêmes règlements s'appliquaient aux clubs, associations, réunions, théâtres, annonces commerciales, etc. ; des défenses du même genre étaient encore édictées en 1893.

Les résolutions prises par ce Congrès des zemstvos accordaient aussi aux nationalités étrangères une grande liberté en ce qui concernait leur langue. La langue russe était obligatoire pour « les institutions centrales de l'État, l'armée et la flotte ». L'autonomie locale devait s'étendre à toute l'administration, sans en excepter la police.

Dès qu'une représentation nationale, dotée de droits constitutionnels, serait instituée dans tout l'Empire, on tâcherait de trouver « un moyen légal d'établir l'autonomie locale dans la mesure où le réclameraient les besoins de la population, et l'on pourrait fixer les limites naturelles des territoires autonomes ».

On fit l'addition suivante au texte des résolutions :

« Mais, étant donné que le Royaume de Pologne, dans sa plus grande partie, présente une unité complète, sous le rapport de la nationalité, de la civilisation et des mœurs, et se distingue nettement des autres parties de l'Empire, le Congrès juge nécessaire, dès qu'on aura institué une représentation nationale démocratique commune à tout l'Empire et dotée de prérogatives constitutionnelles, de faire du Royaume de Pologne un tout séparé autonome, avec une Diète élue au suffrage universel, direct, égal et secret, tout en conservant néanmoins l'unité politique de l'Empire et en fixant autant que possible les frontières entre le Royaume de Pologne et les gouvernements voisins, de façon, en donnant satisfaction aux vœux des populations, à rapprocher les groupes présentant une unité ethnique. »

Les Polonais avaient ainsi consenti à ne pas soulever la question de l'indépendance de la Pologne, et à patienter jusqu'au moment où ils recevraient leur autonomie des mains de la Douma russe.

Les Russes, de leur côté, avaient par là même obtenu la possibilité de marcher la main dans la main avec les Polonais dans la lutte qu'ils allaient soutenir pour la conquête de leurs droits politiques.

Dans leur proposition de solution de la question agraire, les membres du parti constitutionnel avaient employé une expression qui, plus tard, soit par raison d'ignorance, soit par suite d'un malentendu, amena un grand trouble dans les esprits, et servit d'arme contre les constitutionnalistes des zemstvos : c'était l'expression « expropriation » des propriétés privées en cas de besoin. On se figura dans maints endroits, même là

où l'on aurait dû être mieux informé, qu'il se cachait là-dessous une sorte de confiscation et que le propriétaire ne recevrait pas de compensation pour la propriété dont il serait dépossédé, ou ne recevrait en échange que des effets publics de l'État russe, dont la valeur était considérée comme problématique.

Mais le Congrès avait commis une imprudence plus grande encore. Il avait, dans ses résolutions, employé le mot « autonomie », qui, pour la plupart des profanes, comportait un plus grand degré d'indépendance que ne l'entendait le rédacteur des résolutions, mieux au courant de la valeur des termes.

Les membres du parti constitutionnel furent accusés plus tard d'avoir voulu le démembrement de l'Empire et, par suite de ce malentendu, ils perdirent un grand nombre de partisans.

Le seul qui, au Congrès, se fût élevé contre l'autonomie locale, était Alexandre Goutchkov; on lui en fit dans la suite un grand mérite, et il devint le centre de l'opposition contre l'aile radicale et enfin, à la troisième Douma, le chef reconnu du parti modéré, désigné sous le nom de « parti du 17 octobre », ou parti des « octobristes ».

Le président de la première séance du Congrès était le vieux comte Pierre Heyden. Il avait pris une part active au travail de rénovation, notamment en qualité de président de la « Société Économique libre », — laquelle avait joué antérieurement un rôle dans le mouvement libéral.

Le comte Heyden était connu pour ses opinions libérales et son humanité, mais, comme beaucoup d'autres membres du Congrès, il ne sympathisait pas avec les Polonais, ni avec leurs prétentions. Aussi se sépara-t-il plus tard ouvertement de la majorité des constitutionnels du zemstvo, et forma le parti de la

« rénovation pacifique », auquel se joignit Nicolas Lvov, homme d'une grande droiture et l'un des meilleurs orateurs de la Russie.

Parmi les membres éminents du Congrès, outre les deux personnalités qui viennent d'être citées, on comptait : les princes Pierre et Paul Dolgoroukov, Serge Troubetskoï, Chakhovskoï, Kokochkine, professeur adjoint de droit constitutionnel à l'Université de Moscou, qui déploya une activité inouïe dans la rédaction des actes des congrès ultérieurs, le professeur Loutchitski, de Kiev, MM. Roditchev, Milioukov, Nabokov, Kouzmine-Karavaev, Arséniev, de Pétersbourg, et Richter, Chtchépkine, de Moscou. Toutes ces personnalités ont pris une part active aux événements qui suivirent.

Tant que la répression brutale du gouvernement mit des obstacles presque insurmontables au travail des constitutionnels des zemstvos, ceux-ci tâchèrent d'oublier leurs divergences secondaires pour faire prévaloir la question principale : la constitution. Pendant cette période, seul, Chipov se retira avec quelques-uns de ses partisans qui désiraient conserver l'autocratie.

Mais, quand la promesse de la convocation d'une représentation nationale fut enfin donnée, et lorsqu'il fut possible de passer à l'examen des questions de détail, la cohésion commença à se relâcher.

L'approche des élections fut cause aussi qu'il fallut tenir compte des idées qui se faisaient jour dans d'autres groupes, en particulier dans « l'Union des Unions »; leur radicalisme ne fut sûrement pas sans influence sur les opinions des constitutionnels des zemstvos. Et, après le Congrès de septembre, ceux-ci se fractionnèrent en plusieurs partis.

La majorité, avec la plupart de ses anciens membres, forma un nouveau parti, qui, après quelques hésita-

tions, prit enfin le nom de démocrates « constitutionnalistes » (en russe, Konstitoutsionno-démokratitcheskaïa partiia, d'où, par abréviation, K. D., *Cadets*).

Le professeur Milioukov, revenu au printemps de 1905 seulement d'une tournée de conférences dans les universités d'Amérique, prit dans la direction de ce parti une influence de plus en plus grande.

CHAPITRE II

RÉVOLUTION ET CONTRE-RÉVOLUTION

Rétablissement de l'autonomie des universités. — Meetings populaires. — Grève des chemins de fer. — Manifeste d'octobre. — Pogroms de l' « Union du peuple russe ». — Mutineries dans l'armée. — Ordonnances agraires. — L'émeute de Moscou. — Soulèvement au Caucase. — Guerre civile dans les Provinces Baltiques. — Grève de la voie ferrée de Sibérie. — Expéditions de répression.

La situation dans les universités était devenue peu à peu intolérable. Les universités étaient fermées d'autant plus souvent qu'elles avaient été dépouillées de leur autonomie par une ordonnance de 1884. Recteurs et professeurs n'étaient plus élus par les collèges de professeurs, mais nommés par le gouvernement.

La surveillance des étudiants avait été confiée à la police, ce qui enlevait aux professeurs toute influence morale sur leurs élèves, dont le sort reposait entre les mains d'agents de la police, appelés inspecteurs.

Le ministre de l'instruction publique, Bogolêpov, qui fut assassiné depuis, augmenta encore le pouvoir des inspecteurs de police et édicta les prescriptions connues sous le nom de « mesures provisoires », en vertu desquelles les étudiants pouvaient être incorporés de force dans l'armée.

Par suite de la brutalité inouïe dont fit preuve la police de Pétersbourg, brutalité qui causa une pénible

sensation dans toute l'Europe, une grève générale avait éclaté en 1899 dans les universités russes : sans le moindre motif plausible, la police avait assailli les étudiants à coup de fouet, au moment où ils quittaient les amphithéâtres après la fête anniversaire de la fondation de l'Université, le 8 février.

En 1901, plusieurs universités furent le théâtre d'une nouvelle grève, à la suite de laquelle cent cinquante étudiants de l'Université de Kiev furent enrôlés de force dans l'armée, pour avoir pris part à des réunions non autorisées.

L'année suivante, le ministre de l'instruction publique, Vanovski, apporta bien quelques adoucissements, mais les choses n'en furent guère améliorées. En 1903, le ministre de l'instruction publique, Senger, rétablit pour les étudiants les tribunaux de professeurs, élus suivant le règlement de 1863.

Si importante que fût en principe cette mesure, elle ne pouvait suffire à elle seule à rétablir l'état de choses primitif, ébranlé jusque dans ses fondements.

Le gouvernement regardait avec défiance les actes de ces tribunaux et leur retira le droit de juger en matière politique, et, dès 1904, le ministre d'alors, Glasov, les dépouilla de tout droit effectif de juridiction.

Pendant le massacre de Pétersbourg, le 9/22 janvier 1905, un étudiant de l'Institut polytechnique avait été tué d'un coup de feu. Professeurs et étudiants se réunirent pour l'accompagner à sa dernière demeure.

L'effervescence était si grande à l'Université que le collège des professeurs, son directeur, le prince Gagarine, en tête, décida d'interrompre les cours.

Un peu plus tard, les étudiants de l'Université de Pétersbourg tinrent une réunion autorisée par le général Trépov. Ils commencèrent par déchirer le portrait

du Tsar. Là-dessus éclata une grève qui, des universités, s'étendit aux lycées, aux conservatoires et aux séminaires ecclésiastiques. Des conflits avec les Bandes Noires se produisirent de toutes parts, et plus d'un élève des écoles y fut grièvement blessé.

Le corps des professeurs universitaires s'efforçait de trouver un remède à cette anarchie. Le professeur Serge Troubetskoï fut de ceux qui travaillèrent avec le plus d'énergie dans ce sens. Il tenta d'obtenir une audience du Tsar pour lui exposer les désirs des autorités universitaires, et il y réussit ; mais, d'après ce qu'il a rapporté lui-même, il n'atteignit pas son but.

Cependant, sur l'initiative du préfet, général Trépov, on publia tout à coup, le 8 septembre, une « ordonnance temporaire » qui devait rendre à l'Université son autonomie. Le général Trépov réussit ainsi là où le prince Troubetskoï avait échoué.

Son intérêt pour la question provenait sûrement moins du souci des libertés académiques que du désir de délivrer la police de la tâche de surveiller l'Université. La première conséquence de la nouvelle « autonomie » fut, en attendant, que l'Université de Moscou élut pour recteur le prince Troubetskoï.

La liberté de réunion, que la jeunesse universitaire avait ainsi obtenue, fut cause que d'autres réclamèrent les mêmes prérogatives et demandèrent que le gouvernement mît des locaux à leur disposition pour se réunir : la police indiqua en effet quelques édifices publics situés dans les faubourgs écartés de Pétersbourg. Mais on les trouva incommodes, et ouvriers et lettrés prirent sans plus de façons possession des amphithéâtres de l'Université, en disant que les cours pourraient avoir lieu aux heures où il n'y aurait pas de réunions.

Tout enseignement cessa dès le commencement d'octobre. Devant la menace de la police de pénétrer dans l'Université de Moscou, le nouveau recteur ferma l'Université et se rendit à Pétersbourg pour obtenir qu'on remédiât à cet état de choses; mais, pendant une conférence qu'il eut avec le ministre de l'instruction publique, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et mourut le 12 octobre. Ses obsèques, aussi bien à Pétersbourg qu'à Moscou, où il fut inhumé, prirent le caractère d'une imposante manifestation. A Pétersbourg, des milliers de personnes accompagnèrent le corps jusqu'à la gare Nicolas. Il se produisit des collisions avec la police, à Saint-Pétersbourg comme à Moscou, et il y eut des blessés des deux côtés.

Le 14 octobre, dans une assemblée de l' « Union académique » tenue à Saint-Pétersbourg et à laquelle prirent part trois cents professeurs, on décida de ne pas s'opposer à ce que des meetings populaires fussent tenus dans l'Université, à condition qu'il n'y eût aucun danger pour la vie de ceux qui y assisteraient, ni pour les locaux de l'Université.

Mais, dès le 6 octobre 1905, les choses en étaient arrivées à ce point à Moscou qu'une grève générale des typographes avait éclaté, grève qui s'était étendue rapidement à une foule d'autres corps de métiers. Des troubles graves, des conflits avec la troupe se produisaient journellement, causant d'importants dégâts matériels.

Les typographes reprirent cependant le travail le 16 octobre, après avoir vu toutes leurs revendications économiques satisfaites. Mais le mouvement de grève s'étendit à tout l'Empire et à toutes les professions.

L'association des employés du chemin de fer de Moscou à Voronèje se réunit à cette époque à Moscou. La

police intervint et interdit la réunion. Il en résulta que la grève éclata le 19 octobre, sur la ligne de Moscou à Kazan. Le lendemain, le personnel des chemins de fer de Iaroslavl, de Koursk et de Nijni-Novgorod se joignit aux grévistes.

Le 21, tout trafic cessait sur toutes les lignes qui conduisaient à Moscou, à l'exception de celle de Pétersbourg, et. le 25, le mouvement s'arrêtait finalement sur cette dernière ligne, ainsi que sur la ligne de Varsovie à Pétersbourg. L'exemple fut suivi quelques jours plus tard par les autres chemins de fer.

A Pétersbourg, les ouvriers des fabriques abandonnèrent le travail le 27. Le 28, la plupart des usines d'électricité cessèrent de fonctionner, ainsi que le poste central des téléphones.

Les banques, les bureaux des compagnies d'assurances, les pharmacies et un grand nombre de boutiques se fermèrent. Par contre, les distributions d'eau et les usines à gaz ne cessèrent pas de fonctionner.

La grève des employés des télégraphes éclata le 30 et les effets s'en firent bientôt sentir. La presse avait en général sympathisé avec les grévistes tant que les journaux pouvaient encore paraître. Le *Novoé Vrémia*, conservateur, écrivait lui-même : « Toutes les mesures préventives se sont montrées inefficaces. Les représailles seules sont impuissantes. Il faut de nouvelles mesures et de nouveaux principes. » Le gouvernement tenta encore d'étouffer le mouvement.

Le 27 octobre, Trépov afficha sur les murs de Pétersbourg sa fameuse proclamation, où il était dit qu'en cas d'attroupements « on n'épargnerait pas les cartouches ». L'armée occupa tous les points les plus importants de la ville, tels que les ponts et les gares de chemin de fer, et de fortes patrouilles de cavalerie parcouraient les rues au grand galop.

Mais les événements suivirent leur cours. Le pouvoir avait momentanément glissé des mains du gouvernement. Il appartenait maintenant au « Conseil des délégués ouvriers », composé de 300 délégués-électeurs des fabriques de Saint-Pétersbourg, renforcés de membres consultatifs des comités socialistes-révolutionnaires et des social-démocrates, et aussi des membres de l' « Union des Unions ».

Ce Conseil tenait ses réunions à l'Institut technologique, où son comité exécutif siégeait en permanence, sous la direction de Khroustalov-Nossar.

La police se voyait impuissante en face des ouvriers. En même temps, et sans que le gouvernement tentât d'y mettre le moindre obstacle, des meetings monstres se tenaient chaque soir dans les différents locaux de l'Université.

On y discutait ouvertement la nécessité d'un soulèvement armé; il fallait, disait-on, empêcher coûte que coûte la réunion de la Douma d'Empire. Le prolétariat exigeait une assemblée constituante, l'institution d'une république démocratique et un gouvernement révolutionnaire provisoire.

*
* *

Depuis son retour de Portsmouth, Witte avait été reçu une fois par le Tsar, pendant le séjour de ce dernier à Björkö.

Le 21 octobre 1905, il fut appelé à Péterhof, après avoir indiqué, dans une conférence tenue sous la présidence du comte Solski, les mesures que la situation réclamait suivant lui.

Il exposa au souverain un programme de réformes. Une autre proposition aurait été, dit-on, préparée par

Gorémykine et Ignatiev. Ce ne fut cependant pas avant le 27 que Witte eut encore l'occasion d'expliquer plus en détail son programme au Tsar et de présenter un projet de manifeste.

D'après diverses affirmations, il aurait ajouté qu'au cas où l'on apporterait des changements à son projet, il ne pourrait se charger d'appliquer les réformes projetées. Un compromis serait finalement intervenu.

Dans la nuit du 30 au 31 octobre, fut enfin publié le manifeste du Tsar (manifeste du 17/30 octobre), qu'on a appelé la « Magna Charta » de la Russie et qui renfermait des promesses, dont la plupart restent encore à réaliser. Le public peu nombreux qui fréquente les rues à cette heure tardive, salua de hourras enthousiastes les feuilles que l'on distribuait. Le lendemain, Pétersbourg était bouleversé. De grandes masses de peuple circulaient dans les voies principales, des discours étaient prononcés sur les marches des édifices, devant de petits groupes, les drapeaux rouges flottaient, et la police ne parut pas.

Sur la perspective Nevski, l'affluence était si grande que par moments on ne pouvait avancer, mais il ne se produisit pas de véritables désordres.

Presque tout le monde semblait content; seuls les étudiants protestaient contre le manifeste, regrettant qu'il ne promît pas davantage. Le Conseil des délégués ouvriers réclamait de plus l'amnistie pour les condamnés politiques, la suppression de l'état de siège, la journée de huit heures, l'armement des ouvriers. Mais, en tout cas, on proclamait la cessation de la grève.

Il était dit dans le manifeste d'octobre que la volonté irrévocable du Tsar était :

« 1° D'accorder à la population les bases immuables de la liberté civile, en s'inspirant du principe de l'inviolabilité réelle de la personne, de la liberté de conscience, d'opinion, de réunion et d'association;

« 2° D'appeler immédiatement à prendre part aux élections à la Douma toutes les classes de la population actuellement privées du droit de vote, le développement ultérieur du principe du suffrage universel devant avoir lieu suivant l'ordre législatif nouvellement établi;

« 3° De poser comme règle inébranlable qu'aucune loi ne pût entrer en vigueur sans l'approbation de la Douma d'Empire, et que les élus du peuple fussent en mesure de prendre part effectivement au contrôle de la légalité des actes des autorités instituées par le souverain. »

En même temps que le manifeste, on publia une sorte de mémoire approuvé par le Tsar, où l'on faisait ressortir notamment que la première tâche du gouvernement serait de « réaliser l'élément fondamental de l'ordre légal », c'est-à-dire : la liberté de la presse, la liberté de conscience, de réunion et d'association, ainsi que l'inviolabilité des personnes, en attendant que les principes fussent adoptés dans l'ordre législatif par la Douma d'Empire. On promettait, de plus, l'égalité de tous devant la loi, sans acception de religion ni de nationalité.

Quelques jours plus tard, le 3 novembre 1905, on publia un décret d'amnistie exemptant de poursuites tous ceux qui, avant le 30 octobre, s'étaient rendus coupables de crimes politiques non accompagnés de violences, ou qui avaient pris part à des grèves; des adoucissements de peine étaient prévus pour une partie des personnes frappées de condamnations anciennes, mais cette amnistie ne s'étendait pas aux

actes politiques ayant pour but l'abolition de l'ancien régime.

C'est en vertu de ce décret d'amnistie que revinrent à Pétersbourg les écrivains connus Gorki et Struve, dont le second, pendant les dernières années, avait rédigé à l'étranger le journal d'opposition *Osvobojdênié*, dont il a déjà été parlé.

Dès le lendemain de la publication du manifeste, Pétersbourg avait repris son aspect accoutumé. Trépov avait, en effet, rendu le 1er novembre une ordonnance enjoignant aux troupes de ne pas tolérer les attroupements, le déploiement de drapeaux rouges, ni les insultes à l'armée.

S'il n'était pas obtempéré aux trois sommations habituelles, les troupes avaient ordre de faire feu à balles. Il fut prescrit aux officiers de porter sur eux un revolver.

A la suite de cette ordonnance, on vit dans les rues centrales des patrouilles de cavalerie poursuivant à coups de fouet les promeneurs paisibles. Aux abords de l'Université, fermée la nuit comme les autres écoles supérieures, plusieurs étudiants furent blessés.

Sur la perspective Zagorodny, une personne avait été tuée d'un coup de feu et cinq blessées, parmi lesquelles se trouvait le professeur Tarlé. De toutes les parties de la Russie arrivaient des nouvelles d'agressions brutales de la part de la populace contre les intellectuels et contre les juifs, sans que la police, ordinairement présente, ou la troupe intervinssent pour les empêcher.

Pendant les quatre ou cinq mois qui suivirent la publication du manifeste d'octobre, les pogroms (1) succédèrent aux pogroms dans toute la Russie. On a

(1) Pogroms, massacres organisés au vu et au su de la police.

évalué à 10 000 le nombre des personnes qui ont été tuées ou blessées grièvement à cette époque.

Et la population était intimement convaincue que toute cette campagne était menée par un seul homme, un représentant de l'autorité. La presse montra que les autorités provoquaient ces troubles pour avoir un prétexte de ne pas remplir les promesses faites par le manifeste d'octobre.

Les « Bandes Noires », ou, comme elles s'appelèrent désormais, l' « Union du peuple russe », déployèrent une activité vraiment inlassable. Leur infatigable instructeur, le général Bogdanovitch, obtint sur les fonds gouvernementaux une subvention de 20 000 roubles (53 000 francs) pour répandre des publications dirigées contre la nouvelle constitution promise au pays.

Les faits suivants méritent d'être cités pour jeter encore plus de lumière sur cet incroyable état de choses. Le général Bœckmann, nommé provisoirement gouverneur général de Courlande (depuis gouverneur général de Finlande), télégraphia le 2 décembre 1905 au ministre de l'intérieur : « Le commandant de la forteresse de Libau me télégraphie « qu'une réunion « de 20 000 personnes lui a envoyé hier cinq délégués « qui, s'appuyant sur le manifeste du 30 octobre, réclamaient : 1° la suspension de l'état de siège ; 2° l'éloignement des Cosaques et des dragons ; 3° la mise en « liberté des personnes arrêtées par mesure administrative pour délits politiques. Dans le cas où on ferait « droit à leurs réclamations, le calme deviendrait complet et le travail serait repris ; dans le cas contraire, « la grève continuerait. » Le commandant demande des instructions et appuie la demande de suppression de l'état de siège. Je crois, pour ma part, que l'état de siège ne répond pas à la nouvelle situation. » Plus loin, il ajoutait : « J'essaie en même temps de grou-

per les éléments modérés de la société pour organiser la résistance contre l'agitation des éléments extrêmes. »

Voici la réponse qui fut faite au télégramme du général Bœckmann : « Je ne partage pas votre manière de voir au sujet de l'incompatibilité de l'état de siège avec la nouvelle situation. Instructions suivent sous peu. L'adjoint du ministre de l'intérieur, Trépov. 3 novembre. »

Le préfet de Sébastopol, l'amiral Spitski, reçut, le 17/30 octobre, un télégramme de Trépov l'engageant à ne pas publier le manifeste avant d'avoir reçu de l'argent destiné à l'organisation d'une « manifestation patriotique ».

Soixante mille roubles arrivèrent en même temps que le texte du manifeste, accompagnés d'une lettre recommandant de retirer la police de partout. Le préfet de la ville délibéra avec le maire, qui conseilla l'organisation d'une milice civile pour maintenir l'ordre.

On publia le manifeste, qui fut accueilli avec des transports de joie, et de grandes masses de peuple se rassemblèrent dans les principales artères de la ville, lorsque, tout à coup, le lieutenant de police arriva à bride abattue avec un détachement de Cosaques. Une collision sanglante ne fut évitée que grâce à l'ordre, donné aux Cosaques par le commandant de place, de se retirer en dehors de la ville.

Quelques ouvriers n'en furent pas moins tués la nuit à coups de fusil et, lors de leur enterrement qui eut lieu le 1er novembre au milieu d'un grand concours de peuple, l'officier de marine Schmidt prononça en mémoire des victimes un discours qui amena son arrestation dans la nuit. On le relâcha cependant plus tard, quand parut le décret d'amnistie dont nous avons parlé. Le 3 novembre, le préfet de la ville, Spitski, était révoqué.

A Kiev, un massacre de juifs commença le 31 octobre. Suivant le rapport adressé au directeur du département de la police par le chef des gendarmes, la police et les troupes restèrent passives dans beaucoup d'endroits. En général, les troupes ne tiraient pas sur les pillards, mais au contraire, et sans hésiter, sur les gens qui essayaient de se défendre. Le massacre et le pillage durèrent deux jours, jusqu'à ce qu'une personne haut placée, qu'un hasard avait amenée dans la ville, invitât le gouverneur général à intervenir.

Le préfet d'Odessa, Neidhart, fit savoir par des affiches placardées sur les murs, dans la nuit du 1er novembre, qu'il avait reçu depuis quelque temps une communication signée par les délégués des petits bourgeois, des ouvriers et des paysans, l'informant que des désordres régnaient dans l'Université, et que si les autorités ne prenaient pas des mesures pour y remédier, les commettants des délégués, c'est-à-dire 30 000 citoyens, mettraient le feu à l'Université « pour que leurs enfants n'apprissent pas à désobéir à l'autorité ». Le préfet ajoutait qu'il avait, mais vainement, attiré l'attention du recteur de l'Université sur ce qu'il y avait d'illicite à permettre à des personnes du dehors de tenir des réunions dans l'intérieur de l'Université; que la grève s'était déjà étendue aux écoles, qu'on avait installé des ambulances, élevé des barricades, que la troupe avait déjà été forcée d'intervenir et que quatre-vingts personnes avaient été tuées ou blessées. « Les troubles et les grèves ont amené un renchérissement inouï de tous les objets de première nécessité. A qui en revient la faute? Jugez-en vous-mêmes, vous autres, gens bien pensants. » Ainsi se terminait la proclamation de Neidhart.

Le jour même, on avait donné connaissance du manifeste, et de grandes masses populaires étaient en

mouvement, comme partout en Russie ce jour-là, mais l'ordre ne fut pas troublé avant le soir, où la persécution des juifs commença dans un faubourg. Le 1er et le 2 novembre, les troubles s'étendirent. Le pillage et le massacre des juifs prirent des proportions inconnues même en Russie. La police ne se montra pas, et la troupe garda une attitude passive. La « Self-Defence » organisée dans la ville était trop faible pour empêcher les violences de la populace déchaînée.

Il y eut près de 500 morts et plusieurs milliers de blessés. Le 3 novembre, les troupes intervinrent et firent même usage de mitrailleuses.

L'enquête, entreprise plus tard sur les événements d'Odessa par le sénateur Kouzminski, établit la culpabilité de la police. Il en fut de même de celle qui fut faite à Kiev par le sénateur Turaus.

Suivant les rapports officiels, les pogroms se passaient partout de la même manière. En tête des « manifestations nationales ou patriotiques », on portait un portrait du Tsar, — ce qui ne s'était jamais vu auparavant. Un « juif » tirait un coup de revolver sur le portrait. La foule, excitée par ce sacrilège, se mettait à piller et à massacrer les juifs, tandis que les autorités restaient tout d'abord impuissantes; mais, les jours suivants, elles dispersaient la populace, souvent au prix d'une grande effusion de sang innocent.

La participation des autorités aux pogroms fut démontrée jusqu'à l'évidence devant la première Douma. Un rapport du directeur de la section spéciale de police, Makarov, envoyé au ministre de l'intérieur au sujet d'une lettre que l'écrivain Obolenski avait adressée à Witte, à propos d'un pogrom qu'on redoutait, avait été publié dans le journal *Rètch*, à l'instigation

de Lopoukhine, l'ancien chef du département de la police. Dans ce document officiel, le directeur de la section politique du département de la police, le conseiller actuel Ratchkovski, était accusé, ainsi que Timoféev, ancien directeur de la section spéciale, attaché plus tard à Trépov lorsqu'il fut nommé commandant du Palais, d'avoir secrètement encouragé les préparatifs du pogrom d'Alexandrovsk.

A la première Douma, on interpella le ministre de l'intérieur au sujet de ce rapport, et le ministre de l'intérieur d'alors, Stolypine, répondit, le 21 juin 1906, à l'interpellation, reconnaissant en partie le bien-fondé des accusations portées contre la police du temps de son prédécesseur.

Sa réponse, très incomplète et équivoque, amena toutefois le prince Ourousov, ancien adjoint du ministre de l'intérieur sous le ministère Witte, et depuis député, à rendre compte, devant la Douma, des pogroms de l'automne de 1905 et du printemps de 1906.

Outre les pogroms inspirés par une partie des autorités, il se produisit quantité d'autres désordres.

Les soulèvements militaires, dont quelques-uns prirent une grande extension, attirèrent particulièrement l'attention. D'autres étaient sans importance, les soldats se contentant de réclamer un meilleur traitement et une meilleure nourriture.

Ainsi éclata, le 8 novembre 1905, à Kronstadt, une révolte très grave, qui dura jusqu'à 10 heures du soir, et à laquelle prirent part 10 000 soldats de la marine. Elle fut réprimée par des troupes d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie que l'on avait fait venir de Pétersbourg et d'Oranienbaum. Une grande partie de la ville fut dévastée par des incendies, et il y eut des morts et des blessés des deux côtés. Pendant ces jours troublés, la famille impériale quitta le palais de Péterhof, situé

près de la côte et trop exposé, pour se réfugier à Tsarskoé-Sélo.

Le 12 novembre, à Vladivostok, les soldats et les artilleurs de la marine se révoltèrent. Il y avait parmi eux des réservistes, qui réclamaient leur renvoi dans leurs foyers, protestant contre leur maintien au service au delà du temps prescrit. Le quartier chinois de la ville fut pillé et dévasté, ainsi qu'une grande partie de la ville. Les révoltés formaient la majorité des troupes de la garnison. Ils ne furent domptés que le 15, grâce aux troupes restées fidèles au gouvernement, lesquelles, affirma-t-on, auraient compté 10 000 hommes.

D'autres soulèvements militaires, moins importants toutefois, se produisirent, notamment à Novo-Rossiisk, Ekatérinoslav, Elisavetpol, Ekatérinodar, Grodno, Bobrouisk, Irkoutsk, Libau, Tsarskoé-Sélo, dans quelques équipages de la flotte à Pétersbourg, etc.

Dans la flotte turbulente de la mer Noire, la révolte éclata de nouveau avec violence le 24 novembre, après avoir couvé sous la cendre depuis le discours prononcé par le lieutenant Schmidt sur la tombe des victimes des troubles qui avaient suivi la publication du manifeste d'octobre.

La principale cause était le mécontentement provoqué par l'interdiction faite aux soldats de se rendre aux meetings tenus à Sébastopol, et auxquels assistaient des milliers de personnes.

Les soldats de la marine s'étaient assemblés devant la caserne et quelques milliers d'ouvriers du port s'étaient joints à eux. Une compagnie du régiment de Bèlostok et une compagnie de matelots furent appelées, et l'amiral Pisarevski donna ordre de faire feu si les manifestants ne se dispersaient pas. L'ordre ne fut pas exécuté. Au contraire, un des matelots qu'on avait fait venir, fit feu à trois reprises sur l'amiral, qui fut légè-

rement blessé. Un grand nombre des officiers présents furent désarmés par les soldats.

Les jours qui suivirent immédiatement se passèrent dans le calme. Les mutins tinrent des réunions et défilèrent en cortège à travers la ville.

Les matelots d'une partie des vaisseaux débarquèrent leurs officiers et la voie du chemin de fer fut détruite pour empêcher qu'on n'amenât des troupes.

Les régiments d'infanterie de Brest et de Bèlostok, qui ne s'étaient pas joints à la révolte, furent cantonnés en dehors de la ville et de nouvelles troupes amenées des villes avoisinantes.

Le 28, arriva le général Mœller-Zakomelski, qui avait été chargé de réprimer la révolte. Le 29, les mutins furent sommés de se rendre, mais ce fut en vain. Le lieutenant Schmidt avait pris le commandement des vaisseaux qui s'étaient joints au mouvement. Les batteries nord de la forteresse reçurent alors l'ordre d'ouvrir le feu, mais elles passèrent à l'insurrection et, de concert avec l'escadre, bombardèrent les batteries sud et la ville, qui fut détruite sur une grande étendue.

Bientôt cependant, le vaisseau de Schmidt, l'*Otchakov*, et un autre furent coulés, et le cuirassé *Pantéleimon*, ci-devant *Potemkine*, célèbre par sa récente mutinerie et ses courses errantes à travers la mer Noire, commença de faire eau. Quelques torpilleurs s'échouèrent et un vaisseau-transport se coula lui-même.

Les batteries nord furent enfin prises d'assaut par le régiment de Brest. Schmidt se rendit et les révoltés capitulèrent après quinze heures de lutte.

A Kiev, un bataillon du génie, qui avait été commandé pour remplacer le personnel des postes et télégraphes en grève, se révolta. D'autres détachements de troupes, avec une partie des officiers, se joignirent à eux et une fusillade s'engagea avec les autres

troupes; il y eut une dizaine de morts et de blessés.

Des désordres se produisirent enfin dans la garnison de Moscou. Ils commencèrent le 13 décembre. Les soldats demandaient à être mieux nourris et à jouir d'une plus grande liberté. Des négociations eurent lieu entre le commandement et les mutins; elles durèrent jusqu'au 16, et le calme ne fut rétabli que lorsqu'un ordre du jour eut été publié le 19 décembre, ordonnant que 30 millions seraient alloués pour l'amélioration de la nourriture des soldats.

Une mesure qui provoqua un vif mécontentement et une grande stupéfaction, fut la proclamation de l'état de siège en Pologne, le 10 novembre. On n'en pouvait trouver aucune justification, la Pologne étant demeurée beaucoup plus calme que bien d'autres régions, lors de la publication du manifeste d'octobre. Il y avait bien eu des cortèges où l'on avait arboré l'emblème polonais, mais c'était tout.

Le comte Tichkévicz, MM. Libitski et Iantsen s'adressèrent au gouverneur général de Varsovie pour obtenir son appui en faveur de la requête qu'ils se proposaient d'adresser à Witte, en vue de la suppression de l'état de siège dans la ville de Varsovie.

Le gouverneur général aurait, dit-on, promis d'envoyer son chef de cabinet à Pétersbourg pour appuyer leur demande. Mais, quand les promoteurs de la requête furent chez Witte, ils s'aperçurent que son intention était, au contraire, d'étendre l'état de siège à toute la Pologne.

Une députation polonaise plus nombreuse, composée de toutes les classes de la société, vint alors à Pétersbourg. Mais, avant qu'elle eût pu s'acquitter de son mandat, l'état de siège était déjà proclamé en Pologne, et, à leur retour, Tichkévicz, Libitski et Iantsen furent arrêtés pour être déportés à Arkhangelsk.

Comme réponse à ces mesures, et également à la suite de la répression sanglante qui avait suivi la révolte de Kronstadt, le Conseil des délégués ouvriers de Pétersbourg, qui continuait toujours à diriger les ouvriers, déclara la grève le 15 novembre. Cette grève ne fut pas, comme celle de septembre, soutenue par les classes éclairées, et les ouvriers de Moscou n'étaient pas non plus alors disposés en faveur de la grève; c'est pourquoi elle n'eut pas une très grande extension et n'influa guère sur le cours de la vie publique, à Saint-Pétersbourg. Au bout de quelques jours, le trafic des chemins de fer était redevenu normal.

Cependant, Witte avait cru devoir adresser aux ouvriers un appel qui ne fut pas bien accueilli, surtout en raison du ton insinuant du début et de l'intention qui ressortait d'une phrase où il disait que la volonté du Tsar pourrait encore retenir les ouvriers. « Frères travailleurs, reprenez le travail, abstenez-vous de désordres, songez à vos femmes et à vos enfants, n'écoutez pas les mauvais conseils. L'Empereur nous a ordonné d'accorder une attention spéciale à la question ouvrière, etc... »

En dernier lieu, Witte faisait publier, le 19 novembre 1905, un communiqué du gouvernement où il combattait l'opinion généralement répandue que l'empereur Guillaume aurait été l'inspirateur des mesures contre la Pologne, et déclarait que, seules, les tendances séparatistes, qui s'étaient emparées de toutes les classes de la société en Pologne, avaient forcé le gouvernement de chercher à prévenir de plus grands malheurs.

Les trois Polonais arrêtés furent relâchés bientôt après, sur la requête d'un congrès de zemstvos réuni alors à Moscou, et finalement l'état de siège fut entièrement supprimé le 2 décembre.

Les troubles agraires continuèrent également sur une grande échelle, quoiqu'ils eussent changé de caractère en maints endroits et pris la forme de grèves. Ces grèves s'étendaient à la région du « Tchernoziom » et avaient pour principal but d'abaisser les fermages; mais, comme les fermages se payaient, en fait, en travail, il s'agissait tout d'abord de porter le prix de la journée à des chiffres très élevés, et les paysans réussirent même, en beaucoup d'endroits, à le faire monter à 3 et 5 roubles, mais, en général, de 50 pour 100 et, dans d'autres régions, de 20 pour 100 seulement.

Les propriétaires renoncèrent à cultiver leurs terres pour leur propre compte et le prix du fermage tomba d'un tiers. L'augmentation des frais de main-d'œuvre et la diminution de revenu que ces différences de prix auraient entraînées annuellement pour les propriétaires étaient estimées à 100 millions de roubles, c'est-à-dire à 20 pour 100 du revenu primitif de leurs domaines.

Les autorités sévirent contre les grévistes avec la dernière rigueur et avec la plus grande cruauté. Le gouverneur général de Krémentchoug décréta « que ceux qui négligeraient de payer l'impôt seraient condamnés en vertu de la loi martiale, que le fait de s'emparer des terres des propriétaires, ainsi que les illégalités et les violences seraient punis impitoyablement, que les maisons des coupables seraient brûlées, que les fauteurs de grèves, ceux qui débaucheraient des ouvriers ou des domestiques travaillant dans des domaines, ou se livreraient à des extorsions ou à des collectes d'argent, seraient poursuivis sans merci ».

Le gouverneur général de Bakhmout publia, le 15 février 1906, l'ordonnance suivante :

« Attendu que, dans une partie de la région, la population s'est emparée de force des biens des proprié-

taires, nous faisons savoir que toute atteinte portée au bien d'autrui, terres, bois ou prairies, tout acte de pillage, toute tentative de débauchage d'ouvriers, toute résistance contre les autorités et tous autres actes de rébellion, seront réprimés par la force armée avec la dernière rigueur. Les villages dont les habitants se sont permis des violences contre des habitations particulières, seront bombardés par l'artillerie, et les maisons détruites et incendiées. »

L' « Union des paysans », dont il a été parlé plus haut, se réunit à Moscou à la fin de novembre 1905. On y condamna le pillage des domaines, mais on insista sur la nationalisation de la terre. On prit en même temps une résolution portant que les autorités qui violeraient les principes du manifeste d'octobre seraient déférées au jury.

A la suite des revendications de terres par les paysans, il se forma une ligue des propriétaires, qui tint une réunion secrète à Moscou et envoya une adresse au Tsar pour l'engager à conserver le pouvoir autocratique.

En même temps, on décida d'organiser une milice pour défendre les propriétés contre le pillage et l'incendie. Il en résulta, dans bien des cas, que le propriétaire ne pouvait plus retourner dans ses terres, par crainte de la vengeance des paysans. De leur côté, en beaucoup d'endroits, les paysans s'entendirent pour ne pas continuer à affermer les lots de terre ainsi pillés, qui n'avaient plus ni matériel ni habitations, afin que les propriétaires en perdissent entièrement le revenu.

Après la clôture du congrès des paysans, le 27 novembre, on arrêta les membres du bureau et quelques autres qui auraient poussé à la révolte ouverte contre le gouvernement.

Le 25 novembre, une nouvelle grève avait éclaté à Moscou.

A la fin de novembre, les employés des postes et télégraphes devaient tenir une réunion à Moscou; mais, malgré la promesse du droit de réunion contenue dans le manifeste d'octobre, non seulement ils n'obtinrent pas du ministre de l'intérieur l'autorisation demandée, mais encore un certain nombre d'employés des postes furent révoqués.

Une grève générale des postes et télégraphes éclata alors le 30 novembre. Les conséquences de cette grève furent naturellement très graves et apportèrent de profondes perturbations dans la vie économique du pays. D'anciennes et solides maisons de commerce, à Odessa, par exemple, cessèrent leurs paiements.

Les légations étrangères se trouvèrent isolées du reste du monde et durent employer des courriers particuliers pour leurs dépêches. Le nouveau ministre de l'intérieur, Dournovo, recourut à des mesures violentes. Le 2 décembre, il fit arrêter quelques employés à Pétersbourg et en province, ainsi que les membres du comité d'organisation de la grève à Moscou. Le 9 décembre, il publia, en outre, un « ordre du jour » adressé aux agents des postes et télégraphes, dans lequel il les menaçait de destitution et de rigoureuses représailles. Des révocations et des arrestations suivirent, en effet; après quoi la grève s'éteignit peu à peu.

On avait arrêté en outre, à Pétersbourg, le 9 novembre, le président du Conseil des délégués ouvriers, Khroustalov-Nossar, accusé d'avoir pris part à l'organisation de la grève postale, et, le 16, on arrêta cent membres dudit Conseil, avec quelques autres appartenant à la direction de l' « Union des Unions ».

Les ouvriers ayant élu de nouveaux délégués,

ceux-ci furent arrêtés à leur tour le 19, à la suite de la publication d'un manifeste poussant à la révolte armée, au refus de l'impôt et au retrait des sommes placées dans les caisses d'épargne.

D'après des données officielles, à la suite de cet appel, 140 millions de roubles furent retirés de la caisse d'épargne en un très court espace de temps. Mais le ministre de l'intérieur continua les représailles. Le 15 décembre, en vertu d'une nouvelle loi temporaire sur la presse, huit journaux furent supprimés à Pétersbourg pour avoir reproduit le manifeste de la délégation ouvrière, et trois directeurs furent arrêtés : Hessen et Milioukov pour le *Svobodny-Narod* et Souvorine pour le journal *Rouss*. Ils furent cependant remis en liberté, après avoir déposé une caution de 10 000 roubles chacun. Dans l'intervalle, entre le 28 décembre et le 6 février 1906, soixante-dix-huit journaux furent en outre supprimés et cinquante-huit directeurs arrêtés.

En même temps, on poursuivait l'organisation des « Bandes Noires » avec un zèle infatigable. On distribua parmi les troupes de la garde, à Pétersbourg, une feuille volante où il était démontré qu'on trompait le Tsar et que les « Vrais Russes » devaient le supplier de demeurer souverain autocrate, comme ses ancêtres. En même temps, le général Bogdanovitch, le zélé promoteur des « Bandes Noires », procurait à leurs délégués une audience auprès du Tsar. Cette audience eut lieu le 23 décembre, à Tsarskoé-Sélo.

Le docteur Doubrovine, président de la députation, connu pour être l'actif inspirateur de l'association dite « Organisation de combat », adressa au Tsar les paroles suivantes, qui semblent, malgré tout, un peu étranges :

« Majesté ! l'Union du peuple russe vient à peine de

se constituer qu'elle a déjà atteint un grand développement; dix mille Russes orthodoxes de toutes professions s'y sont affiliés et leur nombre s'augmente chaque jour de plusieurs milliers. Le peuple a compris que l'« Union du peuple russe » s'est groupée autour de Toi, notre Tsar autocrate et notre Père, pour accomplir une grave et auguste mission. Ce peuple veut, ô Majesté, T'exprimer par notre bouche ses pensées profondes sur ce qui fait la force et la durée de l'État russe. Pour conserver cette force et cette durée, il faut, Majesté, que le pouvoir conféré à Ton aïeul Michel Fédorovitch par le peuple russe reste immuable, que notre patrie demeure une et indivisible, et notre foi toute-puissante.

« Notre pays sera fort quand la liberté que Tu as accordée ne sera plus profanée par un groupe de malfaiteurs qui ont organisé le désordre et la révolte, et qui détruisent le bonheur du peuple, inondant l'Empire du sang de Tes fidèles serviteurs. Il est impossible de vivre dans de telles conditions. Le moment est venu où il faut avoir recours à la force pour maintenir l'ordre social, la loi et la liberté.

« Nous nous offrons à Toi sans réserve, ô Majesté, et ne craindrons pas de donner notre vie et nos biens, comme l'ont fait nos ancêtres, quand ils se sont dévoués pour la défense de Tes prédécesseurs. »

Après avoir terminé la lecture de son discours, Doubrovine remit au Tsar deux insignes de membre de l'Union, l'un pour le Tsar, l'autre pour l'héritier du trône. Un membre de la députation ajouta : « Nous employons toutes nos forces à expliquer au peuple que la nouvelle constitution, publiée par Ta volonté, ne restreint en aucune façon Ton pouvoir autocratique. »

Le Tsar aurait répondu : « Remerciez en mon nom tous les Russes qui se sont groupés dans l'« Union du

peuple russe ». Bientôt le soleil de la vérité et de la justice éclairera la terre de Russie et alors tous les doutes s'évanouiront. »

On nomma gouverneur de Moscou le général Doubasov. A la réception officielle qui eut lieu le jour anniversaire de la naissance du Tsar, le 19 décembre 1905, le général déclara publiquement qu'il était venu à Moscou pour extirper entièrement tout ce qui se dressait contre l'autocratie, qu'il ne reculerait devant rien, et que son but était d'organiser les forces restées fidèles au pouvoir autocratique.

Mais de semblables mesures ne pouvaient que pousser les révolutionnaires à de nouveaux efforts. Une troisième grève générale fut proclamée à Moscou le 20 décembre; les agents des chemins de fer de la région se joignirent au mouvement, excepté ceux de la ligne de Moscou à Pétersbourg, dont la gare fut occupée par l'artillerie. La journée du 21 se passa dans le calme, mais on opéra une masse d'arrestations. Le soir, un grand meeting, auquel assistaient dix mille personnes, se tint au théâtre de l'Aquarium. On y fit savoir que l'infanterie resterait passive et on protesta contre les mesures du gouverneur général. La police cerna le local et les assistants furent fouillés à la sortie; mais les meneurs et leur milice armée s'échappèrent par des portes de derrière. Les grévistes exigèrent la fermeture des boutiques. Le lendemain, des scènes sanglantes se déroulèrent dans les rues: un meeting ouvrier de cinq cents personnes se tint à l'école Fiedler, et les rues adjacentes furent barrées par des barricades, formées principalement de fils de fer, afin d'empêcher la cavalerie d'avancer.

L'école fut alors bombardée par l'artillerie, et, après qu'elle eut éprouvé de sérieux dégâts, les ouvriers se rendirent.

A la suite de ces événements, les meetings cessèrent et les révolutionnaires passèrent à la révolte ouverte. Les jours suivants, un feu nourri de mitrailleuses balaya principalement le boulevard de Tver et les abords de la gare Nicolas, dont les ouvriers cherchaient à s'emparer. Le gouverneur général délibéra avec les autorités et accepta l'offre de former une milice, que lui faisait le président de l' « Union des vrais Russes » de Moscou, le prince Chtcherbatov. On publia en même temps une ordonnance défendant aux habitants de sortir après neuf heures du soir et rendant les propriétaires responsables de ce qui se passerait dans leurs maisons.

La police trouvait-elle des armes dans une maison, le propriétaire était frappé d'une amende de 3 000 roubles, et si quelqu'un tirait par la fenêtre, ordre était donné de tirer le canon sur la maison.

Environ deux cents maisons furent ainsi plus ou moins endommagées. La grande imprimerie Sytine, notamment, fut complètement détruite, après avoir été par surcroît incendiée.

Les révolutionnaires étaient divisés en trois brigades distinctes, composées chacune d'un millier d'hommes environ. Ils édifiaient leurs barricades, les défendaient en tirant des maisons voisines et disparaissaient vivement à l'approche de la troupe.

Les premiers jours, on avait consigné dans leurs casernes du Kremlin les régiments de grenadiers, qui n'avaient pas paru très sûrs.

Parmi la garnison de Moscou, qui s'élevait à peu près à six mille hommes, on employa tout d'abord contre les révolutionnaires les dragons et l'artillerie, mais aussi des Cosaques, en plus des troupes appelées de Tver.

Le 26, on se décida à faire sortir les grenadiers, qui

maintenant ne refusaient plus de « travailler », et qui se montrèrent au contraire aussi ardents que les autres.

Les morts et les blessés se chiffrèrent par milliers. Beaucoup, dans le nombre, n'avaient pas pris part à l'émeute et avaient été tués par les soldats pour cette seule raison qu'ils traversaient la rue; il y avait parmi eux des femmes et des enfants.

Néanmoins, le gouverneur général ne permit pas aux particuliers d'installer des ambulances dans leurs maisons. Le 27 décembre, les troupes étaient exténuées et la fusillade se ralentit.

La longueur totale des barrages de fil de fer aurait, dit-on, atteint plusieurs kilomètres, et la partie de la ville occupée par les révolutionnaires, sur sa ligne de démarcation d'avec la partie occupée par les troupes, aurait eu une étendue d'environ 10 kilomètres.

Le 28 décembre, il se produisit une trêve. Le comité révolutionnaire avait été arrêté; les barricades avaient été abandonnées et le travail avait repris dans une partie des fabriques.

Le 29, arriva de Pétersbourg le régiment de la garde Séménovski, sous le commandement du colonel Mine.

Les ouvriers révolutionnaires s'étaient repliés dans le faubourg de Prêsnia et s'étaient retranchés dans la fabrique de Prokhorov, mais ils se rendirent au nombre de quatre cents, après que l'artillerie eut détruit l'étage supérieur de la fabrique.

Un autre groupe, en suivant la voie ferrée, avait pénétré dans la gare de Pérovo. A l'arrivée du régiment de la garde Séménovski, les ouvriers prirent la fuite.

Deux d'entre eux, dénoncés par la police, furent réclamés par l'autorité militaire; ils furent livrés et fusillés séance tenante. D'autres ouvriers furent ensuite

fusillés ou tués à coups de baïonnette ou de crosse de fusil. Un combat eut lieu encore à une autre station de chemin de fer; la gare fut occupée par le régiment de la garde Séménovski, sous les ordres du colonel Riemann, du capitaine Sievers et d'autres officiers, et la petite agglomération industrielle fut cernée. On commença les perquisitions : sur un homme fouillé par la troupe, on trouva un revolver; il fut fusillé sans autre forme de procès. Vingt-deux personnes au total furent arrêtées, puis fusillées l'après-midi, après avoir été enfermées plusieurs heures dans un wagon de chemin de fer.

En dehors de celles qui périrent au cours de l'insurrection, une soixantaine de personnes auraient été exécutées par le régiment Séménovski; on fusilla entre autres deux vieux employés de chemin de fer et le mécanicien Oukhtomski qui, avec sa locomotive, avait sauvé une partie des meneurs de la révolte de Moscou. Pendant les deux semaines que le régiment passa à Moscou pour cette expédition, il n'eut que trois hommes tués et cinq blessés. A son retour à Pétersbourg, le colonel Mine fut promu au grade de général de brigade et attaché à la suite du Tsar.

Les ouvriers de Pétersbourg tentèrent aussi de réaliser la grève générale qui avait amené l'insurrection de Moscou. Le travail fut arrêté dans les fabriques, le 21 décembre. Le lendemain et les jours suivants, des collisions se produisirent entre les ouvriers et la troupe. Mais, par suite d'arrestations en masse, de perquisitions domiciliaires, dont le nombre atteignit seize cents en quinze jours, et faute d'avoir trouvé un appui dans l'opinion, qui considérait les revendications ouvrières comme utopiques, cette troisième grève, comme celle de novembre, ne put se soutenir longtemps. Il en fut de même en province en divers

endroits. Le gouvernement usa aussitôt de représailles. C'est ainsi que l'état de siège fut de nouveau déclaré en Pologne le 25 décembre 1905.

Un oukaze du 30 octobre avait fait certaines concessions au sujet de l'emploi de la langue lithuanienne dans les réunions et discussions privées, à la suite d'une campagne acharnée menée durant une année entière contre les maîtres d'école, le clergé et les fonctionnaires russes.

A la tête du mouvement, marchaient le clergé catholique et les grands propriétaires polonais.

En novembre, les troubles commencèrent par l'expulsion des fonctionnaires russes et le désarmement de la police et des gendarmes. Des meurtres isolés de policiers se produisirent aussi, ainsi que des collisions avec la troupe. Après que la garnison de Kovno eut été notablement renforcée, les désordres cessèrent.

Au Caucase et dans les Provinces Baltiques, au contraire, les choses avaient été poussées à l'extrême. D'après le rapport du comte Vorontsov-Dachkov, gouverneur du Caucase, en date du 7 janvier 1906, en raison de l'éloignement de cette province et à la suite de la grève des postes et télégraphes, qui avait cessé dans l'intervalle, le mouvement révolutionnaire avait été partout en augmentant. En Transcaucasie, les révolutionnaires s'étaient emparés du chemin de fer. A Tiflis, tout commerce était suspendu. Le mouvement agraire, qui avait pour ainsi dire cessé, reprit avec une nouvelle ardeur. A Elisavetpol, les conflits entre Arméniens et Tatars continuaient. Dans le Caucase septentrional, par contre, toutes les gares étaient occupées par les troupes et les meneurs grévistes furent arrêtés.

Le 8 janvier, les choses en étaient arrivées à ce point, à Tiflis, qu'on dut employer le canon, après

qu'une horde de plusieurs milliers de Tatars se fut mise en marche contre la ville, et que le gouverneur se fut vainement adressé aux ouvriers social-démocrates, aussi bien arméniens que tatars, pour qu'ils détournassent de leur dessein les Tatars qui avançaient.

Mais, au bout de quelques jours, le calme était revenu dans la ville et la circulation des trains avait repris, bien qu'avec difficulté, une partie des stations se trouvant encore entre les mains des Tatars. La ville de Batoum était entièrement au pouvoir des révoltés, ainsi que la Géorgie, la Mingrélie, l'Iméréthie et l'Abkhazie. Une « République du Caucase du Nord » avait été proclamée au milieu de décembre et se maintint jusque vers la mi-janvier. Les premières expéditions militaires envoyées dans ces régions échouèrent, mais finalement, dans les derniers jours de décembre, la population fut forcée de se soumettre.

Dans les Provinces Baltiques, la haine de la population indigène contre les propriétaires de domaines allemands était déjà d'ancienne date. Quand les Lettons cultivés commencèrent à revendiquer leurs droits nationaux, ils se joignirent secrètement au mouvement révolutionnaire russe.

La noblesse allemande, par contre, avait de bonne heure assumé un rôle dirigeant dans l'autocratique Russie. Au point de vue de la culture intellectuelle, elle avait élevé les Provinces Baltiques bien au-dessus du niveau général de la Russie. Mais lorsque, sous Alexandre III, commença la russification des Provinces Baltiques, la noblesse resta isolée des autres classes et se plia extérieurement au nouvel état de choses.

Quand vint enfin le grand mouvement libéral, qui prit une nuance fortement socialiste, les propriétaires durent chercher leur salut dans l'autocratie russe et

firent cause commune avec l'ancien régime contre le mouvement rural letton.

Après le manifeste d'octobre, que n'avait pas suivi la suppression de l'état de siège, des troubles avaient eu lieu continuellement, et bientôt la révolte des paysans prit un caractère si violent qu'une partie des propriétaires s'enfuirent, et que les autres s'adressèrent au gouverneur général, en lui demandant d'envoyer des troupes pour les protéger.

Le 1er décembre, une réunion des représentants de toutes les communes lettonnes se tint à Riga. Dans cette réunion, à laquelle prirent part mille cinq cents personnes, on vota une motion décidant de déposer les fonctionnaires actuels des Provinces Baltiques et de les remplacer par des comités élus, qui devaient être subordonnés à une assemblée de représentants lettons siégeant à Riga et destinée à devenir la plus haute instance de la « République lettone ». On décida de cesser tout paiement d'impôts au Trésor impérial, ainsi que les redevances aux propriétaires allemands. Tout le mouvement insurrectionnel était mené par un seul homme, connu sous le nom de Maxime et qui semblait déployer un incontestable talent dans ce rôle.

Les paysans mirent bientôt ces décisions à exécution. Ils désarmèrent la police et les gendarmes, destituèrent les pasteurs allemands, les chefs de districts et autres fonctionnaires russes, et en élurent d'autres à leur place. Les débits d'eau-de-vie furent fermés, et tout l'argent qu'on trouva servit à la révolution. On réquisitionna de force chez les propriétaires des armes et de l'argent.

Pendant la première moitié de décembre, un groupe de propriétaires s'étaient réfugiés avec leurs familles au château de Römershof, par peur des nombreuses bandes de paysans qui parcouraient la région. Ce

groupe se composait de vingt hommes, dont six sujets allemands, dix dames et quelques enfants, tous venant de la région de la Dvina. Ils avaient pour escorte trois officiers et cent dragons, mais il fut bientôt évident que Römershof n'offrait pas assez de sécurité, et ils résolurent de tâcher de parvenir jusqu'à Riga. Arrivés près du domaine de Lennewarden, ils rencontrèrent une troupe de plusieurs milliers de paysans bien armés. Une fusillade éclata, un officier fut blessé et les dragons se dispersèrent, après qu'un grand nombre d'entre eux furent restés sur place. Les propriétaires et leurs familles se réfugièrent dans une grange et entamèrent des négociations avec les paysans. On convint qu'il serait permis à la troupe de s'éloigner après avoir brûlé ses cartouches, et que le chef de district et le commissaire de police, qui étaient dans le groupe, seraient livrés aux paysans.

Les propriétaires furent désarmés et conduits à Lennewarden, où ils furent gardés jusqu'au lendemain matin. On mit alors en liberté les femmes et les enfants, mais on conduisit les hommes au château de Kokkenhusen, où on les enferma dans la cave. Le lendemain, des forces militaires munies d'artillerie étaient en marche. Les paysans envoyèrent en parlementaires l'officier blessé et le chef de district. Sur le conseil de ceux-ci, les troupes se retranchèrent et attendirent des renforts. Tout à coup, les paysans mirent en liberté les propriétaires, qui arrivèrent enfin à Riga.

Le 12 décembre, parut un décret ordonnant que la Courlande, la Livonie et l'Esthonie formeraient temporairement un gouvernement général. On nomma aux fonctions de gouverneur général Sologoub, qui arriva à Riga le 31 décembre, après que d'importants renforts de troupes eurent pu enfin parvenir jusque-là.

La ville de Tukkum, en Courlande, qui était un des principaux centres d'importation clandestine d'armes, était complètement aux mains des insurgés. Le gouverneur général Bœckmann y envoya huit compagnies d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie. La cavalerie fut logée dans un hôtel situé au milieu de la ville. Pendant la nuit du 13 décembre, les insurgés en barricadèrent toutes les issues et mirent le feu à l'hôtel, et presque tous ceux qui s'y trouvaient enfermés périrent.

Le lendemain, l'infanterie cerna la ville, et l'artillerie lança quelques obus des hauteurs environnantes. La ville fut informée en même temps qu'elle serait bombardée au cas où les insurgés ne déposeraient pas les armes. Il y eut, de part et d'autre, un grand nombre de morts et de blessés.

A Windau, deux compagnies d'infanterie furent encore menacées d'être anéanties si elles ne déposaient pas les armes. Mais, quand le gouverneur général eut fait savoir que la ville serait bombardée par un vaisseau de guerre, si l'on empêchait les troupes de sortir, les insurgés leur laissèrent libre passage.

A Talsen, l'arsenal fut pillé le 18 décembre, et les insurgés de la ville, renforcés par des fuyards de Tukkum, opposèrent, les jours suivants, aux troupes une résistance acharnée. Après un court bombardement, celles-ci pénétrèrent dans la ville, mirent le feu aux maisons dans lesquelles les insurgés s'étaient retranchés, et tuèrent les fuyards; il y eut sept cents morts et blessés, sans compter ceux qui périrent brûlés.

Un grand nombre de trains militaires furent détruits par des explosions de dynamite, si bien que les envois de troupes devinrent difficiles. On envoya néanmoins de Pétersbourg des « expéditions de répression », dont l'une opérait dans la région de Walk, sous le com-

mandement du général Orlov, qui se signala tout particulièrement.

Beaucoup de gentilshommes des Provinces Baltiques, qui étaient d'anciens officiers et qui faisaient encore partie de la réserve, furent commandés pour prendre part à ces expéditions. Le 31 décembre, le gouverneur général pouvait annoncer que la voie du chemin de fer était occupée de Riga à Römershof, que les autorités étaient réinstallées à Jakobstadt et que la grève avait cessé à Dunabourg (Dvinsk).

Toutefois, avec l'arrivée des « expéditions de répression », la révolte prit un caractère de plus en plus acharné. Agents de police, gendarmes étaient assassinés partout où on les rencontrait, et, même en plein jour, des attaques se produisaient dans les rues de Riga, ayant ordinairement pour but de voler de l'argent. Une milice d'Allemands se forma pour défendre la vie et les biens des particuliers. Les propriétaires qui hébergeaient les détachements de troupes étaient menacés de mort, et plus d'un fut fait prisonnier et gardé comme otage.

A Dorpat, une grève, qui amena des collisions avec les troupes, éclata le 25 décembre 1905, après l'arrestation des délégués des communes esthoniennes.

Les troubles s'étendirent aux campagnes, et quelques domaines furent pillés. En Esthonie, les agressions des paysans prirent un caractère de brigandage plus marqué qu'en Livonie et en Courlande, où le mouvement avait une tendance politique plus accentuée.

Le 29 décembre, une bande de paysans armés arrivaient au domaine de Penningby et sommaient le propriétaire de leur remettre ses armes et de leur payer 200 roubles. Après avoir obtenu ce qu'ils désiraient, ils s'éloignèrent, mais ils revinrent le 2 janvier au soir. Lorsque le propriétaire du domaine, nommé Baranov, sortit pour leur parler, il fut frappé d'une balle à la

tempe. Il eut encore la force de faire quelques pas et de rentrer chez lui, mais les paysans l'en arrachèrent et l'achevèrent sous les yeux de sa femme et de son enfant. La maison fut incendiée après avoir été pillée. La famille dut s'enfuir le lendemain, après une nuit d'horreur passée dans les bois.

En Esthonie, quatre-vingt-dix-huit domaines furent plus ou moins complètement dévastés. En Livonie et en Courlande, où le mouvement insurrectionnel était le plus intense, beaucoup de propriétés d'une valeur souvent considérable furent pillées et incendiées. C'est ainsi que fut brûlé, le 5 janvier, le plus ancien château des Provinces Baltiques, Neuenbourg, construit en 1301. Il appartenait à un membre de la famille Von der Recke. Là aussi, les propriétaires furent tués, entre autres le baron Hillesen, dans la région de Mitau.

Les Allemands qui faisaient partie de la milice se réunirent alors dans les domaines qu'on n'avait pas encore pillés, et, à la moindre peccadille de la part des paysans, telle que bris de vitres, etc., ils faisaient aussitôt venir la force armée.

Le 6 janvier, un détachement de cette milice, fort de quinze hommes, se trouvait au domaine de Kabbal, en Livonie. On les informa que quarante révolutionnaires se mettaient en marche. Les Allemands allèrent à leur rencontre, étendirent aussitôt trois meneurs sur le carreau, en tuèrent encore deux, en blessèrent quinze et en firent prisonniers quatorze. Le lendemain, ils entreprirent une razzia dans la région et s'emparèrent encore de cinq blessés qu'ils firent prisonniers. Personnellement, ils n'avaient éprouvé aucune perte. Dix-sept chariots, chargés de riche butin pillé dans les domaines, tombèrent entre leurs mains. Le lendemain, la troupe arriva à Kabbal et jugea les prisonniers. Les « expéditions de répression » ne connaissaient d'autres

sanctions que la peine de mort et des contributions de guerre infligées aux villages.

La circulation des trains fut enfin rétablie sur la ligne de Mitau à Libau, et, le 10 janvier 1906, le gouverneur annonça officiellement que les autorités étaient restaurées à Talsen et Windau, que la tranquillité était revenue à Walk, que Lemsal avait été pris par Orlov et que le mouvement révolutionnaire en Esthonie avait été réprimé en grande partie par les bataillons de marine envoyés de Pétersbourg.

En Livonie, la pacification fit d'assez grands progrès, mais, en Courlande, les autorités ne furent réintégrées dans les districts ruraux qu'à la fin de janvier. Longtemps encore après, de nombreuses exécutions furent faites par les troupes, d'après les listes de proscription qui avaient été dressées, mais sans que le calme fût par là ramené.

En Sibérie enfin, il se produisit également des grèves et des désordres. A Vladivostok, une nouvelle sédition militaire éclata le 23 janvier, après que l'ancien commandant eut été remplacé par le général Sélivanov, qui prit des mesures violentes.

Sélivanov fut blessé dans une attaque et, après que le commandement eut été repris par un autre chef en qui les soldats avaient déclaré avoir confiance, le calme fut rétabli.

La grève des chemins de fer de Sibérie fut par contre si sérieuse que, longtemps, l'armée de Mandchourie vit ses communications coupées avec Saint-Pétersbourg.

Le général Mœller-Zakomelski reçut l'ordre de rétablir la circulation des trains. Il procéda sans aucune pitié, et un massacre eut lieu aux stations de Krasnoïarsk, Elanskaïa, etc., auquel succédèrent des exécutions dans le genre de celles des environs de Moscou.

CHAPITRE III

LE MINISTÈRE WITTE ET SES RÉFORMES

Vaine tentative pour former un ministère en dehors de la bureaucratie. — Composition finale du ministère. — Mesures répressives. — La nouvelle loi électorale. — Lois provisoires sur la liberté de la presse, la liberté d'association et le droit de réunion. — Le Conseil de l'Empire transformé en Chambre Haute. — Nouveau règlement pour la Douma. — Règlement spécial concernant le budget. — Emprunt de 2 250 millions de francs. — Démission de Witte.

Le 7 novembre 1905, Witte était nommé président du Conseil des ministres, après qu'un nouveau règlement eut été institué, d'après lequel les différents ministres et certains hauts fonctionnaires cessaient de faire individuellement des rapports au Tsar (sauf toutefois les ministres de la cour, de la guerre et de la marine); en même temps, toutes les affaires, à quelques exceptions près, qui n'étaient pas du ressort de ces ministres, étaient traitées en commun par le Conseil des ministres; après quoi le président du conseil, seul ou avec les ministres intéressés dans la question, venait les exposer au Tsar. La compétence de l'ancien Comité des ministres fut encore restreinte, et l'institution tout entière fut complètement supprimée le 6 mai 1906.

Il est évident que le but de Witte, en créant le nouveau règlement relatif au Conseil des ministres, était d'empêcher l'influence des ministres de se faire sentir

individuellement auprès du monarque à côté de celle du président du conseil, quoiqu'il n'y ait pas réussi pendant le temps qu'il demeura à la présidence du conseil.

Néanmoins, cette réforme a montré entre temps qu'elle a grandement restreint le pouvoir du souverain, mais seulement au profit du Conseil des ministres et de son président, c'est-à-dire, dans l'état de choses actuel, au profit de la bureaucratie, qui a ainsi poussé la centralisation à l'extrême; car, sous l'ancien régime, non seulement la rivalité existant constamment entre les ministres, mais aussi le droit qu'avaient certains hauts fonctionnaires de présenter individuellement des rapports au monarque, faisaient que ce dernier intervenait souvent d'une manière plus personnelle dans le gouvernement, ce qui, maintes fois, servait de frein à l'arbitraire des ministres et pouvait même tourner à l'avantage des affaires.

En vertu des nouvelles dispositions, le monarque, en ce qui concerne toutes les affaires intérieures, est exclusivement réduit au rapport du président du conseil et, par là même, tombe dans une dépendance d'autant plus grande que le président du conseil peut s'appuyer sur une Douma qui a l'apparence d'une représentation nationale, mais qui n'est en réalité que l'instrument docile de la bureaucratie.

Au bout de peu de temps, une partie des anciens ministres se retirèrent, entre autres le procureur du Saint-Synode, Pobédonostsev, le ministre de l'instruction publique, Glazov, le ministre des finances, Kokovtsov, le contrôleur de l'Empire, Lobko, et le chef du département de l'agriculture, Schwanebach.

Par contre, demeurèrent en fonctions : le ministre de la justice, Manoukhine, le ministre des affaires étrangères, comte Lamsdorf, le ministre de la cour, baron

Fréedericksz, le ministre de la guerre, Rœdiger, et le ministre de la marine, Birilev. Le 8 novembre, Trépov fut également relevé de ses fonctions de gouverneur général, de commandant en chef des troupes de Pétersbourg, d'adjoint au ministre de l'intérieur et de chef de la gendarmerie, et nommé en même temps commandant du Palais, ce qui l'amenait dans le voisinage immédiat du Tsar.

Plusieurs gouverneurs furent également relevés de leurs fonctions, de même que le préfet d'Odessa, Neidhart, et le gouverneur général de cette même ville, Kaulbars, puis le gouverneur général Kleigels, à Kiev. Ce dernier fut remplacé par le général Soukhomlinov.

Witte rencontra peu d'empressement dans sa tentative pour former un cabinet, d'autant plus que l'attitude qu'il avait eue jusque-là n'avait guère inspiré confiance aux éléments constitutionnels.

Le lendemain de la promulgation du manifeste d'octobre, il convoqua chez lui un certain nombre de représentants de la presse et promit alors, entre autres choses, que le gouvernement réaliserait les promesses de liberté dont il avait été si souvent parlé.

Il conféra quelques jours plus tard avec les « représentants de l'opinion », tels que le président du bureau du Congrès des zemstvos, Golovine, depuis président de la seconde Douma ; le comte Pierre Heyden ; le professeur de Moscou déjà cité, Kokochkine, les écrivains Struve et Milioukov, directeurs d'un des principaux journaux d'opposition, sans pourtant soulever avec ces personnalités la question de l'attribution des ministères, et encore moins leur offrir quelques portefeuilles, comme on l'a prétendu.

Son but n'était nullement de se joindre aux « constitutionnels-démocrates ». Il cherchait à attirer à lui

les « modérés » du Congrès des zemstvos, mais Chipov déclina l'offre du poste de contrôleur de l'Empire, considérant que son entrée au ministère n'aurait aucune raison d'être si les représentants des autres fractions progressistes n'y entraient pas en même temps, et l'on ne pouvait pas espérer qu'aucun membre de la majorité des Congrès de zemstvos consentirait à accepter un portefeuille, si l'on ne faisait pas droit à la demande des « constitutionnels-démocrates », qui réclamaient des mesures immédiates prouvant l'intention du gouvernement de tenir les promesses données.

Pour la même raison, les pourparlers engagés par Witte avec M. Stakhovitch au sujet du portefeuille de l'instruction publique, et avec Goutchkov pour le ministère du commerce et de l'industrie, ne purent aboutir à aucun résultat. Le prince Eugène Troubetskoï (frère de feu Serge Troubetskoï) ne consentit pas davantage à devenir ministre de l'instruction publique.

Il posa à son entrée au ministère cette condition que le président du conseil adopterait le même programme que lui. A quoi Witte fit cette réponse peu satisfaisante : « Il ne s'agit pas actuellement d'élaborer un programme ; il faut voir d'abord ce qu'on peut faire ; pour l'instant, il ne s'agit que d'être ministre. »

N'ayant pu décider les hommes politiques modérés à entrer dans le ministère, Witte s'adressa à la bureaucratie et y fit son choix. Le ministère de l'intérieur fut accepté, provisoirement disait-on, par l'adjoint de l'ancien ministre Boulyguine, Dournovo, et le poste de contrôleur de l'Empire, par l'adjoint du contrôleur, D. Filosofov. Kutler et Timiriazev, adjoints du ministre des finances, furent nommés : l'un, chef du département de l'agriculture, le second, ministre du commerce et de l'industrie, poste nouvellement créé. Le ministre des finances fut remplacé par le directeur de

la Trésorerie de l'Empire, I. Chipov, et le directeur du chemin de fer du Sud-Est, Néméchaev, fut nommé ministre des voies de communication. Le comte I. Tolstoï devint ministre de l'instruction publique, et Akimov, ministre de la justice. Le 19 novembre, le nouveau conseil se réunit pour la première fois, sous la présidence de Witte.

Il ne se passa pas longtemps avant que deux courants opposés ne se fissent jour dans le ministère; les anciennes intrigues ministérielles recommencèrent de plus belle. On employait maintenant contre Witte les moyens auxquels il avait eu recours antérieurement contre Gorémykine et Sipiaguine, et, dans le cours de l'automne, on annonça plus d'une fois que Witte serait obligé de céder la place, soit à Dournovo, soit au comte Ignatiev.

Les membres de ce qu'on a appelé le parti allemand parmi les bureaucrates russes, avec Schwanebach à leur tête, allèrent si loin dans leur ardeur à renverser Witte, qu'ils s'adressèrent même à l'empereur Guillaume.

Ils ne pouvaient pardonner à Witte de n'avoir pas voulu combattre le mouvement libéral à l'aide des éléments réactionnaires. Néanmoins, les premières mesures prises ouvertement par le gouvernement indiquent bien que le régime de police était encore très en honneur.

En attendant, des comités permanents se réunissaient sous la présidence du comte Solski et discutaient les réformes rendues nécessaires par l'institution de la représentation nationale; le travail pratique était confié à la Chancellerie de l'Empire, qui avait à sa tête le baron Yxkull von Gyldenband et son adjoint Kharitonov.

Le nouveau gouvernement eut à essuyer un blâme

sévère de la part du Congrès des zemstvos, qui se réunit à Moscou, du 19 au 24 novembre 1905. Ce congrès déclara toutefois que, si le gouvernement faisait preuve de la décision et de la persévérance voulues dans l'application des principes du manifeste d'octobre, il pouvait compter sur le concours de tous.

Une députation, composée de Mouromtsev, Kokochkine et Pétrounkévitch, fut envoyée au comte Witte, mais il ne mit aucun empressement à la recevoir, et les envoyés revinrent avec l'impression que Witte n'avait plus le pouvoir de réaliser les vœux qu'ils exprimaient.

Le congrès était d'avis en outre qu'il fallait abroger immédiatement toutes les lois d'exception, même celles qui concernaient les diverses nationalités, et aussi toutes les différentes sortes d'état de siège; que le personnel de l'administration devait être renouvelé, la police confiée à l'administration locale, et l'amnistie étendue à tous les crimes politiques et religieux commis avant comme après le manifeste d'octobre. Il exprimait en même temps le vœu que des droits constitutionnels fussent conférés à la première représentation nationale.

Les troubles agraires qui s'étaient produits tout l'été furent à ce congrès l'objet d'une discussion approfondie. Le mouvement s'était déjà étendu à vingt-cinq gouvernements et des milliers de domaines avaient été mis au pillage.

Le gouvernement, par un manifeste du 16 novembre, avait bien aboli les redevances annuelles dues par les paysans pour la terre qui leur avait été attribuée lors de l'émancipation de 1861, et les en avait dispensés pour moitié à partir de 1906, et à tout jamais à partir de 1907. Mais cette mesure ne pouvait produire aucun effet, étant donné la fermentation des

esprits à ce moment, d'autant plus que, de toute façon, cette redevance aurait cessé au bout de quelques années, quand la terre donnée aux paysans aurait été complètement payée.

Du reste, le gouvernement n'avait trouvé d'autre moyen de « calmer » les paysans, qui continuaient les pillages, que d'employer encore et toujours la force. Par un décret du 13 novembre, l'administration des gouvernements de Samara, Tchernigov et Tambov (on y ajouta plus tard quelques autres gouvernements, comme ceux de Penza et de Koursk) avait été abandonnée à des aides de camp généraux munis de pouvoirs très étendus : ils pouvaient même rendre des ordonnances.

Les orateurs du congrès estimaient qu'une partie des révoltes de paysans auraient pu être prévenues si le manifeste d'octobre avait en quelque manière tenu compte des besoins des paysans, mais qu'il convenait toutefois de laisser à la Douma d'Empire le soin de fixer les bases de la solution de la question agraire, et au gouvernement celui de prendre d'ici là des mesures préparatoires.

En attendant, le gouvernement proclama l'état de siège dans les gouvernements de Saratov, Tchernigov, Tambov, Koursk et Kovno; on envoya en outre trois colonnes volantes, qui furent placées sous les ordres de trois aides de camp généraux, pour étouffer la révolte des paysans. Le commandement d'une de ces colonnes fut confié à l'aide de camp général Sakharov, qui avait été également chargé de l'administration des gouvernements de Saratov et de Penza, et qui se rendit tout particulièrement fameux par son « expédition de répression » au village de Kvalinchine, district de Serdobsk, gouvernement de Saratov; il fut accompagné dans cette expédition par le gouverneur de Saratov, Stoly-

pine, qui devint plus tard président du conseil. Mais Sakharov fut tué le 6 décembre et remplacé par Maximovitch. Le général Stroukov fut envoyé à Tambov et l'amiral Doubasov à Koursk.

Les mesures du gouvernement avaient pris ainsi un caractère de répression de plus en plus marqué, et l'influence réactionnaire prit peu à peu le dessus, en dépit des efforts persévérants de Witte pour réaliser les promesses du 30 octobre.

Au Conseil des ministres qui se réunit le 25 novembre, il engagea ses collègues à se hâter de présenter des ordonnances concernant l'inviolabilité de la personne, la liberté de conscience et d'opinion, le droit de réunion et d'association. Mais il se heurta à des difficultés, surtout de la part de Dournovo.

Il faut chercher en grande partie dans la situation financière la raison des efforts que le gouvernement faisait malgré tout pour maintenir la fiction de l'établissement d'une constitution. Les fonds publics russes avaient fortement baissé après le manifeste d'octobre, qui n'avait pas amené le calme sur lequel le gouvernement avait compté.

Toutes les tentatives faites pour négocier un emprunt extérieur pendant l'automne de 1905 avaient échoué.

Cependant, après l'écrasement de la révolte de Moscou, qui avait visiblement épuisé les partis révolutionnaires, les cours montraient une tendance à se relever. Mais on ne réussissait toujours pas à conclure un emprunt. La complicité des gouvernants dans les pogroms qui se renouvelèrent à la fin de l'hiver et dans les persécutions contre les juifs ne rendait pas la situation plus favorable, et l'attitude des banquiers étrangers força le gouvernement, en mars 1906, à don-

ner des ordres sévères aux autorités provinciales pour prévenir l'explosion des pogroms.

Le public étranger, qui devait acheter les obligations, exigeait, au préalable, des garanties constitutionnelles. On ne pouvait donc renoncer aux réformes promises.

Pour remplir la promesse faite d'étendre le droit électoral, le Conseil des ministres, avec le concours de différentes personnes, avait rédigé un projet, qui fut soumis à l'examen d'une conférence tenue le 18 décembre à Tsarskoé-Sélo. On avait convoqué à cette conférence, en qualité de représentants du corps social, le baron P. Korff, A Goutchkov, D. Chipov et le comte V. Bobrinski. Tous se déclarèrent partisans du suffrage universel; les ministres Filosofov, Timiriazev, Néméchaev, Tolstoï et I. Chipov également.

La question ne fut pas résolue ce jour-là, mais la discussion se poursuivit encore pendant quelques réunions, auxquelles les « représentants du corps social », à vrai dire, n'assistaient plus.

Le 24 décembre, parut un décret, que l'on peut qualifier de dernière concession à la marche en avant. Il contenait une modification et une addition à la loi Boulyguine du 19 août, touchant les élections à la Douma d'Empire. Le suffrage restait indirect, et, pour une partie des électeurs, tels que les paysans, on le maintenait à trois degrés. Les propriétaires terriens votaient à deux degrés.

Les conditions générales d'éligibilité étaient les suivantes : être sujet russe, savoir la langue russe, avoir vingt-cinq ans et être du sexe masculin. Mais cette loi changeait les principes du droit électoral, spécialement pour ce qu'on appelait le « troisième élément ».

Elle accordait, par exemple, dans les villes le droit

de vote aux propriétaires d'un immeuble imposé, aux individus qui depuis un an payaient le droit de patente ou l'impôt locatif, à ceux qui recevaient des appointements ou une pension de l'État ou d'une commune, et enfin à ceux qui depuis un an occupaient un logement particulier. Mais ces derniers n'obtenaient le droit de voter qu'après une déclaration faite devant la commission électorale.

Les ouvriers employés dans toute fabrique comptant plus de cinquante ouvriers avaient le droit d'élire un délégué aux collèges électoraux. Les femmes qui possédaient des immeubles pouvaient aussi exercer le droit électoral en se faisant représenter par leur mari ou leur fils.

Les vingt-six plus grandes villes formaient des circonscriptions électorales particulières. Pétersbourg élisait 6 députés, Moscou 5, Varsovie 2, et les vingt-trois autres villes chacune un député : à part cela, chaque gouvernement formait une circonscription, et le nombre de députés que nommait chaque gouvernement variait de 2 à 15. Les cinquante et un gouvernements de la Russie d'Europe avaient en tout 414 députés; les dix gouvernements du Royaume de Pologne, 36; le district de Kholm, un; les dix gouvernements et les territoires du Caucase, 29; les possessions d'Asie, 41. Au total, la Douma comptait 524 députés.

Le collège électoral de la circonscription, qui élisait les députés à la Douma, se composait des habitants des villes ayant le droit de suffrage; des délégués des ouvriers de fabriques; des électeurs nommés par les petits propriétaires, dont faisaient partie les représentants des terres de l'Eglise; des électeurs paysans des districts qui avaient été élus aux assemblées de village par les chefs de famille paysans; et enfin des grands propriétaires.

Le cens, pour ceux qui appartenaient à cette dernière catégorie, était un domaine de 250 à 300 déciatines en moyenne (1), ou d'une valeur de 15 000 roubles. Tous ceux qui faisaient partie d'un même collège électoral avaient un droit de suffrage égal.

Pour la population purement russe, on avait calculé qu'il y aurait un député par 250 000 habitants; pour les marches, un député représenterait 350 000 habitants.

Nul n'était éligible que s'il était en même temps électeur dans la circonscription. Personne ne pouvait se porter comme candidat dans plusieurs circonscriptions. Les fonctionnaires de l'État étaient éligibles, mais, une fois élus, ils étaient tenus de quitter le service de l'État.

Étaient exclus du droit électoral : les gouverneurs et, avec eux, les agents de la police de leur ressort, les militaires, les étudiants et les races nomades étrangères.

Étaient exclus en outre : les individus condamnés *ou poursuivis* pour un crime infamant, ou pour des crimes entraînant la privation ou la diminution des droits personnels et la révocation du service de l'État, les faillis, les condamnés pour désertion et enfin les anciens membres du clergé qui, par suite d'un jugement, avaient perdu leur dignité ecclésiastique (2).

La disposition excluant du droit électoral les personnes poursuivies pour la catégorie de crimes ci-dessus, à laquelle appartenaient les délits de presse, fut cause que des journalistes éminents, tels que Struve, J. Hessen, Korolenko et Milioukov, furent poursuivis

(1) Une déciatine = 1 Ha.0925.

(2) La proscription par mesure administrative est annulée par l'élection à la Douma d'Empire.

avant la date des élections ; ils se trouvèrent par là exclus de la liste électorale et privés en même temps de la possibilité d'être élus à la Douma, bien qu'ils aient été acquittés plus tard.

Pour réaliser en apparence la première promesse du manifeste d'octobre, qui renfermait, entre autres choses, la liberté d'exprimer ses opinions, on avait édicté, le 7 décembre, une loi temporaire sur la presse. En vertu de cette loi, la censure préventive était supprimée pour les publications périodiques paraissant dans les villes, exception faite pour les nouvelles de la cour, les délibérations des assemblées de la noblesse, des municipalités et des zemstvos, ainsi que pour les annonces, circonstance qui, dans la campagne électorale, joua un rôle très important.

Les infractions à la loi sur la presse étaient de la compétence des tribunaux ordinaires. On abolit le système de l'autorisation préalable et on le remplaça par celui de la déclaration obligatoire, mais cette déclaration obligatoire comportait, entre autres choses, le dépôt du programme du journal, et les autorités avaient le droit de refuser la permission de faire paraître un journal si son programme semblait contraire aux bonnes mœurs ou « à la loi pénale ». On avait ainsi laissé une large place à l'arbitraire, et la liberté de la presse demeurait illusoire.

La promesse de la liberté de conscience, qui avait déjà été préparée par les oukazes des 25 décembre 1904 et 30 avril 1905, permettant le passage d'une religion à une autre, avait amené la convocation d'un Concile, dont les délibérations n'aboutirent pas à un résultat plus sérieux. Une sorte de mouvement réformateur se dessina, en attendant, dans une partie du clergé orthodoxe, mais il fut aisément réprimé.

La question de la situation d'exception des juifs

demeurait toujours sans solution malgré le paragraphe 7 de l'oukaze du 25 décembre 1904, ordonnant une révision des règlements qui s'y rapportaient.

La situation des juifs avait été très améliorée sous Alexandre II, mais, peu après sa mort, lorsque le comte Nicolas Pavlovitch Ignatiev devint ministre de l'intérieur, commença une série de persécutions contre les juifs, qui continuèrent tout le temps qu'il demeura à ce poste. Il élabora en outre le « règlement provisoire de 1882 », qui interdisait aux israélites de se fixer en dehors des villes et des bourgs ou d'affermer des terres, même dans le rayon de résidence qui leur a été assigné par une ordonnance de 1804. Ce « règlement provisoire », qui est toujours en vigueur, a même encore été aggravé par l'ordonnance de 1887, en vertu de laquelle les juifs qui étaient déjà établis à la campagne avant 1882, ne peuvent quitter un village pour aller dans un autre, et aussi par l'oukaze de 1903, qui défend d'acquérir, au nom d'un juif ou à son profit, un immeuble hors des villes.

En 1886 et 1887, on restreignit le nombre des israélites admis à l'Université et aux établissements d'enseignement secondaire; mais même les juifs qui, par leur instruction supérieure déjà acquise, ou en qualité de marchands de la première guilde, avaient le droit de séjourner dans toutes les parties de l'Empire, se trouvaient dans une situation très difficile par suite des restrictions croissantes apportées à leur liberté industrielle.

La liberté d'association fut réglée le 17 mars 1906 par une ordonnance temporaire spécifiant principalement que les personnes qui désirent fonder une association doivent en faire la « déclaration » écrite aux autorités, en indiquant le but de l'association, etc.

La demande est accueillie ou rejetée avec indication

des motifs, dans un délai de quinze jours. L'ordonnance renferme en outre une quantité de dispositions spéciales, qui font que la liberté d'association dépend absolument du bon plaisir des autorités.

C'est ainsi, notamment, que le parti des constitutionnels-démocrates, connus sous le nom de « cadets », a vu jusqu'à présent opposer une fin de non-recevoir à sa demande de former une association.

La liberté de réunion fut également organisée par un règlement provisoire en date du même jour, 17 mars. Toute réunion « privée » tenue dans un local « privé », qui n'est ni loué ni organisé pour des réunions, est autorisée, même sans déclaration préalable. Il en est de même des réunions tenues par des associations légalement reconnues, auxquelles personne d'étranger ne prend part. Est considérée comme « publique » toute réunion, petite ou grande, où tous les assistants ne sont pas connus de celui qui l'a organisée, ou qui se tient dans un théâtre, une salle de concert, etc., ou dans un local loué pour la circonstance : les réunions publiques dans les auberges sont interdites, mais elles sont autorisées dans les « établissements d'instruction », si les règlements de l'établissement le permettent.

Pour une réunion en plein air, il faut l'autorisation du gouvernement. Toute réunion publique doit être annoncée trois jours à l'avance; l'annonce de la réunion doit en indiquer le but, ainsi que, le cas échéant, le sujet des discours et le nom des orateurs. La police doit y avoir libre accès.

La réunion peut être interdite si la sécurité et la tranquillité publiques sont menacées. Elle peut être dissoute si le programme n'est pas suivi, si l'on prononce des discours qui excitent une partie de la population contre l'autre, et si l'ordre est troublé par des cris ou des manifestations.

Il est à remarquer toutefois que ces ordonnances temporaires, qui paraissent en quelque sorte garantir la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association, tombent d'elles-mêmes dans les parties de l'Empire qui se trouvent en état de siège, et ces parties formaient alors plus de la moitié de la Russie.

On verra, par ce qui suit, ce que cette réserve implique. Le règlement sur l' « état de protection renforcée » fut promulgué à la suite de l'assassinat d'Alexandre II. Il avait été rédigé par le comte N. P. Ignatiev, l'auteur du traité de San Stéfano, avec la coopération du directeur de la police d'alors. Plehve, pour ce motif, disait-on, que les pouvoirs de la police étaient si limités « qu'elle était constamment forcée de les outrepasser ».

Ce règlement avait été édicté pour une durée de trois ans seulement, mais il a été depuis constamment renouvelé. Dans les endroits déclarés en « état de protection renforcée », il confère au gouverneur général, aux gouverneurs ou aux préfets des villes, le droit de régler par voie administrative toutes les affaires relatives à la violation des prescriptions édictées par eux pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, de prononcer des condamnations à l'emprisonnement pour trois mois au plus, ou à des amendes de 500 roubles au maximum.

Ils peuvent, en outre, interdire toutes réunions publiques et privées, arrêter toutes affaires judiciaires pour un temps plus ou moins long et expulser qui il leur plaît du territoire soumis à l' « état de protection renforcée ».

Les gouverneurs généraux ont en outre le droit de déférer directement certains crimes à la plus haute instance, d'où peut résulter l'application des peines édictées par la loi martiale, telles que la peine de mort.

Sur les territoires déclarés en « état de protection extraordinaire », on peut confisquer les biens, meubles et immeubles, supprimer les journaux, fermer les établissements scolaires pour un mois, destituer les fonctionnaires de l'État et des communes, procéder à des perquisitions chez les personnes « politiquement suspectes », les arrêter pendant une semaine et les expulser ensuite, déférer au conseil de guerre les affaires touchant les crimes d'État et la résistance à l'autorité.

Par l'introduction de l' « état de siège », les pouvoirs civils sont subordonnés à l'autorité militaire et les prescriptions édictées pour le temps de guerre entrent en vigueur.

Le chef du département de la police, Lopoukhine, dans son rapport au ministre de l'intérieur, en 1904, a donné une description pittoresque des effets des lois d'exception. Il écrivait, notamment :

« En ce qui concerne les perquisitions domiciliaires, on y recourt comme à un moyen de contrôler le loyalisme politique de la population. Tous les agents de la police, jusqu'au dernier « gorodovoï » (sergent de ville), s'imaginent avoir le droit de procéder à des perquisitions domiciliaires et usent de ce droit. Sous ce rapport, le bon plaisir est tellement entré dans les mœurs de la police, et même de l'administration, que le ministère lui-même est incapable de s'y opposer, ne pouvant du reste s'appuyer sur la loi pour le faire.

« Il en est de même des arrestations. Les autorités s'en servent non seulement comme d'une mesure préventive, mais aussi comme d'un moyen de répression, et souvent les autorités administratives profitent des lois d'exception pour se soustraire à la surveillance légale des tribunaux.

« Les dénonciations des agents secrets suffisent pour

faire arrêter les gens, mais, ici même, le gouvernement central ne peut exercer aucun contrôle effectif. Car, seule, une plainte émanant des détenus ou de leur famille permet de procéder à une enquête sur la légalité des mesures prises par les autorités administratives. Mais un pourvoi en justice se produit rarement, le public étant convaincu que toutes les arrestations sont opérées sur l'ordre du département de la police.

« La déportation par mesure administrative, enfin, s'emploie depuis un certain temps pour les étudiants qui ont été mêlés à des troubles universitaires sans aucun caractère politique; pour les ouvriers qui ont pris part à des grèves paisibles et uniquement économiques; pour les paysans qui, après d'interminables pourparlers avec les grands propriétaires, se sont mis à cultiver le lot de terre qui avait été l'objet du litige; pour les personnes qui se sont rendues coupables d'un délit de droit commun, quand l'instruction a présenté des difficultés pour la police. On n'hésite pas enfin à recourir à la proscription en cas d'insulte à un fonctionnaire.

« On proscrit sans doute également des individus qui sont réellement dangereux pour l'État, mais aussi des gens dont le seul crime est d'avoir laissé voir des opinions indépendantes, et ces derniers sont plus souvent exilés que les premiers. »

Une commission avait été instituée pour étudier la question de l'inviolabilité « effective » des personnes promise par le manifeste d'octobre, mais, au mois de février, sa réunion avait été reportée à une date indéterminée.

Au commencement d'avril, la question revint en quelque sorte sous une nouvelle forme. Une commission, qui devait s'occuper des modifications à apporter

à la loi d'exception, proposa de dresser des listes de personnes qui devraient être placées sous la surveillance de la police.

Pour celles qui étaient jugées « absolument dangereuses pour la société », le lieu de résidence devait être fixé par le gouverneur et son conseil consultatif, composé de fonctionnaires et de quelques membres des zemstvos ou des municipalités, en qualité d'assesseurs.

Tout recours contre ces décisions devait être porté devant le premier département du Sénat, trop connu pour sa manière de juger les causes politiques. Le vieux régime bureaucratique ne pouvait se résoudre à admettre l'inviolabilité des personnes. Ç'eût été de sa part une abdication complète, l'autocratie reposant naturellement sur l'absence de liberté personnelle. En fait, les autorités apprécièrent de telle sorte l'inviolabilité promise que les exils par mesure administrative augmentèrent dans des proportions inconnues jusque-là.

Dans une lettre du 13 décembre 1905, adressée aux gouverneurs, le ministre de l'intérieur prescrivait que, dans le cas où les tribunaux acquitteraient « des agitateurs notoires », les gouverneurs devraient les reléguer administrativement. Une quantité de magistrats furent relevés de leurs fonctions et remplacés par des hommes moins indépendants, qui suivaient les instructions données par le ministre de la justice dans les affaires intéressant le gouvernement.

Une limitation inattendue du droit législatif accordé à la Douma par le manifeste d'octobre fut apportée le 5 mars 1906 par un nouveau manifeste, qui transforma le Conseil de l'Empire et en fit une Chambre Haute ayant les mêmes droits législatifs que la Douma.

Le Conseil de l'Empire devait à l'avenir se composer en nombre égal de membres nommés par le sou-

verain et de représentants élus de l'Église orthodoxe, de la noblesse, des zemstvos, des établissements d'enseignement supérieur, du commerce et de l'industrie.

En même temps, les règlements du Conseil de l'Empire et de la Douma devaient être mis en harmonie avec ces nouvelles dispositions et avec les principes du manifeste du 17/30 octobre 1905.

Dorénavant, aucune loi ne pourrait être sanctionnée durant les sessions de la Douma et du Conseil de l'Empire, sans avoir été approuvée par tous deux.

Mais si, dans l'intervalle des sessions législatives, des circonstances exceptionnelles réclamaient impérieusement la nécessité de recourir à une mesure qui dût être examinée suivant la procédure « législative », le Conseil des ministres pourrait la soumettre directement à l'approbation du souverain (§ 87).

La validité de ce genre de mesure cesserait au cas où le gouvernement ne présenterait pas à la Douma un projet de loi correspondant, dans les deux mois qui suivraient l'ouverture de la nouvelle session, ou si cette loi n'était pas adoptée par la Douma et le Conseil de l'Empire.

Mais on ne pouvait, par une mesure de ce genre, apporter de modifications ni aux Lois fondamentales, ni au règlement de la Douma ou du Conseil de l'Empire, ni à la loi électorale.

Le Conseil de l'Empire et la Douma devaient être convoqués chaque année et prorogés par un oukaze de l'Empereur. Chacune des Chambres jouissait du droit d'initiative dans les questions législatives, sauf en ce qui concernait les modifications à apporter aux Lois fondamentales. Leurs décisions concordantes, pour avoir force de loi, devaient être sanctionnées par le monarque. On leur reconnaissait également le droit d'interpellation.

Le même jour, fut édicté encore un nouveau règlement pour la Douma. Il empruntait les dispositions de la loi Boulyguine du 19 août 1905, adaptées aux dispositions du manifeste d'octobre et des décrets postérieurs.

« § 1er. — La Douma d'Empire est instituée pour examiner les projets de lois émanant du pouvoir autocratique suprême en vertu des Lois fondamentales, conformément aux articles de son règlement et de celui du Conseil de l'Empire. »

Le règlement porte en outre que les membres de la Douma sont élus pour cinq ans. La Douma peut être dissoute par un oukaze de l'Empereur, avant l'expiration de cette période, mais le même oukaze doit en même temps fixer la date des nouvelles élections, ainsi que la date de convocation de la Douma. La Douma est convoquée et prorogée par oukaze impérial.

La Douma ne peut délibérer valablement que lorsqu'un tiers de ses membres sont présents. Le président et le vice-président sont élus pour un an. Le président a le droit de rendre compte respectueusement au monarque des travaux de la Douma. Les membres signent une déclaration de fidélité au Tsar autocrate.

Ils peuvent exprimer librement leur opinion sur toutes les questions soumises à la Douma. Ils ne peuvent être arrêtés que sur l'ordre d'un tribunal et, pendant les sessions, seulement avec l'autorisation de la Douma, exception faite pour les crimes commis dans l'exercice de leur mandat, que les coupables aient été pris soit en flagrant délit, soit le lendemain même du jour du délit, auquel cas le consentement de la Douma n'est pas nécessaire. Pendant l'exercice de leur mandat, les députés à la Douma sont soumis aux mêmes règlements que les membres du Conseil de l'Empire et

sont placés sous la juridiction du premier département du Sénat.

Tout membre de la Douma perd son mandat, notamment s'il est nommé à une fonction publique rétribuée, autre que celle de ministre, ou s'il est condamné ou poursuivi pour des crimes comportant la perte des droits électoraux. Il reçoit une indemnité journalière de 10 roubles pendant les sessions, en plus de ses frais de déplacement.

La compétence de la Douma s'étend aux affaires qui exigent l'élaboration de lois ou d'ordonnances, et aussi la modification, ou l'abolition desdites lois ou ordonnances; elle s'étend aussi au budget des dépenses et recettes des ministères, aux dépenses non prévues au budget « conformément aux règles établies », au rapport du contrôleur de l'Empire, à la question de la vente des domaines de la Couronne, à la construction de chemins de fer pour le compte de l'État, à la fondation de sociétés par actions comportant une exception aux lois en vigueur, et enfin aux affaires qui sont soumises à la Douma par ordre spécial du Tsar.

La Douma a le droit d'initiative en matière législative, exception faite toutefois pour les Lois fondamentales; mais, en cas de présentation d'une nouvelle loi, ou d'un projet modifiant une ancienne loi (cas qui n'est possible que si la proposition réunit 30 signatures), on doit informer le ministre compétent un mois avant de commencer la discussion. Si le ministre est favorable au projet, il présente lui-même la proposition. Dans le cas contraire, la Douma peut quand même renvoyer le projet à une commission. Les propositions adoptées par la Douma vont au Conseil de l'Empire. Après décision conforme des deux Chambres, les projets adoptés par elles sont présentés à la sanction du souverain.

Mais si les Chambres diffèrent d'avis, la Chambre qui a fait un amendement au projet de loi le renvoie à celle dont il émane, ou bien le soumet à l'examen d'une commission mixte nommée par les deux Chambres.

La Douma a le droit, sur la demande de trente de ses membres, de décider d'adresser une interpellation aux ministres au sujet des infractions à la loi commises par eux ou par leurs subordonnés et relevant de la juridiction du Sénat.

Le ministre compétent, ou le président du Conseil des ministres s'il le désire, doit répondre à l'interpellation dans le délai d'un mois, ou indiquer les motifs pour lesquels il ne peut donner de réponse.

Si la Douma, à la majorité des deux tiers des voix, n'approuve pas la déclaration ministérielle, l'affaire passe au Conseil de l'Empire, pour être soumise ensuite à l'Empereur.

La Douma peut en outre, en dehors des interpellations proprement dites, poser des questions aux ministres au sujet des affaires en discussion, et ceux-ci pourront encore, dans le délai d'un mois, donner les éclaircissements demandés, ou les refuser « pour raison d'État ». Il est interdit à la Douma de recevoir des pétitions, des députations de personnes n'appartenant pas à l'assemblée.

Les droits budgétaires des Chambres sont fixés par un règlement spécial du 21 mars 1906. Il porte que le budget sera discuté simultanément par la Douma et le Conseil de l'Empire, du 1er octobre au 1er décembre. Le projet de budget général leur sera remis avant le 1er octobre.

Au nombre des états de dépenses et de recettes des différents ministères et services de l'État, qu'on leur remettra avant le 15 septembre, sont ceux qui con-

cernent l'administration des contributions indirectes et le monopole de l'eau-de-vie, la direction des douanes, la Trésorerie de l'Empire, la direction de l'artillerie, le service sanitaire de l'armée, l'intendance générale, les services du ministère de la guerre, les chemins de fer, l'administration des ponts et chaussées, de la navigation maritime et des ports, des mines et enfin le département de la colonisation. Tous les autres états doivent être remis avant le 1er septembre.

L'examen du budget par les Chambres se fera dans les deux Commissions du budget dès avant le commencement de la session, et aussitôt que les tableaux des recettes et dépenses leur auront été remis par les différents services.

Si les Chambres sont d'un avis différent sur ces questions, leurs décisions sont soumises à l'examen d'une commission mixte, puis l'affaire retourne à la Douma.

Si, néanmoins, on n'arrivait pas à se mettre d'accord sur la fixation d'un chiffre, on inscrirait alors au budget le chiffre qui se rapprocherait le plus de celui du précédent budget.

Si, le 1er janvier, le budget n'entre pas en vigueur, soit qu'il n'ait pas été voté par les Chambres, soit qu'il n'ait pas été ratifié par le souverain, le budget de l'année précédente est appliqué avec les modifications résultant des lois en vigueur et par douzièmes.

Sont soustraits à l'examen de la Douma et du Conseil de l'Empire : les tarifs douaniers, la fixation du prix de l'eau-de-vie, le budget de la Cour, qui doit être établi conformément au budget de 1906; la dotation de la famille impériale, les dépenses de la chancellerie de l'Empire, ainsi que de la chancellerie des requêtes, de même que toutes les dépenses extraordinaires non prévues au budget, à condition qu'elles ne dépassent pas les chiffres du budget de 1906.

Un chiffre de dépenses de 10 000 000 de roubles, sans indication d'emploi, et formant ainsi un fonds secret, échappe également à la compétence de la Douma. Sont en outre exceptées de sa compétence, les dépenses du service de la Dette publique, ainsi que toutes « les obligations assumées par l'État ». Enfin, aucune des dépenses reposant sur les lois, ordonnances, statuts et tarifs en vigueur, ne peut être supprimée par les Chambres. C'est pour cette partie du budget que les parlementaires russes ont inventé l'expression de *cuirassée*.

En outre, pour un cas qui ne souffre pas de délai, et même pendant une session de la Douma, le Conseil des ministres peut s'ouvrir lui-même un crédit; il lui suffit d'en avertir la Douma, à moins que la cause de l'ordonnancement soit de telle nature qu'elle doive être tenue secrète; dans ce cas, il n'est fait aucune communication à la Douma. En temps de guerre, enfin, tous les règlements précités perdent leur validité, au moins au profit des dispositions du 20 février 1890, primitivement en vigueur.

Le droit budgétaire de la Douma se trouve ainsi complètement illusoire.

*
* *

Les tentatives faites depuis la conclusion de la paix pour négocier un emprunt furent enfin couronnées de succès. Un emprunt de 2 250 000 000 de francs fut conclu le 16 avril 1906 à Paris, au prix d'émission de 88 francs, et au taux d'intérêt de 5 pour 100. Les négociations avaient commencé à Paris en février, alors que M. Rouvier était ministre des affaires étrangères.

Le ministre français se montra favorable à l'em-

prunt, mais il déclara que toutes nouvelles négociations seraient inutiles tant que la question du Maroc ne serait pas réglée. Or, son ministère tomba avant la conclusion de l'emprunt. Rouvier fut remplacé par M. Bourgeois, qui insistait pour autoriser l'émission de l'emprunt, en raison de l'attitude de la Russie à Algésiras; mais M. Clemenceau s'y opposait, exigeant d'abord la convocation de la Douma, puis posant comme conditions que l'emprunt serait remboursable par petites annuités seulement, qu'il serait employé à liquider les précédents emprunts, et enfin que la Russie n'en ferait pas de nouveaux sur le marché français avant deux ans. La Russie accepta toutes ces conditions, mais Clemenceau hésita jusqu'au moment où la Russie déclara que, si l'emprunt n'était pas conclu avant la convocation de la Douma, on ne pourrait plus continuer les paiements en or.

Après cette opération financière menée à bonne fin, le rôle de Witte aurait été fini, assure-t-on, et sa démission fut enfin acceptée officiellement, le 5 mai, lorsqu'un nouveau ministère eut été formé. Mais, bien longtemps auparavant, divers membres de son ministère s'étaient retirés.

C'est ainsi que Kutler avait déjà abandonné le portefeuille de l'agriculture au milieu de février, et, quelques jours plus tard, Timiriazev, ministre du commerce et de l'industrie, offrit sa démission, parce que, à ce qu'on assure, Witte lui aurait donné l'ordre de payer, pour les organisations ouvrières, 30000 roubles à Gapone, qui fut assassiné plus tard par ordre des révolutionnaires, ayant été accusé et convaincu de trahison. Kutler fut remplacé par Nikolski, et Fédorov devint ministre du commerce et de l'industrie.

CHAPITRE IV

GORÉMYKINE — NOUVELLES LOIS FONDAMENTALES

Ministère Gorémykine. — Les nouvelles Lois fondamentales.

En même temps que Witte se retirait, son ancien rival, le conservateur Gorémykine, était nommé président du conseil, et, quelques jours plus tard, tout le ministère était remanié. Seuls, le ministre de la Cour et les ministres de la guerre et de la marine conservaient leurs postes respectifs.

On nomma ministre de l'intérieur l'adjoint du ministre sortant, Stolypine. Il avait commencé sa carrière à Kovno, en qualité de maréchal de la noblesse (nommé par le gouvernement et non par la noblesse); il exerça ensuite les fonctions de gouverneur, d'abord à Grodno, puis à Saratov. En fait d'études, il avait simplement suivi un cours de sciences naturelles à l'Université de Pétersbourg.

Pendant son séjour en province, il s'était acquis la réputation de n'être pas un bureaucrate, mais, en même temps, son goût pour l'arbitraire et sa foi dans la toute-puissance de la force s'étaient manifestés au grand jour.

Stolypine confirma immédiatement la circulaire adressée aux gouverneurs par son prédécesseur réactionnaire, Dournovo, circulaire qui avait donné des

instructions allant à l'encontre des promesses et de l'esprit du manifeste du 17 octobre.

Le portefeuille des finances fut accepté de nouveau par Kokovtsov, qui s'était retiré lors de la promulgation du manifeste d'octobre. Schwanebach, qui avait également à cette époque abandonné son poste de directeur général de l'agriculture (ministre de l'agriculture), devenait contrôleur de l'Empire.

Il avait eu, dit-on, une grande part au renversement du ministère sortant. Chtchéglovitov, ancien professeur de l'École de droit de Saint-Pétersbourg, devint ministre de la justice. Le représentant de la Russie à Copenhague, A. P. Izvolski, fut nommé ministre des affaires étrangères. La désignation de Stichinski, un des partisans de Trépov, pour le poste de directeur général de l'agriculture. avait tout d'abord fait naître quelques scrupules chez les autres ministres; le général Schaffhausen-Schönberg-Eck-von-Schaufuss fut nommé ministre des voies de communication. Sa kyrielle de noms allemands ne l'empêchait pas d'être un « vrai Russe ». Le ministère de l'instruction publique fut confié à Kaufmann et le ministère du commerce à Ostrogradski.

C'était avec un cabinet ainsi composé que devait se rencontrer la première représentation nationale de la Russie. Le premier soin du gouvernement, le lendemain de la chute de Witte, fut de publier de nouvelles Lois fondamentales, en dépit du manifeste d'octobre, qui avait déclaré « qu'aucune loi ne pourrait entrer en vigueur sans avoir été approuvée par la Douma ».

Suivant l'article 1er de cette nouvelle loi, l'Empire russe est un et indivisible.

« Art. 2. — Le grand-duché de Finlande, qui fait partie intégrante de l'Empire russe, est régi dans ses

affaires intérieures par diverses institutions, sur la base d'une législation particulière. »

Une autre rédaction, qui tendait à porter atteinte à l'autonomie de la Finlande, avait été rejetée, à la demande du Conseil des ministres qui « ne voulait introduire que des dispositions indiscutables au point de vue des lois existantes ».

« Art. 3 — La langue russe est déclarée langue officielle de tout l'Empire. »

L'article 4 reconnaît à l'Empereur le pouvoir autocratique ; — l'article 5 déclare sa personne sacrée et inviolable. — En vertu de l'article 7, l'Empereur exerce « le pouvoir législatif concurremment avec le Conseil de l'Empire et la Douma d'Empire ».

L'initiative dans les questions touchant les Lois fondamentales appartient à l'Empereur.

Contrairement à ce qui a eu lieu jusque-là, toutes les décisions impériales seront désormais contresignées par le ministre qui en aura rédigé le rapport. (Il était arrivé déjà, lors de la proclamation de l'état de siège à Moscou, le 21 juin, que l'ordonnance avait été publiée sans être munie d'un contreseing, fait dont un communiqué officiel du 30 du même mois avait donné cette explication, que, le Sénat ayant seul le droit de vérifier l'authenticité du contreseing au moment de la publication des oukazes, la répétition de ce contreseing n'était pas nécessaire lors de la publication).

Les lois adoptées par la Douma et le Conseil de l'Empire sont soumises au monarque par le président du Conseil de l'Empire. C'est au souverain qu'il appartient de nommer et de révoquer tous les fonctionnaires, dans la mesure où la loi n'en décide pas autrement. Il a le droit, non seulement de faire grâce, mais aussi d'ordonner l'abandon des poursuites dans les procès cri-

minels, dans les affaires qui concernent la Couronne et, dans des cas spéciaux qui ne sont pas soumis à la loi générale, d'accorder la grâce aux condamnés, pourvu que les droits de personne ne s'en trouvent lésés.

La direction de la politique extérieure, le droit de décider de la guerre et de la paix, ainsi que l'organisation et l'administration de l'armée et de la flotte, et aussi le commandement, sont réservés à l'Empereur. C'est lui qui déclare certaines régions en état de siège, ou en état de « protection ».

Un grand nombre de dispositions touchant la famille impériale, la succession au trône, etc., n'ont pas subi de modifications.

Les Lois fondamentales contiennent en outre les dispositions suivantes :

« L'Église orthodoxe, catholique grecque, est l'Église prépondérante et officielle. L'Empereur ne peut pas appartenir à une autre religion que la religion orthodoxe. Les sujets russes qui professent une religion différente, ainsi que les étrangers, sont libres de pratiquer leur culte en Russie ; non seulement les chrétiens, mais même les juifs, les mahométans et les païens, ont cette faculté.

« Art. 73. — Personne ne peut être incarcéré que suivant les règles fixées par la loi.

« Art. 74. — Personne ne peut être jugé ou condamné que pour un crime prévu par la loi.

« Art. 75. — Le domicile est inviolable. Les perquisitions domiciliaires ne peuvent avoir lieu en dehors de la présence du propriétaire, sinon dans les cas prévus par la loi.

« Art. 76. — Tout sujet russe peut librement choisir son lieu de résidence et sa profession, et se rendre librement à l'étranger. Des lois spéciales déterminent les restrictions apportées à ces droits.

« Art. 77. — Le droit de propriété est intangible.

« Art. 78. — Les sujets russes ont le droit de se réunir paisiblement, sans armes, quand ils poursuivent un but qui n'est pas contraire aux lois. La loi règle les conditions dans lesquelles ces réunions peuvent avoir lieu, leur mode de dissolution et spécifie les endroits où elles peuvent se tenir.

« Art. 79. — Chacun peut, dans les limites fixées par la loi, exprimer sa pensée en paroles, en écrits, par la voie de la presse et de toute autre manière.

« Art. 80. — Les sujets russes ont le droit de former des associations ne poursuivant pas un but contraire à la loi. Les conditions de leur formation, leur action, la manière dont elles peuvent acquérir la personnalité juridique et leur mode de dissolution sont déterminés par la loi.

« Art. 81. — Les sujets russes jouissent de la liberté de conscience. Les conditions dans lesquelles ils peuvent profiter de cette liberté sont spécifiées dans la loi. »

« Art. 83. — Les restrictions apportées aux dispositions des chapitres ci-dessus pour les localités déclarées en état de siège ou en état de protection, sont indiquées dans des lois spéciales. »

« Art. 86. — Aucune loi ne peut être établie sans l'approbation du Conseil de l'Empire et de la Douma, ni entrer en vigueur sans la sanction de Sa Majesté l'Empereur.

« Art. 87. — Dans l'intervalle des sessions de la Douma d'Empire, si des circonstances extraordinaires réclament impérieusement certaines mesures qui doivent être examinées suivant la procédure législative, le Conseil des ministres en réfère directement à Sa Majesté l'Empereur. Ces mesures ne peuvent pas toutefois apporter de changements aux Lois fondamentales de

l'État, ni aux règlements concernant le Conseil de l'Empire et la Douma d'Empire, ni à la loi électorale.

« Ces mesures cessent d'être appliquées si, dans les deux mois qui suivent la reprise des travaux de la Douma, un projet de loi correspondant à chacune de ces mesures n'est pas déposé sur le bureau de la Douma par le ministre compétent, ou si la Douma d'Empire ou le Conseil de l'Empire n'adoptent pas le projet. »

Les articles 73 à 86 ci-dessus semblent, à première vue, accorder de grandes prérogatives au peuple russe. En réalité, toutes sont restreintes par des dispositions additionnelles renfermées dans des lois prétendues « temporaires », lesquelles lois « temporaires », en Russie, ont toujours fait preuve de la plus grande longévité.

L'article 87 des Lois fondamentales accorde en fait au gouvernement le droit de faire des lois en l'absence de la représentation nationale, et rend ainsi illusoire la prérogative de celle-ci.

Car si la Douma, par exemple, par suite de sa dissolution prématurée prononcée par le gouvernement, n'a pas pu, dans les deux mois qui suivent la reprise des travaux, examiner la loi déposée par le ministre, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 87, la loi administrative continue à être appliquée, même si une nouvelle Douma, deux mois également après sa réunion, reçoit ce même projet sans pouvoir, elle non plus, le discuter dans la même session, ce qui a alors pour effet de prolonger encore pour quelque temps la validité de ladite loi administrative : il y a déjà eu des exemples de ce cas.

Lors de la discussion du budget, les Chambres n'ont pas le droit de diminuer les crédits affectés aux emprunts d'État, ou résultant d'autres obligations

assumées par le gouvernement. Les dépenses de la Cour et des institutions qui en dépendent ne sont pas soumises à l'approbation des Chambres, à condition qu'elles ne dépassent pas le chiffre porté au budget de 1906.

Si le budget voté par les Chambres n'est pas sanctionné, c'est le dernier budget qui reste en vigueur. Des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par voie administrative pour les besoins ou pour les préparatifs de la guerre.

Quand il s'agira de décider un emprunt d'État, la question sera examinée suivant les règles fixées pour l'examen du budget. La conclusion d'un emprunt d'État destiné à couvrir les dépenses dans le cas où le budget n'aurait pas été établi dans le délai stipulé (ce qui pourrait provenir d'un refus de sanction du souverain) ou d'un emprunt destiné à couvrir les dépenses de guerre, relève uniquement du souverain; il en est de même des conditions de tout emprunt d'État.

Le contingent des recrues sera fixé annuellement par l'Empereur, si la loi relative à cette question n'a pas été votée avant le 1er mai par les deux Chambres. Toutefois, le nombre des recrues ne pourra alors dépasser celui de l'année précédente.

Le gouvernement se trouve ainsi assuré contre tout refus de budget de la part des représentants du pays.

Enfin, le 7 mai, un nouveau règlement concernant le Conseil de l'Empire fut encore sanctionné : tout en reproduisant les dispositions de l'acte du 5 mars sur les nouvelles fonctions du Conseil de l'Empire, il indiquait plus en détail la manière dont se feraient les élections à ce Conseil.

Le Saint-Synode avait à nommer 6 membres, dont 3 appartenant au clergé noir, soumis aux règles monastiques, et 3 appartenant au clergé blanc, ou séculier.

Chaque zemstvo de gouvernement envoie 1 membre; 18 sont élus par les assemblées de la noblesse, au suffrage indirect. L'Académie impériale des sciences et les universités élisent également au suffrage indirect 6 membres. Les comités de bourse dans les grandes villes, les conseillers de commerce dans les capitales, ainsi que les comités de commerce dans quelques villes, nomment de la même manière 12 membres, à raison de 6 pour le commerce et de 6 pour l'industrie.

Pour être éligible au Conseil de l'Empire, il faut avoir quarante ans révolus et posséder au moins le diplôme de l'enseignement secondaire; pour le reste, les dispositions électorales édictées pour la Douma sont applicables; le mandat des membres élus du Conseil de l'Empire est valable pendant neuf ans. Ils sont renouvelables tous les trois ans par tiers; chacun de ces membres élus reçoit une allocation de 25 roubles par jour pendant les sessions.

Les membres nommés par l'Empereur sont inamovibles. En outre, ces mêmes membres désignés par le souverain sont répartis en deux départements ayant chacun leurs fonctions propres.

Outre des prérogatives sans importance, le premier département a reçu le droit, dans le cas où des membres du Conseil de l'Empire ou de la Douma auraient commis des crimes en cette qualité, ou dans le cas où des ministres ou de hauts fonctionnaires se seraient rendus coupables de fautes graves dans l'exercice de leurs fonctions, de décider, après avoir obtenu la sanction de l'Empereur, s'il y a lieu d'intenter des poursuites judiciaires.

Le président et le vice-président du Conseil de l'Empire sont désignés par l'Empereur parmi les membres du Conseil nommés par le souverain, et non parmi les membres élus.

Quoique les plus graves désordres eussent été peu à peu réprimés, il se produisit encore au printemps, en beaucoup d'endroits, des assassinats de gendarmes, d'agents de police, de gouverneurs et de hauts fonctionnaires. L'attentat commis contre le général Doubasov, le 6 mai 1906, fit tout particulièrement sensation. Mais, de plus, les révolutionnaires avaient commencé de façon systématique le pillage des banques et des caisses publiques; c'est ce qu'on a appelé les « expropriations ».

La première « expropriation » eut lieu à Pétersbourg, le 12 février. Une attaque à main armée fut dirigée en plein jour contre une caisse d'épargne, et il y eut quelques morts et blessés, sans que les assaillants parvinssent toutefois à s'emparer de quelque argent.

Mais, bientôt après, le 27 février, des Russes réussirent à s'emparer de 70 000 roubles à la succursale de la Banque de l'Empire, à Helsingfors. Le 20 mars, on enleva une somme de 850 000 roubles dans une banque de Moscou, et le 26 avril, on pilla la trésorerie de l'Empire à Tiflis, où l'on s'empara de 315 000 roubles; des « expropriations » de moindre importance, nous ne dirons rien.

Le mouvement agraire, comme nous l'avons déjà dit, avait passé de sa première phrase violente de pillages et d'incendies à celle des grèves, ayant pour but d'élever le taux des salaires et d'abaisser celui des fermages.

La gêne des propriétaires augmentait et leurs revenus menaçaient d'être très notablement réduits, lorsque le gouvernement vint à leur secours en rendant le 28 avril une ordonnance sur les grèves dans les campagnes. En vertu de cette ordonnance, quiconque aurait rompu un contrat de travail à la cam-

pagne serait passible de la prison pour une durée n'excédant pas un mois; les grèves agricoles étaient qualifiées d'actes criminels et la participation à ces grèves était frappée d'une peine fixée par la loi, à laquelle venait s'ajouter l'exclusion de la corporation, mesure insolite que la loi russe ne connaissait pas jusque-là. Cette ordonnance n'avait sans doute pas suffi, car, le 24 juin, le ministre de l'intérieur adressa aux gouverneurs une circulaire dont les passages suivants sont édifiants :

« Il ressort des renseignements arrivés au ministère que des grèves sont actuellement organisées dans plusieurs gouvernements parmi les ouvriers agricoles, en vue d'obtenir des propriétaires des salaires exagérés fixés par les grévistes eux-mêmes. Si l'agitation augmente parmi les paysans et se traduit par des actes interdits par la loi et passibles de répression, on se verra à regret obligé de poursuivre les coupables, conformément à l'ordonnance du 28 avril de cette année. Indépendamment de l'enquête judiciaire, on veillera attentivement à ce que les meneurs, suivant une consigne rigoureusement observée, soient mis en état d'arrestation et que leur déportation soit ordonnée par mesure administrative.

« STOLYPINE. »

CHAPITRE V

LA PREMIÈRE DOUMA

Les partis. — Les élections. — La composition de la Douma — Discours du trône. — Adresse en réponse à ce discours. — Déclaration du gouvernement. — Interpellations. — Vote de défiance. — La question agraire. — Le gouvernement s'adresse au pays par-dessus la tête de la Douma. — Réponse de la Douma. — Dissolution. — Manifeste de Vyborg.

Dès que la nouvelle loi électorale fut promulguée, les différents partis se préparèrent à la lutte. Dans le cours de l'automne, une quantité de nouveaux partis s'étaient formés. On en comptait jusqu'à vingt-deux. Mais la plupart avaient pour seuls membres leurs fondateurs, dont toute l'action se bornait à la confection d'un programme. Peu à peu, cinq groupes se cristallisèrent : les réactionnaires, les monarchistes-nationalistes, les constitutionnels modérés (parmi lesquels étaient les membres du parti du 17 octobre), les constitutionnels-démocrates, désignés sous le nom de « cadets » (K. D.) et, enfin, les socialistes de nuances diverses.

Le programme du premier groupe n'a guère besoin d'être exposé d'une façon particulière. Son nom suffit à indiquer son but. Mais le fait d'être réactionnaire, en Russie, suppose naturellement un état d'esprit tout spécial, et l'on peut citer, à titre de curiosité, les opinions professées sur certaines questions par les fractions extrêmes de ce parti. Par exemple : le régime poli-

tique du pays doit être l'autocratie, appuyée sur le règne de la police. Les nationalités étrangères de l'Empire propagent la révolte avec l'or de l'étranger; aussi faut-il les écraser sans pitié. La paresse des paysans et l'esprit de rébellion qui se fait jour parmi eux sont la cause de leur situation actuelle; il faut qu'ils en supportent les conséquences et qu'ils massacrent les fauteurs de troubles; la question ouvrière, c'est une invention des révolutionnaires. L'Église doit inspirer au peuple l'horreur des instigateurs de désordres et des adeptes des autres religions. La peine de mort est le meilleur mode de châtiment. Il faut pendre sans jugement les propagateurs de révolte. Ce sont les Juifs qui ont ruiné la prospérité économique du pays.

Le second groupe désirait le maintien du pouvoir autocratique, mettait au premier plan la question slave, sur une base religieuse, orthodoxe, et se montrait germanophobe. Dans la question agraire, il reconnaissait la nécessité d'améliorer la situation des paysans par le relèvement de l'industrie agricole, par l'augmentation de la quantité de terre possédée par les paysans, par la colonisation intérieure, et même, en partie, par l'expropriation, dans certains cas, de la propriété privée, moyennant une juste indemnité. En ce qui concerne les nationalités étrangères, la devise du groupe était : « La Russie une et indivisible. »

Le troisième groupe avait pour but l'établissement d'une monarchie constitutionnelle reposant sur les promesses du manifeste d'octobre et sur une notable extension du self-government local. Il était d'avis que les terres de la Couronne et des domaines fussent partagées entre les paysans, que l'on eût même recours à l'expropriation quand les champs des paysans se

trouvaient morcelés par les enclaves des propriétaires, et qu'on pût même, en cas de besoin extrême, exproprier des terres particulières moyennant une équitable indemnité. Sous le rapport des nationalités étrangères, la majorité des membres appartenant à cette fraction partageaient l'opinion du groupe précédent.

Le parti octobriste admettait cependant une autonomie spéciale pour la Finlande. Le parti de « l'ordre légal », qui appartenait à ce groupe et qui avait été fondé un peu avant le manifeste d'octobre par la partie la moins conservatrice de la bureaucratie, insistant sur la nécessité d'affermir l'ordre légal et la puissance de l'Empire, demandait qu'on accordât à tous les sujets de l'Empire, y compris les Finlandais, la qualité de citoyens russes, avec égalité de droits absolue.

Les constitutionnels-démocrates réclamaient pour tous les représentants du peuple voix prépondérante dans la conduite des affaires du pays, avec sanction seulement de la part du monarque.

Dans la question agraire, ils demandaient qu'on augmentât, aux frais de l'État, la quantité de terre attribuée aux paysans, en recourant aux terres des domaines de la Couronne, du Cabinet impérial et des couvents, et au moyen aussi de l'expropriation de biens privés, mais avec certaines restrictions, et moyennant un prix fixé de manière équitable. Ce parti accordait le self-government local aux provinces frontières, sur la base de la représentation locale. Il accordait aussi à la Pologne son autonomie, avec l'institution d'une Diète, dans des conditions qui garantissaient l'intégrité de l'Empire.

Les membres du cinquième groupe, auquel appartenaient les radicaux, les socialistes-populistes, les

travaillistes, les social-démocrates, les socialistes-révolutionnaires, les travailleurs indépendants, les Tolstoïens et les anarchistes, réclamaient la République ou « une confédération de libres groupements », ou bien (c'était le cas des adeptes de Tolstoï) considéraient tout gouvernement comme mauvais, puisqu'il était fondé sur la contrainte.

L'opinion des disciples de Tolstoï sur la question agraire était que la terre, ainsi que l'air et l'eau, devait être mise à la disposition de chacun.

Les anarchistes soutenaient que la terre n'appartenait à personne, mais pouvait être cultivée par de libres collectivités.

Les travailleurs indépendants tenaient à la nationalisation de la terre; les radicaux voulaient former un fonds de terre avec les biens de la Couronne, de l'Église, etc., sans accorder de compensation aux possesseurs actuels, et aussi avec les terres des particuliers, moyennant une indemnité minime.

Les social-démocrates étaient d'avis que la question agraire devait être résolue suivant les théories de Marx et de Kautsky, mais ils avaient décidé néanmoins de soutenir les revendications des paysans, y compris la confiscation de la terre.

Les socialistes-révolutionnaires étaient d'un avis opposé. Ils voulaient utiliser l'état de choses existant en Russie, c'est-à-dire l'institution du « mir », suivant laquelle la terre était possédée en commun, chaque famille de paysans ayant le droit de cultiver le lot qui lui était attribué, jusqu'à ce qu'il fût donné à une autre famille à la suite des partages périodiques. En développant ce système par voie révolutionnaire, on ferait un pas vers la réalisation du socialisme. Mais si l'on n'y réussissait pas, on essaierait d'arriver à la socialisation de la terre.

Le 12/25 février 1906, parut un décret convoquant la Douma pour le 27 avril/10 mai. Mais les élections à la Douma d'Empire eurent lieu dans les conditions les plus difficiles. Plus des deux tiers de l'Empire se trouvaient, le 1er mars 1906, sous le régime de l'une des variétés de l'état de siège.

Huit gouvernements étaient intégralement en « état de protection renforcée » et 18 s'y trouvaient en partie. Cinq gouvernements entiers étaient en « état de protection extraordinaire » et 10 partiellement. Dix-sept étaient en totalité sous le régime de l' « état de siège » et 22 en partie seulement.

Mais, outre cet état d'exception, les autorités mirent encore de nouveaux obstacles à la campagne électorale des partis d'opposition.

En plus d'un endroit, on arrêta ou l'on expulsa les candidats qui se présentaient. Les réunions électorales des constitutionnels-démocrates furent interdites.

Ils se demandaient même encore, le 11 mars, dans quelle mesure il leur serait possible de prendre part aux élections, mais ils résolurent cependant de ne pas abandonner leurs positions. Le Conseil des ministres leva ensuite, le 16 mars, la défense édictée par le préfet de la ville de tenir des réunions à Pétersbourg.

Dans leurs réunions, où l'on venait en foule, les orateurs cadets développaient en général le programme de leur parti, mais on y donnait en même temps la parole aux socialistes et aux membres des autres fractions de l'extrême gauche qui n'organisaient pas de réunions électorales et engageaient au contraire le public à boycotter les élections à la Douma. De cette manière, les cadets trouvaient l'occasion, à ce qu'on affirmait du moins, de témoigner de leurs sympathies

pour des réformes plus radicales, sans s'obliger pourtant à les admettre dans leur programme.

Le gouvernement avait compté que les élections lui donneraient un résultat favorable et que la future Douma approuverait les mesures prises par le gouvernement pour étouffer la révolution. Mais le résultat fut tout différent. Les rapports peu précis envoyés des provinces, et souvent défigurés par la censure, laissaient toutefois déjà prévoir une victoire de l'opposition et, quand les élections eurent lieu, le 2 avril, à Pétersbourg, élections auxquelles 60 pour 100 des 138194 électeurs prirent part, les cadets se virent attribuer 160 mandats d'électeurs avec dix fois plus de voix que ceux qui les suivaient immédiatement.

A Moscou, le résultat fut absolument identique, et Chipov, aussi bien que Goutchkov, essuyèrent un échec. Dans ces deux villes, les cadets avaient contre eux une coalition d'octobristes, de membres du parti de l'ordre légal et du parti du commerce et de l'industrie.

A Pétersbourg, les Allemands eux-mêmes se joignirent à ce parti de droite, quoique la liste de candidats, composée pour les trois quarts de réactionnaires, comprît le recteur de l'Université de Dorpat, Boudilovitch, le russificateur bien connu des Provinces Baltiques.

A propos du résultat des élections, Goutchkov déclara dans une interview que la bureaucratie ne céderait pas la place aux cadets, mais que, seuls, les octobristes pouvaient effectuer la transition avec le nouveau régime; déclaration qui renfermait, dit-on, une invite au gouvernement.

Cependant, la répartition des élus entre les partis demeura longtemps encore incertaine, même après la réunion de la Douma. Et ce ne fut guère avant le mois

de juillet que les places, au Palais de Tauride, où se tenaient les séances de la Douma, purent être distribuées suivant les partis; aussi les évaluations données des forces de ces partis ont-elles beaucoup varié. La droite était composée d'une dizaine de réactionnaires sans chef proprement dit, d'une quinzaine de modérés, dont treize octobristes, parmi lesquels se trouvait Michel Stakhovitch; en outre, de 50 Polonais, et enfin d'un grand nombre de députés n'appartenant à aucun parti, des paysans pour la plupart, dont le nombre cependant diminuait constamment par suite de leur adhésion aux partis déjà formés, principalement au parti des cadets et aux fractions de gauche.

Entre les cadets et la droite se trouvait le « parti des réformes démocratiques », composé de cinq membres seulement, parmi lesquels les professeurs Maxime Kovalevski et Kouzmine-Karavaev exerçaient toutefois une certaine influence sur les autres groupes de la Douma. Le programme de ce parti ne se distinguait pas sensiblement de celui des cadets.

Il se prononçait, par exemple, résolument en faveur du système des deux Chambres; mais, contrairement aux cadets, il laissait ouverte la question du suffrage direct; il demandait l'institution d'une monarchie constitutionnelle, tandis que les cadets réclamaient le régime parlementaire, tout en conservant la monarchie.

Le centre était formé par environ cent cinquante cadets. Leurs représentants les plus éminents étaient Mouromtsev de Moscou, Pétrounkévitch, Roditchev, Kokochkine, les princes Pierre Dolgoroukov et Chakhovskoï, Vinaver, Nabokov et le professeur Chtchepkine d'Odessa.

Quelque temps après l'ouverture de la première Douma, surgit le parti de la « rénovation pacifique »,

auquel, parmi les octobristes, se joignit le comte Heyden et, parmi les cadets, Nicolas Lvov. Ce parti était véritablement constitutionnel, moins radical que les cadets, mais admettait pourtant le principe de l'expropriation dans la question agraire, à condition toutefois que la terre fût abandonnée aux paysans à titre de propriété privée et ne leur fût pas affermée par l'État.

Les partis de gauche étaient représentés par les groupes des socialistes-populistes (troudoviki) (1) et des social-démocrates. Le premier ne se forma qu'après les élections. Ses chefs étaient Anikine, ancien socialiste-révolutionnaire, Aladine et Jilkine, anciens social-démocrates, de tendance indécise. Ce parti représentait en fait l'union des paysans, et le point capital de leur programme était que la terre doit appartenir à celui qui la cultive. Après l'ouverture de la Douma, ils rencontrèrent beaucoup d'adhérents parmi les paysans qui n'appartenaient à aucun groupement.

Une grande partie de ceux-ci, plus d'une soixantaine, dès leur arrivée à la gare de Pétersbourg, avaient été logés par les soins des réactionnaires dans une pension organisée à cet effet, à frais communs, et qui était placée sous la direction d'un prêtre, membre lui-même de la Douma. C'était là qu'on devait travailler les paysans par les soins du représentant de la droite, le député paysan Iéroguine, mais le député socialiste Aladine ne tarda pas à trouver le chemin de ce « piège à paysans » et à éclairer la situation de telle manière que la plupart des pensionnaires émigrèrent et se joignirent aux socialistes-populistes (les troudoviki, ou travaillistes).

(1) On leur donne ordinairement en français le nom de « travaillistes ».

D'autres continuèrent à demeurer tranquillement dans la pension, mais votèrent avec les travaillistes ou avec les cadets, sans s'affilier formellement à aucun parti.

Les social-démocrates étaient, au début de la Douma, très peu nombreux et sans influence. Ils avaient, comme nous l'avons dit plus haut, boycotté les élections. Mais lorsque les députés du Caucase et de la Sibérie furent enfin arrivés, les social-démocrates trouvèrent en eux un important appoint et atteignirent le chiffre d'une trentaine.

Peu de temps avant la dissolution de la Douma, ils s'étaient organisés, et leur apparition à la tribune de la Douma avait en général pour but de propager au loin les idées révolutionnaires.

Les membres non russes de la Douma formaient un groupe assez bigarré. Ils se réunissaient en marge des partis proprement dits en une fédération autonomiste et s'étaient donné pour but d'obtenir l'autonomie en faveur des différentes nationalités de la Russie.

Une partie d'entre eux, du reste, les musulmans, Tatars et Kirghizes, se joignirent aux cadets.

Les Arméniens, les Caucasiens, les Lettons et les Esthoniens étaient presque tous social-démocrates.

Les Polonais, qui étaient partagés en deux groupes, les nationaux-démocrates du Royaume de Pologne et les constitutionnels-catholiques polonais des provinces occidentales, formaient un groupe à part, le « Kolo polonais », qui, dans toutes les questions de politique générale, était très modéré, mais qui, ordinairement, votait avec les cadets, dans l'espoir de l'autonomie promise en faveur de la Pologne.

Suivant la *Rètch*, organe des cadets (numéro du

5 juillet 1906), les membres de la Douma se répartissaient ainsi :

Cadets		153 (1).
Groupe du travail, 107 (2), composé de :		
Socialistes-révolutionnaires	2	
Social-démocrates	10	
Union des paysans	9	
Socialistes sans nuance	7	
Radicaux	3	
Libéraux	2	
Apparentés aux cadets	18	
Autonomistes	8	
Sans parti	21	
Socialistes-populistes (travaillistes, ou troudoviki)	27	
Total	107...	107
Autonomistes, 63, composés de :		
Polonais du Royaume de Pologne	31 (3)	
Polonais des gouvernements de l'Ouest	12	
Lithuaniens	5	
Démocrates de l'Oukraine	5	
Cosaques	2	
Démocrates Lettons	5	
Musulmans	3	
Total	63...	63
Parti des réformes démocratiques		4
Octobristes		13
Parti de la rénovation pacifique		2
Parti du commerce		1
N'appartenant à aucun parti		105 (4).
Total		448 (5).

(1) Plus tard, on estima que le chiffre des cadets avait atteint 184.

(2) Plus tard, 111.

(3) Plus tard, 32.

(4) Suivant un calcul postérieur, 112.

(5) Voir la note (1) à la page suivante.

Sous le rapport des nationalités, la Douma était ainsi composée :

Grands-Russiens	265
Petits-Russiens	62
Blancs-Russiens	12
Polonais	51
Lithuaniens et Lettons	16
Races esthoniennes et finnoises	4
Tatars et Kirghizes	31
Caucasiens	8
Arméniens	4
Juifs	13
Allemands	4
Roumains	1
Total	471 (1).

Le 27 avril/10 mai 1906, le Tsar ouvrait solennellement, au Palais d'hiver, la session de la Douma d'Empire et du nouveau Conseil de l'Empire, au milieu d'un grand déploiement de forces militaires et de mesures de précaution.

Le discours du trône ne renfermait rien de saillant, si ce n'est un salut de bienvenue adressé aux « hommes les plus dignes » que le Tsar avait conseillé à ses sujets bien-aimés de choisir comme représentants, et l'assurance de « maintenir immuablement les institutions » qu'il avait données au peuple. Mais, de l'amnistie, si ardemment attendue par le pays pour les prisonniers politiques, il ne fut pas dit un mot.

(1) La différence des totaux des deux listes provient de ce que la dernière a été faite à une époque postérieure, alors qu'un plus grand nombre de membres des provinces éloignées étaient arrivés à Pétersbourg.

Les membres de la Douma accueillirent en silence le discours du trône. Pour se rendre ensuite du Palais d'hiver au Palais de Tauride où allait se tenir la première séance de la Douma, il fallait passer devant la prison située rue Chpalernaïa. Le peuple, massé sur le parcours, cria au cortège de ne pas oublier les prisonniers et, par les fenêtres grillées de la prison de « Kresty » (prison de la Croix) située en face, de l'autre côté de la Néva, les prisonniers politiques, remplis d'espérance, agitaient leurs mouchoirs sur le passage des représentants de la nation qui suivaient le quai en remontant la Néva.

Au Palais de Tauride, ce fut le secrétaire d'État Frisch qui, au nom du Tsar, ouvrit la première séance de la Douma.

Après avoir prêté serment, on procéda à l'élection du président et, à l'unanimité, Mouromtsev fut élu par quatre cent vingt-trois voix. Au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, il prit possession du fauteuil de la présidence et donna aussitôt la parole à Pétrounkévitch, qui s'exprima en ces termes :

« Notre honneur et nos convictions nous ordonnent de consacrer notre première pensée, notre première parole libre à ceux qui ont risqué leur propre liberté pour délivrer la patrie qui nous est chère à tous. Les prisons sont combles, des milliers de mains suppliantes sont tendues vers nous dans l'espoir que, conscients de notre devoir, nous mettrons en œuvre toutes les forces que nous donne notre situation pour que la liberté que la Russie a payée si cher ne réclame plus de victimes à l'avenir.

« Nous demandons la paix et la concorde. Messieurs, quoique nous ne puissions traiter cette question en ce moment, et que nous devions délibérer tout d'abord sur la réponse à faire au discours du trône,

nous ne pouvons réprimer les pensées qui nous assaillent, ni l'angoisse qui nous étreint. Nous ne pouvons nous empêcher de crier : « La Russie libre exige la mise en liberté de tous ceux qui ont souffert pour la délivrance de la patrie. »

Ce discours fut suivi d'une longue salve d'applaudissements enthousiastes, et la première séance de la Douma fut levée.

Les débats sur la réponse à faire au discours du trône, sous la forme d'une adresse au Tsar, occupèrent les premières séances de la Douma. Cette adresse, qui renfermait tout le programme de réformes de la Douma, fut adoptée à l'unanimité le 18 mai, après que le comte Heyden eut déclaré que lui et ses amis politiques, qui n'avaient présenté d'observations que sur la forme de l'adresse, s'abstiendraient de voter.

L'adresse exposait le besoin d'une nouvelle loi électorale fondée sur le suffrage universel, la nécessité de mettre un terme à l'arbitraire des fonctionnaires, d'abolir les lois d'exception et d'établir la responsabilité ministérielle. Elle réclamait en outre la suppression du Conseil de l'Empire, l'abolition des restrictions apportées aux pouvoirs législatifs de la Douma, des règlements garantissant réellement l'égalité devant la loi, l'inviolabilité de la personne, la liberté de conscience, la liberté de la parole, la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, l'abolition de la peine de mort, l'instruction primaire gratuite et obligatoire, la distribution aux paysans des terres de la Couronne, des domaines du Cabinet, des biens des couvents, et aussi de certaines terres privées, au moyen d'expropriations. On réclamait aussi : pour la classe ouvrière, la liberté d'organisation et le droit

de grève; la réforme de l'impôt de telle sorte qu'il cessât de peser plus lourdement sur les moins fortunés, l'extension du self-government local. Enfin, l'adresse attirait l'attention sur la nécessité de résoudre la question des aspirations des diverses nationalités. Le dernier point de l'adresse avait trait à la nécessité urgente d'accorder une amnistie pour les délits politiques

Lorsqu'arriva le moment où cette adresse devait être présentée personnellement au Tsar par le président de la Douma accompagné d'une délégation, au lieu d'accorder à la délégation une audience à cet effet, on la pria de s'adresser au ministre de la cour, qui se chargerait de transmettre l'adresse au Tsar. Il va de soi que cet incident ne pouvait qu'augmenter la tension existant entre la Douma et le gouvernement.

Le Conseil de l'Empire décida lui-même d'envoyer une adresse au Tsar. Par la forme et par le fond, elle différait naturellement beaucoup de celle de la Douma. Mais, tout en affirmant son sincère désir de coopérer au travail de la Douma, le Conseil de l'Empire insistait cependant sur la nécessité d'étendre l'autonomie locale, en tenant compte des particularités des différentes nationalités, et d'accorder l'amnistie aux délinquants qui n'auraient attenté ni à la vie ni à la propriété d'autrui.

Quelques jours après l'ouverture de la Douma, les Polonais avaient remis un mémorandum relatif à l'autonomie de la Pologne. La première interpellation fut présentée le 17 mai, au sujet des actes de provocation de la police. Le ministre de l'intérieur était absent lors du débat et du vote sur la demande d'interpellation, mais le contrôleur de l'Empire déclara que le ministre de l'intérieur viendrait répondre à l'interpellation dans le délai d'un mois fixé par la loi.

Le banc des ministres était d'ailleurs demeuré vide

jusqu'au 26 mai, jour où le président du conseil, Gorémykine, avait donné lecture de la réponse à l'adresse de la Douma.

Dans sa déclaration, le gouvernement s'affirmait tout disposé à coopérer à la confection des lois qui rentraient dans la compétence de la Douma. Il ajoutait qu'il était prêt à s'occuper de la modification de la loi électorale, tout en estimant pour sa part que la nécessité d'un changement ne s'était pas encore fait sentir. Le gouvernement approuvait en outre le désir exprimé de mettre immédiatement les paysans sur un pied d'égalité avec les autres classes, de veiller avec sollicitude aux besoins de la classe ouvrière, d'instituer l'instruction primaire obligatoire, de répartir d'une façon plus égale le fardeau des impôts, d'étendre l'autonomie locale, en ayant égard, comme il convenait, à la situation spéciale des habitants des pays frontières, et d'élaborer une nouvelle loi touchant l'inviolabilité de la personne, la liberté de conscience, la liberté de la parole, la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association, en remplacement des lois temporaires, ainsi que cela avait déjà été prévu lors de la promulgation desdites lois.

En ce qui concernait, par contre, la question agraire, le gouvernement ne pouvait, disait-il, à aucun prix approuver le point de vue de la Douma, d'autant plus que le gouvernement avait encore d'autres moyens à sa disposition.

L'institution de la responsabilité ministérielle et la suppression du Conseil de l'Empire comportaient des modifications aux Lois fondamentales, dont l'initiative ne rentrait pas dans la compétence de la Douma.

L'abolition des lois d'exception et les mesures contre l'arbitraire des fonctionnaires relevaient de l'administration, et les droits de la Douma sous ce rapport

étaient limités à la faculté d'adresser des interpellations au gouvernement.

En dehors de cela, le gouvernement s'efforcerait toujours de maintenir l'ordre établi par la loi, mais, dès que se produiraient des assassinats et des pillages, les anciennes lois d'exception, toutes défectueuses qu'elles fussent, seraient appliquées.

En ce qui concernait l'amnistie, le Conseil des ministres estimait qu'il était contraire au bien général de gracier des gens qui avaient pris part à des meurtres, à des pillages et à des actes de violence. Des mesures avaient été prises cependant pour rendre la liberté aux personnes arrêtées par mesure administrative et dont la mise en liberté ne présentait aucun danger pour la sécurité publique.

Tous les ministres étaient présents à la séance. La réponse ministérielle causa parmi l'assemblée une déception générale, dont plusieurs orateurs se firent les interprètes.

Le ministre de la justice, Chtchéglovitov, tenta sans succès une justification de la déclaration ministérielle et déplora la situation difficile dans laquelle se trouverait le ministère tant qu'il serait dans l'obligation de se règler sur les anciennes lois qu'il jugeait nécessaire d'améliorer.

Des députés de nuance modérée, comme Maxime Kovalevski et le comte Heyden, proclamèrent à la tribune que la déclaration du ministère avait ruiné toutes les espérances de collaboration pacifique avec la Douma. Tous deux démontrèrent que l'expropriation des terres ne blessait en aucune manière le principe du droit de propriété, et la Douma, à l'unanimité moins sept voix, adopta un ordre du jour ainsi conçu : « Attendu que le gouvernement a déclaré qu'il ne peut satisfaire aux revendications de la nation, sans

lesquelles la pacification du pays et un travail fructueux de la représentation nationale sont impossibles, et qu'en refusant ainsi de donner satisfaction aux vœux du peuple, il a fait preuve d'un mépris évident des véritables intérêts du pays, la Douma d'Empire proclame, devant la nation tout entière, son manque de confiance absolu à l'égard du ministère non responsable. »

On réclama en outre la démission immédiate du ministère et son remplacement par un cabinet ayant la confiance de la Douma.

La première œuvre législative dont s'occupa la Douma, fut la question agraire. Une proposition avait été déposée, ayant pour base les idées émises dans l'adresse au Tsar. Il y avait près de deux cents orateurs inscrits et les débats se prolongèrent jusqu'au 18 juin, avant que la proposition pût être renvoyée à la commission chargée de préparer le projet de loi. Le ministre de l'agriculture, Stichinski, combattit l'expropriation et exposa le point de vue gouvernemental. Suivant le projet, disait-il, il faudrait exproprier 42 millions de déciatines de terres privées, de biens appartenant à la Couronne, aux couvents et à l'Église, ce qui n'augmenterait pas de plus d'une déciatine le lot de chaque paysan.

La valeur de ces terres atteindrait 4 milliards de roubles, dont le revenu annuel se monterait à 150 millions. Par l'expropriation de domaines particuliers, d'autres paysans se verraient privés des salaires qu'ils gagnaient actuellement en travaillant sur ces domaines et qui représentaient une somme de 450 millions de roubles. Par suite du projet que l'on présentait, la situation des paysans, au lieu d'être améliorée, se trouverait aggravée.

Le ministre de l'agriculture fut soutenu par l'adjoint du ministre de l'intérieur, Gourko, qui avait calculé que, d'après le projet, chaque paysan n'aurait au total que 6 déciatines.

Tous les paysans qui possèdent davantage, dit-il, perdraient ainsi une partie de ce qu'ils possèdent actuellement.

Hertzenstein riposta à ces deux orateurs, en critiquant la politique économique et financière du gouvernement, principalement l'institution de la Banque des paysans, et expliqua que le projet de la Douma tendait également à organiser pour les petits agriculteurs un crédit qui les aidât à relever leur situation. Il déclara immuable le principe de l'expropriation forcée. Il démontra en outre qu'il était plus facile pour les paysans d'acheter la terre que de payer, comme ils le faisaient actuellement, des redevances aux propriétaires pour les lots qu'ils étaient obligés de leur louer, par suite de l'insuffisance de leurs propres terres.

Les partis de gauche voulaient que la question agraire fût soumise dans tout le pays à des comités locaux, qui en prépareraient la solution.

Le 29 mai, huit sentences de mort rendues par le conseil de guerre avaient été mises à exécution à Riga. Le mépris dont témoignait ainsi le gouvernement pour les vœux exprimés par la Douma, ne fit que jeter encore de l'huile sur le feu.

Une proposition d'abolition de la peine de mort, rédigée en deux paragraphes, fut déposée, mais le ministre de la justice déclara ne pouvoir s'occuper de la question avant le délai d'un mois accordé par le règlement de la Douma.

On interpella le gouvernement sur les sentences capitales des conseils de guerre, sur les innombrables

télégrammes insérés dans le journal officiel du gouvernement, télégrammes dont le texte était tellement semblable qu'ils trahissaient un même auteur, et dans lesquels on réclamait instamment que le Tsar refusât l'amnistie et prononçât la dissolution de la Douma (1).

On adressa en outre une interpellation aux ministres sur l'attitude des autorités dans les pogroms qui avaient eu lieu le 14 mai à Vologda et à Tsaritsyne et enfin une interpellation relative aux mesures prises par le gouvernement pour porter secours aux populations éprouvées par la famine.

Les explications que le procureur général militaire Pavlov donna au nom du ministre de la guerre, le 14 juin, au sujet des sentences de mort qu'on devait mettre à exécution, déclarant que le ministre de la guerre n'avait pas qualité pour intervenir, n'améliorèrent pas la situation.

A la suite de ces explications, la Douma vota un ordre du jour exprimant « l'indignation que lui inspirait, tant par le fond que par la forme, la réponse du ministre de la guerre ».

Sur ces entrefaites, eut lieu, du 14 au 16 juin, à Bélostok, un effroyable pogrom, organisé, semble-t-il, par la police et la troupe, dans lequel, suivant les récits officiels, 82 personnes furent massacrées, 78 blessées, et 169 maisons pillées.

La Douma nomma une commission d'enquête, qui constata la complicité des autorités, et l'animosité qui régnait entre la Douma et le gouvernement en fut notablement accrue.

L'opinion du gouvernement d'alors sur la Douma

(1) Le comité central de l'« Union du peuple russe » avait fait adresser ces télégrammes au Tsar par ses sections de province.

est traduite dans une interview que le correspondant du *Times* à Pétersbourg eut avec un des ministres, Gorémykine : « On peut comparer la Douma au comte Witte, dit le ministre. Il a été poussé au pouvoir par le flot de la révolution, qu'il a fait tout son possible pour créer et soulever. Il a incité le ministre de l'agriculture Kutler à élaborer un programme agraire fondé sur l'expropriation. Il a depuis, il est vrai, congédié Kutler et renié son programme, mais la malheureuse idée de l'expropriation a été jetée parmi les esprits en fermentation dans les campagnes. Cependant, la plus grande erreur de Witte a été sa loi électorale, qui nous a donné une Douma révolutionnaire. S'il avait proclamé le suffrage universel, il en aurait été autrement. Witte a payé ses péchés, mais la Douma accomplit maintenant l'œuvre commencée par Witte et avec les mêmes moyens. La Douma finira comme Witte, déshonorée. »

Le 21 juin, le ministre de l'intérieur, Stolypine, répondit à l'interpellation acceptée un mois auparavant, touchant les actes de provocation de la police. Il convint de certains faits et en contesta d'autres. Il termina en déclarant qu'il était dans l'obligation d'appliquer des lois même mauvaises, tant qu'on n'en aurait pas adopté de nouvelles. Ce fut à l'occasion de cette déclaration du ministre, que le prince Ourousov fit un grand discours, qui fut d'un bout à l'autre souligné par des marques d'approbation, et dont la péroraison souleva un tonnerre d'applaudissements.

Le prince Ourousov s'exprima ainsi : « Je ne mets pas en doute un moment la sincérité de M. le ministre de l'intérieur, et ce n'est pas contre lui que mes paroles seront dirigées. Toute la valeur, tout l'intérêt, toute la portée de la question que nous traitons ici, réside précisément en ceci, que les pogroms et la

guerre civile peuvent se produire et continuer en dépit de l'attitude que tel ou tel ministre de l'intérieur prendra à leur égard.

« Pour essayer de prouver ce que j'avance, je devrai traiter d'abord la question un peu générale des pogroms, et parler ensuite du rôle qu'y a joué l'imprimerie en question (1).

« L'étude attentive de ce qu'on appelle les pogroms met l'observateur en présence de phénomènes toujours les mêmes.

« En premier lieu, le pogrom est toujours précédé de sourdes rumeurs annonçant sa préparation, rumeurs accompagnées d'une large distribution de proclamations destinées à exciter la population, et de l'apparition d'individus, sombres oiseaux avant-coureurs de la tempête, appartenant à la lie de la population, et que souvent personne ne connaît. Enfin, la cause assignée officiellement à l'explosion du pogrom est toujours reconnue fausse dans la suite.

« En outre, dans les opérations des fauteurs de pogroms, apparaît toujours une certaine unité de plan qui leur enlève tout caractère de spontanéité. Ils agissent avec la conscience pour ainsi dire d'être dans leur droit, avec la conviction d'une impunité certaine, et continuent leur œuvre jusqu'à ce que cette conviction vienne à être ébranlée; après quoi, le pogrom est vite et facilement étouffé. Cela se passe toujours ainsi.

« L'attitude de la police, par contre, est toujours marquée par l'absence d'unité et de plan, et, tandis que dans toute une partie de la ville, malgré les forces imposantes de police qui s'y trouvent, les pogroms prennent le caractère d'un véritable cataclysme, cer-

(1) Voir plus loin, p. 136.

taines autres parties restent pour ainsi dire indemnes, grâce à cette circonstance que les fonctionnaires de la police y ont accompli leur devoir avec résolution et fermeté, arrêtant le mal à ses débuts.

« Du rôle de l'armée, je ne parlerai pas : nous en aurions pour jusqu'à demain.

« Le pogrom est enfin étouffé; on procède alors à des arrestations, et les autorités qui visitent les détenus dans la prison ne peuvent se défendre de cette impression qu'elles ont devant elles, non pas tant des criminels que des gens qui ont été égarés par on ne sait qui.

« En un mot, on sent toujours l'existence d'une organisation conçue sur un vaste plan. Ceux-là se trompent qui, lorsqu'ils ont qualifié cette organisation de gouvernementale, s'imaginent que la question est résolue, et que la chose est parfaitement claire. Ils ne se trompent pourtant pas complètement, et les faits de cet hiver, qui ont provoqué notre interpellation, nous aideront à nous guider en partie dans l'obscurité qui enveloppe ces menées ténébreuses.

« En janvier 1906, une personne (1) qui occupe une certaine situation au ministère, mais qui est connue pour être un adversaire de la politique de pogroms (ce n'est pas de moi que je parle), reçut des proclamations d'une impression très soignée, qui avaient été répandues à profusion dans les principales villes du sud et de l'ouest de la Russie; en même temps, il recevait des messages alarmants annonçant que des pogroms se préparaient à Bêlostok, à Vilna, à Kiev, à Nikolaev, à Alexandrovsk et dans d'autres villes.

« Le pogrom qui eut lieu à Homel, en janvier, confirma le bien-fondé de ces craintes et força la personne

(1) Lopoukhine.

en question à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir d'autres massacres. On y parvint, grâce surtout au concours énergique du président du Conseil des ministres d'alors; mais on découvrit en même temps le curieux tableau suivant de l'activité des maîtres ès-pogroms.

« Un groupe de personnes, composant pour ainsi dire l'organisation de combat d'une de nos associations les plus « patriotiques », en rapport et en communauté de sentiments avec des personnalités touchant de près à la rédaction d'un journal qui n'est pas de Pétersbourg (1), a entrepris la lutte contre la révolution. En leur qualité de patriotes, dans l'acception que donnait à ce mot le représentant du gouvernement de Tver, et de « vrais Russes », ces personnes considéraient les populations allogènes de la Russie, les Polonais, les Arméniens et les Israélistes, comme étant la cause de tous les troubles; et alors, dans des proclamations violentes, on excitait la population à se faire justice elle-même, à lutter avec ses propres moyens contre ces ennemis de la patrie, en même temps qu'on adressait aux soldats une proclamation spéciale, dont le contenu est des plus intéressants. Je l'aurai bientôt entre les mains.

« Ces proclamations étaient transportées sur le lieu de destination, non point par centaines, mais par centaines de milliers d'exemplaires (2), par des membres des groupes locaux, qui les remettaient sur les lieux aux personnes de confiance, aux membres de l'association, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de fonctionnaires en activité de service; ceux-ci, à

(1) Les *Moskovskiia Védomosti*, dont le rédacteur en chef était Gringmout.

(2) Suivant le *Times*, ces proclamations étaient rédigées par les généraux Bogdanovitch et Trépov.

leur tour, répandaient les proclamations avec le plus grand discernement et d'après un plan arrêté, dans toutes les classes de la population. Il en résultait des conséquences assez originales au point de vue de l'unité de pouvoirs : l'adjoint d'un chef de la police, par exemple, avait connaissance de ces proclamations, mais n'en informait pas son supérieur. Le commissaire de police du premier canton ou du premier arrondissement, par exemple, était honoré d'une entière confiance, tandis que le commissaire du deuxième n'en était pas jugé digne.

« Chez l'un quelconque des officiers de la gendarmerie, ou le plus souvent des agents de la sûreté, parvenaient certaines sommes destinées à un emploi spécial, et alors commençaient chez lui les allées et venues d'individus suspects du nombre de ceux dont j'ai déjà parlé. Des bruits inquiétants se répandaient dans la ville; l'exode des habitants commençait, le gouverneur s'efforçait de les rassurer, sans être toujours convaincu lui-même que l'ordre ne serait pas troublé.

« On recevait toujours des télégrammes alarmants du ministère, annonçant qu'il se préparait des désordres et enjoignant de prendre les mesures les plus énergiques. On prenait des mesures, on donnait des ordres, mais tous ne croyaient pas à la sincérité de ces dispositions. Il arrivait même souvent, et j'ai été personnellement témoin de ces événements, que les agents de la police ne prenaient pas au sérieux les ordres du gouverneur, imaginant qu'il ne les donnait que pour la forme, pour la montre, et qu'eux-mêmes connaissaient mieux les intentions réelles du gouvernement. Ne croyant pas aux ordres du gouverneur, ils prêtaient l'oreille à quelque voix lointaine en laquelle ils avaient évidemment plus de confiance.

« En un mot, il résultait de là une confusion indescriptible, une véritable anarchie, une désorganisation, une démoralisation complètes de l'autorité.

« Et à cette époque, à Pétersbourg, rue Fontanka, n° 16, dans un des recoins les plus écartés du département de la police, une presse fonctionnait déjà. On avait mis à la tête de cette imprimerie un officier de gendarmerie appelé Komisarov, avec des aides, tous en costume civil. Et c'étaient précisément eux qui imprimaient ces proclamations dont je vous ai déjà parlé.

« Le fonctionnement de cette organisation et le travail de Komisarov étaient entourés d'un tel mystère, et tous leurs actes avaient un tel caractère de conspiration que, non seulement au ministère, mais même au département de la police, presque personne ne connaissait l'existence de cette imprimerie, organisée précisément par ceux-là mêmes qui ont pour devoir de découvrir les typographies clandestines; et en tout cas, si quelqu'un le savait, c'étaient seulement ceux à qui il appartenait de le savoir.

« Mais ce mystère ne nuisait pas au succès de l'entreprise, comme le prouve ce qui suit. Une personne ayant découvert par hasard cette imprimerie, s'informa auprès de Komisarov de la réussite de son œuvre. Il répondit : « — On peut organiser tel pogrom qu'il « vous plaira; de dix personnes, ou de dix mille, « comme vous voudrez. » La phrase est historique.

« Pour l'édification de Messieurs les représentants de Kiev, j'ajouterai qu'un « pogrom de dix mille personnes », précisément, était organisé pour le 3 février, mais qu'on réussit à l'empêcher.

« Le président du Conseil des ministres eut, dit-on, un violent accès d'asthme quand il apprit l'existence de cette imprimerie, et c'est vraisemblablement cette

circonstance qui l'empêcha d'éclaircir immédiatement cette affaire sur place; quoi qu'il en soit, il se borna à faire appeler Komisarov.

« Celui-ci lui rendit compte de ses actes et probablement justifia de pleins pouvoirs; mais le résultat fut celui-ci : trois heures plus tard, il ne restait plus trace d'imprimerie ni de proclamations, de Komisarov ni de ses aides. Il ne restait plus qu'une pièce vide, et voilà pourquoi ni le ministre de l'intérieur, ni aucun de nous ne connaîtra jamais le nom des personnes qui centralisaient l'action de cette vaste organisation, qui assuraient l'impunité à leurs complices, exerçaient un pouvoir magique sur l'esprit des fonctionnaires de la police et autres, et avaient assez de pouvoir pour obtenir des récompenses et de l'avancement en faveur de ceux qui s'étaient le plus distingués. Il y en a eu des exemples. Seulement je ne puis les citer, pour cette raison que je parle sans préparation, et que je n'ai pas actuellement sous la main les renseignements, peu nombreux, il est vrai, qui ont pu être recueillis à ce sujet, mais que l'on possède néanmoins. Mais j'ai déjà fatigué votre attention..., il est temps de conclure.

« Tout d'abord, et c'est ma première conclusion, nous n'avons rien qui nous garantisse qu'on pourra mettre fin aux agissements criminels de ces organisations semi-officielles, ni que des personnes au service de l'État n'y prendront point part à l'avenir, et il ne peut en être autrement, puisque les principaux instigateurs se trouvent visiblement en dehors de la sphère d'action du ministre de l'intérieur; et c'est pourquoi, sans m'adresser au ministère tout entier, ni aux ministres individuellement, je puis cependant affirmer que la déclaration catégorique que l'on nous a faite aujourd'hui ne repose pas sur une base bien solide.

« J'irai même plus loin, je dirai qu'aucun ministre, fût-il même pris dans le sein de la Douma d'Empire, ne pourra assurer l'ordre et la tranquillité, tant que des personnalités ou des forces occultes, demeurant à l'abri d'un rempart impénétrable, auront la possibilité de porter une main brutale sur les divers rouages du mécanisme gouvernemental et d'appliquer leur ignorance politique à des expériences *in anima vili,* faisant pour ainsi dire de la vivisection politique.

« L'autre conclusion est plus triste encore et concerne la Douma elle-même.

« Messieurs les représentants du peuple, nous sommes venus ici de toutes les extrémités de la Russie apporter non seulement nos plaintes et nos revendications, mais aussi notre soif ardente d'activité, notre abnégation, notre sincère et pur patriotisme. Il y a ici parmi nous beaucoup de propriétaires vivant du produit de leurs biens. En avez-vous entendu un seul s'opposer à l'expropriation forcée de la terre dans l'intérêt du travailleur-agriculteur? Il y a ici nombre de personnes appartenant à la classe privilégiée; a-t-on entendu beaucoup d'entre elles protester contre l'idée d'égalité civique et contre l'application de vastes réformes conçues dans un esprit démocratique?

« Cette même Douma, qu'on se plaît à qualifier de révolutionnaire, ne s'est-elle pas efforcée dès le commencement de ses travaux, et jusqu'à présent, d'élever la Couronne impériale, de la placer au-dessus de nos dissensions politiques journalières, au-dessus de nos erreurs, et de la garantir contre la responsabilité de ces erreurs?

« On se demande si, maintenant qu'est arrivé le moment des urgentes et inévitables réformes, on peut réclamer une autre Douma que celle dans laquelle les

intérêts personnels et les luttes de classes ont cédé la place à l'unique souci du bien public, du salut de l'Empire.

« Et cependant, nous sentons tous que les mêmes forces mystérieuses s'arment contre nous, s'interposent entre nous et le pouvoir suprême, pour saper sa confiance en nous, privant la Douma d'Empire de la possibilité de travailler avec le pouvoir dans cette union d'idées qui, suivant les lois fondamentales de notre nouveau régime, est la condition essentielle du progrès et le gage du développement pacifique de notre vie nationale.

« C'est là, Messieurs, que réside le plus grand danger, et ce danger, j'ose le dire, ne pourra être écarté tant que la direction des affaires de l'État et le sort du pays demeureront sous l'influence de gens qui, par éducation, sont des caporaux et des policiers, et, par conviction, des fauteurs de pogroms. »

La négation d'une partie de ces faits par le ministre de l'intérieur, Stolypine, fournit au directeur de la police, Lopoukhine, l'occasion de lui écrire, à la suite des débats, une lettre qui éclaire encore davantage la situation. Dans cette lettre, qui fut plus tard publiée par le *Times*, il expose que, lors d'un fait antérieur, il n'avait pas communiqué à Stolypine le résultat détaillé de ses recherches, parce qu'il ne croyait pas possible que celui-ci pût encore ignorer ce qui se passait réellement, après le rapport de Makarov relatif aux pogroms. Puis il écrit :

« Ce qui suit a été vérifié par moi.

« Quand, après le manifeste du 17/30 octobre 1905, par suite des troubles que provoqua en différents endroits la publication de cet acte gouvernemental, des symptômes de réaction apparurent dans les couches

modérées de la société, le chef de la section politique du département de la police, Ratchkovski, chargé de mission spéciale, entreprit, pour renforcer cette réaction, de publier des proclamations rédigées en conséquence. Elles furent imprimées à cette époque par un officier de gendarmerie, dans le local de la direction de la gendarmerie à Pétersbourg, sur une presse que l'on avait confisquée, lors d'une perquisition opérée chez des révolutionnaires.

« Cette presse, qui avait primitivement servi aux révolutionnaires, étant devenue par la suite insuffisante, on en acheta, aux frais du département de la police, une autre plus perfectionnée, qui pouvait donner 1 000 exemplaires à l'heure.

« Dans toutes ces proclamations, en même temps qu'on condamnait le mouvement révolutionnaire, on indiquait que la faute en revenait principalement aux adeptes des religions étrangères, particulièrement aux juifs, et les proclamations incitaient à la lutte contre ceux-ci.

« J'ai entre les mains trois proclamations qui ont été imprimées sur la presse du département de police. Une proclamation adressée aux soldats avait été expédiée à Vilna à 5 000 exemplaires, aux soins d'un fonctionnaire attaché à titre privé au gouverneur de Vilna, M. Chkot, qui devait les répandre.

« Chkot en distribua lui-même une partie la nuit dans les rues; le reste, il le laissa chez le chef de la police de Vilna, qui, le 28 janvier, télégraphia au département de la police pour demander un nouvel envoi, en raison de l'effet que cette proclamation avait produit sur les soldats.

« La proclamation fut réimprimée à plusieurs milliers d'exemplaires et envoyée au chef de la police de Vilna.

« La même proclamation fut expédiée, à raison de plusieurs milliers d'exemplaires, à Koursk, au médecin Mikhaïlov, qui, sur la recommandation de M. Ratchkovski, avait été attaché au département de la police en qualité d'agent secret. Mikhaïlov réclama même par télégramme un nouvel envoi de cette proclamation, en raison de son effet tout particulier sur les soldats. Les proclamations imprimées par le département de la police furent en outre répandues à Pétersbourg, par M. Doubrovine et par l' « Union du peuple russe » travaillant sous sa direction, et à Moscou par l'éditeur des *Moskovskiia Vêdomosti,* Gringmout, à qui Ratchkovski en remit personnellement une grande quantité en décembre 1905.

« Les proclamations provocatrices du département de la police furent également distribuées dans d'autres villes par la police et la gendarmerie.

« On a caché à Votre Excellence que le chargé de mission spéciale Ratchkovski est resté jusqu'à la fin d'avril à la tête de la section politique du département de la police et que, bien que révoqué par ordre suprême, il n'en est pas moins resté à la tête de toute la police secrète et de la police de sûreté, en vertu d'un ordre écrit d'un de ses supérieurs; qu'on lui avait accordé (dans la mesure où il le jugerait nécessaire) le droit de surveiller la marche de toutes les affaires et procès politiques qui arriveraient au département de la police, et qu'il était en outre autorisé à se servir, dans l'intérêt du gouvernement, des associations organisées au sein même de la société (1).

« On a mal renseigné Votre Excellence en lui disant que le capitaine de cavalerie Boudakovski, après que son crime eut été connu (la préparation d'un pogrom

(1) L' « Union du peuple russe ».

à Alexandrovsk), avait été appelé à Pétersbourg pour y recevoir une remontrance, et que le département de la police, aussitôt qu'il avait reçu avis de la préparation d'un pogrom, aurait, de sa propre initiative, télégraphié au personnage en question en le sommant de l'empêcher. »

« Le capitaine Boudakovski ne fut pas appelé cette fois-là à Pétersbourg, car son rapport sur le succès de sa propagande à Alexandrovk parvint en décembre à Pétersbourg; on l'y appela à la fin de février ou en mars seulement, et cela uniquement sur l'ordre exprès du comte Witte de cesser l'incitation officielle aux pogroms.

« Il ne fut également envoyé de télégrammes pour prévenir les pogroms que sur l'ordre chaque fois réitéré du comte Witte : je sais cela mieux que personne, attendu que le comte Witte était averti de l'organisation d'un pogrom pour ainsi dire exclusivement par moi (1).

« Outre ces renseignements, que je considère comme mon devoir de communiquer à Votre Excellence, permettez-moi, en ma qualité d'ancien directeur du département de la police, d'exposer ma manière de voir sur les causes, incompréhensibles au premier abord, pour lesquelles le pouvoir central non seulement n'est pas en état de réprimer la politique de pogroms des autorités locales, quand l'agitation provient d'elles, mais

(1) Dans sa réponse à l'interpellation présentée à la Douma, Stolypine avait déclaré que Boudakovski, l'organisateur des « Bandes Noires » à Alexandrovsk, avait été appelé à Pétersbourg pour donner des explications, mais que, comme le pogrom n'avait pas eu lieu, on ne pouvait juridiquement le poursuivre pour ce fait. « Pour ce qui est des récompenses qu'il avait reçues, on les lui avait données pour avoir rétabli l'ordre. »

ne peut même pas parvenir à être exactement informé de l'organisation de ces pogroms.

« Je ne parlerai pas de l'impunité accordée aux fonctionnaires du gouvernement coupables d'avoir organisé des pogroms, attendu qu'elle est du nombre de ces causes qui n'ont pas besoin d'être prouvées.

« Mais il y a d'autres causes d'un caractère plus général : pendant que j'étais encore directeur du département de la police, survint un des plus effroyables massacres de juifs, le pogrom de Kichinev. La presse étrangère, et notre presse indépendante, qui avait alors le privilège de discuter notre situation intérieure, de même qu'une partie de l'opinion, accusèrent le gouvernement d'avoir organisé ce massacre.

« Le département de la police n'y avait alors aucune part, mais les accusations n'étaient cependant pas dépourvues de fondement, en tant qu'elles partaient de la supposition que le département de la police et le ministre de l'intérieur étaient tout-puissants.

« Tout citoyen, révolté à la vue de l'effroyable massacre, aurait rejeté comme absurde la simple supposition que les agents subalternes du gouvernement pussent oser mettre en œuvre un pogrom, sans avoir l'approbation de leurs supérieurs, ou sans être, pour le moins, assurés de leur sympathie. Cependant cette anomalie existe en réalité.

« Malgré une enquête serrée, ouverte sur la participation des agents du gouvernement à l'organisation du pogrom de Kichinev, moi-même, directeur du département de la police, je n'ai pu arriver à recueillir que de vagues données, et cependant cette participation ne fait aucun doute.

« Et, fait particulièrement caractéristique, le secret de l'organisation des pogroms ne s'est révélé à moi

que lorsque j'ai cessé d'occuper un poste officiel au ministère de l'intérieur.

« C'est dans cette situation que se trouve cependant tout membre, quel qu'il soit, du pouvoir central, qui ne nourrit pas de sympathies pour la politique de pogroms.

« Cela s'explique par le fait que le ministre de l'intérieur et l'organe politique central sont complètement impuissants. Ce n'est pas la police et la gendarmerie qui sont dans les mains du ministre, mais c'est lui, au contraire, qui se trouve à la discrétion des représentants de son autorité.

« Du haut en bas, tout le pouvoir se trouve en fait ruiné par l'institution de la police secrète, par la loi d'exception de l' « état de protection renforcée » et son application d'une façon continue dans le pays.

« Mes fonctions au ministère de la justice, en me fournissant de nombreux éléments qui me mettaient à même de juger exactement de l'impuissance pratique de la loi d'exception, m'a amené à cette conviction qu'à aucun moment de son existence elle n'a causé à l'État autre chose que du mal.

« C'est pourquoi je n'ai consenti à accepter le poste de directeur du département de la police qu'à la condition que cette loi d'exception fût complètement abolie.

« Ce n'est pas ma faute si cette condition n'a pas été remplie et si j'ai dû m'appliquer à atténuer (autant qu'il était en mon pouvoir) le mal que cette loi d'exception entraînait.

« Cette expérience me donne le droit d'estimer que le côté le plus dangereux de cette loi consiste en ce que, grâce à elle, tout fonctionnaire de police, tout officier de gendarmerie, avec ses agents secrets, restent les maîtres absolus du sort de chaque citoyen, et par là même du pays tout entier.

« Toute l'application de la loi d'exception repose sur les dénonciations des agents de police et des gendarmes, dénonciations qui ne sont soumises à aucun contrôle, ni sur les lieux mêmes, ni de la part des autorités centrales.

« Les autorités étant forcées d'accepter sans contrôle les dénonciations qui proviennent de cette source, la police et la gendarmerie ont donc la certitude que tout dépend d'elles et de leurs dénonciations, et non du ministère, dont l'impuissance demeure évidente à leurs yeux ; aussi les agents de police et les officiers de gendarmerie se sentent-ils individuellement en droit de suivre une politique indépendante. Par contre, le ministère, étant privé de tout renseignement ou ne recevant que des renseignements fournis à dessein d'une façon très incomplète et destinés à cacher la vérité, semble être, de toutes les autorités, la plus mal informée en ce qui concerne les abus de ses subordonnés.

« La sincérité du fameux rapport de décembre du capitaine Boudakovski ne s'explique que par la certitude qu'avait l'auteur de rencontrer l'appui de son chef.

« De là provient la complète autocratie de la police et de la gendarmerie dans le domaine de leur activité politique, en même temps que la complète impuissance du ministre de l'intérieur.

« En dehors des causes permanentes de l'état de désorganisation du pouvoir gouvernemental que je viens d'indiquer, il existe encore d'autres causes spéciales.

« Quand, dans le cours de janvier et de février, je recueillis des informations sur l'organisation des pogroms, je ne rencontrai pas un seul des agents de la sûreté politique et de la sûreté générale qui ne fût

intimement convaincu qu'il existait en effet deux gouvernements, dont l'un suivait une politique hostile à l'autre : l'un personnifié par le secrétaire d'État Witte, l'autre par le général Trépov, qui, d'après la conviction générale, représentait à qui de droit l'état de choses existant dans le pays sous d'autres couleurs que le comte Witte et influait ainsi sur la politique.

« Cette manière de voir s'appuie sur ce fait réel :

« Le général Trépov, après sa nomination aux fonctions de commandant du Palais, obtint que des subsides particuliers fussent mis à sa disposition pour la création d'agents secrets spéciaux. Il eut par là entre les mains un instrument dont seul le ministère de l'intérieur devrait pouvoir disposer.

« Cette opinion fut confirmée aussi par le fait que, même après avoir quitté son poste d'adjoint au ministre de l'intérieur, en octobre 1905, Trépov parvint, à l'insu du ministre de l'intérieur, à obtenir communication de tous les documents quelque peu intéressants, non seulement de ceux qui parvenaient au ministère, mais même de ceux qu'on expédiait et qui n'avaient aucun rapport avec ses fonctions de commandant du Palais.

« Quel que soit le but que le général Trépov ait poursuivi, au moyen des fonds secrets et des documents du département de la police, de quelque manière qu'il ait entendu exploiter la situation, il existe parmi les subordonnés de Votre Excellence la ferme conviction que le général Trépov a influé sur la politique du gouvernement, et rien ne la leur ôtera de l'esprit, pas plus que la conviction de la sympathie du général Trépov à l'égard de la politique de pogroms. Et, quels que soient les moyens que le ministère puisse mettre en œuvre contre ces pogroms, ils se répéteront aussi longtemps que la police locale sera per-

suadée de l'impuissance du ministère et de la toute-puissance d'autres influences. »

Stolypine tenta de répliquer, mais ne réussit pas à se faire entendre. La Douma adopta l'ordre du jour suivant :

« La Douma, voyant dans les désordres les traces évidentes d'une organisation générale, et trouvant dans l'impunité des fonctionnaires, et dans la déclaration ministérielle, la preuve de l'impuissance du gouvernement et de son incompréhension de la situation actuelle; considérant que la vie, l'honneur et la liberté de nos concitoyens ne seront jamais sauvegardés, tant que l'Assemblée aura devant elle un ministère irresponsable, réclame la démission immédiate du cabinet actuel, qui ne s'appuie pas sur la Douma. »

Ce débat éveilla le plus grand intérêt dans l'Europe entière et on le discuta dans toute la presse. Le *Temps*, notamment, déclarait que les faits rapportés, aussi bien par Stolypine que par Ourousov, donnaient l'image d'une complète anarchie politique. Le ministère, ajoutait-il, était dépourvu d'autorité, mais la Douma avait fait preuve, de son côté, d'une trop grande nervosité. Le gouvernement serait, sans nul doute, obligé d'instituer la responsabilité ministérielle.

Stolypine répondit également quelques jours plus tard à l'interpellation sur la famine, mais avec aussi peu de succès. L'ordre du jour adopté à cette occasion par la Douma déclarait, entre autres choses, que l'organisation des secours était entravée par l'immixtion de l'administration, guidée par des motifs politiques et qu'elle continuerait à être entravée tant que le ministère actuel, irresponsable devant la représentation nationale, serait au pouvoir; il y était dit en outre que les secours devraient être organisés avec la coopération du public et que la Douma chargerait une com-

mission du soin de tracer le plan de cette organisation, de façon que l'emploi de toutes les sommes demeurât sous le contrôle de la Douma.

Lors de la discussion finale de la loi sur l'abolition de la peine de mort, le ministre de la justice affirma que l'adoption de ce projet de loi équivaudrait à dépouiller l'État « du droit de défendre ses sujets fidèles ».

Au nom du ministre de la marine, le procureur général de la marine émit cette naïve objection que cette question ne rentrait pas dans la compétence de la Douma. Le ministre de la guerre avait même cette fois-là envoyé Pavlov au feu. Il ne réussit pas néanmoins à prendre la parole devant les violentes protestations du groupe travailliste, qui avait résolu de l'empêcher de parler de nouveau à la Douma, et le président dut lever la séance.

A cette époque, d'actives négociations avaient lieu pour appeler au ministère des membres du parti cadet. De grandes difficultés s'étaient produites sur le marché étranger pour le placement des obligations du dernier emprunt russe, le cours des valeurs russes ayant beaucoup baissé.

On avait remarqué dans le *Temps* des invites au gouvernement russe à accéder aux demandes de la Douma.

Le gouvernement russe, dans une déclaration ultérieure, a, il est vrai, contesté le fait que des négociations auraient eu lieu avec les cadets, et présenté les choses ainsi :

Milioukov avait été invité par Stolypine, sur l'ordre du Tsar, « à exposer les projets et les desiderata du parti des cadets, alors influent à la Douma. Milioukov déclara catégoriquement que le seul moyen de sauver

la situation était de former un ministère cadet. La teneur de la conversation fut rapportée à Sa Majesté le Tsar, avec l'avis du ministre de l'intérieur disant que la réalisation des vœux des cadets serait des plus funestes aux intérêts de la Russie, avis qui fut de tout point approuvé par Sa Majesté ».

Mais quiconque est au courant de ces sortes de déclarations officieuses peut lire entre les lignes bien plutôt une confirmation qu'une négation du fait. Comme on le sait déjà, les négociations n'aboutirent pas au résultat désiré.

Une accalmie semblait s'être produite dans le mouvement insurrectionnel lors de la réunion de la Douma. Mais, peu à peu, les nouvelles annonçant des troubles agraires recommencèrent à affluer. Elles arrivèrent tout d'abord, comme les précédentes, de la région de la Volga, mais aussi, plus tard, d'autres contrées.

Dans le gouvernement de Poltava, de grands meetings de paysans furent tenus, et les esprits étaient très surexcités. Quelques domaines furent incendiés et pillés, les récoltes encore sur pied furent coupées et enlevées par les paysans. Des émissaires des campagnes arrivaient à la Douma pour être entendus au sujet de l'état de choses. La situation était particulièrement tendue à Voronèje. Le vice-gouverneur, Koch, dans un télégramme adressé à Kouzmine-Karavaev, fit une description émouvante de la situation désespérée de la région : « Pour l'amour du peuple qui souffre tant, télégraphiait Koch, nous supplions la Douma d'adresser un appel aux paysans, de les exhorter au calme, de les engager à avoir foi dans l'activité féconde de la Douma. Leurs espérances perdues, leur misère incessante les conduisent à la démence. Je reviens à l'ins-

tant du théâtre des désordres agraires. Mon cœur se serre au souvenir de ce que j'ai vu et j'ai peine à retenir mes larmes. Ce n'est qu'avec de la bonté, de l'affection qu'on peut éviter l'effusion du sang; j'en ai fait l'expérience personnellement. Il n'y a pas d'autre moyen. Hâtez-vous! Ayez pitié de la patrie. »

Il est superflu d'ajouter qu'à la suite de son télégramme, le gouvernement révoqua immédiatement Koch.

Mais les nouvelles mutineries qui éclatèrent dans la première moitié de juin, presque simultanément dans plusieurs endroits, parmi les troupes, eurent des résultats encore plus alarmants. Les Cosaques mêmes refusèrent de faire leur service, et une invitation à interpeller le ministre de la guerre fut présentée à la Douma par les députés du Don, de la part d'un régiment de Cosaques. Il s'agissait de demander au ministre s'il n'allait pas renvoyer les Cosaques dans leurs foyers.

Un peu plus tard, des révoltes se produisirent parmi les troupes du Caucase ainsi qu'à Sébastopol. Au camp de Krasnoé-Sélo, les soldats tenaient des meetings. Mais ce qui attira le plus l'attention, ce furent les désordres qui se produisirent au régiment de la garde Préobrajenski, considéré comme le premier de l'Empire. La flotte de la mer Noire était, comme d'ordinaire, en état d'effervescence et des nouvelles inquiétantes arrivaient de Kronstadt.

L'agitation qui régnait parmi les ouvriers se trahissait par des meetings monstres et des collisions souvent sanglantes avec la troupe, surtout dans le sud, et même à Pétersbourg. Une grande réunion socialiste avait été tenue à Térioki, où plusieurs membres de la Douma appartenant au parti ouvrier avaient présenté des motions violentes.

Les comités révolutionnaires publièrent une proclamation invitant les paysans à former dans chaque volost des comités agraires afin de décider ce que l'on ferait, non seulement de la terre des paysans, mais même de celle des propriétaires.

L'agitation qui régnait dans le pays se communiqua à la Douma. Sur un ton menaçant, les membres du groupe travailliste présentaient souvent, du haut de la tribune, ces événements comme étant les symptômes précurseurs du grand règlement de comptes qui allait bientôt balayer l'ancien régime. Jilkine proposait même de ne pas contenir le mouvement révolutionnaire existant et conseillait au contraire à la Douma de le soutenir en l'organisant.

La lutte entre la Douma et le gouvernement attira naturellement l'attention à l'étranger. Le conseil municipal de Paris exprima ses sympathies pour la Douma, et les membres du Parlement anglais adressèrent une lettre à Mouromtsev. Le gouvernement anglais était sur le point de conclure une entente avec la Russie, et une visite de l'escadre anglaise dans les ports russes était décidée. Mais, après le pogrom de Bêlostok, la presse anglaise ne s'y montra plus favorable; c'est pourquoi le ministre des affaires étrangères, sir Edward Grey, rompit une lance en faveur de la visite de la flotte, lors de la discussion du budget des affaires étrangères.

Il affirma que la complicité du gouvernement russe dans les massacres de Bêlostok n'était pas démontrée, que les officiers de l'escadre devaient rendre visite, en Russie, aussi bien aux autorités gouvernementales qu'aux membres du Conseil de l'Empire et de la Douma, que la flotte n'avait pas à s'occuper de la situation intérieure de la Russie, et que la visite au

Tsar s'adressait en même temps au peuple russe, dont il était le chef suprême. Mais, à mesure que les complications politiques prirent en Russie un caractère de plus en plus grave, l'opposition s'accentua en Angleterre contre ce projet, et la visite fut remise à une date indéterminée.

On peut juger de la sincérité du gouvernement en ce qui concerne sa coopération législative avec la Douma, par ce fait, qu'après avoir constamment invoqué, durant l'hiver, comme prétexte pour retarder la convocation de la Douma, la nécessité d'avoir des projets de lois tout prêts à lui soumettre, le gouvernement, pendant le premier mois où elle siégea, n'en put fournir qu'un seul, relatif à la construction d'une serre et d'une buanderie à l'Université de Dorpat.

Au milieu de juin, le ministre de la justice en déposa un autre concernant la responsabilité civile des fonctionnaires, et, le 3 juillet, le ministre des finances présenta une demande de crédit extraordinaire de cinquante millions de roubles, pour secours aux populations éprouvées par la famine.

La Douma renvoya cette demande à un comité dont le président était le prince Lvov, bien connu de tous ceux qui s'occupaient activement d'organiser les secours.

Au cours du débat engagé à la Douma le 6 juillet, il déclara que 50 millions de roubles étaient absolument insuffisants, que le plus grand obstacle qui empêchait de venir en aide aux malheureuses victimes de la famine était le maintien au pouvoir du ministère d'alors, mais que l'important était, pour le moment, de fournir des semences aux régions frappées par la disette, et il proposait d'accorder pour cela un crédit spécial de 15 millions de roubles.

Hertzenstein, président de la commission du bud-

get, s'opposa à la conclusion d'un emprunt à cet effet et insista pour qu'on fît des économies sur les autres chapitres du budget. Il exposa que le ministre des finances avait déclaré au sein de la commission que non seulement la Russie « vivait au-dessus de ses revenus », mais que la situation financière était même beaucoup plus mauvaise qu'on ne croyait. Le déficit pour 1906 atteignait déjà 131 millions de roubles.

La Douma accorda 15 millions, et cette décision fut la seule qui reçut la sanction du Tsar.

Au nombre des lois qui avaient été élaborées par la Douma, on peut citer celles qui concernaient la liberté de conscience, la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association, l'égalité de tous devant la loi, et l'instruction primaire gratuite.

Un grand nombre d'interpellations, 379 au total, avaient été déposées. Toutes étaient relatives à des excès de pouvoir de la part des fonctionnaires. Il y en eut quelques-unes auxquelles les ministres refusèrent de répondre.

A la séance du 5 juillet, au cours des débats sur les événements de Bêlostok, on critiqua l'enquête du gouvernement publiée par l'organe officiel, dans laquelle la responsabilité de ces faits était imputée aux juifs, et où on les accusait notamment d'avoir tiré sur la troupe; quoique l'enquête faite par la Douma eût démontré que trois soldats seulement avaient été blessés, et cela, suivant le témoignage d'un officier, par l'imprudence d'un de leurs camarades.

Le rapporteur de cette affaire à la Douma demanda pourquoi le massacre n'avait pas été arrêté le lendemain, puisque Stolypine disait en avoir donné l'ordre.

La Douma décida d'interpeller le ministre de l'intérieur et d'insister pour qu'on demandât compte au

gouverneur de Grodno et à la police de Bèlostok de leur inaction et de leur participation aux massacres, et d'adresser en même temps une interpellation au ministre de la guerre pour savoir dans quelle mesure il avait connaissance du fait que les autorités militaires de Bèlostok se trouvaient du 14 au 16 juin sous les ordres d'officiers de police subalternes, et, enfin, quelles sanctions il comptait prendre contre les coupables.

Quelques jours plus tard, le *Times* publiait un télégramme, daté du 9 juillet, annonçant que le Tsar aurait fait remercier les troupes de Bèlostok pour leur fidélité.

Les hostitités entre la Douma et le gouvernement furent enfin poussées à l'extrême par une communication relative à la question agraire, que le gouvernement fit paraître le 3 juillet dans le journal officiel, et répandre à des centaines de milliers d'exemplaires, communication qui engageait une polémique avec la Douma.

Le gouvernement faisait savoir qu'il avait présenté un projet de loi ayant pour but d'améliorer la situation des paysans sous le rapport de la quantité de terres; projet par lequel on cédait aux paysans qui en avaient besoin toutes les terres labourables de la Couronne, à des conditions avantageuses; qu'en outre, on en achèterait aux particuliers, disposés à s'en dessaisir volontairement, une quantité suffisante, que l'on revendrait aux paysans à un prix modique.

On devait, en outre, instituer des comités agraires locaux, où les paysans eux-mêmes seraient appelés afin de donner leur avis sur la quantité de terres nécessaire, et faciliter l'achat de ces terres aux paysans par le moyen de la Banque paysanne.

Par contre, le gouvernement déclarait absolument fausse l'opinion généralement répandue de la nécessité d'exproprier des terres privées.

Le communiqué se terminait en disant qu'il était indispensable que le paysan russe comprît et n'oubliât point que ce n'était pas de la révolte qu'il devait attendre la satisfaction de ses besoins, mais bien de son paisible labeur et de la constante sollicitude de Sa Majesté à son égard.

Dans le débat qui eut lieu le 9 juillet sur la question agraire, le procédé du gouvernement, qui avait saisi l'opinion par un communiqué concernant les possibilités d'application du projet de la Douma, fut qualifié de provocation par un homme aussi modéré que Kouzmine-Karavaev lui-même, et, sur sa proposition, la Douma résolut d'y répondre. Mais, à la suite de l'agitation du groupe travailliste, la réponse écrite qu'on se proposait de faire finit par prendre la forme d'un appel au peuple. Pétrounkévitch protesta au nom du parti cadet contre tout appel de ce genre, mais il maintint que la Douma devait faire une rectification du communiqué du ministère, « de ce ministère, disait-il, dont les agissements avaient amené des négociations entre l'Autriche et l'Allemagne pour l'occupation d'une partie du territoire russe ». La proposition de Pétrounkévitch fut adoptée et la réplique de la Douma devait être remise au président du conseil en vue de sa publication par l'organe officiel, sous cette rubrique : « De la part de la Douma d'Empire. »

Voici ce qu'elle contenait : « Le communiqué que le gouvernement a publié, le 3 juillet, vient saper la confiance de la population dans une véritable solution de la question agraire par voie législative. Suivant le manifeste du 17/30 octobre, aucun projet du gouvernement ne peut recevoir force de loi, s'il n'est préa-

lablement adopté par la Douma. Dans sa réponse au discours du trône, la Douma a fait connaître quelle était son opinion dans la question agraire. Les ministres se sont refusés à reconnaître la nécessité de l'expropriation forcée. La Douma a procédé alors à l'élaboration d'une loi sur les bases contenues dans sa réponse au discours du trône. Sont exemptées de l'expropriation les terres des paysans et celles des petits propriétaires. On élabore en même temps une loi créant des institutions agraires. Toute proposition de loi ne concordant pas avec ces principes sera rejetée par la Douma. »

Mais la décision prise par la Douma de remettre cette communication au président du conseil pour la publier ne fut jamais mise à exécution : par un oukaze impérial du 8/21 juillet 1906, rendu sur la demande de Stolypine, la première Douma fut dissoute, et il fut ordonné qu'il serait procédé à l'élection d'une nouvelle Douma, qui se réunirait le 20 février/5 mars 1907.

En même temps, Gorémykine et Stichinski étaient relevés de leurs fonctions, et Stolypine devenait président du conseil, tout en restant ministre de l'intérieur. Pétersbourg était déclaré en état de protection extraordinaire et l'état de siège était proclamé à Kiev.

La dissolution était survenue de manière tout à fait inattendue. Jusqu'au dernier moment, Stolypine avait déclaré qu'il n'existait aucun danger de dissolution immédiate de la Douma ; mais, dès le 7/20 juillet, il avait pris des mesures de précaution très étendues. Les garnisons de Pétersbourg, Moscou, Riga, Varsovie, Kiev, Vilna, Kharkov et Odessa étaient toutes prêtes à marcher, et ces villes étaient occupées militairement, en prévision de troubles possibles. Dans la nuit

du 9/22, les locaux de la Douma furent fermés et occupés par la police et la troupe. Quand les membres de la Douma s'y rendirent le lendemain matin, ils furent stupéfaits de ce spectacle inattendu. Le président lui-même ne fut informé de ce qui s'était passé que le 22 au matin.

On a prétendu que l'attitude intransigeante de la Douma dans la question agraire et les menées révolutionnaires du groupe travailliste avaient été cause de sa dissolution. Mais, en réalité, cette dissolution ne fut qu'un épisode de la lutte incessante de la bureaucratie pour conserver sa prépondérance. La résistance de la société était encore trop faible pour que la bureaucratie lâchât prise. Le manifeste d'octobre et toutes les autres concessions postérieures faites au pays avaient été arrachés au gouvernement par la force des événements et ne résultaient pas de sa conviction de la nécessité d'abandonner l'ancien régime.

C'est ce dont témoignent toutes les mesures gouvernementales de l'année 1906, qui ne sont qu'une suite de reculs sur le manifeste d'octobre.

Le gouvernement avait fini par se rendre compte qu'à moins d'une complète capitulation de sa part, aucune entente n'était possible avec la représentation nationale, mais aussi que le mouvement révolutionnaire n'était pas aussi puissant qu'il l'avait cru, et qu'on pouvait l'étouffer à l'aide des baïonnettes et des mitrailleuses, et, avant la publication de l'oukaze de dissolution de la Douma, le ministre de la guerre et le chef de l'état-major avaient assuré qu'on pouvait compter sur la fidélité des troupes. Reporter la dissolution de la Douma à plus tard aurait peut-être été hasardeux, car les partis révolutionnaires, qui n'étaient

pas prêts à ce moment, projetaient une action vers l'automne.

Que l'attitude de la Douma, et encore plus sa résolution d'abolir la peine de mort, eussent irrité la bureaucratie, c'est une autre question, et on a bien vu en effet, plus tard, quand le sénateur Ivanov fut révoqué pour être entré dans une association qui poursuivait l'abolition de la peine de mort, que la nécessité de sa conservation était pour les gouvernants de Russie un article de foi que nul n'avait le droit de mettre en doute.

Les jugements portés sur la première Douma ont été naturellement très divers. On lui a reproché une prétendue incapacité de travail, on lui a reproché de gaspiller son temps en déclamations sans fin, au lieu de s'occuper de réaliser les réformes possibles. Mais, d'autre part, il faut avouer que l'ancien régime représentait vraiment de graves abus et, même depuis la convocation et la réunion de la Douma, donnait lieu à de sérieuses critiques, et non seulement manifestait de mainte façon son intention de n'avoir aucunement égard aux opinions des représentants élus de la nation, mais laissait voir peut-être encore davantage son idée bien arrêtée de suivre les anciens errements pendant le temps où cette représentation n'existerait pas.

On devait considérer comme une négligence aggravante de la part du gouvernement le fait de n'avoir déposé aucune proposition de loi touchant les graves questions qui faisaient depuis deux ans le sujet d'innombrables discussions dans tout le pays. Ceci, joint d'ailleurs à l'attitude du gouvernement, contribua à pousser la Douma dans une voie plus radicale. Car, si le gouvernement avait montré quelque sympathie pour les efforts démocratiques du centre, celui-ci ne se serait pas vu forcé, lors de sa lutte contre le minis-

tère, de faire des concessions à la gauche, au groupe travailliste-révolutionnaire. Le gouvernement n'avait pas de défenseur à la Douma, ou du moins personne n'y parut en cette qualité. Les débats de la Douma n'étaient qu'un long réquisitoire contre l'ancien régime, dont les représentants, hostiles à tout progrès, à tout développement, se cramponnaient au pouvoir, coûte que coûte.

La Douma accomplit en outre un travail législatif réel. Mais les dispositions du règlement de la Douma portant que toute proposition due à l'initiative de ses membres devrait, préalablement à toute discussion, être soumise au ministre compétent, qui aurait un mois pour faire connaître son avis, furent cause que la discussion des projets législatifs ne put, en général, être achevée, étant donné que la Douma était déjà dissoute au bout de deux mois et onze jours. La Douma avait dû tout d'abord consacrer une grande partie de son temps à sa propre organisation intérieure et à la fixation de son ordre du jour, travaux pour lesquels elle ne pouvait s'inspirer de « précédents », cette Douma étant la première assemblée nationale élue en Russie.

Selon la loi, la nouvelle Douma aurait dû être convoquée au plus tard le 1er octobre; car, suivant le règlement de la Douma, le budget devait être discuté du 1er octobre au 1er décembre. L'illégalité que commettait ainsi le gouvernement, en reportant la réunion de la nouvelle Douma au 5 mars, contribua à augmenter encore l'irritation qui régnait parmi les anciens députés. Sous l'impression du coup que le gouvernement avait porté aux principes constitutionnels, le comité du parti cadet se réunit dès que la dissolution de la Douma fut connue, et résolut de convoquer les mem-

bres de la Douma à Vyborg, en Finlande, pour leur proposer d'adresser un appel au peuple.

Il ne pouvait être question de tenir la réunion en Russie même, car Stolypine l'aurait dissoute, et tous étaient si fermement convaincus qu'une révolte armée allait éclater dans toute la Russie, que, le soir même, la plus grande partie des membres de la Douma, répondant à cet appel, partirent pour la réunion qui devait avoir lieu dans la ville lointaine de Vyborg, car ils considéraient comme leur devoir de chercher à prévenir la révolution sanglante que l'on redoutait. Un projet de proclamation préparé d'avance fut adopté au milieu d'une grande effervescence. Elle était ainsi conçue :

« Citoyens de toute la Russie! Par un oukaze en date du 8/21 juillet, la Douma d'Empire a été dissoute. Quand vous nous avez élus pour représentants, vous nous avez chargés de vous conquérir la possession de la terre et la liberté. Remplissant notre mission, accomplissant notre devoir, nous avons élaboré des lois assurant la liberté au peuple et réclamé le renvoi du ministère irresponsable, qui, bravant impunément la loi, a foulé aux pieds la liberté! Mais, avant toute chose, nous voulions faire une loi qui attribuait de la terre à tout le peuple des travailleurs, par la distribution des terres de la Couronne, des domaines, des apanages, du Cabinet, des couvents et de l'Église, ainsi que des biens privés, au moyen de l'expropriation forcée.

« Le gouvernement a déclaré qu'une telle mesure était inadmissible, et lorsque les représentants de la nation ont de nouveau proclamé leur résolution de voter l'expropriation forcée, il a eu recours à la dissolution de la Douma.

« A la place de la Douma actuelle, le gouvernement

promet d'en convoquer une autre dans sept mois. Pendant sept mois entiers, la Russie demeurera sans représentation nationale, et cela à un moment où le peuple est acculé à la ruine économique, où le commerce et l'industrie sont dans le marasme, où tout le pays est en état de fermentation, où le ministère a prouvé irrémédiablement son impuissance à satisfaire les besoins du peuple. Pendant sept mois entiers, le gouvernement continuera à agir suivant son bon plaisir, à combattre le mouvement populaire pour arriver à obtenir une Douma docile et obéissante; mais, s'il réussit à étouffer le mouvement populaire, il ne convoquera pas de Douma du tout. Concitoyens, maintenez fermement les droits de la représentation nationale foulés aux pieds, défendez la Douma d'Empire. La Russie ne doit pas rester un seul jour privée de représentation. Vous avez les moyens de l'obtenir de force. Sans l'autorisation de la représentation nationale, le gouvernement n'a le droit ni de lever des impôts, ni d'appeler le peuple au service militaire.

« Vous êtes donc en droit, maintenant que la Douma est dissoute, de refuser aussi bien des soldats que les impôts. Mais, si, pour se procurer de l'argent, le gouvernement avait recours à des emprunts, ces emprunts, conclus sans l'assentiment des représentants de la nation, ne seraient pas valables, et le peuple russe ne les reconnaîtra pas et n'en paiera jamais les intérêts.

« Ainsi donc, ne donnez pas un kopek au Trésor, pas un soldat à l'armée avant qu'on n'ait convoqué à nouveau la représentation nationale. Demeurez fermes dans votre refus, dressez-vous tous comme un seul homme pour la défense de vos droits. Devant la volonté unanime et inébranlable du peuple, nul pouvoir ne peut résister.

« Citoyens, dans cette lutte qu'on vous impose et

qui ne saurait être évitée, vos représentants sont avec vous. »

Ce manifeste fut signé par les cadets et les membres des partis de gauche; au total par 185 membres, dont 96 cadets. Le président, Mouromtsev, ainsi que deux vice-présidents, Dolgoroukov et Grédeskul, étaient présents à la réunion et ne se refusèrent pas à apposer leur signature au bas de ce document, bien que la confusion qui régnait lors de la réunion n'eût pas permis de le soumettre à un examen très attentif. Le comte Heyden et M. Stakhovitch se retirèrent au contraire, sans se joindre à la proposition adoptée. Mais si forte était la conviction que la Russie se trouvait à la veille d'une nouvelle et effroyable explosion de la révolution à peine étouffée, que ces deux derniers députés, à leur retour à Saint-Pétersbourg, organisèrent une réunion des modérés, où fut également adopté un appel au peuple, l'invitant à attendre dans le calme les futures élections.

CHAPITRE VI

STOLYPINE ET SA LOI D'EXCEPTION

Reconstitution du ministère. — Meurtre de Hertzenstein. — Appel de l'Union du peuple russe aux souverains d'Angleterre et d'Allemagne. — Pogroms. — Désordres et mutineries. — Attentat contre Stolypine. — Cours martiales. — Loi agraire du 22 novembre. — Le gouvernement prépare les élections. — Persécutions contre les membres de la première Douma. — Restrictions apportées à la loi électorale, au moyen d'interprétations fournies par le Sénat. — Ordre donné au clergé de prendre part à la campagne électorale. — Les finances.

Le nouveau président du conseil, Stolypine, eut immédiatement recours à l'état de protection extraordinaire, qui fut proclamé à Pétersbourg. Il supprima une quantité de journaux et fit fermer des imprimeries. En outre, il étendit le régime d'exception à d'autres régions. Les réunions furent interdites dans tout l'Empire, des arrestations et des déportations eurent lieu en masse, et une circulaire fut adressée aux gouverneurs et aux gouverneurs généraux. Il y était dit, en substance, « que l'ancien édifice social serait réformé, mais qu'il fallait tout d'abord que l'ordre fût rétabli et maintenu ».

En même temps, Stolypine entamait des négociations avec Chipov, N. Lvov, Heyden, Goutchkov, le prince Lvov et le sénateur Koni, un des amis de Léon Tolstoï, connu non seulement pour sa parfaite droi-

ture, mais encore pour sa science juridique remarquable.

Mais, pas plus que Witte neuf mois auparavant, Stolypine ne réussit, par de vagues assurances et de fallacieuses promesses, à donner le change sur les dispositions de la bureaucratie, qu'il prétendait prête à satisfaire aux vœux du pays, désireux de vastes réformes.

Tout d'abord, Stolypine n'avait pas fait d'objection à l'entrée au ministère de cinq ou sept personnalités étrangères à la bureaucratie et imbues d'idées libérales, ni à l'élaboration d'un programme de réformes, qui serait présenté comme étant celui du ministère et qui lui servirait désormais de base.

On ébaucha donc un programme reconnaissant « la nécessité d'un changement dans la politique du gouvernement, et assurant que la faute de principe qu'on avait commise en dissolvant la Douma serait réparée le plus tôt possible par la convocation d'une nouvelle Douma ». Il était dit encore dans ce programme que la peine de mort serait abolie par décret impérial et l'amnistie accordée; que les lois d'exception seraient abrogées, les juifs placés sur le même pied que les autres citoyens, etc.

Il se passa assez longtemps avant que ce programme ne reçût une réponse précise. Ce fut seulement le 3 août que Lvov et Goutchkov furent appelés à Péterhof et reçus par le Tsar. Leur programme fut trouvé inacceptable; il était notamment impossible, disait-on, d'abolir la peine de mort. Un peu plus tard, les personnes dont nous avons parlé plus haut expliquèrent, dans une communication adressée à la presse, qu'elles n'avaient pu accepter de faire partie du ministère, par suite du refus de Stolypine d'accepter leurs conditions.

Le 3 juillet, fut commis un meurtre qui causa une véritable stupeur. Hertzenstein, membre de la Douma,

homme très modeste, qui ne s'était mis en évidence d'aucune manière pendant la lutte qui avait précédé la proclamation de la constitution, et qui avait été élu à la Douma uniquement parce qu'il était très au courant des finances russes et de la question agraire, tomba victime d'assassins soudoyés.

On apprit, peu après, que ce meurtre avait été tramé et préparé au sein de l'Union du peuple russe, dirigée par le docteur Doubrovine. Le crime avait été commis à Térioki, du côté finlandais de la frontière, ce qui fut cause que l'instruction de l'affaire fut conduite par le tribunal finlandais et rendue plus difficile par ce fait que la justice finlandaise ne pouvait, sans l'aide de la police russe, faire comparaître les accusés ni les témoins qui se cachaient en Russie. Le tribunal donna toutefois l'ordre de citer à comparaître le docteur Doubrovine lui-même, mais le ministre de la justice de Russie déclara que le Code pénal russe n'autorisait pas l'exécution d'un ordre semblable. Finalement, deux membres de l'Union du peuple russe furent condamnés pour avoir pris part au meurtre, mais furent graciés par le Tsar.

L'opinion de l'étranger sur la dissolution de la Douma se traduisit bientôt par la baisse des fonds russes. C'est ainsi, par exemple, que l'emprunt de 1906 tomba de 9 1/2 pour 100 à Londres. Les journaux anglais envisageaient la situation d'une façon très pessimiste.

Le *Times* se montrait particulièrement favorable à la Douma et prédisait que sa dissolution ferait couler des flots de sang.

Le *Daily Telegraph* faisait ressortir les difficultés financières et estimait que l'État pourrait bien faire banqueroute.

Une adresse, signée des membres les plus libéraux

du Parlement anglais, des représentants d'institutions municipales et d'établissements universitaires, etc..., fut envoyée à Mouromtsev. On y exprimait l'espoir « que, dans un avenir prochain, la liberté triompherait en Russie, et qu'il serait alors possible aux deux nations, russe et anglaise, de donner une expression formelle à l'amitié qui les unissait déjà, amitié fondée sur une communauté d'idéals, qui doit aider à réaliser les aspirations de tous les bons Européens vers une civilisation entièrement vouée à la paix. »

Un peu plus tard, une délégation représentant différentes classes de la société anglaise devait visiter Pétersbourg, et un comité s'était constitué, sous la présidence de Milioukov, pour la recevoir. Mais le gouvernement russe fit savoir qu'on ne permettrait pas à la délégation de passer la frontière russe, et l'Union du peuple russe envoya, au mois d'octobre, au roi Édouard un télégramme ainsi conçu :

« Les partis monarchistes de Russie sont convaincus que ni Votre Majesté, ni le peuple anglais ne toléreraient qu'une députation vienne de l'étranger dans votre pays et qu'elle ait l'audace d'insulter Votre Majesté ou le peuple anglais. Et cependant, une députation anglaise a l'intention de se rendre en Russie pour saluer des hommes qui se sont révoltés contre la volonté du Tsar, et qu'il a fait traduire en justice. Les fidèles sujets du Tsar considèrent une telle intention comme une offense pour le peuple russe. Les partis monarchistes espèrent que Votre Majesté daignera empêcher cette insulte aux sentiments patriotiques du peuple russe, en faisant connaître qu'Elle désapprouve cette démarche, de nature à créer de l'inimitié entre les peuples anglais et russe, étant donné son but, qui est

d'encourager les ennemis du Tsar et de la Russie à continuer leurs coupables agissements.

« GRINGMOUT,
Président des partis monarchistes,
Directeur du journal *Moskovskiia Vêdomosti.* »

Toute la presse française se déclara contre l'autocratie et contre la dissolution de la Douma.

La *République Française* s'exprimait en ces termes : « Nous réclamions une évolution au moyen de l'institution d'un gouvernement constitutionnel responsable devant l'assemblée nationale. On nous a répondu par la dissolution de la Douma, la suppression des journaux et de la liberté de parole, et par une dictature de Cosaques ; tout cela est monstrueux ; il faudrait se faire bien illusion pour espérer encore la victoire définitive de la raison, pour ne pas proférer la malédiction prophétique de Victor Hugo devant un semblable gouvernement et de tels révolutionnaires. »

Anatole Leroy-Beaulieu, connu pour sa compétence remarquable dans les questions russes, émettait l'opinion suivante : « La dissolution de la Douma a été une faute ; une autre faute a été qu'on n'a pas cherché à s'entendre avec les cadets. Ceux-ci étaient restés monarchistes, tout en ayant été forcés de s'appuyer sur les masses. Stolypine assure qu'il a des idées libérales, mais sa situation est difficile. Il se voit forcé de combattre tous les adversaires du Gouvernement sans exception. — Il ne peut s'appuyer que sur les adversaires des réformes et sur les infâmes « Bandes Noires », qui rejettent toute la responsabilité de la situation sur les juifs, les Polonais et les Arméniens, afin de pouvoir mieux les massacrer... M. Stolypine devait inévitablement glisser dans la politique réac-

tionnaire, supprimer toutes les garanties et les réformes conquises pendant les derniers mois, en un mot, faire un pas inouï en arrière... Une entente est encore possible, elle est désirable pour tout le monde. Pour cela, il faudrait que Stolypine, après quelques semaines d'infructueuses tentatives, avoue son impuissance. »

Le 2 août, le *Temps* contenait encore un article contre la politique russe, où Stolypine était accusé de vouloir tromper le monde entier. Tant que la bureaucratie n'aurait pas lâché prise, disait-on, personne ne pourrait ajouter foi aux assurances de Stolypine.

La presse allemande jugeait les choses avec plus de calme, bien qu'elle doutât de la durée du régime existant. Plusieurs journaux envisageaient la dissolution de la Douma comme une manœuvre utile et adroite de la bureaucratie. Un rédacteur du *Courrier de la Bourse*, de Berlin, écrivait ceci : « Stolypine est considéré, non seulement par ses amis, mais par tout le monde, comme un homme très énergique et très honnête. En ce qui touche son énergie, elle inspire à coup sûr un grand respect... Le gouvernement n'arrivera ainsi à gagner les sympathies de la société qu'après avoir présenté de véritables réformes, dont l'utilité pourrait être reconnue de tous... Les plus importantes réformes, telles que la solution de la question agraire, ne peuvent assurément pas être décidées par le gouvernement de sa propre autorité, car elles touchent trop profondément à la vie du pays. Mais, en tout cas, il devrait élaborer un projet qui servirait de guide à la représentation nationale. »

Le gouvernement russe fit de grands efforts pour tranquilliser les Bourses étrangères. Peu après la dissolution de la Douma, Stolypine répondit à une demande d'information que le *Matin* lui avait adressée

par voie télégraphique, touchant les motifs de la dissolution.

Il dit que le Tsar était fermement résolu à maintenir la représentation nationale, mais que, les discussions abstraites de la Douma et ses empiétements ayant compromis l'existence du nouveau régime, la Douma avait été dissoute, et que les informations venues de l'intérieur du pays prouvaient qu'on avait en général reconnu l'utilité des mesures prises par le gouvernement.

Un peu plus tard, Stolypine déclara au correspondant de l'Agence Reuter qu'il était absolument convaincu que sa ferme résolution de conduire les affaires de l'État dans un esprit vraiment libéral lui gagnerait la sympathie des éléments bien pensants de la société. Cette politique servirait de base à un apaisement qui faciliterait l'établissement d'un régime parlementaire offrant de réelles chances de durée.

« La dissolution de la Douma, ajoutait-il, avait été nécessaire pour éviter l'ébranlement de l'autorité du pouvoir suprême. Il fallait, du reste, considérer la Douma comme un organisme agonisant, dont il était préférable d'abréger l'existence. » Il déclara les tendances des cadets au plus haut point dangereuses. Il fallait d'abord étouffer la révolution et l'on pourrait ensuite établir le nouveau régime sur une base solide. Il insista enfin sur ce fait que la réaction n'était pas un article du programme du gouvernement et que toutes les réformes libérales seraient mises à exécution dès que le terrain serait préparé.

Stolypine, n'ayant pas réussi, en faisant miroiter à leurs yeux de vagues promesses de réformes, à décider les chefs du parti modéré à entrer dans le ministère, s'adressa à la bureaucratie, comme l'avait fait Witte. Le 9 août, l'ancien contrôleur de l'Empire du ministère Witte, D. Filosofov, fut nommé ministre du commerce

et l'on désigna, comme procureur général du Saint-Synode, P. P. Izvolski, frère du ministre des affaires étrangères et, à cette époque, adjoint du ministre de l'instruction publique.

Le poste important de ministre de l'agriculture, ou plus exactement de directeur général du département de l'agriculture, fut confié au prince Vasiltchikov. C'était un grand propriétaire et un adversaire des réformes agraires radicales; il avait été précédemment maréchal de la noblesse à Novgorod, puis, en 1900, gouverneur à Pskov, mais s'était retiré en 1903. Pendant la guerre avec le Japon, il était intendant de la Croix-Rouge en Extrême-Orient et il fut élu plus tard président de cette société.

La question des prochaines élections à la Douma fut une des premières dont s'occupa le ministère reconstitué, et il décida à ce propos de faire intenter des poursuites contre tous les signataires du manifeste de Vyborg. Cette mesure, conformément à la loi électorale, rendait ceux-ci inéligibles. Jusqu'où l'accusation serait-elle poussée? La solution de cette question fut ajournée jusqu'à nouvel ordre.

Au sujet de la question agraire, on rendit un décret où l'on faisait savoir que l'on vendrait à la population rurale, par l'intermédiaire de la Banque des paysans, une partie des biens des apanages, des lots de forêts ainsi que des domaines boisés, situés dans les gouvernements de Vologda et d'Arkhangelsk, et que l'estimation et la répartition en seraient confiées aux Commissions agraires instituées antérieurement, lesquelles résoudraient ces questions de concert avec la Banque des paysans.

En attendant, la dissolution de la Douma eut pour conséquence immédiate une nouvelle et violente recru-

descence de l'agitation révolutionnaire, et l'anarchie menaça de paralyser tout l'organisme de l'État.

Les troubles agraires augmentèrent ; des désordres se produisirent dans plusieurs villes, notamment, à Voronèje, à Odessa et à Choucha (Caucase) ; des mutineries eurent lieu parmi les troupes, en particulier à Poltava, à Brest-Litovsk et dans le Caucase. A la fin de juillet 1906, une émeute éclata à Sveaborg. La lutte dura trois jours et la forteresse fut prise du côté de la terre par l'infanterie appelée sur les lieux, en même temps que des vaisseaux de guerre la bombardaient du côté de la mer. Le 1er août, une partie de la garnison de Kronstadt se révolta, mais ce mouvement fut étouffé en douze heures. Une rébellion sérieuse se produisit en outre, devant Revel, à bord du croiseur *Pamiat-Azova*, de l'escadre de la Baltique.

Ces révoltes furent naturellement suivies de convocations de conseils de guerre et de sentences de mort. Les ouvriers de Pétersbourg protestèrent en proclamant la quatrième grève générale. Toutefois, l'accord n'existant pas parmi les ouvriers, la majorité n'appuya pas la grève. Aussi échoua-t-elle complètement et cessa dès le 8 septembre.

En Pologne, il se produisit de nombreux désordres. 140 ouvriers ayant été arrêtés dans une fabrique de Varsovie, l'organisation révolutionnaire résolut d'en tirer vengeance. Le 15 août, on assassina en pleine rue 28 agents de police et gendarmes et on en blessa 12. Lors des poursuites intentées par les autorités, à la suite de ces événements, 15 particuliers furent encore tués et une centaine blessés.

A Lodz et à Radom, des attaques contre la police se produisirent également le même jour. Le 18, on lança une bombe sur le gouverneur général Skalon, qui ne fut pas blessé. Néanmoins, les jours qui suivirent,

Varsovie vit se dérouler des scènes comparables à celles de 1863. Le général Vonliarliarski, faisant fonctions de gouverneur général, procéda avec la dernière rigueur. On fit jusqu'à 2000 arrestations en un seul jour. Vonliarliarski fut finalement assassiné le 27 août.

Suivant des rapports officiels, il y avait eu depuis le 10 mai, jour de l'inauguration de la Douma, jusqu'au 15 septembre, 769 personnes tuées ou grièvement blessées, dont 166 moururent sur le coup; un nombre égal décédèrent dans les hôpitaux des suites de leurs blessures, et les autres demeurèrent estropiées. Sur ce nombre, il y avait 107 agents de police ou soldats et 102 appartenaient aux classes cultivées. Dans le chiffre précité, ne figurent pas les personnes, au nombre de 98, qui furent assassinées par vengeance, à la suite des collisions et dont la moitié étaient des agents provocateurs et des espions.

L'Union du peuple russe déployait une activité infatigable; ses accointances avec les autorités ressortent notamment de ce fait que ses chefs pouvaient envoyer impunément des ordres aux gouverneurs dans le ressort desquels la police ne s'était pas montrée suffisamment prévenante envers les suppôts de l'Union. Stolypine déclara également, devant des membres de l'Union, « que si les partis monarchistes arrivaient à persuader la grande masse de la population et à former la majorité à la Douma, il n'y aurait plus d'obstacle à une révision des Lois fondamentales dans un sens conforme à la notion de l'État telle qu'elle a été consacrée par les siècles ».

La haine qu'il nourrissait contre Witte et la crainte de le voir revenir au pouvoir, poussèrent le président de l'Union, dans une assemblée tenue à Kiev, à envoyer le télégramme suivant à l'empereur Guillaume, à l'oc-

casion de la nouvelle publiée par les journaux que l'empereur Guillaume aurait invité le comte Witte à venir à Wilhelmshöhe :

« Toutes les fractions monarchistes de Russie, qui sont réunies dans la ville de Saint-Vladimir, et qui ont lu le télégramme où Votre Majesté exprime sa bienveillance au comte Witte, considèrent comme leur devoir de vous exprimer leurs sentiments de profond regret. Les Russes sont sincèrement affligés de voir le chef du peuple allemand, si sympathique au peuple russe, avoir si peu égard à leurs sentiments et accorder sa haute bienveillance à l'homme que toute la Russie considère comme responsable de tous les malheurs qui ont frappé notre infortunée patrie et comme le principal artisan du mouvement terroriste, entretenu par l'anarchie et par la perversité du comte Witte lui-même, qui jouit de la faveur spéciale du peuple juif. »

V. Iouzéfovitch,

Président du congrès monarchiste de Kiev,
fonctionnaire de 4e classe.

L'empereur Guillaume fit répondre au congrès de Kiev par l'entremise de son chargé d'affaires à Pétersbourg, M. de Miquel, qui adressa au président la communication suivante :

« En réponse à votre télégramme, M. de Tschirschky, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, m'a chargé de vous faire savoir que ce télégramme est fondé sur des suppositions complètement inexactes, que l'Empereur Guillaume n'a jamais eu les intentions qu'on lui a prêtées, et que la publication de semblables nouvelles doit être attribuée à la presse tendancieuse. »

Les pogroms augmentèrent en proportion du développement que prenait l'Union du peuple russe. D'après des calculs dignes de foi, pendant les différentes phases de la révolution jusqu'à l'automne de 1906, 638 pogroms avaient eu lieu, qui avaient fait des victimes dans 37 075 familles juives, comprenant 158 101 personnes; 937 d'entre elles avaient été massacrées et 1 190 grièvement blessées, et les dégâts matériels se montaient à 51 094 703 roubles (près de 133 millions de francs).

Une des manifestations les plus barbares de la politique de pogroms fut le massacre qui eut lieu dans la petite ville de Siedlce, en Pologne. Le gouverneur général, Engelke, avait donné l'ordre de procéder à des perquisitions domiciliaires, afin de connaître les habitants de cette ville qui avaient des opinions révolutionnaires. Dans une délibération préalable, le colonel Tikhanovski, commandant de la garnison, demanda que la ville fût cernée par la troupe et que l'on fît un massacre de juifs. La gendarmerie elle-même considéra ce plan comme inhumain et s'y opposa. Il n'en fut pas moins exécuté quinze jours plus tard. Le 8 septembre, l'infanterie commença la fusillade, qui fut suivie du pillage et de l'incendie. Le lendemain, trois maisons furent démolies à coups de canon. Le massacre durait depuis cinq jours, quand le gouvernement de Stolypine se décida à y mettre fin. Le nombre des morts dépassa cent, et celui des blessés atteignit un millier. Pendant tout ce temps, et quelques jours après encore, la ville demeura comme isolée du reste du monde.

Les Provinces Baltiques offraient un aspect désolé. Pendant que la révolte des paysans faisait rage, les châteaux avaient été brûlés. Ensuite, vinrent les expéditions de répression, qui dévastèrent les demeures des

paysans. Se conformant aux listes de proscription dressées d'avance, les soldats avaient fusillé les coupables et les suspects, sans interrogatoire ni jugement. Un rapport officiel d'octobre 1906 indique qu'on exécuta en Livonie mille six cent cinquante personnes.

Les récits de quelques journaux russes et étrangers jettent un jour éclatant sur les événements de cette époque et sur l'état d'esprit qui régnait dans les sphères bureaucratiques influentes. Il va de soi que la presse se partageait en deux camps pour juger ces événements et que c'étaient naturellement les journaux libéraux qui, dans la mesure où la censure le leur permettait, faisaient entendre des paroles de blâme.

Suivant un de ces récits, un détachement d'un des régiments de cavalerie les plus connus suivait le 10 août la rue Serguievskaïa, à Pétersbourg, lorsqu'une jeune fille, qui passait à ce moment, s'écria : « Voyez comme ils galopent gaillardement, on dirait qu'ils ont pris Port-Arthur ! » Un officier entendit la réflexion, tourna bride avec ses cavaliers et, saisissant l'imprudente jeune fille, la fit conduire à la caserne. Là, il commanda aux soldats de lui donner vingt-cinq coups de fouet. Quand l'ordre eut été exécuté, évanouie, le corps couvert de plaies saignantes, elle fut abandonnée aux soldats, qui, toutefois, la laissèrent tranquille.

Le 1er novembre 1906, au banquet des anciens élèves du Lycée Alexandre, qui se tient tous les ans à cette époque, un gentilhomme de la Chambre, nommé Sabourov, porta un toast à Mouromtsev et à d'autres membres de la Douma, anciens élèves du Lycée. Les assistants accueillirent si mal la proposition que Sabourov fut jeté dehors, malmené et, d'après les mêmes sources, révoqué de ses fonctions à la Chancellerie de l'Empire, sur la demande du ministre des finances, Kokovtsov. Le ministre des finances eut

l'occasion de déclarer plus tard, dans les journaux, qu'il était resté étranger à l'incident.

Une preuve significative de l'intolérance des classes supérieures, c'est le fait que, dans plusieurs gouvernements, les assemblées de la noblesse décidèrent d'exclure les membres qui avaient des idées libérales. Ceux-ci se trouvaient ainsi dépouillés du droit de prendre part à l'administration d'une partie des affaires de la province. La noblesse de Kostroma accorda cependant, à ceux qu'on avait ainsi exclus, le droit d'assister à ses réunions, mesure qui provoqua des protestations de la part d'un grand nombre d'assemblées de la noblesse.

Mais l'événement qui produisit la plus vive stupeur pendant cette période troublée, ce fut l'attentat commis le 25 août 1906 contre Stolypine. Revêtu de l'uniforme des gendarmes, un homme pénétra dans la villa habitée par Stolypine; il portait une bombe, qui fit explosion dans le vestibule et détruisit une grande partie de la villa, tuant une trentaine de personnes, parmi lesquelles l'auteur de l'attentat avec quelques-uns de ses complices, et en blessant plusieurs autres. Mais Stolypine demeura indemne.

Le lendemain, le général Mine, célèbre depuis la sanglante répression exercée à Moscou par le régiment Séménovski, était tué d'un coup de feu à la gare de Péterhof. Après quoi, le complice de ses exploits à Moscou, le colonel Riemann, jugea prudent de passer à l'étranger.

Avant ces actes de violence, le nouveau ministère n'avait pas encore trouvé l'occasion de montrer sa couleur. A partir de ce moment, les plans de réformes depuis longtemps annoncés de Stolypine commencèrent à prendre forme. Il s'engagea dans la voie suivie par l'ancien régime autocratique et fit de nouvelles lois

d'exception. Le paragraphe 87 des Lois fondamentales, qui reconnaissait au gouvernement le droit d'édicter des lois temporaires dans l'intervalle des sessions de la Douma, « si des circonstances extraordinaires le réclament impérieusement », servit à le couvrir dans l'occurrence.

La première nouvelle loi d'exception avait trait à l'administration de la justice. Une ordonnance du 1er septembre institua les cours martiales. Dans les parties de l'Empire soumises à l' « état de siège » ou à l' « état de protection extraordinaire », le gouverneur général ou tout autre fonctionnaire analogue, « dans le cas où un crime commis par un civil est si manifeste qu'il n'est pas besoin de procéder à une enquête, doit remettre l'accusé à la cour martiale, qui appliquera les lois de la guerre. Cette cour est composée d'officiers, un président et 5 membres. Immédiatement après le crime, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures, l'accusé doit être remis à la cour, qui est tenue d'examiner sur-le-champ l'affaire à huis clos et de la terminer dans les quarante-huit heures au plus tard. La sentence est exécutée séance tenante ou, au plus tard, dans un délai de vingt-quatre heures. »

Le lendemain, on édicta des mesures analogues pour les cas où l'accusé appartiendrait à l'armée ou à la flotte.

Cet oukaze ne pouvait avoir qu'un effet démoralisant. Les expéditions de répression, envoyées dans les régions où avaient éclaté des troubles agraires, procédèrent comme en pays ennemi. D'autre part, on vit des officiers qui avaient siégé dans les cours martiales, en qualité de juges, se suicider ou devenir fous.

Mais si une mesure qui avait pour but de mettre un terme à des actes de violence était légale aux termes

du paragraphe 87 des Lois fondamentales, en raison de l'état d'anarchie qui régnait alors, la teneur littérale de ce paragraphe ne pouvait justifier une grande partie des mesures que Stolypine prit dans la suite. Il était donc nécessaire de lui donner une interprétation en conséquence. Aussi le gouvernement déclara-t-il, dans un communiqué du 6 septembre 1906, que non seulement « des circonstances extraordinaires », mais également la nécessité pressante de ne pas différer une mesure, peuvent exiger impérieusement la promulgation d'une loi en dehors de l'approbation de la Douma. C'est cette interprétation qu'on appliqua immédiatement à la question agraire.

Après avoir encore, par deux ordonnances, abandonné en faveur des paysans une partie des domaines de l'État, par un oukaze du 18 octobre on abolit toutes les dispositions restrictives touchant les habitants des campagnes et « autres personnes des anciennes classes non privilégiées », et on leur accorda la libre accession aux fonctions publiques, en même temps que le droit de s'établir en tel lieu qu'il leur plairait. En même temps, on abrogea la disposition qui portait que, par le fait de l'acquisition de droits supérieurs, ces personnes se trouvaient malgré elles exclues de leur condition primitive. Mais on décréta qu'au cas où elles commettraient des actes criminels, elles seraient soumises aux mêmes règlements que les membres des classes supérieures dont elles avaient acquis les droits. On fit également connaître par la même ordonnance que, dès la réunion de la Douma, on lui soumettrait un projet de loi touchant les changements nécessaires dans l'organisation de l'administration locale et des tribunaux ruraux.

Un changement profond fut apporté au droit de propriété des paysans par l'ordonnance du 22 no-

vembre. Elle tendait à supprimer l'institution, considérée comme nationale, du « mir », en changeant le droit de propriété collective des paysans en droit de propriété individuelle : les chefs de famille, réunis en assemblées de village, pouvaient, à la pluralité des voix, décider de passer au régime de la propriété individuelle; mais, en outre, tout paysan pouvait, malgré la décision du mir, faire détacher de la communauté le lot de terre qui lui était attribué temporairement, en s'adressant aux fonctionnaires du gouvernement, aux chefs de district, qui l'y autoriseraient.

Lors de l'émancipation des serfs, en 1861, il avait été décidé que la terre échue à chacun serait répartie à nouveau tous les douze ans entre les familles de paysans, proportionnellement au nombre d'individus mâles qui les composent. Mais cette règle n'avait pas été observée partout. En outre, les paysans plus pauvres, qui n'avaient plus de chevaux de labour, ou qui n'étaient plus en état de cultiver leurs lots, les avaient abandonnés à des paysans plus aisés, qui, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, se trouvaient posséder en fait une plus grande superficie de terre qu'il ne leur en revenait légalement. La nouvelle loi favorisait ainsi les plus aisés, au détriment des paysans appauvris, et allait à l'encontre de l'intention manifestée par la première Douma de donner davantage de terre aux paysans qui en manquaient.

D'autre part, la nouvelle loi, en relâchant les liens qui unissaient les paysans dans l'institution du mir, et en divisant la population des campagnes en une classe possédante aisée et en un prolétariat paysan, pouvait diminuer les demandes de terre supplémentaire et amener au gouvernement de nouveaux partisans.

Cette mesure de Stolypine a été qualifiée de coup d'Etat, même par des hommes aussi modérés que

Maxime Kovalevski. Il est évident que le paragraphe 87 des Lois fondamentales, auquel le ministre fait allusion dans son ordonnance, n'autorisait pas à agir de la sorte, car il n'existait pas de « circonstances extraordinaires », et la question n'était pas si urgente qu'on ne pût attendre que la représentation nationale fût de nouveau réunie. En outre, cette mesure suivait une direction diamétralement opposée à celle qu'avait prise la première Douma, et Stolypine risquait de voir annuler par la Douma les nouvelles formes de propriété qu'il cherchait à introduire dans les campagnes, ce qui aurait provoqué une extrême confusion.

Dans cette période d' « entre Doumas », toujours sur la base du paragraphe 87, une soixantaine d'ordonnances au total furent rendues touchant les questions les plus diverses, circonstance qui jette une vive lumière sur le « régime constitutionnel » de Stolypine.

Parmi ces ordonnances, celle du 30 octobre 1906, qui étendait les droits accordés à la secte des vieux-croyants, et aussi la nouvelle loi agraire trahissaient manifestement l'intention du gouvernement de chercher à recruter des voix pour les élections prochaines.

Mais le gouvernement ne se contenta pas de ces mesures pour augmenter ses chances de succès aux élections à la seconde Douma. Par une ordonnance du 9 octobre, défense fut faite à quiconque était au service de l'Etat de s'affilier à des fractions politiques, à des sociétés ou des associations révolutionnaires, même à celles qui, tout en ne pouvant être positivement qualifiées de révolutionnaires, indiquaient, soit par leur programme, soit par les proclamations de leurs chefs, ou par tout autre genre d'action, une tendance à combattre le gouvernement ou à engager la population à le faire.

En même temps, la qualification de « service de

l'Etat » fut étendue à toute sorte d'emplois d'ordre subalterne, tels que le service des chemins de fer, etc. En outre, un arrêt du Sénat décida que les juges ne pouvaient appartenir à aucun parti politique, l'affiliation d'un magistrat à un parti quelconque devant inspirer la défiance et faire naître des doutes sur son impartialité chez les personnes traduites en justice, ou qui s'adresseraient aux tribunaux, si, par hasard, le juge n'appartenait pas au même parti que la partie en cause.

On imagina encore une innovation : les partis politiques devaient se soumettre à la formalité de la « régistration », c'est-à-dire de la légalisation. Pour commencer, on ne légalisa que l' « Union du peuple russe », les octobristes et les partis situés entre ces deux groupements, comme par exemple le parti de l'ordre légal. La régistration entraînait le droit de tenir des assemblées électorales et de publier des listes de candidats, mais, en outre, il devint patent, lors des élections mêmes, que, sans parler d'une quantité d'autres prérogatives, les formules officielles de bulletins de vote n'étaient remises, pour être distribuées, qu'aux partis légalisés. Cette mesure devait naturellement entraver sérieusement le recrutement des voix, vu l'état de choses régnant en Russie, où les électeurs sont encore peu au courant des opérations électorales et où les candidats ne peuvent être assez connus pour que tout le monde sache exactement leurs noms, prénoms et profession, leur domicile et leur circonscription électorale, détails dont l'inscription sur les bulletins de vote est obligatoire.

Étant donné ces dispositions du gouvernement, il n'y a pas lieu de s'étonner que le parti cadet, toujours si redouté, n'ait pas obtenu la régistration de ses statuts. Mais, ce qui témoigne d'une intolérance peu

commune, c'est que le parti de la « rénovation pacifique », dont les fondateurs étaient au nombre des personnes que Stolypine avait tenté de faire entrer au ministère avant la dissolution de la Douma, ne put obtenir cette sanction qu'après l'avoir sollicitée à plusieurs reprises et après avoir supprimé certaines parties de ses statuts.

Bref, pour empêcher le plus possible les membres de la première Douma d'influer sur les prochaines élections et d'être élus à la seconde Douma, on les persécuta de toute manière : les gouverneurs reçurent l'ordre de surveiller étroitement les démarches des anciens députés et, en cas de nécessité, de sévir immédiatement contre eux. Dès qu'ils étaient rentrés chez eux, ils avaient été mis sous la surveillance de la police et ils étaient constamment suivis par des détectives. Le socialiste populiste Aladine fut tout particulièrement l'objet de leur attention ; une demi-compagnie de soldats, la police locale, gendarmes et gardes de police, ainsi que des Cosaques, se tenaient en permanence dans la localité où il avait son domicile et se trouvaient à la gare à chaque train qui aurait pu l'amener. Mais en vain : déclinant l'imposante réception que lui avait préparée Stolypine, Aladine préféra voyager bien tranquillement à l'étranger.

Les cent quatre-vingt-deux signataires du manifeste de Vyborg furent poursuivis, ainsi que nous l'avons dit, et devinrent de ce fait inéligibles. On perquisitionna chez trente-trois d'entre eux ; vingt-quatre furent arrêtés, cinq déportés, et on interdit en outre à beaucoup d'autres d'exercer à nouveau leurs fonctions municipales.

Mais on prit même contre d'autres notabilités appartenant à l'opposition des mesures ayant pour but de les priver à cette occasion du droit de vote.

On engagea des poursuites contre certains d'entre eux en vertu du paragraphe 129 de la loi pénale, qui vise l'excitation à des crimes envers l'État et la désobéissance aux autorités, etc. Suivant une disposition particulière de la loi électorale russe, le seul fait de l'accusation suffisait pour priver l'accusé de son droit électoral.

D'autres personnes étaient exclues des listes électorales sous toute sorte de prétextes; parfois, à la suite d'une décision du Sénat, ces affaires étaient renvoyées en appel. C'est ce qui arriva à Maxime Kovalevski, dès que la voix publique l'eut désigné comme futur président de la Douma, et même à Milioukov, le chef présomptif des cadets. Le prêtre Pétrov, très connu pour ses idées libérales et très estimé, fut exilé dans un cloître par le Saint-Synode; et il se soumit à la peine qui lui était infligée pour avoir fait acte de publiciste, bien que Pétersbourg l'eût choisi pour représentant.

A côté de cela, on inscrivit sur la liste électorale Krouchévane, le chef obscur du pogrom de Kichinev, membre de l'Union du peuple russe, bien qu'il eût été poursuivi pour dettes, et que, d'après la loi, il n'eût pas le droit de voter. On expulsa et on arrêta des candidats parfois quelques jours seulement avant les élections, et en maints endroits pendant la période électorale; on arrêta même des électeurs déjà élus.

Pour restreindre sur une grande échelle l'influence de l'élément démocratique et pour modifier dans un sens réactionnaire la composition des masses électorales, Stolypine eut encore recours aux interprétations du Sénat. C'était son adjoint Kryjanovski, qui s'était chargé de faire donner à la loi électorale tout ce qu'il était possible d'en tirer.

Pour accorder aux électeurs des grands propriétaires une plus grande influence dans les assemblées élec-

torales de gouvernement, il fallait restreindre l'importance des autres classes. Le Sénat complaisant rendit un arrêt décidant qu'on ne devait pas comprendre dans la classe des petits propriétaires les paysans qui avaient acquis des biens par l'entremise de la Banque des paysans, car ils ne pouvaient être considérés comme possédant le cens nécessaire pour être admis dans cette classe, tant qu'ils n'auraient pas acquitté entièrement le prix des biens achetés.

Cette interprétation de la loi excluait environ 30 à 40 pour 100 des petits propriétaires et les faisait passer dans la curie rurale, qui n'élisait pas directement les électeurs au collège électoral de gouvernement, mais seulement des délégués, lesquels délégués choisissaient l'électeur qui devait voter à l'assemblée électorale.

L'ingénieux calcul qui avait donné lieu à cette interprétation du Sénat eut néanmoins peu d'effet, les petits propriétaires ayant montré la première fois peu d'intérêt pour les élections; 14 pour 100 seulement, parmi eux, avaient pris part aux élections à la première Douma.

Pour empêcher à l'avenir l'élection de représentants plus ou moins instruits des paysans, tels qu'Aladine et Anikine à la première Douma, le Sénat décida d'exclure du nombre des électeurs de la classe rurale les personnes considérées comme appartenant à la classe des paysans, mais qui ne s'occupaient pas d'agriculture et qui n'habitaient pas à demeure dans leurs villages. Cette mesure du gouvernement fut également un coup d'épée dans l'eau, car, à la seconde Douma, onze des députés élus par les électeurs paysans possédaient une haute culture intellectuelle.

Pour restreindre l'élément démocratique dans le corps électoral des villes, le Sénat décida que les ou-

vriers de fabrique, même s'ils avaient un domicile particulier et se trouvaient ainsi en droit de prendre part aux opérations électorales de la curie urbaine, ne pouvaient voter que dans la curie électorale des ouvriers de fabrique, de même que les ouvriers de chemin de fer occupant un domicile particulier ne pouvaient plus être comptés parmi les ouvriers de fabrique.

On y ajouta une interprétation sur ce qu'il fallait entendre par un « domicile particulier ». Au total, l'effet fut insignifiant; il arriva même, au contraire, que, dans certaines villes, le nombre des électeurs augmenta. Ce fait provenait, dit-on, de ce que les ouvriers de chemin de fer ayant un domicile particulier devaient être inscrits au nombre des électeurs de la curie urbaine. Toutefois, Saint-Pétersbourg et Varsovie donnèrent un résultat différent; 20 000 personnes dans la première ville et 25 000 dans la seconde perdirent leurs droits électoraux.

Enfin, Kryjanovski étendit sa sollicitude aux nationalités non russes. Il télégraphia au gouverneur militaire du territoire de Sémirètchensk (Asie centrale) que, suivant la loi, seules les personnes possédant la langue russe pouvaient être élues membres de la Douma, et qu'on ne pouvait pas non plus choisir comme électeurs des personnes ne parlant pas le russe. De cette manière, toute la population kirghize du territoire de Sémirètchensk fut privée du droit que lui avait reconnu la loi électorale d'envoyer un député à la Douma, en plus des deux députés que la population russe de l'endroit avait le droit de nommer.

Mais on ne dédaigna pas non plus des moyens moins radicaux. On jugea à propos de mêler l'Église à la lutte électorale. Le Saint-Synode adressa un mandement aux membres du clergé orthodoxe, « les invitant à y prendre une part active et, en leur qualité de

pasteurs des âmes, à assurer la direction du mouvement électoral, de façon qu'on pût élire de dignes représentants de la nation ».

Le haut clergé chercha d'ailleurs en général à se conformer de la façon la plus énergique à ces prescriptions. L'évêque de Minsk adressa une circulaire à ses subordonnés, pour leur recommander de prélever sur les fonds des paroisses les sommes nécessaires pour mener à bien la campagne électorale et venir en aide aux électeurs qui n'auraient pas assez de ressources pour se rendre au chef-lieu de la circonscription électorale. En outre, si, contre toute prévision, le parti polonais l'emportait aux élections, les prêtres devraient en indiquer immédiatement la cause à l'évêque.

Enfin, la circulaire leur enjoignait d'observer si, dans les listes des grands propriétaires, on n'introduirait pas des noms de tenanciers polonais, et d'en rendre compte à la chancellerie de l'évêché, qui veillerait à ce que ces personnes fussent exclues.

L'évêque de Simbirsk fit insérer dans les journaux ecclésiastiques le programme de l'Union du peuple russe, accompagné de l'exhortation suivante : « Nous désirons que notre clergé fasse connaître à ses paroissiens l'Union du peuple russe, afin de les faire entrer dans cette Union et d'empêcher l'influence que pourraient prendre sur eux les représentants et les agitateurs des différents partis politiques qui sèment la révolte et font miroiter aux yeux du peuple des promesses qu'ils ne pourront réaliser, parce qu'ils laissent de côté les bases de la vie de l'État russe : l'Orthodoxie, l'Autocratie et le Nationalisme. »

Dans son zèle à répondre aux désirs de l'évêque, il arriva que, dans son sermon, un prêtre laissa tomber ces paroles édifiantes : « Qu'est-ce la liberté ? — C'est la corruption qui vient du diable. Ceux qui désirent la

liberté, ce sont les juifs qui veulent répandre leur foi religieuse. De plus, ils sont vendus aux Japonais. Il y a même des agitateurs qui ressemblent au diable ou à ses suppôts. Les agitateurs sont de la même sorte qu'Aladine. Et, sachez-le tous, ces juifs et ces agitateurs veulent établir en Russie un vaste harem. »

Dans plusieurs parties de l'Empire, d'autres prêtres tentèrent même de faire de la propagande pendant le service divin, en faveur de l'Union du peuple russe, mais furent souvent accueillis par des cris d'indignation de la part de leurs paroissiens. Le clergé suivit fidèlement l'injonction qui lui était donnée de ne pas manquer de voter, et dans les assemblées électorales des petits propriétaires, où les prêtres, en qualité de représentants des terres de l'Église, avaient le droit de vote, ils prirent souvent part au vote, en bien plus grand nombre que les autres électeurs réunis. Et pourtant, le résultat fut le plus ordinairement que les candidats libéraux, et dans le nombre quelques prêtres, recueillirent la majorité des voix.

Avec le concours de Goutchkov, Stolypine tenta de former un parti de gouvernement composé d'octobristes et d'une réunion de monarchistes, connue alors sous le nom de « noblesse unifiée de Russie », traînant à sa remorque « l'Union du peuple russe ».

« L'ardent patriotisme » de chacun devait servir de lien entre ces divers éléments, et le mot de ralliement était la prédominance de la nationalité grand-russe sur toutes les autres.

Une presse gouvernementale fut fondée à cet effet. Le journal *Rossiia*, qui succéda au *Rousskoé Gosoudarstvo* de Witte, devait en prendre la direction, et une quantité de journaux gouvernementaux, qui ne devaient avoir qu'une existence éphémère, furent créés moyennant une dépense d'un million de roubles.

On poursuivit en même temps la presse progressiste de tendances libérales. Dans le dernier semestre de 1906, deux cent soixante journaux avaient été supprimés et deux cent sept directeurs de journaux avaient été l'objet de poursuites; pendant le mois de janvier 1907, au moment où la campagne électorale battait son plein, on supprima encore soixante-dix-sept publications périodiques et l'on poursuivit soixante directeurs.

En même temps, on enjoignit aux gouverneurs de lire attentivement le contenu de la *Rossiia*, comme étant l'expression de l'opinion du gouvernement, et aux autorités locales de veiller avec soin à ce qu'on ne laissât pas les journaux d'opposition se répandre dans les campagnes.

Une modification complète de la loi électorale fut proposée par la « noblesse unifiée », mais rencontra de la résistance dans la partie la plus libérale de la bureaucratie et dans le centre du Conseil de l'Empire, et cette modification fut par suite repoussée.

Vigoureusement appuyés par le gouvernement, les partis légalisés, et en particulier l' « Union du peuple russe » et les octobristes, se préparèrent à la lutte électorale. Ces derniers révisèrent leur programme dans un sens plus radical, afin de le mettre davantage au goût du public. Voici ce que renfermait ce nouveau programme : « Le Tsar gouverne conjointement avec la représentation nationale élue au suffrage universel; la quantité de terre des paysans sera augmentée et, en cas de besoin, on aura recours à l'expropriation. On présentera une loi de protection des ouvriers. La liberté individuelle sera garantie par la loi, et toutes les nationalités seront rendues égales en droits. »

Malgré les belles paroles du programme, Goutchkov, président du comité central du parti, avait, dans un article inséré dans le *Novoé Vrémia,* pris la défense du

gouvernement et approuvé les mesures inconstitutionnelles et notamment les cours martiales. Une polémique s'engagea à la suite de cet article entre Goutchkov, le prince Eugène Troubetskoï et D. Chipov. Troubetskoï soutenait cette opinion que les cours martiales et la peine de mort ne diminuent pas le nombre des attentats, mais les augmentent au contraire ; et il considérait comme nécessaire une réunion des partis du centre, des cadets et des membres du parti de la « rénovation pacifique » pour sauver la civilisation russe et les principes constitutionnels; mais le prince Troubetskoï considérait une entente avec Goutchkov comme absolument impossible.

Chipov faisait remarquer que les octobristes avaient jusque-là défendu l'opinion que l'œuvre de réformes ne pourrait s'accomplir que par la coopération du gouvernement avec la représentation nationale, et que, lorsqu'au commencement de l'année le ministère Witte était retourné « à l'absolutisme et aux traditions du bon plaisir administratif », les octobristes avaient déclaré publiquement qu'il leur était tout à fait impossible de lui accorder leur appui.

Aussi Chipov estimait-il que les octobristes ne pouvaient désormais se solidariser avec le ministère Stolypine, avec le ministère de la dissolution de la Douma, dont la politique ne pouvait être que réactionnaire, ce dont témoignaient les actes d'arbitraire administratif commis journellement par le ministère.

Mais, aucune protestation ne s'étant élevée du sein du parti octobriste contre les idées émises par Goutchkov, Chipov se sépara de ce groupe et se joignit plus tard à celui de la « rénovation pacifique ».

Le programme de ce dernier parti insistait principalement sur la nécessité de combattre aussi bien les assassinats politiques que les exécutions politiques,

et de s'opposer à tout terrorisme sanglant, à celui de la révolution comme à celui du gouvernement. Le parti de la rénovation pacifique ne se distinguait pas beaucoup sous ce rapport du parti des réformes démocratiques (Maxime Kovalevski). Dans la question agraire, il était partisan du principe de l'expropriation, mais désirait qu'on ne l'appliquât qu'à l'occasion, pour remédier aux plus graves différends; au point de vue de la tactique, le parti écartait toute idée d'entente avec l'extrême-gauche, mais il était en même temps l'adversaire irréconciliable de tout gouvernement inconstitutionnel.

Comme on pouvait s'y attendre, les cadets se virent refuser la permission de tenir des réunions en Russie; c'est pourquoi ils retournèrent en Finlande et se réunirent à Helsingfors.

Il fut dit dans cette réunion, au sujet du manifeste de Vyborg, que l'idée d'une résistance passive ne pouvait être réalisée actuellement sous la forme d'un vaste mouvement organisé, et qu'en conséquence le parti devait consacrer toutes ses forces à la campagne électorale, en dépit des obstacles que le gouvernement semait sur son chemin. L'adresse par laquelle la première Douma avait répondu au discours du trône devait servir de base à la proclamation électorale du parti cadet.

Malgré tout ce que le gouvernement avait fait pour empêcher l'entrée à la Douma de l'élément d'opposition, Stolypine déclara cependant au correspondant du *Times*, dans une interview qui parut le 14 janvier 1907, que le gouvernement n'exerçait aucune pression sur les électeurs et que les élections en Russie ne se distingueraient en aucune façon des élections faites dans n'importe quel pays constitutionnel. Il assura, en

outre, que le gouvernement, en ce qui concernait le budget, suivrait strictement la loi qui autorisait à fixer chaque mois un douzième provisoire, en prenant pour base le budget de l'année précédente. Enfin, il affirma même que son plus vif désir était de mettre fin au régime bureaucratique, de concert avec la Douma, et que les bruits relatifs à une intention du gouvernement de dissoudre la seconde Douma étaient un infâme mensonge; que le gouvernement n'avait même jamais songé à faire un coup d'État quelconque.

Dans sa politique à l'égard des zemstvos, Stolypine suivit les traditions du temps de Plehve. On révoqua un grand nombre d'instituteurs, d'agronomes, de géomètres, de médecins, etc., en invoquant comme raison qu'on ne pouvait avoir confiance en eux au point de vue politique. On usa du même procédé à l'égard des membres et des présidents des zemstvos. Le gouvernement réussit de cette manière à paralyser le fonctionnement de toute l'institution des zemstvos, et les écoles et les hôpitaux furent fermés dans beaucoup d'endroits; mais ce qui contribua également à produire ce résultat, ce fut la dépression économique qui régnait dans l'Empire; les impôts dus aux zemstvos ne rentraient pas.

En général, ce n'étaient pas les paysans affamés qui demeuraient redevables de leurs contributions, mais bien les propriétaires, et surtout les grands propriétaires. La police recouvra impitoyablement, chez les petites gens sans défense, le reliquat de ce qui était dû, tant sur les impôts des zemstvos, que sur ceux de la Couronne.

Mais les gens influents refusèrent de payer, et cela impunément, et, fait qui caractérise bien la Russie, il y avait des gens qui, depuis quarante ans qu'existait l'institution des zemstvos, n'avaient jamais acquitté

les contributions votées par ceux-ci, et, sur la liste de ces personnes, se trouvaient des noms appartenant aux premières familles de Russie.

Ainsi, ce furent les grands propriétaires qui devancèrent les paysans dans le refus de l'impôt et qui forcèrent finalement le gouvernement à recourir à des mesures de rigueur, lors des recouvrements d'août et de septembre.

Les finances de la Russie avaient été, en effet, complètement désorganisées par la guerre et les troubles intérieurs, et l'on se trouvait encore en face de sérieuses difficultés, malgré l'énorme emprunt de 2 milliards 250 millions de francs qui avait été conclu au printemps.

L'état des finances est exposé de la façon la plus claire dans la lettre adressée en septembre 1906 par le ministre des finances Kokovtsov au président du Conseil. Le ministre insiste sur la pressante nécessité de restreindre les dépenses et dépeint ainsi la situation :

« L'année 1906 a débuté dans des conditions qui ne s'étaient pas vues depuis de longues années : nous avons au budget un déficit de 481 millions de roubles. A ce déficit s'ajoute encore une somme de 180 millions représentant les dépenses non soldées de l'année 1905 ; pendant l'année courante, nous avons aussi à couvrir un emprunt à court terme de 150 millions, conclu également en 1905. Pour faire face à ces besoins, qui atteignaient 811 millions, nous avons conclu, au mois d'avril de cette année, un emprunt extérieur au taux de 5 pour 100, qui a produit une somme nette de 677 millions, déduction faite des intérêts de cette année, des droits de timbre et autres frais. En outre, les restrictions apportées à nos dépenses, en partie en avril, en partie en vertu de la nouvelle loi adoptée à la Douma, ont donné 20 millions, et le fonds spécial

transféré au compte de la Couronne, et qui continue à rentrer, s'élève à environ 5 millions. De plus, l'emprunt intérieur réalisé par les Caisses d'épargne, sans tenir compte des intérêts, est venu augmenter de 34 millions les recettes de l'État, et enfin les sept derniers mois ont donné une plus-value inattendue de 100 millions. Toutes ces recettes forment une somme de 836 millions de roubles, qui, avec un excédent d'environ 25 millions, arriverait à couvrir le déficit de l'année courante et les dettes impayées de l'année précédente.

« En attendant, après la fixation du budget, on avait consenti toute une série de dépenses extraordinaires se montant au total à 50 millions. D'autre part, la nécessité de venir au secours des populations éprouvées par la famine exigea une somme de 100 millions, sur laquelle le ministre de l'intérieur a dépensé dans l'année courante 70 millions.

« Il en résulte que le déficit, déduction faite de l'excédent précité, a atteint 95 millions. Cette somme menace même, depuis ces derniers jours, de s'accroître beaucoup. Le gouvernement japonais réclame pour l'entretien des prisonniers de guerre une indemnité dépassant de plus de 25 millions la somme prévue par nous au budget. Le ministère de la guerre réclamait avant-hier une augmentation de crédits de 16 millions et demi et ajoutait que, pour l'entretien des troupes envoyées pour réprimer les troubles dans les diverses parties de l'Empire, il manquait environ 3 millions par mois, ce qui, pendant les quatre mois qui restent encore à courir jusqu'à la fin de l'année, fera en tout environ 8 millions (1). »

(1) Ce chiffre, qui surprend, a été emprunté au rapport du ministre reproduit ici.

« En outre, les dépenses occasionnées par la famine, et qui ont été calculées au plus juste, viendront encore exiger 30 millions environ, dont 10 millions seront nécessaires dans le cours de la présente année.

« Si nous additionnons maintenant toutes les sommes ci-dessus (95 + 25 + 16 1/2 + 8 + 10 millions de roubles) sans compter les dépenses imprévues encore possibles, nous obtenons un déficit colossal d'environ 155 millions. Pour faire face à ces besoins, nous n'avons que deux moyens à notre disposition : une extrême limitation de nos dépenses, ou une augmentation de nos recettes.

« Étant donné que nous avons déjà, dans le cours de cette année, procédé par deux fois à d'importantes réductions dans notre budget, nous ne pouvons guère espérer encore quelque chose de ce côté. L'autre moyen, à savoir l'augmentation de nos revenus, ne donne pas davantage d'espoir.

« Nous vivons dans de telles conditions qu'une partie de notre pays est éprouvée par la famine; une grande partie même en souffre pour la seconde fois, après la mauvaise récolte de l'an passé.

« Si, jusqu'ici, nos recettes ne se sont pas encore ressenties de la famine, cela ne tardera pas à arriver. Je ne vois, à cet égard, qu'un moyen possible, et ce moyen consiste à mettre une digue au flot toujours montant des demandes de crédits adressées au Trésor de l'Empire; si ces conditions ne sont pas remplies, j'avoue mon impuissance à satisfaire aux exigences qu'on m'impose, et je déclare franchement que je refuse de continuer à diriger les finances de l'État si le Trésor de l'Empire consent un crédit pour de nouvelles dépenses sans disposer des moyens nécessaires pour le couvrir. L'expérience de l'année écoulée

prouve d'une manière frappante l'impossibilité d'agir de la sorte. »

Afin de démontrer encore plus complètement la gêne financière du pays, le ministre des finances remit, un peu plus tard, au président du Conseil, par surcroît de précaution, la lettre suivante :

« La situation du Trésor est si précaire qu'elle réclame la plus grande prudence sous le rapport des dépenses, car c'est seulement à cette condition qu'on peut espérer établir le budget sans déficit notable.

« Malgré cela, plusieurs ressorts s'adressent au ministre des finances pour lui demander de nouveaux et très importants crédits, tout en réclamant le rétablissement d'autres crédits qui, par suite de la guerre, ont été rayés des budgets de 1905 et de 1906. Et cependant il est impossible de faire droit à de telles demandes. Les frais énormes causés par la guerre avec le Japon grèvent le budget de nouvelles dépenses se montant à 95 millions de roubles pour les intérêts et le remboursement partiel des emprunts de 1904 et de 1906.

« La situation économique du pays s'est trouvée en même temps gravement ébranlée, par suite d'abord de l'éloignement de leurs foyers de plusieurs centaines de milliers d'hommes de la réserve, détournés des paisibles travaux de l'agriculture, puis des perturbations apportées par la guerre dans le trafic des chemins de fer, et enfin des troubles intérieurs qui se sont produits depuis lors, et qui ne sont pas encore terminés.

« Ces troubles ont eu pour la vie économique du pays des effets plus pernicieux que la guerre elle-même, comme on peut s'en rendre compte notamment par les cours des valeurs de bourse qui ne sont jamais tombés aussi bas qu'à présent.

« La continuation d'un tel état de choses dans l'Em-

pire russe menace d'entraîner les plus graves complications. Si cette période troublée se prolonge, on ne pourra même pas pourvoir aux besoins les plus pressants, les plus impérieux.

« On pourrait compter que le budget de l'année courante se soldera par un déficit de 481 millions, mais en réalité la différence entre les dépenses et les recettes atteindra sûrement un chiffre plus élevé, étant donné que les troubles agraires, qui continuent dans beaucoup de régions, et les mauvaises récoltes qui se sont produites dans un certain nombre de gouvernements, influent sûrement d'une manière défavorable sur les recettes du Trésor, en même temps que l'État supportera la charge des secours à distribuer aux victimes de la famine.

« En outre, la confection du budget de 1907 sera rendue encore plus difficile par ce fait que l'année prochaine verra cesser complètement les versements de redevances des paysans pour le rachat des terres, ce qui diminuera les revenus du Trésor de 35 à 40 millions environ. Enfin, il ne faut pas oublier que les dépenses résultant de la guerre japonaise seront loin d'être complètement payées dans le cours de cette année, et que le changement qui s'est opéré dans la situation politique oblige la Russie à renforcer sa puissance militaire en Extrême-Orient, à reconstituer son armée, à renouveler son matériel de guerre, et même à exécuter un vaste programme de constructions navales.

« Nous voyons donc de graves obstacles se dresser devant nous pour arriver à équilibrer le budget de 1907.

« D'autre part, le dernier emprunt a été négocié avec les plus grandes difficultés et à des conditions extrêmement désavantageuses. Et, de plus, malgré

l'énormité de la somme empruntée, le montant n'en a pas suffi à couvrir le déficit de 1905 et les dépenses de liquidation de la guerre. La conclusion d'un nouvel emprunt 1905-1907, aussi bien dans le pays même qu'à l'étranger, est actuellement irréalisable, autant par suite de l'état général du marché financier qu'en raison de l'instabilité de la situation intérieure.

« Pour arriver à clore sans déficit le budget de 1907, il ne reste donc qu'à créer de nouveaux impôts ou à accueillir avec plus de parcimonie les demandes de crédits présentées par les différents départements.

« Mais de nouveaux impôts seront difficiles à réaliser dans le cours de l'année 1907 et ne donneront que de maigres résultats. La seule ressource qui nous reste est donc de restreindre toutes les dépenses de manière à arriver à couvrir les dépenses ordinaires et, si possible, les dépenses extraordinaires. Pour cela, il est nécessaire, non seulement d'éviter toute augmentation de crédits sur le budget de 1906, mais encore de soumettre les dépenses de tous les départements à une complète révision en vue de les diminuer. »

Un nouveau budget n'ayant pu être établi avec le consentement de la Douma, on aurait dû, pour se conformer aux Lois fondamentales, établir ce budget par douzièmes, pour un mois à la fois, en se réglant sur le budget de l'année précédente, mais avec l'adjonction des autres dépenses résultant des nouvelles lois ou ordonnances. Malgré cela, et en dépit des assurances données par Stolypine à la presse étrangère sur la loyauté constitutionnelle du gouvernement, on établit pour une période de trois mois, dès le début de l'année 1907, un budget qui comportait une augmentation de dépenses de 64 millions, dont une grande partie était affectée à des frais de police.

Comme nous l'avons dit plus haut, la Douma avait accordé 15 millions pour combattre la famine, tout d'abord par des distributions de semences. Après la dissolution de la Douma, le gouvernement alloua encore 55 millions. Les achats de céréales furent négociés par l'adjoint du ministre de l'intérieur, Gourko. Il donna sans garantie toute la fourniture, avec un à-compte de 800 000 roubles, à un Suédois nommé Lidwall, connu comme entrepreneur de maisons de jeu et de cafés-chantants, qui lui avait été recommandé par une couturière nommée Mme Esther, et qui s'était procuré, moyennant une reconnaissance de 25 000 francs, une recommandation du gouverneur de Nijni-Novgorod, le baron Frédériks. Le scandale fut dévoilé par la presse libérale, mais Gourko fut chaudement défendu par l'Union du peuple russe.

Néanmoins, on institua une commission d'enquête, et le soin de secourir les victimes de la famine dans les provinces fut retiré à Gourko. La commission constata que les révélations de la presse étaient exactes, et aussi que, sur les 160 000 tonnes de grains pour lesquelles Gourko avait traité, Lidvall n'était prêt à livrer que 4 000 tonnes; encore cette quantité était-elle de qualité inférieure. A la suite de ces constatations, on accorda, sur sa demande, un congé à Gourko, et l'affaire fut transmise au premier département du Conseil de l'Empire, pour qu'il prît telles mesures qu'il jugerait nécessaires. Le département fit mettre Gourko en accusation.

On découvrit également dans l'administration de la marine une quantité de malversations, ce qui amena la retraite du ministre de la marine, Birilev, et son remplacement par l'amiral Dikov. On réorganisa en même temps le ministère de la marine.

Les revers subis pendant la guerre japonaise donnèrent lieu à un grand nombre de procès. C'est ainsi que Nébogatov, qui avait capitulé avec une division de la flotte, fut condamné à dix ans de forteresse. Le commandant des troupes de Port-Arthur, Stoessel, ainsi que les généraux Fok et Reuss, furent traduits devant un conseil de guerre.

Les désordres et les révoltes qui se produisirent dans l'Empire, amenèrent des procès, qui se distinguèrent presque tous par le fait que les avocats de la défense se virent refuser la permission de jeter une lumière complète sur les faits de l'accusation et d'y répondre.

Et en dépit de toutes les révélations faites à la première Douma sur la politique de pogroms, des symptômes de cette politique apparaissaient constamment. Le 14 février, un pogrom éclata de nouveau à Odessa (un des sièges de prédilection de l'Union du peuple russe). Ce fut seulement au bout de quatre jours, et après que les consuls des puissances étrangères eurent fait à qui de droit des représentations sur la situation critique des étrangers, que le gouvernement donna ordre au général Kaulbars de faire cesser le pogrom. Une tentative d'assassinat fut dirigée par l'Union du peuple russe contre le comte Witte. C'était le seul ministre de valeur qui se fût opposé d'une façon effective à la politique de pogroms, seule raison d'être de l'Union du peuple russe.

L'attentat contre le président du conseil Stolypine n'avait pas été exécuté par le parti socialiste-révolutionnaire, mais par une nouvelle organisation dont les membres se donnaient le nom de « maximalistes ». Leur programme tendait à réaliser immédiatement les exigences maxima du socialisme. La plupart des

attentats et des vols à main armée, qu'on appelait des « expropriations », et qui avaient été exécutés avec succès pendant l'automne de 1906, étaient l'œuvre des maximalistes. Suivant une communication officielle, le montant des sommes « expropriées » dans un but révolutionnaire atteignait, en novembre 1906, environ 3 millions de roubles.

Les plus fortes sommes dont s'emparèrent les maximalistes furent les suivantes : 80 000 roubles lors du pillage d'une banque, à Kiev ; 250 000 roubles, dans l'attaque d'un train, à Oufa ; 360 000 roubles au moyen d'une bombe lancée contre un convoi d'argent à Pétersbourg, le 27 octobre, en plein jour, dans une petite rue appelée « Fonarny Péréoulok » ; enfin le 8 novembre, à la station de Rogov, le train-poste de Vienne à Varsovie, qui transportait un million de roubles, fut arrêté par une bande d'une centaine d'hommes qui, en vingt minutes, fouillèrent les plis chargés et s'emparèrent d'une somme importante.

L' « organisation de combat » des socialistes-révolutionnaires, qui avait à sa tête l'agent provocateur Azev, s'était dissoute pendant l'automne, mais était remplacée par deux « colonnes volantes » qui opéraient isolément.

L'une d'elles tua, le 22 décembre 1906, le comte Ignatiev. qui, depuis la mort de Trépov (septembre), était considéré comme le principal inspirateur de la politique réactionnaire à la cour, et cette même colonne volante organisa, le 3 janvier 1907, le meurtre du préfet de Pétersbourg, Von der Launitz, complice aux yeux des révolutionnaires des tortures infligées à Maria Spiridonova, qui avait tiré sur un fonctionnaire à Tambov.

La seconde colonne, celle du nord, mit à mort le procureur général militaire Pavlov, l'âme des Cours martiales, ainsi que le chef de l'administration des

prisons, Maximovski, responsable des tortures que l'on faisait subir aux détenus politiques dans les prisons.

Mais une quantité d'attentats projetés avaient échoué grâce aux dénonciations du provocateur Azev; entre autres, un attentat dirigé contre le grand-duc Nicolas Nikolaévitch et deux contre le Tsar, dont les révolutionnaires prétendaient que l'initiative remontait à ce même Azev, l'infâme agent du gouvernement.

Les attentats et les dénonciations amenèrent, comme toujours, des perquisitions domiciliaires et des arrestations en masse. C'est ainsi que le nombre des perquisitions qui eurent lieu à Pétersbourg, du 13 au 16 décembre 1906, s'éleva à 400.

CHAPITRE VII

LA QUESTION AGRAIRE

L'émancipation des paysans en 1861. — Répartition et rendement des terres. — Quantité de terre attribuée aux paysans et quantité dont ils auraient besoin. — Consommation de blé. — Situation économique des paysans.

La situation agraire, si embrouillée en Russie, a besoin d'être mise spécialement en lumière pour que l'on puisse comprendre la lutte politique que cette question avait soulevée.

Lors de l'émancipation des paysans. en 1861, les paysans reçurent de la terre provenant en partie des domaines de la Couronne, en partie des domaines particuliers, après qu'on eut calculé que celui qui la cultivait devait, pendant trois jours par semaine, travailler pour lui-même, et pendant les autres jours cultiver la partie de terre restée entre les mains du propriétaire.

Pour la terre, on avait fixé un prix qui dépassait de 25 pour 100 le prix de vente d'alors. Une exception était faite pour les paysans des gouvernements de l'Ouest. Dans cette région, ils ne payaient rien au-dessus des prix de vente habituels et, lors de la révolte de Pologne en 1863, le gouvernement leur attribua en outre 41 pour 100 de la part afférente aux propriétaires polonais, pour rendre ainsi les paysans favorables aux troupes du gouvernement.

La superficie totale de la terre que les paysans se

virent attribuer s'élevait à 111 730 000 déciatines environ. Elle fut répartie entre 23 120 000 individus du sexe masculin, ce qui représentait, en moyenne, 4,83 déciatines pour chacun. Mais la répartition se fit en réalité de façon fort inégale, de sorte que, dès le début, une partie des paysans souffrit du manque de terre.

En outre, parmi les terres de paysans, à peine 8 pour 100 étaient couvertes de bois, tandis que la superficie des domaines comprenait une moyenne de 50 pour 100 de terres boisées.

Le manque de combustible et de bois de charpente mit bientôt les paysans dans une pénible dépendance vis-à-vis des propriétaires.

Le fort accroissement de la population fit ensuite que, lors des partages de terres qui avaient lieu tous les douze ans entre les familles de paysans, le lot échéant à chacun diminuait chaque fois proportionnellement au nombre d'individus mâles.

De cette manière, la moyenne de la superficie de terre qui revenait à chaque individu mâle était tombée en 1900 à 2,76 déciatines.

Pour donner aux paysans l'occasion d'augmenter leur terre au moyen d'achats, on fonda, en 1882. la Banque agraire paysanne. Pendant les premières années, jusqu'à 1905, il avait été vendu aux paysans, par l'intermédiaire de la Banque paysanne, 7 260 000 déciatines, ce qui augmenta la superficie des terres des paysans de 6,5 pour 100, pour ces vingt-deux années réunies, tandis que l'accroissement de la population était en même temps de 1,3 pour 100 par an.

Le second moyen de porter remède à la grande pénurie de terre qui se faisait sentir dans certains endroits et particulièrement dans la zone du « Tchernoziom » (de la Terre noire), c'était la colonisation des

pays frontières peu peuplés, principalement de la Sibérie.

Tout d'abord, le gouvernement se montra peu favorable à l'émigration hors de la Russie d'Europe. En 1881, l'émigration fut cependant reconnue officiellement par une ordonnance qui tendait à la contenir dans d'étroites limites.

Suivant une nouvelle loi de 1889, il fallait, pour obtenir la permission d'émigrer, le consentement de deux ministres; et, pour obtenir des secours de voyage et de première installation, l'autorisation d'un autre ministre était encore nécessaire.

En 1892, on cessa d'accorder des secours. Par suite de l'établissement du chemin de fer sibérien, l'attitude que le gouvernement avait prise par rapport à l'émigration changea. La procédure à suivre pour obtenir l'autorisation fut simplifiée et on laissa aux gouverneurs le soin de régler ces affaires. Dans les années 1885 à 1900, 1 207 653 personnes, soit 6 pour 100 de l'accroissement de la population pendant cette période, avaient émigré en Sibérie.

L'essor de l'industrie vers l'année 1880 attira naturellement une partie de la population vers les villes et allégea ainsi les conditions d'existence de ceux qui restèrent dans les campagnes.

Mais on peut juger du peu d'influence que cette circonstance exerça sur la grande masse de ceux qui vivent de l'agriculture, par ce fait que si le nombre des ouvriers de fabrique était passé de 565 142 pour l'année 1860, à 1 710 773 au 1er janvier 1902, ce dernier chiffre, toutefois, ne représentait pas plus de 1 1/2 pour 100 du chiffre de la population.

Au lieu d'essayer de développer l'esprit d'initiative chez les paysans, on restreignit davantage encore leur

indépendance par l'institution des chefs de district, ou zemskié natchalniki, sous Alexandre III.

Par suite de cette réforme, les anciens juges paysans élus et les fonctionnaires paysans, nommés également à l'élection, avaient été remplacés par d'autres fonctionnaires choisis par le gouvernement parmi la noblesse locale, et que l'on appelait les « zemskié natchalniki ». Cette mesure eut pour effet d'opprimer les paysans par tous les moyens imaginables au profit des propriétaires, en réunissant en la personne de ces nouveaux fonctionnaires le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, au civil, dans les campagnes.

Pour relever l'agriculture chez les paysans, le gouvernement ne fit pour ainsi dire rien, quoique leurs procédés de culture soient si primitifs qu'un orateur de la droite, à la première Douma, les ait comparés à ceux des indigènes de Java.

Le rendement de la terre est aussi très maigre et de 20 pour 100 environ au-dessous de celui des terres des propriétaires; mais, par contre, les impôts directs levés sur la terre par la Couronne, par les zemstvos et les communes se montent à un rouble 50 kopeks par déciatine pour les terres de paysans, et à 23 kopeks pour les terres de propriétaires.

Les troubles agraires qui eurent lieu en 1902 à Poltava et à Tchernigov, et qui étaient provoqués par la lamentable situation dans laquelle se trouvaient les paysans, amenèrent enfin le gouvernement à s'occuper de la question agraire, qui surprit la Russie tout autant que la guerre avec le Japon.

Dans les cinquante gouvernements de la Russie proprement dite (la Pologne exceptée), sur une superficie de 410 millions de déciatines, il y a 318 millions de terres imposées.

Ces terres, en 1905, étaient réparties de la manière suivante :

	Déciatines.
Terres attribuées aux paysans par l'émancipation	112 001 000
Terres achetées plus tard par les paysans	13 812 000
Terres de l'Église, des couvents, des villes et des institutions publiques	7 054 000
Terres de propriétés formant environ 225 000 domaines	81 162 000
Terres de la Couronne et des apanages	94 313 000
Terres des Bachkirs	9 586 000
Total	317 928 000

Il y a lieu d'ajouter à cela les terres des Cosaques dans les gouvernements d'Astrakhan et d'Orenbourg et dans le territoire du Don, soit 19 millions, et celles des Kalmouks et des Kirghizes dans le gouvernement d'Astrakan, soit 14 millions de déciatines.

Plus de la moitié des terres cultivées se trouvent en la possession des paysans.

Dans les vingt-six gouvernements du centre, les biens de paysans ayant une superficie inférieure à 10 déciatines forment 55 pour 100 de l'ensemble.

L'étendue des lots attribués aux familles de paysans est très inégale suivant les gouvernements. Mais, en moyenne, 23 pour 100 de ces exploitations ont moins de 5 déciatines, tandis que 27 pour 100 d'entre elles ont de 5 à 8 déciatines.

A titre de comparaison, on peut rappeler qu'en France :

39,21 °/₀ des propriétés foncières comprennent moins de 1 hect.
32,08 °/₀ — — de 1 à 5 —
13.82 °/₀ — — de 5 à 10 —
14,89 °/₀ — — plus de 10 —

Mais il y a aussi en Russie un certain nombre de gros cultivateurs qui ont acheté de la terre dans les gouvernements de l'Est, alors qu'elle était encore à bon marché. Il paraît qu'il y a encore 20 000 paysans qui posséderaient chacun plusieurs centaines de déciatines, quelques milliers qui en posséderaient 1 000, et que certains paysans auraient jusqu'à 50 000 et même 100 000 déciatines.

La terre appartenant aux paysans était cultivée en 1895 par 40 millions d'individus du sexe masculin et se montait ainsi en moyenne par tête à 2,76 déciatines de terre provenant de l'émancipation, plus 0,34 résultant d'achats postérieurs, soit un total de 3,10 déciatines, c'est-à-dire que le lot de chacun avait diminué de 36 pour 100 (1).

Si l'on fait abstraction des trois gouvernements des Provinces Baltiques, où l'état de choses diffère sous beaucoup de rapports de celui qui règne dans le reste de la Russie, les 47 gouvernements restants, relativement aux conditions de travail, peuvent se répartir en trois groupes :

1° La région industrielle, où 59,1 pour 100 des habitants s'occupent d'agriculture, et où 19,5 pour 100 sur ce nombre trouvent à gagner leur vie à côté de l'agriculture;

2° Le centre, à population très dense, avec 77,1 pour 100 d'agriculteurs, dont 9 pour 100 peuvent trouver à s'occuper en dehors de l'agriculture;

3° Enfin, les régions frontières, à population très

(1) Aux États-Unis, on compte 4,40 déciatines par tête d'habitant appartenant à la classe agricole; en Angleterre 2,82; au Danemark 2,70; en France 1,81; en Allemagne 1,75, d'où il ressort que le manque de terre en Russie provient plutôt de l'état dans lequel se trouve la terre que d'une insuffisance absolue de superficie.

clairsemée, qui, par suite, souffrent moins du manque de terre et qui offrent éventuellement des chances accessoires de gain à la population agricole.

Sur la superficie revenant à chaque individu mâle, environ la moitié, soit 1,5 déciatine, se compose de terre labourable, mais un travailleur adulte ne trouve pas à s'occuper suffisamment sur la petite superficie qu'il a à cultiver d'après ce calcul.

Suivant une estimation, 40 pour 100 seulement des travailleurs valides parviennent à s'employer, mais 60 pour 100 seraient dans la nécessité de chercher ailleurs un travail qui, d'après ce que nous avons vu plus haut, ne s'offre pas à eux.

Pour compenser la perte proportionnelle de terre causée par l'accroissement de la population et subvenir à leur existence, les paysans ont affermé sur une grande échelle des terres des domaines de la Couronne et des propriétés privées.

Le plus souvent, les locations ne se font que pour une année à la fois. Mais plus le besoin de terre des paysans est devenu grand, plus les prix de location se sont naturellement élevés, de telle sorte que dans le Tchernoziom par exemple, étant donné le prix des fermages, le paysan se trouve en perte.

La somme des revenus que la Couronne et les propriétaires tirent des fermages, s'élève à plus de 100 millions de roubles par an pour 25 millions de déciatines, dont 6 574 000 appartiennent à la Couronne.

Il va de soi que, dans la majeure partie des cas, la redevance se paie en travaux agricoles exécutés par les paysans sur les domaines des propriétaires qui font de l'agriculture pour leur propre compte.

Suivant des calculs établis par Sokovnine pour 46 gouvernements et se rapportant aux années 1883 à 1900, le produit brut d'une déciatine de terre de pay-

san (déduction faite de la semence nécessaire, qui est de 19,2 pour 100) atteint 24 roubles 68 kopeks, et celui d'une déciatine affermée est de 16 roubles 78 kopeks.

Pour labour, ensemencement et moisson d'une déciatine, le propriétaire paie 15 roubles (40 francs) de main-d'œuvre.

Suivant d'autres calculs, la terre de paysan, d'après une moyenne établie sur la terre labourable et sur les autres terres, donne comme revenu 8 roubles 99 kopeks. C'est en s'appuyant sur cette dernière donnée que le ministre de l'agriculture Iermolov a tiré cette déduction qu'il était plus avantageux pour les paysans de travailler moyennant salaire sur les terres des propriétaires, que de faire de la culture pour leur propre compte et que, par suite, l'abandon de nouvelles terres aux paysans équivaudrait à leur ruine.

Toutefois, les données de l'auteur précité doivent être plus sûres et il est évident que les calculs de Iermolov, même sous d'autres rapports, sont empreints de partialité en faveur des propriétaires.

C'est sur ces données que s'appuya néanmoins le gouvernement dans son communiqué du 3 juillet 1906, qui conduisit finalement à la dissolution de la première Douma.

Suivant des calculs ayant pour base les données de Sokovnine, la culture des céréales en Russie produirait environ 35 millions de roubles de plus qu'à présent, si toute la terre était possédée par les paysans, en tenant compte dans ce calcul de cette circonstance que les terres des propriétaires sont actuellement en meilleur état et donnent des récoltes de 20 pour 100 plus abondantes que celles des paysans. Mais on a supputé en même temps que la culture des céréales serait faite sur une plus grande échelle que maintenant, parce que les

paysans appliqueraient sur les champs des domaines leur système de culture, qui attribue à la culture des céréales une plus grande superficie de terre que le système des propriétaires. En effet, 40 pour 100 des terres cultivées par les paysans sont affectés à la culture des différentes céréales, tandis que, dans les domaines particuliers, cette proportion n'est que de 24 pour 100.

Ainsi, sur les 38 685 000 déciatines de terres cultivées pour leur propre compte par les propriétaires, 9 353 000 seulement sont emblavées en céréales, tandis que, sur les 140 000 000 de déciatines cultivées par les paysans, la superficie emblavée en céréales atteint 61 984 000 déciatines.

Mais ces deux calculs ne sont qu'approximatifs et ont été dressés dans un but politique, pour soutenir l'une ou l'autre solution de la question agraire.

Le rendement agricole, dans les 50 gouvernements de la Russie d'Europe, est représenté par les chiffres suivants :

	Roubles.
Pour les céréales	1 458 411 000
Pour les plantes destinées au commerce et à l'industrie	438 225 000
Pour l'élevage du bétail	762 400 000
Pour les autres branches de l'agriculture	133 400 000
TOTAL	2 792 436 000

Sur ce chiffre, il revient aux propriétaires environ 500 millions de roubles et aux paysans 1 300 millions. La culture paysanne jouerait ainsi pour l'État un rôle plus important au point de vue économique que celle des propriétaires.

L'état actuel de l'élevage du bétail en Russie et son recul continu pendant la dernière moitié du siècle

ressortent nettement des chiffres ci-dessous. publiés par Tsyboulski.

Il y avait, dans les années ci-dessous indiquées, le nombre suivant de têtes de bétail par 1 000 déciatines :

Années.	Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Porcs.
1861	265	357	731	»
1870	240	326	689	137
1882	256	306	609	119
1889	232	298	525	109
1898	176	252	397	94

Le chiffre relativement élevé des chevaux s'explique par ce fait que le nombre des petits propriétaires, c'est-à-dire principalement des paysans possédant la terre en commun, est très grand par rapport à celui des autres propriétaires de terre (1).

Le nombre absolu de bétail, en 1900, était le suivant :

	Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Porcs.
Propriétaires.	3 009 543	6 031 456	9 473 184	1 880 848
Paysans.....	16 672 226	26 881 772	40 170 226	9 489 663
TOTAL...	19 681 769	32 913 228	49 643 410	11 370 511

La récolte de blé, déduction faite de la semence, pour les 50 gouvernements de la Russie d'Europe, est en moyenne de 500 kilos par déciatine et, suivant une autre donnée, d'environ 550, tandis qu'elle est en France d'environ 1 300 kilos et en Allemagne de 1 200 kilos pour la même superficie.

Ce rendement peu élevé de l'agriculture russe a con-

(1) Dans les 26 gouvernements du centre en Russie, 55 pour 100 de la superficie sont partagés en lots de moins de 10 déciatines, tandis qu'en Allemagne le chiffre correspondant est 27 pour 100 et en France 35 pour 100.

duit à rechercher s'il ne serait pas possible de remédier à la pauvreté des paysans par la simple application de meilleurs systèmes de culture. On a tout d'abord pensé à la culture en prairies et à l'abandon des villages, afin de remédier à l'inconvénient du morcellement des terres en une infinité de petites parcelles, pratique qui rend l'exploitation agricole plus difficile.

En ce qui concerne les prairies, l'expérience faite dans le gouvernement de Moscou a montré que l'application régulière de ce genre de culture n'est possible sur la terre commune des paysans que dans les régions où le lot attribué à chaque famille n'est pas inférieur à 9 déciatines, et que son application ne peut être qu'exceptionnelle là où la superficie moyenne de ces lots est de 8,7 déciatines; mais qu'il faut absolument y renoncer quand la superficie est seulement de 7,7 déciatines.

On a déduit de cette expérience qu'une population paysanne pauvre en terre ne peut se livrer à une culture intensive.

Dans les Provinces Baltiques, presque toute la terre appartenant aux paysans est répartie entre des métairies séparées, et dans le Royaume de Pologne il en est de même dans 40 pour 100 des cas.

L'exemple de ces parties de l'Empire est cause que, depuis 1870, les paysans des gouvernements limitrophes à population russe ont commencé à quitter leurs villages. L'émigration a peu à peu augmenté, si bien qu'en 1903, dans les six gouvernements les plus proches, 3 568 maisons de paysans ont été abandonnées par leurs propriétaires désireux de se mettre dans de meilleures conditions pour élever du bétail et se livrer à une culture plus intensive.

On a remarqué dans ces régions que les partisans de l'émigration étaient en général les paysans dont la

situation économique était moyenne. Les plus aisés et les plus pauvres s'opposaient à l'émigration, les premiers parce qu'ils pouvaient mieux que les autres profiter des pâturages communaux, etc., et ne se souciaient pas de reconstruire ailleurs sur nouveaux frais leurs confortables demeures; les derniers, au contraire, parce qu'ils n'avaient pas les moyens de quitter leurs masures délabrées et que, vu leur pauvreté, ils arrivaient mieux à se tirer d'affaire dans le village commun que dans des métairies séparées.

Les paysans qui possèdent 10 déciatines se trouvent dans de bonnes conditions après s'être séparés de la communauté; mais ceux qui ne possèdent que 3 ou 4 déciatines ont plus de peine à se tirer d'affaire qu'auparavant. C'est pourquoi, dans quelques endroits, lors du partage intervenu au moment de la séparation des intérêts, les paysans de cette dernière catégorie ont vendu leurs nouveaux lots et s'en sont allés vers d'autres régions.

Cette expérience semble indiquer que la situation des paysans les plus pauvres, de ceux qui ont le plus besoin d'une réforme agraire, ne se trouvera pas améliorée par le simple fait qu'on aura détaché leur lot de l'ensemble de la communauté pour en former une parcelle indépendante.

Afin de se rendre compte de la quantité de terre nécessaire pour remédier au manque de terre des paysans, on a fait de vastes calculs. La culture des paysans produit 33 roubles 60 kopeks par tête (on estime qu'une famille se compose de 5,7 individus, dont 2,7 du sexe mâle).

On admet que le budget minimum d'un paysan se monterait à 48 roubles 84 kopeks par tête, dont 32 roubles 73 kopeks pour sa nourriture, et le reste

pour l'entretien du matériel agricole, les fermages et les impôts directs.

Les dépenses dépasseraient ainsi de 15 roubles 24 kopeks (soit de 30 pour 100) les revenus de l'agriculture. Combler ce déficit par d'autres sources de gains, il n'y faut guère compter, les métiers manuels n'ayant pas pu se développer d'une manière correspondante.

Il ne reste donc pour le paysan qu'à restreindre ses dépenses, c'est-à-dire à souffrir de la faim.

La preuve qu'il en est réellement ainsi, c'est que la consommation moyenne des céréales pendant les années 1905 à 1908 n'a été que d'environ 225 kilos par tête et, pour l'année 1906, de 193 kilos seulement, tandis qu'on en consommait en France, en moyenne, 365 et en Allemagne 320. L'état de famine chronique dans lequel se trouve ainsi le peuple, influe naturellement sur sa santé, et il en résulte une mortalité extraordinaire dans les campagnes. Dans certains gouvernements, cette mortalité dépasse 45 pour 1000 et elle est pour la Russie d'Europe de 35,5, tandis qu'elle n'est en Allemagne que de 26,2, en France de 22, en Angleterre de 18,5 pour 1000.

L'absence de toute sorte de réserve est cause en outre que, lorsque la récolte tombe en quelque endroit au-dessous de la moyenne, il en résulte bientôt une famine partielle. La question agraire est donc réellement une question vitale pour la Russie.

Mais, bien que les récoltes n'aient atteint en Russie, pendant la période de 1905 à 1908, que 311 kilogrammes par habitant et par an, tandis qu'en Allemagne, pays qui importe des céréales, le chiffre correspondant est de 425, néanmoins, pendant cette même période, la Russie a exporté en moyenne 63 kilogrammes de blé par tête. Dans la dure année 1908, la récolte ne dépassa

pas 293 kilogrammes par personne et l'exportation descendit à 46 kilogrammes. Cette année-là, la Russie fut en outre obligée d'importer de la semence.

Ceux qui estiment que, vu la situation économique de la Russie, il n'y a pas d'autre ressource actuellement que de donner un supplément de terres aux paysans, calculent que, pour combler le déficit de 30 pour 100 constaté dans le budget des paysans, il faudrait 70 millions de déciatines.

A ce que l'on assure, il n'y a pas de quoi fournir cette terre en Sibérie. Il a été démontré, paraît-il, que la superficie cultivable y est très limitée, en dépit des travaux d'assèchement auxquels on se livre depuis quelque temps.

On a estimé que la Sibérie ne peut guère absorber plus de 200 000 émigrants par an, c'est-à-dire une partie seulement de l'accroissement total de la population.

Les mêmes auteurs considèrent que les mesures prises, après la dissolution de la première Douma, par le gouvernement, étaient ou insuffisantes, ou même nuisibles pour la population la plus pauvre, parce qu'elles étaient évidemment prises en vue de favoriser l'intérêt des propriétaires.

En effet, en vertu des dispositions prises par le gouvernement, en date des 25 août et 9 septembre 1906, environ 10 millions de déciatines de terres appartenant à l'État avaient été mises, par l'intermédiaire de la Banque paysanne, à la disposition des paysans qui voudraient en acheter; seulement, ces terres n'étaient pas situées dans les gouvernements du centre, dans la région du « Tchernoziom », qui souffre le plus de la pénurie de terre, mais dans les pays frontières et dans les gouvernements du nord, couverts de forêts et peu favorables à l'agriculture.

Dans les gouvernements où le manque de terre s'était fait le plus sentir, il n'en fut abandonné que 1 200 000 déciatines, alors que, pour satisfaire à des exigences modérées, il en eût fallu 18 millions.

Sous la pression des demandes des paysans tendant à obtenir de la terre, et pour offrir aux propriétaires une occasion de se dédommager des pertes dont les menaçaient les troubles agraires, le gouvernement, par une ordonnance du 16 novembre 1905, avait étendu les attributions de la Banque paysanne. La banque était autorisée à acheter des domaines privés, contre émission d'obligations au porteur à 5 pour 100 ou d'obligations nominatives à 6 pour 100, pour céder plus tard ces domaines aux paysans.

Dans la période du 16 novembre 1905 au 16 novembre 1906, la banque acheta 2 527 724 déciatines à un prix moyen de 118 roubles 86 kopeks par déciatine et revendit dans le même laps de temps aux paysans 646 800 déciatines à 128 roubles 70 par déciatine, tandis qu'en 1904, le prix de vente de la banque avait été de 111 roubles 90.

Mais les biens achetés par la Banque paysanne n'étaient pas non plus situés dans les régions les plus peuplées, où le besoin est le plus grand, et les paysans ne montrèrent guère d'empressement à acheter à la banque, quoique l'ordonnance du 27 octobre 1906 eût abaissé de 5 3/4 à 5 1/4 et 4 1/2 pour cent le taux des prêts faits aux paysans.

Les propriétaires des régions où les troubles agraires avaient été particulièrement violents pendant l'automne de 1905 et l'été de 1906 s'empressèrent naturellement d'offrir leurs domaines à la banque, mais en en demandant un prix extrêmement élevé. Et, par suite du fait que la banque intervenait comme acheteur sur une plus grande échelle, il arriva qu'en dépit des pillages,

des incendies et des récoltes manquées, le prix de la terre ne baissa pas; il augmenta au contraire, ce qui pourtant ne laisse pas que de paraître artificiel, si l'on considère que, la première année après qu'on eut étendu les opérations de la Banque paysanne, on offrit en vente deux ou trois fois autant de terre que la banque pouvait en acheter.

La différence entre l'intérêt que la banque payait pour ses obligations et celui qu'elle recevait des paysans pour le prêt qu'elle leur faisait n'était pas, comme on le voit, compensée par le prix de vente, bien qu'il surpassât le prix d'achat.

A cela s'ajoutaient des pertes sur les propriétés qu'on ne pouvait vendre immédiatement, mais qui parfois étaient données à ferme. L'État dut donc intervenir et en avancer le montant. Cette somme est représentée au budget, pour 1908, par 7 millions, et pour 1909 par 17,5 millions de roubles.

Par une ordonnance du 17 mars 1906, on avait créé à la fois des comités de gouvernement et des comités de district, composés principalement de fonctionnaires et de propriétaires, mais où l'on devait admettre également quelques paysans. Dans beaucoup d'endroits, ceux-ci refusèrent néanmoins de prendre part aux élections, pour témoigner de leur méfiance envers la banque qui, par ses opérations, renchérissait la terre qu'ils voulaient acheter, et leur rendait plus difficile la lutte contre les propriétaires, lutte dont ils croyaient déjà sortir vainqueurs.

CHAPITRE VIII

LE BUDGET

Recettes et dépenses. — Contributions directes et indirectes. — Accises. — Monopole de l'eau-de-vie. — Les chemins de fer. — La Dette publique. — La balance avec l'étranger.

Si l'on doit considérer la question agraire comme la plus importante pour le développement de la Russie et si sa solution, qui doit fournir des moyens d'existence en quantité suffisante à cent millions d'habitants est d'une nécessité pressante, la situation financière joue pour le gouvernement, à l'époque considérée, un rôle plus grand encore, rôle qui a été suffisamment mis en lumière, dans tous les moments critiques.

Le budget colossal de la Russie, par l'importance absolue de la somme, occupe le premier rang dans le monde. Sa Dette publique est un peu moindre que celle de la France, mais les annuités du service de cette dette atteignent un chiffre bien plus élevé. Cela provient de ce que la Dette publique russe se compose pour plus de moitié d'emprunts extérieurs et que la plus grande partie des emprunts intérieurs sont placés au dehors, et, en outre, de ce que le commerce avec l'étranger est en même temps relativement faible.

La dette russe s'élevait, en effet, en 1907, à 8 milliards 625 millions de roubles, chiffre qui, divisé par celui de la population de l'Empire, représente environ 60 roubles par tête. La Dette publique française est

d'environ un milliard de roubles, soit à peu près 293 roubles par habitant et la dette anglaise de 6 800 millions de roubles ou 153 roubles par habitant. La France ne paie pas plus de 3 pour 100 d'intérêt pour ses emprunts et l'Angleterre 2 1/2 pour 100 seulement, tandis que la Russie a dû consentir à payer 4 et 5 pour 100 du montant nominal, ce qui, en tenant compte des primes de remboursement et des commissions, correspond, pour les derniers emprunts, à 6 pour 100 d'intérêt du montant réellement encaissé.

Depuis 1863, il existe en Russie un système de budget régulier et, depuis 1879, on publie annuellement le budget qui a été établi.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des recettes et des dépenses pendant les dernières années. Il en ressort que les dépenses ordinaires croissent plus rapidement que les recettes ordinaires.

RECETTES

Années.	Recettes ordinaires.	Solde de l'année précédente.	Recettes extraordinaires. Emprunts.	Sur les recettes extraordinaires, il reste l'année suivante :
	Roubles.	Roubles.	Roubles.	Roubles.
1902...	1 905 404 442	19 711 590	202 148 325	10 807 975
1903...	2 031 800 814	25 550 275	170 907 327	7 072 228
1904...	2 018 261 315	14 193 586	385 352 636	2 782 499
1905...	2 024 558 452	19 102 588	793 515 197	152 566 641
1906...	2 271 669 949	17 209 974	1 084 110 662	50 768 914
1907...	2 342 474 585	29 720 841	143 043 179	14 597 649

DÉPENSES

Années.	Ordinaires.	Extraordinaires.
1902	1 802 140 039	365 035 637
1903	1 883 026 335	224 842 480
1904	1 906 847 321	830 849 812
1905	1 925 176 047	1 279 576 862
1906	2 061 134 447	1 151 562 990
1907	2 195 968 445	386 640 032

Les principales sources de revenus sont :

Années.	Droits de douane.	Monopole de l'eau-de-vie.	Chemins de fer de l'État.
	Roubles.	Roubles.	Roubles
1902.........	224 990 120	484 557 923	407 911 954
1903.........	241 466 152	542 288 341	453 353 541
1904.........	218 794 401	543 483 991	454 588 041
1905.........	212 794 731	609 364 980 (1)	431 502 958
1906.........	241 270 463	697 503 833	490 884 686
1907.........	260 477 300	707 141 404	510 338 376

La guerre, la révolution et la mauvaise récolte ont abaissé les produits de la douane pour l'année 1904-1905. En 1906, le nouveau traité de commerce avec l'Allemagne entra en vigueur, et non seulement les recettes de la douane atteignirent le chiffre de 1903, mais elles le dépassèrent sensiblement en 1907. Les revenus du monopole de l'alcool ne se ressentirent nullement de l'état de choses anormal qui régnait dans le pays, si ce n'est peut-être qu'ils montèrent encore plus haut qu'auparavant. Les recettes brutes des chemins de fer ne montrèrent pas non plus une tendance sensible à baisser; pendant les dernières années, elles ont, au contraire, augmenté. Mais l'exploitation des chemins de fer, en Russie, donne une perte notable.

Les impôts directs, principalement l'impôt foncier, l'impôt immobilier dans les villes, l'impôt des patentes et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières donnent près de 200 millions; les droits d'accise sur le tabac, les allumettes, le sucre, le naphte et les boissons alcooliques rapportent plus de 200 millions; de même, l'impôt du timbre et les impôts analogues, plus de 100 millions; les recettes des postes et télégraphes

(1) Le prix a été relevé de 38 kopeks par védro. (Le védro équivaut à 12 litres 290.)

s'élèvent à un peu moins de 100 millions de roubles. Parmi les autres revenus de l'État, le produit brut des forêts, 60 millions, mérite d'être noté.

L'impôt foncier, qui frappe en règle générale toute la propriété, à l'exception des terres de la Couronne, est fixé par le ministre des finances à un certain chiffre pour chaque gouvernement de l'Empire. Ce montant est réparti, dans chaque gouvernement, entre les districts, proportionnellement à la valeur de l'étendue de terres qui s'y trouvent, et, dans chaque district, la répartition du montant total de l'impôt entre les divers contribuables est opérée par le zemstvo. Par suite de ce système, il règne une très grande inégalité dans la répartition de l'impôt, surtout dans les gouvernements qui ne possèdent pas de zemstvos.

L'impôt immobilier prélevé dans les villes est annuellement réparti dans les différents gouvernements par une ordonnance spéciale. Les autorités locales sont chargées à leur tour d'en répartir le montant total, entre les différentes villes et dans l'intérieur de celles-ci.

Un impôt mobilier et un impôt locatif est payé à l'État, dans toutes les villes et bourgs par les habitants ayant un logement particulier. Cet impôt est progressif et peut atteindre 10 pour 100 du loyer.

Une redevance, l' « obrok », vestige de l'époque du servage, est payée pour le droit de jouissance des terres de l'État, en Sibérie et dans les autres possessions d'Asie, par la population sédentaire primitive, par les paysans russes qui y sont établis et par les émigrants.

L'impôt personnel, « podouchnoé », a été aboli par les ordonnances de 1882, 1883 et 1885 et ne subsiste plus que dans quelques régions de Sibérie. Mais les tribus mahométanes du Térek, du Kouban et de la Transcaucasie paient un impôt personnel, en remplacement du service militaire auquel elles ne sont pas astreintes.

L'impôt de la patente est payé par toutes les entreprises commerciales et les établissements industriels, ainsi que par tous ceux qui exercent un métier quelconque; il se divise en impôt principal et en impôt additionnel. Le premier est acquitté par tous ceux qui prennent une licence variant de 25 à 1 500 roubles. L'impôt additionnel frappe, sous forme d'impôt sur le capital et sur les intérêts, les sociétés par actions et les entreprises similaires astreintes à tenir une comptabilité, ainsi que d'autres sociétés, sous forme d'impôt sur le capital et sur le revenu.

Mais même les chefs de ces entreprises, les directeurs et les gérants, etc., ont à payer un impôt personnel de patente, en rapport avec l'importance des bénéfices qu'ils retirent de l'affaire.

Sont soumis à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, tous les coupons d'intérêts des fonds d'État, des obligations communales et privées, ainsi que les dividendes des actions, et même l'intérêt des capitaux placés dans les banques ou déposés en compte-courant.

Les contributions directes ont rapporté en 1907 :

	Roubles.		Roubles.
Impôt foncier...........	23 179 000	Impôt immobilier dans les villes............	18 419 000
« Obrok » et taxes similaires..................	12 143 000	Impôt locatif..........	5 541 000
Impôt de capitation......	3 189 000	Patentes...............	99 164 000
Divers impôts directs...	988 000	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières...	20 599 000
TOTAL des impôts frappant l'agriculture et les branches connexes..............	39 499 000	TOTAL des impôts frappant les villes ainsi que le commerce et l'industrie..........	143 723 000

Les impôts directs frappent ainsi plus lourdement le commerce et l'industrie, et les villes sont proportionnellement beaucoup plus fortement imposées que les campagnes.

Parmi les impôts indirects, les douanes jouent le principal rôle. La politique douanière de la Russie est, comme on sait, protectionniste, et les droits se montent en moyenne à environ 30 pour 100 de la valeur des marchandises. Les principaux articles d'importation sont : le thé, le coton, les métaux et les objets en métal, ainsi que le charbon.

La consommation de thé s'est élevée, en 1904, en Russie, à 1 livre 03 par personne (une livre équivaut à 0 kilogramme 410) contre 6 livres 6 en Angleterre et 1 livre 4 aux États-Unis.

Le droit sur le thé était à cette époque, en Russie, de 79 kopeks par livre, tandis qu'en Angleterre il correspondait à 17 kopeks et qu'aux États-Unis le thé était exempt de droits.

L'importation de thé par la frontière européenne a diminué dans les dernières années, en même temps qu'elle augmentait par la frontière asiatique.

Parmi les articles dont l'importation s'est accrue, on peut citer : la laine et les tissus de laine, le coton, les peaux et le papier.

Par contre, l'importation des métaux, des objets en métal, des machines et du charbon a diminué.

Le taux élevé des droits sur le fer fait que la consommation en est insignifiante; pour 1901, 44 livres seulement par tête, tandis qu'elle était aux États-Unis de 448, en Angleterre de 403 et en Allemagne de 308 livres.

Sur un petit nombre de marchandises, il y a des droits d'exportation, mais ils n'ont pas une grande importance au point de vue financier.

L'accise sur le sucre rapporte environ 100 millions de roubles par an. Ce droit se monte à 1 rouble 75 kopeks par poud (1) de marchandise fabriquée; en outre, pour

(1) Le poud équivaut à 16 kilogrammes 380.

avoir le droit de fabriquer du sucre, on paie un « impôt de patente » de 5 roubles par 1 000 pouds de sucre. Lors de l'exportation, le droit d'accise perçu est remboursé.

Tous les ans, on fixe par une ordonnance la quantité de sucre qui peut être livrée au marché intérieur, la quantité qu'on doit tenir en réserve dans chaque raffinerie et, enfin, le prix normal auquel le sucre doit être livré sur le marché intérieur quand la provision en réserve demeure intacte, ainsi que les conditions dans lesquelles on peut livrer sur le marché intérieur la provision mise en réserve (1).

En fixant un prix maximum élevé et une petite quantité de sucre pour la vente sur le marché intérieur, où toute concurrence est exclue, on permet aux producteurs d'exporter de grandes quantités à bas prix.

L'impôt sur le tabac, impôt de patente compris, produisait, en 1906, 59 millions de roubles; celui sur les boissons alcooliques rapportait la même année 39 millions, et celui sur les allumettes 15 millions. Les droits sur les produits du naphte pour l'éclairage, prélevés au moment de l'enlèvement des marchandises des régions de Bakou et de Batoum, sont de 60 kopeks par poud. Cet impôt rapportait, en 1907, 36 millions de roubles.

Au nombre des impôts indirects, outre l'impôt du timbre, on peut encore citer les droits sur les transports, l'impôt sur les billets de chemin de fer et les expéditions en grande vitesse, ainsi que les droits sur les assurances contre l'incendie.

(1) La consommation du sucre dans tout le pays était, en 1904, de 14 livres en moyenne par habitant dans la Russie d'Europe : à Pétersbourg, elle atteignait 79 livres et, dans le gouvernement de Viatka, 3 livres seulement. Comme point de comparaison, on peut indiquer que la consommation de sucre en Angleterre est montée la même année à 90 livres; en Allemagne à 42; aux États-Unis à 78, et en France à 36 livres par habitant; en Italie, le chiffre correspondant était seulement de 8 livres 9.

Parmi les produits des biens de la Couronne, le budget comprend les revenus de la fabrication du cuivre et du fer tirés des mines de l'Oural et du Caucase, lesquels se sont élevés à 119 000 roubles pour l'année 1907. La frappe de la monnaie a produit pendant cette même année 6 864 000 roubles; les postes, 49 510 000 roubles, et les télégraphes et téléphones, 27 016 000 roubles.

Toutefois, la principale source de revenu du Trésor est le monopole de l'eau-de-vie, c'est-à-dire l'entreprise par l'État de toute la vente de l'eau-de-vie. La somme perçue pour la vente de l'eau-de-vie forme, pour ainsi dire, un tiers des recettes ordinaires de l'État.

Le monopole de l'eau-de-vie a été établi en 1895, tout d'abord dans quatre gouvernements seulement, mais il a été étendu peu à peu, si bien que, le 1er janvier 1901, il englobait toute la Russie d'Europe, et, en 1904, il a été appliqué aux possessions d'Asie.

Avant la création du monopole, la consommation de l'alcool avait baissé à mesure que le droit d'accise augmentait. Après avoir été en 1863 de 5 litres 58 net d'alcool par tête, elle était descendue en 1895 à 2 litres 35 seulement. Mais, après que l'État eut pris la vente en mains, et que, sous prétexte de combattre l'abus de l'alcool et les débits clandestins, en encourageant une consommation modérée de l'alcool, il eut ouvert 30 000 débits, dont quelques-uns même dans des villages où ne conduit aucun chemin, la consommation a commencé à s'élever.

En 1903, elle atteignait déjà 2 litres 75, et, en 1906, elle approchait de 3 litres 09 d'alcool par tête.

En réalité, Witte, le créateur du monopole de l'eau-de-vie, dans la déclaration qu'il fit au Conseil de l'Empire le 30 juillet 1902, ne le considérait pas comme une institution ayant pour but de lutter contre l'ivrognerie, mais l'envisageait comme un « moyen d'augmenter les recettes ordinaires ».

Les chiffres suivants, recueillis par Lévine, prouvent que ce but avait été atteint.

Années.	Revenu net de la vente de l'eau-de-vie.	L'accise sur l'eau-de-vie aurait donné :	Excédent du produit du monopole sur celui de l'accise.
	Roubles.	Roubles.	Roubles.
1902..........	321 508 923	289 347 000	32 161 923
1903..........	367 253 341	319 354 000	47 899 341
1904..........	363 972 991	321 899 000	42 073 991
1905..........	427 269 980	342 851 000	84 418 980

La consommation totale pour 1906 atteignait 85 466 897 védros (1 védro = 12 litres 29), dont 1 1/2 pour 100 seulement est de ce qu'on appelle la première qualité, consommée par la classe supérieure, fait qui montre que la masse du peuple consomme pour ainsi dire toute la production.

Le prix de vente est de 8 roubles 10 kopeks par védro, tandis que le prix d'achat de l'alcool brut pour la même année était en moyenne d'environ 80 kopeks (par védro) et que les frais du Trésor se montaient à un rouble 60 (par védro).

Au chapitre des produits des biens affermés par l'État, on portait en 1907 :

	Roubles.
Pour terres et immeubles....................	11 899 000
— terrains pétrolifères....................	13 067 000
— mines d'or..............................	482 000
— mines de charbon........................	97 000
— sauneries et sources minérales.........	718 000
— droit de recherche de mines et d'exploitation des richesses minières de la Couronne..............................	118 000
— pêcheries...............................	3 097 000
— divers..................................	773 000

Les forêts de la Couronne ont donné en 1907 un produit brut de 58 987 000 roubles, dont 51 871 000 de

bois de charpente. Les revenus des établissements industriels de l'État, principalement des hauts-fourneaux et des usines métallurgiques, ont atteint, en 1907, 13 863 000 roubles, et les bénéfices de la Banque de l'Empire se montaient à 16 459 000 roubles.

Le produit brut des chemins de fer de l'État russe forme plus du cinquième de tous les revenus ordinaires. Les voies ferrées exécutées par l'État ont été construites, partie au moyen d'excédents du budget, partie au moyen d'emprunts conclus à cet effet.

Mais, en même temps, l'État a racheté une quantité de lignes privées, dont les dettes ont été ainsi assumées par l'État, tandis que les actionnaires recevaient un dédommagement en rapport avec la capacité de rendement des lignes rachetées.

Le produit net des chemins de fer de l'État russe ressort du tableau ci-dessous, dressé par Sadovski.

EN MILLIERS DE ROUBLES

	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908
Revenus	407 912	453 354	454 588	431 503	490 855	489 000	530 750
Frais d'exploitation	302 101	309 816	326 355	333 612	371 117	401 445	438 652
Renforcement et remise en état des voies et nouveau matériel roulant	104 166	104 281	90 045	81 500	71 310	74 462	79 073
Total des dépenses ordinaires	406 267	414 097	416 400	415 112	442 47	475 907	517 125
Dépenses extraordinaires	»	»	34 751	93 523	95 526	19 815	15 225

Les grandes dépenses extraordinaires des années 1904 à 1907 proviennent de ce qu'en raison de la guerre on a dû renforcer une partie des voies et se procurer un nouveau matériel roulant.

Suivant des documents officiels datant du 1er janvier 1907, le réseau des voies ferrées avait une étendue totale de 59 854 verstes (la verste = 1 kil. 0678), dont 40 454 appartenant à l'État et 19 400 aux compagnies privées.

Le coefficient de densité, par rapport à la superficie du pays et à la densité de la population, est, pour la Russie d'Europe proprement dite, de 2.045 contre 15.84 pour la Belgique, 13,95 pour la Grande-Bretagne, 10,06 pour l'Allemagne, 10,02 pour la France, 8,22 pour la Suède, 3,29 pour la Finlande et 2,569 pour le Royaume de Pologne.

D'après le rapport du contrôleur de l'Empire, du 1er janvier 1905, les chemins de fer de l'État russe représentaient une dépense totale de 3 487 374 380 roubles, soit 118 020 roubles par verste, et les lignes privées, une dépense de 1 687 035 596 roubles, soit 93 196 roubles par verste.

Le produit de l'ensemble des voies ferrées ressort du tableau ci-contre, dressé à titre de renseignement par le second congrès des représentants du commerce et de l'industrie à la fin de 1906 et au commencement de 1907, en prenant pour base le rapport du contrôleur de l'Empire.

Les subventions croissantes accordées aux lignes privées résultent des conditions de la concession, qui ont obligé le gouvernement à assumer la garantie de leurs obligations en échange d'une partie des recettes nettes, revenant à l'État par suite de stipulations spéciales.

En comparant ce tableau avec les chiffres fournis par Sadovski, on voit que, dans le tableau ci-dessus, le renforcement et la réparation des voies, ainsi que l'acquisition d'un nouveau matériel roulant n'ont pas été considérés comme dépense dans le calcul du produit net de l'exploitation.

EN MILLIERS DE ROUBLES

	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Annuités du capital de premier établissement.....	151 477	153 685	165 764	170 062	177 502	187 307	204 699	219 118	229 648	238 167
Pour couvrir ces dépenses il y a :										
Recettes nettes de l'exploitation des chemins de fer de l'État............	107 624	119 393	125 819	133 307	128 359	129 115	118 734	124 913	146 102	107 668
Recettes nettes des lignes privées................	42 240	41 690	40 426	43 533	46 737	50 522	49 381	52 800	57 718	59 821
Contribution fournie par l'État..................	1 613	»	»	»	2 406	7 669	36 584	41 405	25 829	70 678
En outre :										
Subvention de l'État pour construction de lignes privées................	»	»	»	»	»	1 000	900	1 673	329	126
Sommes revenant à l'État dans les revenus bruts des lignes privées et le remboursement de leurs anciennes dettes garanties par l'État..........	3 323	3 860	2 473	1 985	3 621	5 023	2 334	2 707	5 596	7 814
Bénéfice...........	1 780	11 288	3 014	8 763	1 215	»	»	»	»	»
Perte.............	»	»	»	»	»	3 646	35 150	40 370	2 056	62 989

Pour les années 1902 à 1904, les dépenses en question se sont élevées à environ 100 millions par an pour les seules lignes de l'État, circonstance dont on doit naturellement tenir compte si l'on veut juger de la capacité de rendement des chemins de fer.

Suivant le projet de budget déposé à la Douma pour 1909, les dépenses ordinaires, montant à 2 473 232 044 roubles, se répartissaient ainsi :

Ministère de la Cour	16 359 595
Conseil de l'Empire	2 221 287
Douma d'Empire	2 772 321
Saint-Synode	31 681 911
Ministère de l'Intérieur	156 232 301
— des Finances	455 962 844
— de la Justice	72 357 873
— des Affaires étrangères	6 211 014
— de l'Instruction publique	64 027 109
— des Voies de communication	569 948 251
— du Commerce et de l'Industrie	42 001 816
— de l'Agriculture	71 393 512
— de la Guerre	470 623 239
— de la Marine	88 135 050
Contrôle de l'Empire	10 031 724
Service de la Dette	396 656 121
Dépenses imprévues	10 000 000

Tandis que, de 1892 à 1901, d'après Gourko, les recettes ordinaires du budget, par suite d'une estimation trop basse faite lors de l'établissement du budget, dépassaient de 1 261 millions de roubles les dépenses ordinaires, la Dette publique, en raison des dépenses extraordinaires, s'accroissait dans la même période de 1 743 millions, somme couverte par les emprunts extérieurs, en même temps que les anciennes obligations intérieures étaient vendues à l'étranger contre de l'or.

La Russie se trouva sans doute par ce moyen en état de réunir la quantité d'or nécessaire pour pouvoir adopter l'étalon d'or. Mais il fallut en même temps

s'en procurer des quantités de plus en plus grandes pour couvrir les besoins extérieurs.

*
* *

La Russie contracta sa première dette d'État sous le règne de Catherine II. Une partie de cette dette résulta d'un emprunt extérieur; une autre partie était représentée par les billets en assignats émis par la Banque nouvellement instituée, assignats payables en monnaie de billon, et le surplus était fourni par un prêt des banques hypothécaires administrées par la Couronne.

Cette triple répartition de la Dette publique a été, en général, conservée jusqu'en ces derniers temps.

Cependant, quand on liquida les banques hypothécaires, après la guerre de Crimée, on transforma la Banque d'Empire pour lui donner à peu près sa forme actuelle et, tandis que Bunge était ministre des finances, la Couronne créa les caisses d'épargne, qui, en ce qui concerne la Dette, ont assumé le rôle que jouaient les anciennes banques hypothécaires comme acheteurs des obligations intérieures émises par l'État.

Ces caisses d'épargne recueillent près de la moitié de toutes les sommes économisées dans le pays; elles sont subordonnées à la Banque de l'Empire et au ministre des finances. Le total de leurs dépôts se monte à plus d'un milliard de roubles. Sur cette somme, 25 à 30 millions restent en compte-courant à la Banque de l'Empire moyennant un intérêt de 1 pour 100; le reste est placé en obligations, dont 75 pour 100 se composent de rente intérieure 4 pour 100 de l'État russe. Et, sur l'ordre du ministre des finances, les caisses d'épargne placent ainsi chaque année de 30 à

50 millions de roubles en obligations nouvellement émises par le Trésor.

Le total des billets émis par la banque des assignats s'était élevé sous le règne d'Alexandre I[er], après la guerre, à plus de 800 millions de roubles. Une si grande émission de billets influa de telle sorte sur le cours du change que 1 rouble en assignats ne valait pas plus de 0,20 kopeks argent. Le comte Kankrine, ministre des finances (1824-1843), réduisit alors le stock de billets en circulation à 170 millions en introduisant l'étalon d'argent et en rachetant les assignats payables en monnaie de billon, au cours de 1 rouble argent, pour 3 roubles 59 kopeks de papier monnaie.

Mais, après la guerre de Crimée, le même phénomène se renouvela. Le cours du rouble crédit tomba à mesure que la circulation des billets augmentait (en 1861, ils atteignirent le chiffre de 713 millions). Les années qui suivirent ne présentèrent pas une grande différence sous ce rapport. Mais la guerre avec la Turquie abaissa encore davantage la valeur du rouble crédit (à 63,2 kop., en 1879), tandis que la garantie du Trésor public pour les billets en circulation s'élevait à 1 130 millions de roubles. Lorsque l'étalon d'or fut adopté en 1897, la somme des billets en circulation avait atteint 1 196 millions, mais, par suite de la réorganisation de la Banque de l'Empire et de l'accumulation de ses réserves en or, la responsabilité du remboursement des billets fut entièrement laissée à la dite banque, sans qu'on lui accordât toutefois l'indépendance nécessaire; ce qui a eu pour résultat qu'à l'étranger on a souvent élevé des doutes sur l'intégrité du montant de son encaisse métallique.

Le premier emprunt extérieur fut conclu en 1769 par l'intermédiaire de banquiers hollandais et italiens,

au taux de 4 pour 100 et moyennant une commission de 5 pour 100; mais, après la guerre avec Napoléon, le crédit de la Russie baissa. Deux emprunts 5 pour 100 furent émis par la maison Rothschild de Londres à un taux d'émission d'un peu plus de 70 pour 100, et gagés sur le produit des douanes de la Baltique.

Cependant, par la suite, les conditions d'emprunt devinrent sensiblement meilleures. Mais la guerre de Crimée fut encore cause qu'un emprunt russe 5 pour 100 de 100 millions de roubles, émis à Amsterdam et à Berlin, ne fut réalisé qu'à 90 pour 100 tout au plus.

En 1860, tandis que Reutern était ministre des finances, la politique financière tendit à favoriser la construction de voies ferrées par des sociétés privées dont les emprunts extérieurs étaient garantis par l'État.

Ces emprunts furent émis de 1862 à 1878, pour un chiffre total de 620 millions de roubles, au taux de 5 pour 100 et à un cours moyen de 73 pour 100, en même temps que les emprunts 5 pour 100 de l'État étaient réalisés respectivement à 91 1/4, 84 1/2 et 83 pour 100. Par suite des conditions désavantageuses pour l'État de ces concessions, les emprunts des diverses compagnies privées de chemins de fer imposaient au budget une lourde charge.

De 1857 à 1907, on émit pour 2 462 792 000 roubles de ces obligations de chemins de fer privés, garanties par l'État, au cours moyen de 90 pour 100.

Sur ce chiffre d'obligations, le Trésor en a assumé et converti pour 1 194 917 086 roubles; il restait ainsi, au 1er janvier 1904, pour 1 141 786 585 roubles de ces obligations de chemins de fer.

Après la guerre avec la Turquie, le plus grand désordre régnait dans les finances; elles furent réorganisées par le ministre des finances Bunge, mais ce ne

fut pas avant la période de 1887 à 1892 que son successeur Vychnégradski put améliorer les conditions des emprunts émis à l'étranger. On conclut notamment, en 1891, un emprunt 3 pour 100 de 112 millions à 76.16 pour 100. Le total des nouveaux emprunts extérieurs négociés de son temps, et dont une grande partie fut émise à Paris, atteignait 1 milliard 411 millions, avec lesquels on convertit 1 milliard 241 millions.

Les conditions d'emprunt furent encore plus favorables quand Witte fut à la tête du ministère des finances (1893-1903). L'intérêt moyen des sommes réellement encaissées descendit à 3,95 pour 100, au lieu de 4,37 pour 100. On contracta de nouveaux emprunts pour une somme totale de 4 milliards 600 millions et on convertit 2 milliards 828 millions d'anciens emprunts.

Dans ces chiffres, les obligations 4 pour 100 intérieures entrent pour 2 milliards 650 millions ou 2 milliards 280 millions. Avec l'excédent, on remboursa des obligations de diverses sortes que l'État avait assumées jusqu'à concurrence de 879 millions et on paya 639 millions sur la dette de la Banque de l'Empire. Le reliquat formait l'encaisse disponible du Trésor au début de l'année 1904. L'accroissement de la Dette publique russe ressort du tableau ci-joint, dressé par le professeur Migouline.

Le chiffre de la Dette publique atteignait, au 1er janvier 1907, le total de 8 594 193 288 roubles.

Sur cette somme 36,7 pour 100 représentaient des emprunts de chemins de fer, tant émis par l'État que garantis par l'État ; 55 pour 100 étaient émis en monnaie étrangère et, par suite, placés principalement à l'étranger.

Sur les 1 111 000 000 de roubles auxquels se montaient, au 1er janvier 1907, les emprunts des lignes de

	Dette totale.	Intérêt °/o.	Rapport du chiffre total des annuités des emprunts au chiffre total des revenus de l'État.	Dette du Trésor en billets de banque en circulation.	Emprunts des chemins de fer avec garantie de l'État.	TOTAL
A la fin du règne de Catherine II	35 401 956	4,74	2,86 °/o	157 703 640	»	193 105 596
A la fin du règne de Paul Ier.	53 527 956	5,00	4,01 °/o	212 689 335	»	266 217 291
En 1823, ministre des finances Gouriev	213 622 715	5,50	4,01 °/o	170 221 803	»	383 844 518
En 1843, ministre des finances Kankrine	462 269 415	5,04	14,76 °/o	170 221 803	»	632 491 218
En 1852, ministre des finances Brontchenko	732 244 854	4,95	15,80 °/o	311 375 581	»	1 043 620 435
En 1861	1 264 349 346	4,44	15,80 °/o	713 596 178	201 939 437	2 179 884 961
En 1876	2 949 568 909	4,78	26,88 °/o	735 222 025	767 278 389	4 452 069 323
En 1886, ministre des finances Bunge	4 418 056 967	4,85	38,14 °/o	1 046 433 349	1 023 666 092	6 488 156 408
En 1892, ministre des finances Vychnégradski	4 905 410 255	4,37	28,26 °/o	1 196 295 384	968 701 873	7 070 407 512
En 1903, ministre des finances Witte	6 679 144 571	3,98	16,18 °/o	»	1 141 786 585	7 820 930 956

chemins de fer garantis par l'État, 600 000 000 étaient placés à l'étranger.

L'accroissement rapide de la Dette publique pendant les dernières années a été naturellement amené par la guerre avec le Japon, qui, outre les dépenses militaires ordinaires, a coûté plus de 2 milliards 1/4 de roubles. Les dépenses militaires extraordinaires ont, en effet, atteint les chiffres suivants :

Année 1904	676 700 000	roubles.
— 1905	987 400 000	—
— 1906	467 800 000	—
— 1907	124 200 000	—
Total	2 256 100 000	roubles.

La guerre russo-japonaise a donc entraîné pour la Russie une dépense annuelle permanente de plus de 100 millions de roubles, sous forme d'intérêts des frais de guerre.

Pendant les années 1892 à 1901, la Russie, comme on l'a dit tout à l'heure, empruntait annuellement 174 millions en moyenne, et comme depuis lors les dépenses ordinaires se sont accrues plus rapidement que les recettes ordinaires, il ne serait pas exagéré d'estimer que la somme que la Russie a dû emprunter annuellement depuis cette époque, dépasse 300 millions de roubles, ce qui forme un total respectable, en supposant naturellement que les facteurs de ce calcul ne subissent pas de changements essentiels.

Si cependant les mauvaises récoltes, qui se sont répétées annuellement pendant la période qui a précédé immédiatement 1908, venaient à cesser, le budget se trouverait allégé des dépenses occasionnées par la famine, mais il faudrait encore que les impôts affluent en plus grande quantité qu'aupara-

vant : deux circonstances qui peuvent correspondre à une plus-value de quelques centaines de millions au crédit.

*
* *

Les difficultés financières de la Russie subsisteront tant qu'elle suivra les mêmes errements économiques, comme on peut s'en rendre compte en examinant les balances internationales.

L'actif se compose presque exclusivement de l'excédent de l'exportation sur l'importation, tandis que le passif comprend les annuités des emprunts extérieurs, l'intérêt du capital étranger placé dans les entreprises russes, les dépenses russes à l'étranger, ainsi que l'achat à l'étranger de la plus grande partie du matériel de guerre pour l'armée et la flotte et les frais des expéditions de cette dernière dans les eaux étrangères.

Mais, étant donné que les céréales forment la partie dominante de toute l'exportation russe, il en résulte que non seulement l'exportation dépend essentiellement du résultat de la récolte de l'année, mais aussi que les difficultés résultant pour l'État des exigences étrangères se trouvent notablement diminuées par une bonne année qui augmente l'avoir des exportateurs russes à l'extérieur, et fournit en même temps à la Banque de l'Empire russe et au ministre des finances l'occasion de racheter leurs valeurs étrangères avec du papier russe.

Suivant Schwanebach, de 1893 à 1897, le commerce extérieur de l'Empire a donné un excédent de 142 millions en moyenne, et la somme de tous les paiements

faits à l'étranger atteignait, durant la même période, environ 260 millions par an :

	Roubles	
Annuités des emprunts extérieurs	170	millions.
Intérêt du capital étranger placé dans les entreprises russes........................	12	—
Dépenses faites par les Russes à l'étranger..	60	—
Commandes de l'État, également à l'étranger.	16	—

La balance internationale présentait donc, pour cette période, un déficit annuel de 118 millions de roubles.

Après cette période, le commerce russe a donné les résultats suivants :

Années.	Importations.	Exportations.	Différence entre l'exportation et l'importation.
—	—	—	—
	roubles	roubles	roubles
1899..........	650 485 000	626 983 000	23 502 000
1900..........	626 375 000	716 418 000	90 043 000
1901..........	593 425 000	761 583 000	168 158 000
1902..........	599 151 000	860 322 000	261 171 000
1903..........	681 670 000	1 001 179 000	319 509 000
1904..........	651 403 000	1 006 384 000	354 981 000
1905..........	635 087 000	1 077 325 000	442 238 000
1906..........	619 913 000	999 387 000	379 474 000
1907..........	701 513 000	991 525 000	290 012 000
1908 (1).......	747 307 000	937 976 000	190 669 000

Le journal russe *Industrie et Commerce* estime qu'on peut tirer de ces données les conclusions suivantes :

(1) La balance du commerce extérieur devrait se présenter d'une façon encore plus désavantageuse pour les années 1907 et 1908, étant donné que les renseignements pour cette période manquent en ce qui concerne le commerce asiatique et que celui-ci, dans les dernières années, a montré une tendance à se modifier au détriment de la Russie. Ainsi pour 1906, par exemple, l'importation a dépassé l'exportation de 82 millions de roubles.

l'importation des produits d'alimentation accuse une tendance à augmenter, en même temps que l'exportation, par suite des mauvaises récoltes successives, a fortement diminué. En ce qui concerne les produits manufacturés, l'importation augmente peu à peu et l'exportation diminue notablement. La diminution constatée dans la balance avec l'étranger pour 1908 par rapport à 1905 (année qui présentait le résultat le plus favorable) provient, pour 74 pour 100, de ce que l'exportation des produits de première nécessité a diminué d'une manière absolue, et celle des matières brutes et des produits demi-manufacturés, d'une façon relative, et, pour 26 pour 100, de ce que l'industrie est en recul. La cause principale de ce résultat peu satisfaisant est le niveau très bas de l'agriculture et surtout le fait que l'élevage du bétail ne fait aucun progrès.

D'après les chiffres ci-dessus, l'exportation pendant la période décennale de 1899 à 1908 a donné un excédent annuel de 250 millions de roubles en moyenne sur l'importation, c'est-à-dire une augmentation de plus de 100 millions par rapport à la période 1893-1897. Mais le passif de la balance internationale a également augmenté.

On calcule que les annuités des emprunts émis à l'étranger et des obligations intérieures vendues à l'étranger atteignent environ 300 millions de roubles, ou tout au moins 250.

On estime que les sujets russes dépensent pour le moins 80 millions pendant leur séjour à l'étranger, tandis que les étrangers, vivant en Russie, ne dépensent dans le pays qu'une somme très minime et envoient au contraire leurs économies dans leur pays.

Le capital étranger placé dans les entreprises russes

est évalué très différemment. Suivant certains auteurs, il ne serait plus que de 300 millions après les pertes que les étrangers ont faites au commencement du siècle; d'autres estiment que le capital étranger se monte à un milliard. En tout cas, il ne serait pas exagéré d'évaluer, comme le fait Gourko, les intérêts de ce capital à 24 millions de roubles.

Les commandes de la Couronne et autres dépenses semblables pour les huit années qui ont précédé 1908 dépassent 350 millions, soit 45 millions par an environ; suivant ce calcul, le passif de la balance internationale, pendant ces dix dernières années, atteindrait en moyenne 400 ou 450 millions de roubles, contre un actif de 250 millions par an.

Pour 1908, le déficit de cette balance s'élevait au chiffre de 290 millions. Pour couvrir la différence, la Russie pouvait avoir à sa disposition la production d'or annuelle, se montant en moyenne à 45 millions de roubles. Le reste devait être comblé en faisant appel au capital étranger, soit sous forme de placement dans des entreprises russes, soit sous forme d'emprunt.

Dans l'un comme dans l'autre cas, le passif de la balance internationale se trouve dérangé par l'intérêt du capital appelé, et dans l'un comme dans l'autre cas, les difficultés financières n'ont point été écartées, et il a fallu introduire continuellement de nouveaux capitaux étrangers.

Un changement dans la balance ne peut être obtenu que si le capital étranger est employé dans les entreprises productives qui accroissent l'exportation ou diminuent l'importation. Mais après les pertes énormes faites par les étrangers au cours des années qui ont suivi 1900 dans les entreprises industrielles russes, et étant donné les conditions défavorables que présen-

tait le marché intérieur, de l'avis d'une partie des économistes russes, on ne pouvait guère s'attendre à de plus importants placements en Russie de capitaux étrangers, susceptibles de devenir à la longue avantageux pour les deux partis.

Car les étrangers ont dû stipuler des garanties qui, dans les mauvaises années, équivalent à forcer l'État à avancer les sommes que les entreprises créées avec le capital étranger ne peuvent produire elles-mêmes, comme cela a été le cas pour les chemins de fer privés, que l'État, conformément aux clauses de la concession, a dû racheter alors à un prix dépassant les dépenses de premier établissement.

La proportion des divers articles de dépenses du budget russe diffère assez sensiblement de ce qu'elle est pour les budgets des pays de l'Europe occidentale. Un tableau comparatif de Iasnopolski indique la proportion existant dans les différents pays entre les dépenses de l'État et les dépenses communales. Les chiffres indiquent le pourcentage de toutes les dépenses générales ne se rapportant pas à l'établissement ou à l'exploitation d'entreprises dirigées par l'État, telles que les chemins de fer et le monopole de l'eau-de-vie.

CHIFFRES PROPORTIONNELS

	1892		1902	
	DÉPENSES			
	de l'État.	des Communes.	de l'État.	des Communes.
	Pour 100.	Pour 100.	Pour 100.	Pour 100.
Grande-Bretagne.....	57,3	42,7	53,9	46,1
Prusse...............	74,2	25,8	67,8	32,2
France...............	72,5	27,5	72,5	27,5
Russie...............	79,0	21,0	78,8	21,2

Les chiffres absolus correspondants étaient :

	1892		1902	
	DÉPENSES			
	de l'État.	des Communes.	de l'État.	des Communes.
Grande-Bretagne, en millions de livres sterling	90,25	67,17	178,05	84,98
Prusse, en millions de marks	1 504,07	522,07	2 430,09	1 152,04
France, en millions de francs	3 297,06	1 254,06	3 718,00	1 410,04
Russie, en millions de roubles	763,08	204,08	1 159,20	312,00

En ce qui concerne la Prusse, les dépenses pour les chemins de fer ont été défalquées, comme n'ayant pas leur contre-partie dans les budgets de l'Angleterre et de la France. Au chapitre des dépenses, le budget russe présentait les chiffres suivants :

	1892	1902
	Millions de roubles.	
Dépenses ordinaires	928,0	1 802,1
Dépenses extraordinaires	199,4	365,0
TOTAL	1 127,4	2 167,1

Les dépenses extraordinaires de l'année 1892 comprenaient : 83 millions pour les chemins de fer, 87 millions de secours contre la famine et 26 millions pour la transformation ou le renouvellement de l'armement.

Pour 1902, les principales dépenses extraordinaires étaient les suivantes : pour les chemins de fer, 257,3 millions ; pour la guerre de Chine, 82,3 millions, et enfin, pour insuffisance de récolte, 18,6 millions. Ces sortes de dépenses n'ont pas leur correspondant dans les budgets des autres pays pour l'année en question ; c'est pourquoi Iasnopolski a exclu de la comparaison

toutes les dépenses extraordinaires russes, et, pour que la comparaison fût aussi exacte que possible, il a retranché respectivement des dépenses ordinaires 154,2 millions pour 1892 et 484,5 millions pour 1902, et il est ainsi arrivé aux chiffres qui figurent aux tableaux.

Par suite de l'absence d'organes de self-government local dans une grande partie de la Russie et par suite du système rudimentaire de budget, on a rencontré de grandes difficultés pour établir les dépenses communales. Les chiffres portés sur les tableaux ont été puisés aux sources suivantes.

	1892 — Millions de roubles —	1902 — Millions de roubles —
Dépenses des zemstvos dans 34 gouvernements	49,8	95,045
Dépenses des villes	70,2	112,5
Dépenses pour 14 gouvernements privés de l'institution des zemstvos	7,5	10,092
Dépenses pour la Sibérie	1,5	2,887
— pour le Territoire des steppes	0.6	1,205
Dépenses pour le Turkestan	2,0	1.363
— pour la Transcaucasie	3,2	3.966
Dépenses des communes rurales dans 50 gouvernements	54,394	64,604
Dépenses en Pologne	3,427	3,643
Taxes d'assurances dans 49 gouvernements et 3 territoires (circonscriptions)	10,724	14,793
Assemblées de la noblesse dans 46 gouvernements et 3 territoires	1.435	1,896
TOTAL	204,780	311,994

Ainsi qu'on le voit, le budget russe, comme toute l'administration, est extrêmement centralisé. Les dépenses communales, poursuivant en général un but de civilisation, n'ont pas augmenté dans la période décennale

ci-dessus, proportionnellement à celles de l'État, circonstance qui provient en partie du faible développement de la vie communale, mais aussi des droits très restreints que possèdent les organes de l'autonomie locale.

C'est ainsi, par exemple, que, du temps de Plehve, on a défendu aux zemstvos d'augmenter de plus de 3 pour 100 leur budget, qui s'appliquait presque exclusivement à l'entretien des écoles et des hôpitaux et à l'entretien et à l'établissement des routes.

***

Vers la fin de 1905, il y avait à combler un déficit de 158 millions de roubles dans les recettes de l'année, et les dépenses pour 1906, abstraction faite des emprunts, dépassaient les recettes de 857 100 000 roubles. Pour couvrir ce déficit, qui atteignait au total 1 015 100 000 roubles, on contracta, en 1906, les emprunts suivants :

	Montant nominal — Roubles. —	Produit net — Roubles. —
Emprunt extérieur 5 %..	843 750 000	704 500 000
En rente 4 % intérieure..	50 000 000	35 000 000
Bons du Trésor à court terme..................	354 600 000	335 900 000
Total...........	1 248 350 000	1 075 400 000

Il restait donc en 1907, comme disponible sur l'emprunt de 1906, 60 300 000 roubles; mais il y avait encore des bons à court terme, non rachetés, pour un total de 52 millions venant à échéance en 1907.

Le budget de 1907 évaluait le total des dépenses à 2 milliards 471 millions, et celui des recettes à 2 milliards 174 millions, c'est-à-dire qu'il prévoyait un déficit de près de 300 millions de roubles.

CHAPITRE IX

LA SECONDE DOUMA

Sa composition. — La question agraire. — Le budget. — Le projet de loi électorale — Le gouvernement réclame l'arrestation de quelques membres de la Douma. — La droite propose de blâmer les actes de violence commis par les révolutionnaires. — Interpellation au sujet des tortures infligées dans les prisons. — Attentat contre le Tsar. — Perquisitions opérées par la police dans le local du groupe des social-démocrates. — Dissolution de la seconde Douma.

Les élections à la seconde Douma devaient avoir lieu dans la seconde moitié de février 1907. Environ un mois auparavant, le gouvernement envoyait aux gouverneurs une circulaire qui renfermait pour ainsi dire son programme électoral.

Stolypine y promettait un projet de loi portant extension de l'autonomie locale et augmentation de la quantité de terre possédée par les paysans; il annonçait aussi des projets de lois concernant la situation des ouvriers, les écoles et l'administration.

En même temps, il était généreusement interdit aux autorités d'entraver la liberté de réunion lors des meetings électoraux, mais on donnait en même temps l'ordre de réprimer toute agitation révolutionnaire.

Il va sans dire que, dans la pratique, ces instructions données aux autorités n'impliquaient la liberté de tenir des réunions préparatoires que pour les partis légalisés, tels que l'Union du peuple russe et les octo-

bristes. Non seulement il n'était pas permis aux partis d'opposition de tenir des réunions préparatoires, mais il leur était même interdit de répandre dans les circonscriptions des professions de foi électorales, ainsi que des notices sur les candidats, et on poursuivait et supprimait les journaux qui tentaient de porter à la connaissance du public des renseignements de ce genre.

On mit aussi obstacle à la participation aux élections, en omettant d'aviser en temps utile du jour des élections les électeurs d'opposition habitant la campagne ; parfois, ils n'en furent pas informés du tout. Il arriva même dans beaucoup d'endroits que les autorités indiquaient aux paysans une date inexacte ou tardive, de sorte que, lorsqu'ils arrivaient à l'endroit désigné pour voter, ils apprenaient que les élections avaient eu lieu deux jours auparavant.

Par contre, non seulement les grands propriétaires étaient informés par écrit du jour du scrutin, mais ils étaient même invités à assister aux réunions préparatoires. Le nombre des sections de vote fut diminué, ce qui rendait souvent énormes les distances qui les séparaient des campagnes.

La police, qui devait remettre à domicile les cartes d'électeurs, s'acquittait de telle sorte de cette mission que, dans bien des endroits, un tiers des électeurs ne reçurent pas leurs cartes, sous prétexte qu'on n'avait pas trouvé les destinataires.

Ailleurs, comme à Kichinev, on inscrivit sur les listes électorales une quantité de personnes décédées souvent depuis plus de dix ans. Et on assure que le député Krouchévane n'a été élu à Kichinev que grâce à ces « âmes mortes ».

Les autorités eurent encore recours à un autre procédé arbitraire. Les fonctionnaires du gouvernement

déclarèrent, en plus d'un endroit, à leurs subordonnés que, s'ils votaient pour les cadets, ils seraient destitués, les engageant en même temps à voter avec l'Union du peuple russe. D'autres furent invités à s'abstenir de prendre part au vote, sous la menace que, dans le cas contraire, on ferait un rapport contre eux à Pétersbourg. A Smolensk, un fonctionnaire de la police convoqua les électeurs juifs et leur tint ce langage : « Juifs, je vais vous donner un bon conseil. Vous savez que Smolensk est en dehors des limites du territoire où vous êtes autorisés à résider. Nous fermons les yeux sur cette infraction. Vous avez à choisir entre deux alternatives : ou renoncer à voter, ou recevoir, avec votre carte d'électeur, un ordre d'expulsion par dessus le marché! Choisissez! »

Krouchévane fit paraître dans un journal de Kichinev une proclamation où il engageait à tuer les chefs de la révolution et qui se terminait ainsi : « Tuez-les sans pitié, il n'y a pas autre chose à faire. »

En même temps que le gouvernement cherchait par tous les moyens à empêcher les électeurs d'opposition de prendre part aux élections, il recrutait des électeurs à l'Union du peuple russe et les amenait à donner leurs voix à des candidats de tout repos. A Alexandrovsk, le capitaine de gendarmerie à cheval Boudagovski, le fameux organisateur de pogroms, menait les élections, et ses complices répandaient une proclamation où l'on menaçait d'exterminer les juifs s'ils donnaient leurs voix aux candidats libéraux.

A Odessa, on ne se contenta pas de la menace : dans une seule semaine, près de cent cinquante personnes furent tuées, estropiées ou blessées par les Bandes Noires. Ces bandes parcouraient les rues en armes et saccagèrent notamment le bureau du parti de la rénovation pacifique.

Dans tout le Sud-Ouest de la Russie, les élections présentèrent le même caractère. La police, jointe à l'Union du peuple russe, intervint activement dans les opérations électorales.

Dans la ville de Lipovtsy, un agent de police échangeait ouvertement contre d'autres les bulletins de vote des paysans, et ne répondait aux protestations des votants que par des injures et des voies de fait.

En plus d'un endroit, la police pénétra dans les sections de vote et arracha les bulletins de vote des mains des électeurs. Dans un seul cas, un chef de police fut poursuivi pour « abus de pouvoirs pendant la période électorale ».

Les tracasseries de la police dans les campagnes eurent pour conséquence que les payans choisirent avec une prédilection toute spéciale, comme délégués, des personnes arrêtées par mesure administrative, et ce fait explique aussi comment, parmi les membres élus à la seconde Douma, quarante-trois se trouvaient en prison et huit en exil.

Après que les élections furent terminées, la persécution continua. Un grand nombre d'élections furent annulées sans cause légale par les autorités locales ou le Sénat, le plus souvent sur les indications des gouverneurs, et on constitua même de nouveaux comités électoraux, parfois sur un ordre télégraphique reçu de Pétersbourg.

Lorsque Stolypine déclara au correspondant du *Times* que les élections en Russie ne se distinguaient en aucune façon de celles qui ont lieu dans un pays constitutionnel quelconque, à quel point croyait-il vraiment que le mode ordinaire des élections dans les autres pays correspondait aux faits relatés ci-dessus, et qui s'étaient passés en Russie pendant la période électorale de 1907 ? C'est une question que les élé-

ments que nous avons à notre disposition ne nous permettent pas de trancher.

Mais, malgré les efforts du gouvernement et des excès de pouvoir inouïs, les élections, contrairement à ses prévisions, tournèrent au profit de l'opposition.

Une comparaison avec les élections de l'année précédente donne le résultat suivant :

	1906	1907
Extrême droite	»	12
Octobristes et modérés	13	43
Parti des réformes démocratiques	»	1
Groupe cosaque	»	17
Musulmans	»	28
Polonais	32	46
Constitutionnels-démocrates (cadets)	184	91
Socialistes nationaux	56	15
Socialistes populistes (troudoviki, travaillistes)	27	101
Socialistes révolutionnaires	28	36
Social-démocrates	»	65
Sans parti	112	50
Total	452	505

Le centre de la Douma s'était amoindri au profit des partis extrêmes; mais l'opposition était encore à peu près aussi forte. A la première Douma, elle formait 69 pour 100 et à la seconde Douma 68 pour 100 du chiffre total des députés. Dans le grand nombre des députés sans parti de la première Douma, une notable portion, en fait, sympathisait avec la droite; aussi la composition numérique de celle-ci n'avait-elle pas subi un notable changement. Mais le caractère en était plus accentué. La Bessarabie avait envoyé l'obscur instigateur des pogroms, Krouchévane, les propriétaires Kroupenski et Pourichkévitch; la Volhynie, Choulguine; Kiev, l'évêque Platon; et la population russe de la Pologne, l'évêque Eulogius, tous réactionnaires du même type.

Parmi les membres plus modérés de la droite, on remarquait le comte V. Bobrinski.

Les représentants les plus éminents des octobristes étaient Khomiakov et le professeur Kapoustine. Du parti des réformes démocratiques, il ne restait que le professeur Kouzmine-Karavaev, et du parti de la rénovation pacifique, que Michel Stakhovitch. Le comte Heyden avait échoué, Nicolas Lvov également.

Les chefs du parti cadet à la première Douma manquaient tous à l'appel, à l'exception de Roditchev.

Parmi les nouveaux membres de ce parti, on remarquait le docteur Chingarev, Adjemov (des Cosaques du Don); les représentants de Moscou : le prince Paul Dolgoroukov, le professeur Kizevetter, les avocats Maklakov et Teslenko, ainsi que les membres du zemstvo Golovine et Tchelnokov. Les représentants de Pétersbourg étaient l'ancien ministre-adjoint Kutler, le professeur V. Hessen, P. Struve et Fédorov, puis Alexandre Stakhovitch et l'avocat Pergament. d'Odessa.

Néanmoins, ce fut la gauche qui présenta le plus grand changement. Par son intervention brutale dans les élections, Stolypine avait bien réussi à affaiblir le parti des cadets, c'est-à-dire le centre, mais non à créer un parti de gouvernement formé d'octobristes et d'extrême droite. C'était au profit des social-démocrates et des socialistes révolutionnaires qu'on avait tiré les marrons du feu.

Avec les troudoviki (travaillistes), qui professaient des opinions voisines des leurs, et les membres de la gauche moins avancée, ils disposaient de plus du tiers de l'ensemble des voix.

Cependant, cette gauche ne pouvait pas jouer un rôle dirigeant dans les travaux parlementaires. Elle ne reconnaissait pas comme véritable représentation populaire une Douma élue suivant la loi électorale

alors en vigueur. Les partis socialistes avaient pris part à la campagne électorale dans l'intention de continuer à la seconde Douma la tactique qu'ils avaient suivie dans la première, c'est-à-dire de chercher à amener la Douma à coopérer avec les masses révolutionnaires et de prendre la direction de tout le mouvement révolutionnaire, tactique qui pouvait facilement conduire à la dissolution de la Douma.

Mais c'était encore l'extrême droite qui pouvait devenir la plus dangereuse pour l'existence de la Douma.

Ses plans tendaient aussi à une révolution, mais dans un sens absolument opposé à celle que projetait la gauche. Son but était le rétablissement du pouvoir autocratique illimité, et ses efforts immédiats avaient en vue la dissolution de la Douma. Travailler sérieusement et agir avec modération ne faisait pas l'affaire des droites; c'est un aveu que la « noblesse unifiée » laissa échapper imprudemment dans une déclaration publiée par elle, et dont voici un fragment :

« Mais qu'arrivera-t-il si le gouvernement ne parvient pas à trouver une raison suffisante, un motif de dissoudre la Douma? Qu'arrivera-t-il si la nouvelle Douma, rendue prudente par une première expérience, adopte une tactique toute différente, et, observant une attitude correcte à l'égard du monarque et du gouvernement, demeurant extérieurement respectueuse de la légalité dans ses actes, parvient à conquérir une autorité énorme dans le pays et à égarer le pays d'une manière quelconque? Agissant en apparence de façon régulière, elle arriverait à établir des lois susceptibles d'avoir une funeste répercussion sur l'existence même de l'Empire et sur son intégrité.

« Qui peut compter que le Conseil de l'Empire aura assez d'indépendance pour contre-balancer effective-

ment les projets de lois de la Douma, et qu'il ne les soutiendra pas, plaçant ainsi le monarque dans une situation difficile qui le mettrait à la discrétion de l'assemblée? Et le gouvernement aura-t-il assez d'audace et, nous le répétons, suffisamment de motifs pour dissoudre une Douma dont les projets de lois auraient été approuvés par le Conseil de l'Empire? »

Les préocupations de la droite provenaient, comme on le voit, de la crainte que la nouvelle Douma ne se mît à travailler sérieusement et à observer les usages parlementaires dans ses rapports avec le gouvernement.

Le centre, les cadets, se trouvaient dans une position difficile. Ils ne disposaient pas d'un nombre de voix suffisant pour former à eux seuls une majorité, même s'ils étaient soutenus par des progressistes de droite et une partie des modérés de gauche.

Il s'agissait, pour les cadets, qui ne pouvaient songer à réaliser leur programme autrement que par une action parlementaire, de chercher à gagner des alliés. Un groupe qui, sous ce rapport, leur offrait quelque chance de succès, c'étaient les Polonais, car ils avaient tout intérêt à empêcher la dissolution de la Douma, et, dans les questions purement politiques, ils devaient naturellement marcher avec les cadets. Par contre, il en était autrement dans les questions sociales et économiques. Les Polonais avaient d'ailleurs conscience de l'importance de leur situation à la Douma.

L'homme le plus éminent du groupe polonais, du « kolo polonais », était Dmovski; il appartenait au parti national polonais. Dans un discours prononcé à Varsovie pendant la période électorale, il avait exposé en ces termes les idées de son parti sur la situation :

« Je puis affirmer hardiment que la plupart d'entre

nous ont moins pensé à ce que nous pouvons obtenir pour le présent, qu'à ce que d'autres veulent nous donner. On a généralement commencé par croire que les partis russes d'aspirations libérales amélioreraient spontanément la situation et que, sans efforts personnels, nous allions vers un avenir plus serein. Mais quiconque a suivi attentivement le développement du mouvement libéral et la marche de la révolution en Russie n'a pu manquer de constater combien en réalité le sentiment de la véritable liberté existe peu dans ce pays.

Les adeptes de la révolution ont traité leurs concitoyens comme s'ils étaient leurs sujets. La Russie est un pays où le plus fort croit avoir le droit d'imposer sa volonté au plus faible. Il est donc inutile de compter sur les Russes. Il nous faut conquérir nous-mêmes la liberté et lutter avec d'autant plus de vigueur que le moment est plus favorable. Nous devons déployer d'autant plus d'énergie dans la lutte pour nos droits nationaux, que l'État russe, une fois réorganisé et régénéré, fera preuve de plus de rigueur et opprimera plus lourdement les autres nationalités.

« A la Douma russe, il y a lutte entre l'ancien régime et les nouvelles réformes. Dans ce conflit, nous venons, nous autres Polonais, en qualité de tiers, réclamer pour nous-mêmes une existence indépendante. Nous ne voulons pas être que de simples soldats dans le combat des Russes pour la liberté.

« Nous voulons prendre part au mouvement en qualité d'élément politique indépendant, comme une ambassade en pays étranger intervenant pour la liberté de son peuple. Cette ambassade ne peut faire fonction d'élément réactionnaire, mais doit se placer sur le terrain des aspirations libérales et lutter conjointement avec les partis libéraux russes, seulement en qualité d'allié et non à leur remorque. »

Les musulmans formaient un autre groupe national, bien qu'ils fussent répartis entre les divers partis d'opposition. Ils étaient au nombre d'environ quarante et votaient généralement avec les cadets.

La seconde Douma fut ouverte le 5 mars 1907, sans la moindre solennité et sans discours du trône Golovine. membre du parti cadet, en fut nommé président; Bérézine, socialiste-populiste, et Poznanski, député de gauche, mais qui n'était inféodé à aucun groupe particulier, furent élus vice-présidents; on choisit enfin pour secrétaire le cadet Tchelnokov.

Les deux vice-présidents étaient du nombre des membres de la Douma qui avaient été détenus pour raisons politiques.

La différence entre la première et la seconde Douma apparut dès le premier jour. La première Douma ne craignait pas de critiquer ouvertement le gouvernement et ses représentants, chaque fois que l'occasion s'en présentait; la seconde Douma, au contraire, était dominée par une crainte continuelle de dissolution, et on vit, dès le début, qu'elle faisait tous ses efforts pour éviter un conflit avec le gouvernement.

Quand, à la première séance, les social-démocrates décidèrent de soulever immédiatement la question de l'amnistie, les autres partis d'opposition se refusèrent à entamer, dès le début de leurs travaux, cette question épineuse, considérée comme empiétant sur les prérogatives du monarque, pour cette raison que, vu la situation actuelle, ils ne pouvaient servir efficacement la cause qui leur tenait à cœur, mais qu'au contraire des débats orageux (provoqués peut-être par le désir de la droite de compromettre la Douma) fourniraient au gouvernement l'occasion tant désirée de dissoudre l'assemblée.

La déclaration attendue du président du conseil

devant la Douma amena, du reste, aussitôt une scission dans l'opposition. Les social-démocrates maintinrent que la Douma devait répondre à cette déclaration par un vote de défiance contre le gouvernement, tandis que tous les autres groupes d'opposition, y compris les socialistes révolutionnaires, s'unirent pour décider de passer simplement à l'ordre du jour, sans se livrer à cette occasion à aucune critique.

Mais, quand vint le jour fixé pour la déclaration ministérielle, le plafond de la salle des séances de la Douma s'était écroulé dans la nuit même, rendant toute réunion de la Douma impossible pour quelque temps. L'événement était d'autant plus scandaleux que la première Douma avait attiré l'attention du gouvernement sur l'état de vétusté de la salle, et qu'un million de roubles avait été affecté à la réparation du vieux palais délabré de Potemkine, mis par le gouvernement à la disposition des représentants du pays.

Ce fut seulement le 19 mars que le ministre put donner lecture de sa déclaration. Stolypine développa d'abord les principes sur lesquels le gouvernement s'était appuyé en élaborant les projets de lois ; il dit, entre autres choses :

« Tous les projets de lois gouvernementaux actuellement déposés par le ministère devant la Douma ont pour fondement une idée directrice commune, dont le gouvernement continuera à s'inspirer à l'avenir dans toute son œuvre. C'est celle de créer les « normes » matérielles qui doivent incarner les nouveaux rapports légaux découlant de l'ensemble même des réformes récemment instaurées. Transformée par la volonté du monarque, notre patrie doit devenir un État régi par la loi, puisque, tant que la loi écrite n'aura pas déterminé les devoirs et garanti les droits des sujets russes, ces droits et ces devoirs se trouveront dépendre de l'in-

terprétation et de la volonté d'hommes différents et, par conséquent, ne pourront être considérés comme établis d'une manière définitive.

« Les « normes » juridiques doivent reposer sur une loi définie, clairement rédigée, par cette raison même que, sans cela, dans la pratique, des conflits surgiront constamment entre les nouvelles bases de la société et de l'État qui ont reçu l'approbation du monarque, et les anciennes institutions et les lois qui se trouvent en opposition avec elles, ou qui ne répondent pas aux nouvelles exigences des législateurs, de même aussi qu'entre les interprétations arbitraires des particuliers et celles des collectivités, touchant les nouveaux principes juridiques.

« C'est pourquoi le gouvernement a considéré comme son premier devoir de soumettre à l'approbation de la Douma et du Conseil de l'Empire toute une série de projets de lois qui donneront des assises solides à la régénération politique de la Russie. »

Stolypine énuméra ensuite les mesures qui, en vertu du paragraphe 87 des Lois fondamentales, avaient été édictées dans l'intervalle qui avait suivi la dissolution de la première Douma et qui allaient être maintenant soumises à la seconde Douma.

Le président du conseil énuméra alors les projets de lois que le gouvernement avait fait préparer pour être présentés à la Douma.

C'était une longue liste qui touchait à tous les domaines. Elle comprenait la liberté de conscience, l'inviolabilité de la personne, la responsabilité criminelle des fonctionnaires, la réorganisation de la police et l'abolition de la compétence de la gendarmerie en matière politique, la réforme des tribunaux de paysans, la suppression des pénalités édictées dans les grèves économiques, les assurances ouvrières, l'amélioration

des routes, le relèvement de l'instruction publique, la réforme des finances au moyen de nouveaux impôts frappant la partie de la population qui était le plus à même de les supporter, et non les plus pauvres, etc.

Stolypine terminait en ces termes :

« Je ne remplirais pas ma tâche si je n'exprimais ma conviction que, seule, la mise en pratique judicieuse et ferme des principes du nouveau régime par les hautes institutions législatives, peut amener l'apaisement et la régénération de notre grande patrie. Le gouvernement est prêt à faire tous ses efforts en ce sens ; son labeur, sa bonne volonté, l'expérience qu'il a acquise, sont mises à la disposition de la Douma d'Empire, qui trouvera en lui, pour collaborer avec elle, un gouvernement conscient du devoir qui lui incombe de conserver les traditions historiques de la Russie et d'y rétablir la tranquillité ; un gouvernement ferme et vraiment russe comme doit l'être et comme le sera le gouvernement de Sa Majesté (1). »

Tsérételli, membre du parti social-démocratique, critiqua vivement les actes du gouvernement et exprima l'avis qu'on ne pouvait avoir la moindre confiance dans les promesses de réformes annoncées par le ministre. Il fut continuellement interrompu par la droite, dont les orateurs témoignèrent également de leur fidélité envers le gouvernement et de l'horreur que leur inspirait la révolution.

Les social-démocrates proposèrent un ordre du jour exprimant la défiance de la Douma à l'égard d'un gouvernement qui, depuis la dissolution de la première

(1) La déclaration du président du conseil lui valut nombre de témoignages d'approbation de la part de l'Union du peuple russe. Dans sa lettre de remerciements au président de l'Union. Gringmout, Stolypine exprima l'espoir que cette association le soutiendrait dans ses efforts.

Douma, n'avait hésité devant aucun moyen, n'avait reculé devant aucune infraction aux lois pour protéger les intérêts des grands propriétaires, de la noblesse et de la bureaucratie.

Le président du conseil, prenant la parole pour la seconde fois, déclara que le gouvernement, dans ses rapports avec la Douma, suivrait strictement la légalité et qu'il s'engageait solennellement à dénoncer lui-même tout acte qui la violerait.

« Maintenant, ajouta-t-il, j'affirme que le droit d'exprimer son improbation ou sa défiance à l'égard du gouvernement n'a pas été donné à la Douma par la volonté du monarque. Puissent tous les abus être découverts, condamnés et réprimés! Mais, en attendant, le gouvernement ne peut tolérer les attaques créant une atmosphère qui suggère le crime.

« De telles attaques ont pour but de paralyser la volonté et les intentions du gouvernement, et ne peuvent se traduire que par ces deux mots à l'adresse du gouvernement : « Les mains en l'air! » A ces paroles, Messieurs, le gouvernement, impassible et conscient de son droit, se contente de répondre : « Vous ne nous « ferez pas peur. »

La proposition de passer à l'ordre du jour pur et simple, présentée par les cadets, fut ensuite adoptée.

Le lendemain, les socialistes-populistes et un groupe de paysans proposèrent de mettre immédiatement en discussion le projet de loi sur la question agraire. En même temps, une quantité de projets de lois, au nombre de 54, mais dont la plupart se rapportaient au budget, avaient été déposés par le gouvernement.

A la séance suivante, les social-démocrates présentèrent un projet de loi sur l'amnistie; puis Roditchev

mit en avant le projet de création d'une commission pour lutter contre la famine.

Stolypine déclara à ce sujet que le gouvernement appuierait la proposition des cadets. Il n'en fallut pas davantage pour que les gauches se missent à accuser les cadets de faire cause commune avec le gouvernement et avec la droite; aussi, quand on passa au vote, 168 voix, appartenant aux partis de gauche, se prononcèrent-elles contre la proposition, qui fut adoptée par deux cent quatre-vingt-sept voix.

Mais les bonnes dispositions du gouvernement à l'égard des cadets ne furent pas de longue durée. Dès la séance suivante, où, sur l'initiative des cadets, l'abolition des cours martiales fut débattue, Stolypine s'opposa avec une extrême énergie à la discussion de cette question, que la Douma, suivant lui, n'avait légalement pas le droit de discuter à ce moment, toute proposition déposée ne pouvant être discutée avant le délai d'un mois.

Il estimait que la loi instituant les cours martiales n'était pas, comme on l'affirmait, une honte pour l'Empire, une infamie, un crime, mais que l'Etat, lorsqu'il se trouve en danger, peut et doit faire usage des lois d'exception les plus rigoureuses pour éviter d'être conduit à sa perte.

« Il y a, déclara-t-il, dans la vie des États, des moments si critiques que les nécessités politiques priment la justice. » Il lut en outre une résolution votée à la réunion des socialistes révolutionnaires russes, tenue à Tammerfors, en Finlande, et qui insistait sur la nécessité d'un soulèvement général.

Il ajouta, en terminant, « que le gouvernement attendait de la Douma qu'elle lui fît entendre des paroles plus calmes, et qu'elle en finît avec sa « folie

sanglante », déclarant que, dans l'attente de ces paroles de paix, le gouvernement restreindrait l'application de cette loi rigoureuse.

Le 1er avril, on entama la discussion de l'épineuse question agraire. La première Douma avait été dissoute en raison de son attitude dans cette question. On attendait donc avec une grande inquiétude le débat sur le renvoi à une commission du projet de loi du gouvernement, et le parti dominant à la Douma l'aurait volontiers différé quelque temps encore, si la gauche, aussi bien que l'extrême droite, qui espérait que la Douma commettrait encore une imprudence, n'avaient instamment réclamé qu'on discutât au plus tôt cette question.

La loi temporaire du 22 novembre 1906, qui avait pour but de supprimer l'institution du « mir » et de remplacer par la propriété individuelle la communauté qui régnait parmi les paysans depuis l'émancipation de 1861, fut soumise à l'acceptation de la Douma le 22 avril 1907, conformément au paragraphe 87 des Lois fondamentales, c'est-à-dire dans le délai de deux mois après l'ouverture de la session de la Douma. Si le gouvernement avait négligé cette précaution, cette loi, qui modifiait si profondément le mode de propriété, se serait trouvée virtuellement abrogée après avoir été appliquée pendant quatre mois.

Environ 200 orateurs prirent part à la discussion de la question agraire à la Douma. et il fallut se borner à y consacrer quelques séances seulement par semaine, afin de ne pas enlever à la Douma la possibilité de porter son attention sur d'autres affaires. Par suite, les débats traînèrent jusqu'au 8 juin : bien longtemps auparavant, le projet du gouvernement avait été transmis à la commission compétente.

Les partis précisèrent à nouveau leurs desiderata.

Les social-démocrates réclamaient l'expropriation, sans aucune indemnité, des terres de l'Église et des couvents, des domaines des apanages et du Cabinet, ainsi que des propriétés privées, en stipulant que ces terres et celles de la Couronne seraient remises aux organes de l'administration locale. Avec la partie de ces terres qui n'était pas cultivée, on formerait un fonds de terres de colonisation, qui devait être administré par un gouvernement démocratique.

Le groupe travailliste (les « troudoviki ») avait déposé un projet de loi comportant l'expropriation forcée même des terres privées, mais moyennant indemnité. La terre serait nationalisée et distribuée à toute personne désirant cultiver personnellement la terre.

Cette proposition répondait à l'idée, très répandue parmi les paysans, que la terre appartenait à tout le monde et que le seul moyen de sortir de la situation désespérée d'alors, c'était de donner davantage de terre aux paysans.

Le défaut d'initiative et d'indépendance reproché aux paysans ne provenait pas, suivant les travaillistes, du système de communauté des terres, mais de la tutelle intolérable dans laquelle les paysans étaient tenus par les chefs de district.

Si la loi du 22 novembre 1906 entrait en vigueur, elle anéantirait les communes paysannes, qui se maintiennent justement grâce à la propriété en commun et qui offrent réellement aux paysans quelque sûreté.

Cette loi aurait, disaient-ils, pour conséquence, que les paysans les plus pauvres, en proie à la misère, vendraient leur terre à des paysans plus aisés, et il en résulterait un prolétariat de paysans sans terres.

Cette loi augmenterait la misère dans les campagnes et aurait un effet diamétralement opposé au but que les représentants du pays se proposaient d'atteindre

par la réforme agraire. Elle favoriserait aussi les vues politiques d'un gouvernement réactionnaire, en créant une sorte de bourgeoisie paysanne qui serait sûrement conservatrice, et en servant également l'intérêt des propriétaires, par le fait qu'elle leur procurerait dans le prolétariat paysan un instrument de travail moins onéreux que celui qu'ils trouvaient actuellement dans les paysans possédant la terre.

Les ordonnances qui étendaient les opérations de la Banque paysanne, profiteraient seulement aux propriétaires, qui vendraient leurs domaines plus cher ; et cette augmentation artificielle des prix retomberait sur les paysans, qui se trouveraient obligés de les payer en même temps qu'ils verraient s'élever les frais de la Banque.

Les cadets jugeaient indispensable d'augmenter la quantité de terre des paysans. Ils faisaient remarquer que, tout en ayant déclaré à la première Douma. par l'organe du ministre compétent. qu'il était funeste de donner davantage de terre aux paysans, et que, même si on leur en faisait don, ce serait la cause de leur ruine, le gouvernement, dans l'intervalle, avait cédé aux paysans des terres appartenant à l'État, ce qui prouvait qu'il avait changé de manière de voir et qu'à présent il reconnaissait avec la Douma que la quantité de terre possédée actuellement par les paysans était insuffisante.

Contrairement aux partis de gauche. les cadets ne reconnaissaient pas le droit de chacun à obtenir de la terre. Ils voulaient qu'on n'en attribuât qu'à ceux qui vivaient actuellement dans les campagnes du produit de la terre, et ils déclaraient qu'il ne fallait pas la donner seulement en jouissance, mais l'abandonner en toute propriété.

L'insuffisance de la quantité de terres dont l'État

pouvait actuellement disposer forçait à recourir à l'expropriation, mais naturellement contre indemnité. Cette indemnité devait être équitable et calculée sur le rendement que la terre donnerait à celui qui la cultiverait pour son propre compte, et non sur les prix de vente actuels, qui étaient exagérés, ni sur les prix des fermages que les paysans, dans leur détresse, avaient dû consentir à payer pour s'assurer du pain.

Le prix moyen de la déciatine (1 hectare 1) dans la Russie d'Europe, calculé sur cette base, était d'environ 80 roubles. Mais l'expropriation devait, de l'avis du parti, être réalisée graduellement, occasionnellement, et non pas immédiatement sur une grande échelle, et l'indemnité à donner aux propriétaires serait payée en parties égales par l'État et les paysans.

Il ne serait pas bien difficile à ces derniers de s'acquitter de cette somme, les redevances qu'ils payaient actuellement aux propriétaires devant cesser.

Il ne devait entrer dans la loi aucune disposition obligatoire relative au mode de propriété des paysans. On leur laisserait la latitude de choisir eux-mêmes entre le maintien de la communauté de terres actuelle ou l'adoption de la propriété individuelle.

L'extrême droite restait sur le terrain conservateur. Elle engageait les autres partis de la Douma à renoncer à l'idée d'augmenter la superficie de terre possédée par les paysans, sauf dans des cas exceptionnels.

Tous les efforts devaient tendre à favoriser l'émigration d'une partie des paysans et la colonisation des territoires inhabités.

Suivant la droite, toute augmentation de la superficie des terres des paysans, réalisée sur une grande échelle, par voie d'expropriation ou d'achat forcé des domaines privés par la Banque paysanne, ne profiterait ni à l'État, ni aux paysans, mais conduirait iné-

vitablement à la ruine à bref délai de l'agriculture individuelle et équivaudrait à jeter par-dessus bord. comme un ballast inutile, les forces vives de l'agriculture.

La droite estimait, en outre, que le mode de propriété en commun était le plus grand obstacle au relèvement de l'agriculture paysanne et que la plus grande faute commise dans l'histoire sociale de la Russie, c'était de n'avoir pas fait précéder l'émancipation des paysans de l'émigration hors des villages. On n'avait donné aux paysans qu'une liberté nominale, mais non la pierre angulaire de toute liberté, la liberté du travail.

Le *kolo* polonais ne jugeait pas possible de résoudre partout la question agraire d'une manière uniforme.

Dans les régions à population non russe, les autorités seraient toujours portées à léser les nationalités étrangères. En ce qui concerne la Pologne et les gouvernements de l'Ouest, cette question devrait être confiée à la future représentation locale, qui, seule, pouvait avoir en cette matière une réelle compétence.

Le président du conseil, Stolypine, prit part au débat, critiqua les propositions des partis d'opposition et fit connaître quelles étaient les intentions du gouvernement.

Dans son discours du 27 mai, il exposa que si toute la terre existante était répartie par gouvernements d'une manière égale entre les habitants qui y étaient actuellement établis (ce qu'aucun parti n'avait proposé), la répartition qui en résulterait serait très inégale, les différents gouvernements n'étant pas peuplés au même degré. Dans le gouvernement de Poltava et en Podolie, chacun ne recevrait que 8 à 9 déciatines; on ne pouvait donc remédier de cette manière à la pénurie de terre. Il fallait avoir recours au moyen proposé

par le gouvernement, c'est-à-dire à l'émigration. L'accroissement de la population en Russie est si grand que, pour satisfaire seulement à ses besoins, il faudrait déjà 3 500 000 déciatines par an. Pour ces motifs, il estimait que la question agraire ne pouvait être résolue par l'expropriation et la distribution des terres des propriétaires.

En outre, disait Stolypine, qui pouvait répondre que la grande révolution sociale préconisée par les socialistes ne conduirait pas la Russie à la ruine? Par contre, il était facile de prévoir qu'une autre révolution suivrait et que le droit de propriété serait rétabli par la force, « car le droit de propriété a toujours eu pour base la force ».

En tout cas, les propositions des partis de gauche plaisaient plus au président du conseil que celles des cadets, qui ne lui agréaient nullement. Tout en considérant que ceux-ci avaient déclaré ne pas reconnaître aux paysans un droit imprescriptible à la possession de la terre qu'ils devaient recevoir, Stolypine estimait cependant que, si l'expropriation était une fois admise en principe, personne ne pouvait être assuré que ce droit ne serait pas étendu davantage dans l'avenir, et que le droit de posséder de la terre ne se trouverait pas un jour aboli de ce fait.

Tout en refusant d'imposer aux paysans, au moyen d'une loi, des théories considérées comme justifiées, il reconnut aussi la nécessité d'abolir toutes les entraves qui pèsent sur la classe paysanne, de façon que les paysans fussent libres de choisir eux-mêmes le mode de jouissance de leur terre.

Il affirmait en outre que la proposition de faire participer l'État aux frais d'achat de la terre destinée aux paysans allait à l'encontre du principe de l'expropriation, car comment pourrait-on en même temps recon-

naître la nécessité pour toute la population et pour l'État de venir en aide aux plus pauvres? « Pourquoi faudrait-il, en même temps, dépouiller de leur héritage 130 000 propriétaires? »

Il en était tout autrement, suivant lui, avec la loi qu'il avait promulguée à la suite de la dissolution de la première Douma et qui abaissait le taux de l'intérêt dû à la Banque paysanne pour les sommes empruntées. Il lui semblait naturel que l'État payât la différence entre le taux d'intérêt des prêts de la Banque et l'intérêt que celle-ci devait payer pour ses obligations; car l'État, c'est-à-dire la totalité des classes de la population, devait aider les paysans à acquérir la terre qui leur manquait. Tous les contribuables devaient participer à une répartition égale des charges, qui ne devaient pas peser exclusivement sur une classe sociale assez restreinte de 130 000 propriétaires.

Stolypine releva les paroles subversives échappées à quelques orateurs : « Nous sommes venus ici non pour acheter la terre, mais pour la prendre. » Il fit remarquer que des désordres s'étaient déjà produits à la suite de ces excitations, et il ajouta qu'on pouvait s'attendre à de nouvelles tentatives ayant pour but de s'approprier la terre de force, mais que le gouvernement ne tolérerait pas de violences. Il considérait la nationalisation de la terre et le projet des cadets comme également pernicieux. Il tenait à faire ressortir que l'expropriation ne pouvait être représentée comme une panacée. L'expropriation, déclara-t-il, pouvait vraiment paraître nécessaire dans certains cas, mais à titre d'exception seulement, et non comme règle.

Il va de soi que ce discours ne pouvait rester sans réponse. Les orateurs de l'opposition firent ressortir les côtés sombres de l'émigration et surtout les négligences du gouvernement, qui, tout en inondant les vil-

lages d'imprimés engageant les paysans à émigrer, ne s'occupait pas de préparer un meilleur accueil aux émigrants.

Dans les steppes kirghizes, où il n'y a pas de terres de culture en excédent, les autorités chassaient de leurs demeures les Kirghizes sédentaires et leur prenaient leurs terres pour les donner à des émigrants russes.

Dans les gouvernements d'Oufa et d'Orenbourg, à deux reprises, dix et vingt ans auparavant, on avait enlevé aux Bachkirs 2 millions de déciatines et on en avait distribué des étendues considérables à des fonctionnaires, au prix de 1 rouble 96 kopeks par déciatine.

Ces exemples étaient cités comme preuve de la manière dont le gouvernement respectait, pour sa part, l'inviolabilité du droit de propriété, dont le président du conseil s'était fait le défenseur. La justification des fiefs conférés à la noblesse du temps de Catherine, acte qualifié par lui de politique et de nécessaire pour coloniser des régions incultes, rappelait le souvenir de Potemkine, qui avait reçu jadis une semblable donation de 27 000 déciatines de terres « non occupées », avec 2 000 paysans qui y habitaient.

Roditchev déclara qu'en entendant les explications du ministre, il s'était rappelé les paroles que le prince Serge Troubetskoï avait adressées au Tsar, lors de la réception de la députation du Congrès des zemstvos de Moscou : « Votre Majesté n'est pas le Tsar de la noblesse, des marchands, des bourgeois, des paysans, elle est le Tsar de la Russie tout entière. » Or, deux ans après que les principes défendus ce jour-là par Troubetskoï avaient été solennellement reconnus par le manifeste d'octobre, le gouvernement de Sa Majesté procédait, non comme le gouvernement de la Russie,

mais comme le défenseur des intérêts de 130 000 particuliers. Aux justes demandes du peuple, le gouvernement se contentait de répondre : « Nous avons la force de notre côté. » Le même gouvernement, qui, lors de ses premiers débuts à cette Douma, avait déclaré qu'on ne lui ferait pas peur, avait eu à cette époque terriblement peur.

***

Le ministre des finances, Kokovtsov, engagea la discussion du budget à la seconde Douma par une dissertation roulant principalement sur les difficultés qu'éprouvait le gouvernement à équilibrer les recettes et les dépenses, et sur la nécessité de voter rapidement le budget.

Kutler, membre du parti cadet, ancien ministre de l'agriculture dans le cabinet de Witte, soumit le projet de budget à une critique approfondie.

Il fit remarquer qu'on ne retrouvait nulle part au budget l'état des recettes et des dépenses d'un organe aussi important que les « Institutions de l'Impératrice Marie », bien que cette fondation eût le caractère d'une institution d'État, qui, non seulement reçoit annuellement 3 millions 500 000 roubles des caisses du Trésor, mais exerce en outre des fonctions d'État, c'est-à-dire perçoit un impôt spécial dans l'Empire, le droit de timbre sur les billets de théâtre, un droit sur la fabrication et la vente des cartes à jouer, et dont la gestion forme un domaine si complètement séparé de l'administration de l'Empire que le Contrôleur de l'Empire lui-même n'est pas admis à vérifier ses comptes.

Cette omission devait être considérée comme une transgression de la loi. Il fallait en outre, ajouta-t-il,

attirer l'attention sur un grand nombre de dépenses inscrites sur l'ordre du Tsar, sous formes de suppléments de solde hors budget, ou de subsides accordés à certaines personnes, dépenses auxquelles il était le plus souvent bien difficile de trouver une justification.

Kutler critiqua à fond le système d'impôts : « Depuis longtemps déjà, dit-il, des symptômes inquiétants de diminution dans le rendement des impôts sont apparus sous forme d'importants arriérés qui s'accumulent lors de la perception des impôts directs, surtout dans les taxes de rachat des terres des paysans, redevances heureusement supprimées désormais.

« Mais même les impôts indirects donnent souvent des résultats moins satisfaisants. L'élévation des droits n'a pas été justifiée par les résultats qu'elle a produits, en ce sens qu'ils ont restreint la consommation. Un impôt, quand on l'a augmenté, rapporte souvent moins qu'auparavant.

« Il y a eu certainement des exceptions et, sous ce rapport, on peut citer les revenus croissants qu'on tire des boissons alcooliques. Mais cette exception confirme plutôt la règle générale : l'augmentation de la consommation de l'eau-de-vie, la progression de l'ivrognerie peut et doit être considérée comme un recul moral, comme un fait indiquant que dans la conscience du peuple s'est glissé le sentiment de l'inutilité de l'épargne. Ce qui prouve qu'il en est bien ainsi, c'est le fait que l'augmentation de la consommation d'eau-de-vie s'est produite dans les régions qui souffrent de la disette, dans les endroits où le peuple meurt de faim et où on ne pourrait s'attendre à un excédent de recettes.

« Mais, outre ces indications financières, des indications économiques générales montrent encore combien le système d'impôts actuel est écrasant. Je n'entrerai

pas dans un examen approfondi de cette question; cela m'écarterait trop du but de mon exposition. Je veux seulement attirer l'attention sur quelques faits généralement connus, sur cette circonstance que le nombre des paysans qui ne possèdent pas de chevaux augmente d'année en année, sur la diminution du nombre de têtes de bétail chez les paysans, sur l'accroissement du nombre des fermes qui n'ont pas de bétail du tout, sur l'augmentation constante et persistante du nombre des paysans qui se trouvent dans la plus grande gêne.

« J'attirerai enfin l'attention sur les mauvaises récoltes et la famine, qui, aux époques antérieures, étaient accidentelles et passagères, mais qui, depuis ces derniers temps, menacent de devenir permanentes et se reproduisent d'année en année.

« Notre nation vit pour ainsi dire exclusivement de l'agriculture et cette agriculture ne fournit pas au pays la quantité nécessaire à sa subsistance. Il semble que la constatation de ce fait devrait suffire pour qu'on reconnût la gravité de la situation et pour qu'on se demandât s'il ne serait pas temps d'inaugurer une autre politique financière. »

Kutler critiqua également l'administration des chemins de fer : « Des sommes importantes sont dépensées pour l'établissement de chemins de fer qui ne peuvent donner aucun rendement et pour les chemins de fer stratégiques, mais les lignes nécessaires à la population sont laissées sans matériel roulant suffisant.

« Par suite, la capacité de transport des marchandises n'est pas satisfaisante.

« Il s'accumule tous les ans dans les gares de ces chemins de fer d'énormes quantités de blé, principalement, qui se détériorent et se perdent. Certaines lignes

sont organisées de telle sorte qu'elles ne peuvent fonctionner que dans une direction, et elles se trouvent dans une situation sans issue quand les marchandises doivent être expédiées dans le sens contraire. Ainsi, par exemple, l'année où il a fallu transporter de grandes quantités de blé de l'ouest à l'est, il est arrivé que les chemins de fer n'ont pas été en état de faire ce transport en temps utile.

« Dans l'administration civile, on a dépensé des millions en traitements accordés à une quantité de fonctionnaires qui exécutaient un travail absolument inutile et ne profitant à personne. On a payé 9 000 000 de roubles de traitements aux chefs de district, les zemskié natchalniki, dont il a été souvent parlé. Leurs fonctions étaient telles que l'on a pu dire que les chefs de district les moins nuisibles étaient ceux qui bornaient leur action à toucher modestement les émoluments qui leur sont attribués. »

La parcimonie avec laquelle on subventionnait l'instruction publique n'était pas, suivant Kutler, « profitable à l'Empire ». Au moment où la représentation nationale réclamait l'instruction pour tous, le budget des écoles normales d'instituteurs avait été à peine augmenté. Le gouvernement s'en excusait en alléguant qu'on n'avait pas trouvé les ressources voulues pour la construction des bâtiments nécessaires. En attendant, l'ensemble du budget, par rapport à l'année précédente, comprenait pour 37 000 000 de roubles de dépenses nouvelles, dont 6 500 000 roubles représentaient une augmentation du budget de la police.

Struve, membre du parti cadet, constata tout d'abord qu'on avait porté atteinte au droit budgétaire de la Douma en ne convoquant pas en temps utile une nouvelle Douma après la dissolution de la première, ce

qui avait été cause que le budget de 1907 n'avait pas été établi d'une manière légale. En outre, il critiqua l'ordonnance du 21 mars 1906 sur les droits de la Douma relativement au budget, en particulier le paragraphe 9, ainsi conçu : « Lors de la discussion du budget de l'Empire, on ne peut supprimer ni changer les chiffres de recettes ou de dépenses compris dans le budget en vertu d'une loi, d'une ordonnance ou d'un état en vigueur, ou d'un décret impérial rendu en vertu de décisions de l'administration supérieure. »

Struve fit remarquer que ce paragraphe n'est pas d'accord avec les principes d'une saine économie politique. Naturellement, lors de l'examen du budget, les lois proprement dites se trouvant en vigueur doivent être observées par la Douma; mais placer en dehors de sa compétence toutes les dépenses quelconques provenant « d'ordre supérieur », c'était rendre illusoire le droit de contrôle de la Douma.

C'est ainsi que le ministre de l'intérieur, Stolypine, avait augmenté de 58 601 roubles les dépenses de la direction de la presse, par rapport au budget de 1906. Stolypine avait bien essayé, au cours des débats, de présenter les choses sous un jour différent, mais le fait par lui-même n'en subsistait pas moins, et les explications du président du conseil ne réussirent pas à atteindre leur but.

Mais si, d'après l'ordonnance concernant les droits de la Douma, il était interdit à celle-ci de rayer les crédits dont il a été question, par contre, les ministres, en dressant le budget, semblaient se croire autorisés à ne pas respecter un grand nombre d'ordonnances, sous prétexte que ces ordonnances ne concordaient pas avec des dispositions postérieures.

En tout cas, le manifeste du 30 octobre 1905, qui promettait, entre autres choses, la liberté de la presse,

ne leur paraissait pas obligatoire sous ce rapport.

D'après son règlement, la Douma ne pouvait apporter de changement à ces chapitres du budget sans qu'on eût préalablement abrogé toutes les dispositions accessoires qui n'avaient même pas toujours été promulguées.

Mais cela équivalait à rendre pratiquement impossible toute tentative de ce genre de la part de la Douma, car les seules dépenses de la police s'appuyaient sur 518 ordonnances spéciales. Il était donc absolument urgent, faisait remarquer Struve, que le ministre des finances prît l'initiative de modifier le paragraphe 9 du règlement concernant l'examen du budget.

Alexinski, membre du parti social-démocrate, répondit aussi au ministre des finances et réfuta les paroles dans lesquelles celui-ci, en qualité de représentant du pouvoir, avait fait vibrer la corde patriotique en rappelant le rôle glorieux joué par la Russie, au commencement du dix-neuvième siècle, lorsqu'elle avait sauvé l'Europe. Alexinski admettait bien que la Russie était intervenue dans le cours des événements, mais en qualité de « gendarme international ». A vrai dire, elle avait seulement cherché à maintenir l'ordre, et cette intervention n'était pas un motif suffisant pour que la Russie eût à traîner une dette de 9 milliards de roubles. Il fit ressortir en outre que le crédit affecté à l'instruction publique en Russie n'atteignait pas 2,8 pour 100 des dépenses totales de l'État, tandis que, pour les prisons et la police, la proportion était de 5,2 pour 100.

Les dépenses de l'État pour l'instruction primaire se montaient à 7,3 kopeks par tête, auxquels s'ajoutaient 31 kopeks accordés par les zemstvos, les administrations municipales et autres institutions du même genre. Il cita, à ce propos, le fait suivant : la popula-

tion musulmane avait demandé une subvention de l'État pour les écoles ; mais, lorsque la question fut discutée au sein du gouvernement, on fit observer que la population musulmane ne contribuait pas aux revenus de l'État dans les mêmes proportions que les chrétiens, car, le Coran défendant la consommation des boissons alcooliques, le Trésor subissait de ce fait une grosse perte équivalant au prix de l'eau-de-vie non consommée par les musulmans !

Dans un discours très documenté, le député Fédorov, membre très connu du parti constitutionnel démocrate et conseiller municipal de Pétersbourg, exposa les erreurs de la politique financière de la Russie. Il était d'avis que tous les efforts devaient tendre à relever la puissance productrice du pays et non à rechercher de nouvelles sources d'impôts, car, dans les circonstances actuelles, on avait déjà atteint les limites jusqu'auxquelles le peuple était en état de supporter les impôts.

Les droits de douane et les accises sur les articles de première nécessité étaient si élevés qu'ils restreignaient la consommation.

Le thé, par exemple, acheté en gros en Russie, coûtait un rouble 50 kopeks la livre, tandis qu'en Angleterre et en Amérique, il se vendait 50 kopeks. Or, la Russie tirait son thé de la Chine, où elle le payait 27 kopeks, tandis que l'Angleterre achetait le sien dans l'Inde, au prix de 40 kopeks. Aussi la consommation du thé chez les paysans russes était-elle bien minime. Pour le sucre, on le payait en Russie deux fois aussi cher qu'en Allemagne; l'exportation du sucre atteignait 10 000 000 de pouds (1), dont la plus grande partie était expédiée en Turquie, en Perse et

(1) Le poud vaut 16 kilos 38.

en Chine. En Angleterre, on avait exporté, en 1906, 15 000 pouds. La consommation dans l'intérieur de la Russie était de 42 millions de pouds. Le troisième article de nécessité, dont la consommation est considérablement limitée par suite des droits élevés, c'est le pétrole. Le pétrole coûtait à Bakou de 5 à 15 kopeks le poud et, après avoir payé un droit de 50 kopeks, il était vendu 80 kopeks sur le marché de Nijni-Novgorod. Mais le pétrole russe se vendait aussi en Angleterre 80 kopeks.

La production annuelle du pétrole atteignait 160 millions de pouds, dont 90 millions étaient exportés et 70 millions seulement consommés dans le pays même de production. L'élévation des droits faisait du pétrole un produit trop cher pour pouvoir être employé par le paysan russe.

Le ministre des finances, continuait Fédorov, avait le plus grand intérêt à ce que la balance internationale indiquât une plus grande plus-value en faveur de la Russie. A cet effet, le gouvernement favorisait l'exportation de toutes les matières imaginables, mais l'exportation russe avait été poussée trop loin ; elle dépassait la quantité que la Russie pouvait céder à l'étranger, et elle se faisait aux dépens des besoins les plus pressants du pays.

Dans les dernières années, l'exportation présentait un excédent de 500 millions de roubles sur l'importation. Mais cet excédent pouvait être considéré comme une preuve de la pauvreté de la Russie. La Russie n'avait pas le moyen d'exporter. Son exportation de grains se faisait au détriment de la consommation du pays.

Cette exagération des exportations se traduisait aussi très nettement par un renchérissement de la vie. L'exportation de 3 000 000 000 d'œufs, pour 60 millions

de roubles, avait notablement augmenté dans le pays le prix de cette marchandise. Il en était de même du beurre de Sibérie. Cette exportation atteignait 40 000 000 de roubles et les prix dans le pays avaient monté de 50 pour 100. Le renchérissement inouï du prix des vivres dans les grandes villes de Russie, résultat d'une politique financière malsaine, méritait la plus grande attention.

Quant aux dépenses, l'orateur ne pouvait s'arrêter à celles qui concernaient la défense de l'Empire, la Dette publique, les obligations internationales et les pensions, (ces dernières se montaient à 87 000 000 de roubles) encore que des diminutions fussent grandement désirables sur ces chapitres.

Il répartissait les autres dépenses en trois catégories : celles qui se rapportaient à l'administration, celles qui poursuivaient un but de civilisation, et enfin celles qui servaient à augmenter la puissance productrice du pays.

L'administration coûtait 403 000 000 de roubles. Pour les deux autres catégories, le crédit se montait en tout à 122 000 000 de roubles, accusant une disproportion criante avec la première. A lui seul l'entretien du corps des gendarmes se montait à 7 millions. Mais, en outre, dans le budget de 1907, toutes les diminutions de dépenses s'appliquaient aux crédits ayant un but productif, et les augmentations, au contraire, portaient principalement sur le budget du ministère de l'intérieur.

Les crédits affectés à ce ministère avaient déjà été augmentés de 7 000 000 de roubles depuis l'année précédente (de 44 000 000 depuis 1902), dont 2 823 000 pour la police et 58 000 pour la censure.

Le projet de budget du gouvernement fut remis à la commission le 9 avril.

***

Les bruits de prochaine dissolution de la Douma n'avaient pas cessé de circuler, quoiqu'ils fussent démentis par le gouvernement. Mais, au milieu d'avril, la « noblesse unifiée », réunie à Pétersbourg, adressa une requête à Tsarskoé-Sélo, réclamant la dissolution de la Douma et la confection d'une nouvelle loi électorale. En même temps, le conseiller privé de Martens, ancien professeur de droit international, connu notamment pour avoir représenté la Russie comme délégué aux conférences de La Haye, envoya au *Times* deux articles dans lesquels il attaquait la Douma pour n'avoir pas condamné les violences révolutionnaires, affirmant en outre qu'elle s'était montrée incapable de travail. Il concluait à la dissolution de la Douma et déclarait que le gouvernement était dans l'obligation de faire une nouvelle loi électorale.

Le *Times* répondit à ces articles en faisant remarquer que la Douma ne s'était pas montrée si peu capable de travail qu'on l'affirmait. La façon dont était composée la Douma était due, au moins en grande partie, aux persécutions que le gouvernement avait dirigées contre les cadets pendant la période électorale; mais les cadets de la seconde Douma avaient fait preuve de patriotisme en cherchant à éviter les conflits. Le *Times* trouvait surprenant qu'un spécialiste du droit international pût d'un cœur léger conseiller de violer par une nouvelle loi électorale le pacte conclu entre la Couronne et le peuple russe.

Le gouvernement, à l'occasion de cette polémique, fit déclarer que de Martens n'avait exposé que sa propre manière de voir. Mais l'antipathie du gouver-

nement à l'égard de la Douma se manifesta de diverses façons : c'est ainsi qu'on avait désigné comme sous-chef de la garde au Palais de Tauride, où la Douma tenait ses séances, un capitaine de gendarmerie nommé Ponomarev, quoiqu'il se fût fait remarquer antérieurement, d'abord en organisant une contrebande d'armes à la station frontière de Verjbolovo (Wirballen), où il était précédemment attaché, et en faisant arrêter ensuite son complice, un employé des douanes.

Au moyen de la garde, le gouvernement exerçait une active surveillance sur ce qui se passait au Palais de Tauride, et il intervenait quand bon lui semblait dans les projets des membres de la Douma. Le gouvernement chargea notamment la garde d'empêcher le prince Lvov, qui s'était dévoué avec la plus grande abnégation à l'œuvre de secours aux paysans victimes de la famine, d'entrer à la séance du comité de secours aux affamés, où il était convoqué pour apporter des éclaircissements. Le gouvernement prétendit, pour expliquer cet acte, qu'on ne pouvait appeler à assister aux délibérations du comité de la Douma que des personnes désignées par le gouvernement.

Les nuages menaçants s'amoncelaient ainsi au sein de la Douma, faisant pressentir une explosion des passions, malgré les bonnes résolutions du centre, désireux d'éviter tout conflit sérieux avec le gouvernement. Et la situation ne fut pas améliorée par les exécutions qui avaient lieu dans tout le pays, ni par les actes de violence des révolutionnaires.

Dans le cours du printemps, un grand nombre de personnes appartenant à l'organisation du parti social-démocrate avaient été arrêtées. Le ministre de la justice avait même demandé à la Douma l'exclusion

de quelques députés appartenant à ce parti et dénoncés comme coupables de crimes envers l'État. Mais la Douma soutint que ce n'était pas au ministère public, mais bien à la Douma elle-même qu'il appartenait de décider de l'exclusion de ses membres, et renvoya la requête du gouvernement à une commission. Les dispositions du gouvernement envers les social-démocrates ne furent pas améliorées par la réunion secrète que ce parti tint à Londres, après avoir vainement sollicité la permission de la tenir en Suède puis en Danemark, et dans laquelle le parti résolut d'accentuer encore la tactique suivie contre le gouvernement et les partis représentant la bourgeoisie.

Le 27 mars, Iollos, membre de la première Douma, directeur du plus grand organe libéral de Russie, les *Rousskiia Vèdomosti*, fut assassiné. Kazantsev, membre des Bandes Noires, avait fait croire à un ouvrier qu'il connaissait un homme qui trahissait les révolutionnaires moyennant une forte somme d'argent, et persuada à cet ouvrier qu'il fallait tuer le traître. L'ouvrier se laissa convaincre et, sur l'indication de Kazantsev, il tira sur Iollos, qu'il ne connaissait pas. Mais quand, après avoir lu les récits des journaux, il comprit qui il avait tué, il se vengea sur Kazantsev et le poignarda au moment où ce dernier allait l'initier à de nouveaux projets d'attentat contre Witte.

Une scène très violente se produisit à la Douma lors de la discussion sur le contingent des recrues, à l'occasion d'une phrase injurieuse pour l'armée prononcée par le social-démocrate Zourabov. « Sous le régime autocratique, déclara-t-il, l'armée russe est à la hauteur de sa tâche quand il s'agit de combattre l'ennemi intérieur ; mais, dans la lutte contre l'ennemi du dehors, que ce soit à l'ouest ou à l'est, elle a toujours été et

sera toujours battue. » Le président lui retira la parole ; mais la droite fit un tel vacarme que la discussion dut être suspendue.

A la suite de divers événements, on avait aussi déposé des demandes d'interpellation touchant des abus de pouvoir.

Le gouverneur général de Moscou, Herschelmann, avait, de sa propre autorité, annulé le jugement d'un conseil de guerre condamnant à la réclusion cinq paysans coupables d'avoir blessé un agent de police, et il avait institué de nouveaux juges qui condamnèrent les accusés à mort, sentence qui fut immédiatement exécutée. Les explications données sur cette affaire par le ministre ne furent pas approuvées par la Douma, qui réclama des poursuites contre Herschelmann, à l'occasion de ces faits.

D'après une autre interpellation, le gouverneur général des Provinces Baltiques, Mœller-Zakomelski, tristement célèbre par la manière impitoyable dont il avait mené les « expéditions de répression », avait frappé deux villages d'une amende de 3 000 roubles chacun. Il avait motivé cette mesure par le fait que la trace des meurtriers du baron Budberg, assassiné le 2 mars 1907, se perdait à la limite de ces villages ; les coupables, d'après le gouverneur général, ne pouvaient être inconnus des habitants de l'endroit, qui étaient tenus d'aider les autorités à découvrir les coupables ; d'autre part, il avait allégué que le meurtre répondait aux « mauvaises tendances » que les deux villages avaient montrées en 1905.

On interpella en outre sur l'envoi à Bakou du baron Taube, chef des gendarmes, muni de pouvoirs spéciaux, pour réprimer une grève purement économique survenue parmi les équipages des vapeurs de la mer Caspienne.

Mais, ce qui provoqua la plus vive indignation, ce furent les faits rapportés dans les interpellations sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques. Par tout le pays, il se commettait dans les prisons des atrocités telles qu'on a peine à les croire possibles et à imaginer que les autorités russes les aient tolérées.

Lors de l'interpellation relative aux événements qui s'étaient passés à la maison de force d'Algatchi, en Sibérie, on lut une lettre d'un des prisonniers, Sazonov, le meurtrier de Plehve. Il y décrivait comment les directeurs de la prison, lors de la réception d'un convoi de quinze prisonniers politiques, les firent maltraiter en présence de tout le personnel, réuni à cet effet dans la chancellerie brillamment illuminée.

Quelques jours plus tard, le directeur de la prison commanda soixante hommes pour battre les prisonniers enfermés dans une pièce.

Les soldats se jetèrent sur eux et les frappèrent à coups de crosse de fusil; trois prisonniers furent renversés à terre, l'un le visage en sang, l'autre avec une plaie béante à la tête; le troisième, frappé en pleine poitrine, avait perdu connaissance.

Le seul moyen que les prisonniers eussent trouvé pour échapper aux mauvais traitements qui se renouvelaient constamment, c'était de se faire tuer le plus tôt possible par leurs gardiens.

Le ministre de la justice reconnut la vérité des principaux faits, mais chercha à leur donner une couleur plus favorable, et la Douma adopta un ordre du jour prenant acte de l'aveu fait par le ministre de la justice, que des violences avaient été exercées contre les prisonniers d'Algatchi, et réclamant une prompte réforme de l'état de choses existant.

On interpella encore le gouvernement sur les tor-

tures et les mauvais traitements auxquels les prisonniers politiques avaient été précédemment soumis à Riga. Le rapport de la commission des interpellations renfermait une longue énumération de faits qui démontraient la culpabilité des autorités.

A partir du moment où, dans l'automne de 1905, on commença à envoyer des expéditions de répression dans les Provinces Baltiques, la police de ces régions se mit à employer la torture lors des interrogatoires, pour faire fusiller les gens soupçonnés de participation au mouvement révolutionnaire.

A la fin de décembre 1905, suivant les renseignements donnés par le projet d'interpellation, on créa, parmi la police secrète de Riga, une « commission » composée de l'adjoint du chef de la brigade des recherches, Schwabe, du sous-commissaire de police, Alexandrovski, des agents Grégous, Savitski, Davous, etc. ; cette commission était chargée par le ministère public et la gendarmerie de procéder à une « enquête » parmi les prisonniers politiques, et elle était autorisée en même temps par le gouverneur « à les mettre à mort sans jugement ni interrogatoire ». On appliqua en effet la torture, à la connaissance et de l'aveu du procureur, du chef des gendarmes et de l'administration supérieure de l'endroit. L'interrogatoire avait lieu dans les conditions suivantes : toute personne arrêtée et soupçonnée d'avoir été mêlée à une affaire « sérieuse » était soumise à un interrogatoire préliminaire qui avait lieu à huit heures du soir ; toutes les questions étaient accompagnées de menaces et de coups, coups de poing, coups de pied, au visage, au ventre et ailleurs. Les baguettes de caoutchouc étaient même employées, ainsi que des verges entremêlées de fil de fer.

Si la victime persistait à ne pas s'avouer coupable

du crime dont on l'accusait, on l'abandonnait au bout de vingt à trente minutes, jusqu'à ce qu'on procédât à l'interrogatoire proprement dit, qui avait lieu en général à minuit, dans une pièce écartée. Il débutait cette fois par des coups de poing, des coups de baguettes de caoutchouc et aussi des coups de crosse de fusil.

Pour étouffer les cris de la victime, on lui mettait un bâillon, puis on recommençait. Si, néanmoins, la victime persistait dans ses dénégations, on la jetait violemment à terre, et on lui faisait subir des tortures encore plus horribles ; si elle perdait connaissance, on la ranimait avec de l'eau froide, et la torture continuait.

Un jeune homme de dix-huit ans, nommé Lapsa, à qui l'on n'était pas parvenu à arracher des aveux, fut jeté à terre, et le sous-commissaire lui piétina la poitrine, lui brisant les côtes. Après ce traitement, le malheureux ne put prendre aucun aliment pendant tout le temps qui s'écoula jusqu'à son exécution, laquelle eut lieu cinq jours plus tard.

Un autre, appelé Strazdine, reçut un coup si violent à la jambe que la chair se détachait par morceaux. Un autre, nommé Karlson, fut frappé avec des baguettes de caoutchouc qui lui déchirèrent les chairs, mettant à nu l'épine dorsale.

Les accusés qui portaient des traces trop évidentes de tortures, étaient emmenés pendant la nuit hors de la prison et fusillés. C'est ainsi que Lapsa, Strazdine et Pierre Azen furent mis à mort les 30 et 31 janvier, sous prétexte qu'ils avaient tenté de s'évader. Le cadavre d'Azen fut trouvé avec une jambe arrachée.

Le 31 janvier, on tua Bredis à coups de baïonnette ; le 2 février, ce fut le tour d'Ivan Aboltine ; le 8 février, deux autres subirent le même traitement, et le 3 juillet, un autre encore.

Les autres furent livrés aux cours martiales, qui appuyèrent leurs jugements sur les aveux obtenus de la manière qu'on vient de dire.

Le rapport énumérait encore plus de dix autres cas de torture.

Le rapporteur de la commission des interpellations terminait ainsi son rapport à la Douma :

« Nous demandons au gouvernement si ce qui vient d'être relaté est vrai. Si le représentant du gouvernement montait à cette tribune et venait déclarer que tout ce qui vient d'être rapporté ici n'est, d'un bout à l'autre, qu'un tissu de mensonges, je suis convaincu que chacun de nous lui en serait reconnaissant et se sentirait la poitrine déchargée d'un grand poids. »

L'adjoint du ministre de l'intérieur, Makarov, renonçant à se prévaloir du délai d'un mois que lui accordait le règlement de la Douma, répondit immédiatement à l'interpellation. Il ne voulait, dit-il, excuser d'aucune manière les actes de la police de Riga, qu'il affirmait avoir été sûrement représentés avec quelque exagération, mais il avouait qu'il pouvait comprendre les procédés de la police, étant donné le niveau de culture inférieur des agents.

En attendant, le gouvernement avait déjà donné ordre au gouverneur général de faire poursuivre en justice les coupables.

L'adjoint du ministre de la justice, Lütze, n'apporta rien qui pût diminuer l'impression causée par les faits cités dans les interpellations. Il reconnut qu'une bataille avait eu lieu un jour entre les prisonniers et les gardiens, bataille où 7 des prisonniers avaient été tués et 12 grièvement blessés.

Beaucoup de nouveaux faits du même genre avaient été signalés par plusieurs orateurs. Le ministre de la justice jugea nécessaire d'intervenir à trois reprises

différentes, sans rien ajouter cependant de nouveau aux faits de la cause.

Un mois plus tard, le 30 mai, quand le gouvernement donna ses derniers éclaircissements au sujet des événements de Riga, le ministre de la justice reconnut qu'il s'était bien produit des désordres dans les prisons — ainsi un soldat, de faction dans la cour de la prison, avait tiré sur une femme qui, malgré tous les avertissements, n'avait cessé de se tenir à la fenêtre de sa chambre, etc., — mais la faute en était, non pas au personnel de la prison, mais aux prisonniers. Il soutint que les actes illégaux imputés à ses subordonnés se trouvaient réfutés par l'enquête qu'il avait ordonnée.

L'adjoint du ministre de l'intérieur, Makarov, releva un certain nombre d'inexactitudes dans les affirmations apportées par l'interpellation et fit savoir que, dans les Provinces Baltiques, il y avait eu 42 cas de poursuites dirigées contre des fonctionnaires appartenant à la police, mais il s'étendit surtout sur les difficultés contre lesquelles les autorités avaient eu à lutter dans ces provinces. Ainsi, en Livonie et en Courlande, il s'était produit, pendant la période en question, 1 148 actes de terrorisme. En Livonie, 367 personnes avaient été victimes d'actes de violence : 153 avaient été tuées et 214 grièvement blessées; la moitié d'entre elles appartenaient à la police ou à l'armée.

En Courlande, il y avait eu 171 tués et 150 blessés. Il s'était produit dans cette province 300 cas d'incendie par malveillance et 800 cas de pillage; dans le nombre, 60 débits d'eau-de-vie, 93 édifices communaux et 16 bureaux de poste avaient été pillés. Dans 230 cas, les attaques avaient principalement pour but de s'emparer des armes des propriétaires, des gardes-forestiers et de la police. Les archives de l'administration, les images saintes, les portraits de la famille impériale

avaient été détruits, et l'on s'était emparé de sommes d'argent, de passeports et de sceaux officiels.

Les communications téléphoniques avaient été endommagées dans 79 cas, le télégraphe dans 20, le chemin de fer dans 11 cas.

Comme exemple de la gravité des agressions dirigées contre les représentants de la force publique, le ministre cita, entre autres, les faits suivants :

Le 22 janvier 1906, une bande de 15 à 20 hommes avait attaqué un détachement de dragons endormis, logés dans une fabrique, en avait tué 12 et blessé 10.

Le 30 janvier 1906, une patrouille de 6 agents de police avait été surprise dans une embuscade; il y avait eu un mort et deux blessés.

En tentant d'arrêter une femme, en août 1906, la police avait été assaillie à coups de revolver et avait reçu des bombes.

Lors de l'attaque de la ville de Tukkum, le 14 décembre, le colonel Mœller et 16 dragons avaient été tués, et deux officiers et 16 dragons blessés.

L'enquête ordonnée par le ministre de l'intérieur, à la suite de l'interpellation, avait révélé, il est vrai, qu'il s'était produit en effet des cas où la police avait frappé les prisonniers à coups de poing, à coups de fouet ou à coups de bâton; mais l'adjoint du ministre, Makarov, estimait qu'il y avait lieu de prendre en considération les conditions dans lesquelles la police avait à accomplir sa tâche.

Les réponses faites par le gouvernement aux interpellations provoquèrent plusieurs répliques, dont certaines avaient pour but de faire remarquer qu'en particulier la défense de la police, présentée par l'adjoint du ministre de l'intérieur, n'était pas propre à diminuer l'impression causée par les accusations produites par les auteurs de l'interpellation.

Le seul fait que 42 fonctionnaires du gouvernement actuel avaient été traduits en justice prouvait suffisamment qu'il avait été commis de graves infractions à la loi, quand bien même les détails rapportés au cours de l'interpellation n'auraient pas été toujours absolument exacts.

Mais l'adjoint du ministre, Makarov, soutenu par plusieurs orateurs de droite, avait transporté la discussion sur le terrain des violences révolutionnaires. Le débat prit, par suite, un caractère passionné, et les différentes fractions déposèrent chacune leur ordre du jour. Aucun cependant n'obtint la majorité. Malgré cela, celui qui dirigeait les débats ce jour-là, et qui n'était pas le président Golovine, mais un des vice-présidents, mit aux voix une motion qui avait été d'abord rejetée, mais ensuite présentée à nouveau.

Le centre et la droite s'opposèrent à une telle manière de procéder et s'abstinrent de voter. La gauche adopta l'ordre du jour suivant :

« Considérant que les explications fournies par le ministre de la justice et par l'adjoint du ministre de l'intérieur, ont péremptoirement démontré les procédés illégaux de la police dans les Provinces Baltiques, et considérant que les déclarations des ministres ne sont pas satisfaisantes, la Douma d'Empire passe à l'ordre du jour. »

Pour contre-balancer cette défaite parlementaire du gouvernement, la droite s'était efforcée de faire discuter par la Douma la question des violences révolutionnaires.

Cette question fut soulevée pour la première fois à l'occasion du débat sur la suppression des cours martiales. Mais ceux qui avaient pris l'initiative de la motion en ajournèrent eux-mêmes la discussion, afin de réunir les éléments nécessaires à cet effet. Quand la

question fut enfin mise à l'ordre du jour, la discussion en fut constamment reculée par le centre, jusqu'à ce qu'un vote la rayât définitivement de l'ordre du jour, le 28 mai 1907.

Cette décision exaspéra au plus haut point aussi bien la droite que le gouvernement, qui considérait que le centre de la Douma avait par là même approuvé les violences révolutionnaires.

La Douma discuta, en attendant, un grand nombre de projets de lois concernant l'instruction primaire, la famine, le chômage, les tribunaux ruraux, l'inviolabilité de la personne, l'abolition de la peine de mort. La question de l'amnistie, considérée comme très épineuse, le ministre de la justice ayant déclaré qu'elle empiétait sur la prérogative du monarque de faire grâce, fut également mise en discussion, mais la proposition prudente des cadets de la renvoyer à une commission préparatoire, qui serait chargée de donner son avis sur l'opportunité de cette mesure, fut adoptée.

On avait voté aussi un projet de loi relatif à la suppression des cours martiales, mais, même pour cela, la loi d'exception promulguée à cet effet cessait naturellement, en vertu même du règlement de la Douma, le gouvernement n'ayant pas présenté, dans le délai de deux mois après la réunion de la Douma, un projet de loi pour en demander la prolongation.

Les conseils de guerre avaient fonctionné pendant huit mois. En vertu des sentences qu'ils avaient rendues, 1 144 personnes avaient été exécutées, 329 condamnées aux travaux forcés, 461 à l'emprisonnement et 71 acquittées. Il était de notoriété publique qu'il y avait eu plusieurs cas où des innocents avaient été condamnés sur des sentences rendues par les conseils de guerre.

La proposition jetant les bases de l'autonomie de

la Pologne, présentée le 23 avril par les Polonais, provoqua parmi les membres du centre, sans parler de ceux de la droite, une vive sensation et une colère qu'ils ne dissimulèrent pas. Cette motion proposait de créer en Pologne des fonctions de vice-roi et de ministre-secrétaire d'État, avec une commission permanente de vingt-cinq membres, chargés d'aplanir les différends entre les institutions de l'Empire et les institutions polonaises ; les ministères de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et de la Cour, les règlements concernant la monnaie et les impôts, les douanes, les postes et télégraphes, ainsi que la législation criminelle, devaient rester communs aux deux pays.

La Pologne devait être dotée d'une assemblée législative distincte, qui serait chargée du contrôle de l'administration polonaise. La Pologne devait contribuer aux dépenses des ministères mentionnés plus haut, ainsi qu'à la Dette publique, aux frais du Conseil de l'Empire, de la Douma et du conseil des ministres.

La Pologne devait, comme c'est le cas aujourd'hui, être représentée au Conseil de l'Empire et à la Douma.

Ce projet de loi ne fut jamais mis en discussion, mais les Polonais, en déposant dans les circonstances critiques d'alors leur proposition, qui ne pouvait qu'attiser les passions nationalistes, augmentèrent l'animosité qui existait déjà contre eux en raison de leur tactique, qui était de chercher à jouer un rôle décisif, en jetant leurs voix tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans s'occuper aucunement du plus ou moins d'opportunité qu'il y avait à le faire.

Une assez grande partie du temps de la Douma était absorbée par la vérification des pouvoirs des députés et l'examen des protestations élevées à ce sujet contre les bureaux de vote.

Un grand nombre d'infractions à la loi électorale furent constatées de toutes parts.

Aussi, à l'occasion notamment des élections de Poltava, en Bessarabie, de Tambov et de Viatka, la Douma décida de dénoncer au ministre de l'intérieur les infractions commises dans les provinces par les autorités d'un rang inférieur.

Les propositions du gouvernement, adoptées par la Douma, concernaient en général le budget, le commerce, la navigation maritime et l'industrie. Mais elle repoussa tous les projets qui avaient pour but la répression du mouvement libéral, ou un renforcement des pouvoirs du gouvernement, de même que les pénalités rigoureuses proposées contre la propagande révolutionnaire dans l'armée et contre l'apologie par la parole ou par la plume d'actes criminels; elle rejeta de même les mesures proposées pour empêcher l'évasion des prisonniers.

La journée du 20 mai fut orageuse. La police s'était permis de s'introduire dans l'appartement du député Ozol, lieu de réunion des social-démocrates, y avait opéré une perquisition et avait fouillé les personnes présentes, dont quatre membres de la Douma. Le lendemain, peut-être était-ce un simple hasard, la première affaire à l'ordre du jour était une interpellation, machinée par la droite, relative à un attentat contre le Tsar, qui avait été découvert et empêché deux mois auparavant. Le président du conseil, Stolypine, confirma la réalité du fait et fit connaître qu'on avait arrêté, le 13 avril, vingt-huit personnes qui avaient formé un complot en vue de diriger un attentat, non seulement contre le Tsar, mais contre le grand-duc Nicolas Nikolaévitch et le président du conseil.

La Douma adopta à l'unanimité l'ordre du jour sui-

vant : « Remplie d'une joie profonde à la nouvelle que Sa Majesté Impériale a heureusement échappé à un grand danger, et saisie d'horreur devant l'attentat projeté, la Douma passe à l'ordre du jour. »

Tandis qu'on traitait cette question à la Douma, les groupes de gauche, les social-démocrates, les socialistes révolutionnaires et les socialistes populistes étaient absents de la salle des séances, mais ils s'y trouvèrent réunis dès qu'on appela la question suivante : celle-ci avait rapport à la violation par la police du domicile du membre de la Douma, Ozol, qu'ils considéraient comme une atteinte portée à l'inviolabilité assurée par la loi aux membres de la Douma.

Le président du conseil intervint aussitôt et prit la défense de la police. Il annonça que la police avait eu vent que dans la maison en question (laquelle était habitée par Ozol et servait en même temps de lieu de réunion aux social-démocrates) se réunissait le comité central révolutionnaire, qui était en rapport avec les organisations révolutionnaires. Étant donné que la ville de Pétersbourg se trouvait sous le régime de l' « état de protection renforcée », la police ne pouvait agir autrement qu'elle l'avait fait.

Parmi les personnes présentes, il y avait quatre députés et trente personnes n'appartenant pas à la Douma ; celles-ci furent arrêtées plus tard et on saisit sur elles des documents compromettants ; le lendemain, l'instruction établit qu'il existait un lien entre l'habitation d'Ozol et les organisations révolutionnaires militaires ayant pour but de provoquer la rébellion parmi les troupes. A ce propos, Stolypine déclara que la police agirait encore à l'avenir comme elle avait fait cette fois.

Plusieurs orateurs expliquèrent ensuite que les quatre députés avaient été aussi arrêtés et forcés, sous

menace de violence, de lever les mains et de se laisser fouiller. Ils avaient réclamé la présence d'un procureur, mais il leur fallut attendre plusieurs heures avant que le procureur Kamychanski n'arrivât. A la suite des énergiques protestations des députés, on leur permit enfin de sortir librement.

Le ministre de la justice déclara qu'il résultait des actes de l'instruction que, si la police n'avait pas été retardée d'une demi-heure, elle aurait pu arrêter au domicile d'Ozol les individus qu'elle cherchait, c'est-à-dire des soldats déguisés appartenant aux organisations révolutionnaires militaires; leur rendez-vous avec les membres de la Douma avait pour but d'obtenir l'intervention des représentants de la nation, afin de peser avec d'autant plus de poids sur les autres soldats.

L'attitude des autorités, et surtout celle des magistrats chargés de l'instruction, fut blâmée, non seulement par les partis de gauche, mais même par les modérés. Seule, la droite applaudit les ministres.

Les débats de la Douma prirent bientôt un caractère de plus en plus orageux. Les orateurs étaient continuellement interrompus par des cris venant surtout de l'extrême droite. MM. Pourichkévitch et Kroupenski se faisaient particulièrement remarquer. Mais l'extrême gauche elle-même rendait le travail plus difficile en venant jeter sans cesse dans la discussion ses motions irritantes pour le gouvernement, motions auxquelles, il est vrai, celui-ci fournissait souvent un prétexte, comme lorsqu'il interdit aux prêtres libéraux de la Douma de faire partie des groupes de gauche, leur enjoignant d'avoir à en sortir dans les quarante-huit heures.

Un peu avant la réunion de la Douma, le ministre de la justice avait déjà, comme nous l'avons dit, ré-

clamé l'exclusion de quelques députés, en raison des poursuites qui allaient être intentées contre eux pour délits politiques.

Mais la Douma, qui avait renvoyé la question à une autre commission, ne voulut pas se prononcer. Plus tard, une nouvelle requête ayant le même but fut faite par le ministre de la justice contre quelques autres membres, et la droite réclama la discussion immédiate. Mais la Douma la renvoya encore cette fois à la commission, sans que celle-ci s'occupât de la question.

A l'occasion de ces atermoiements, le gouvernement fit interpréter par le Sénat la disposition du règlement de la Douma se rapportant à ce cas de telle sorte, que la police se trouvait en droit d'arrêter un membre de la Douma pris en flagrant délit, même sans autorisation spéciale du pouvoir judiciaire.

Le 14 juin, Stolypine se rendit à la Douma et donna communication d'une affaire qui devait être discutée à huis clos. Il apprit à la Douma que les cinquante-cinq membres de la Douma qui formaient le groupe des social-démocrates avaient formé une association criminelle ayant des ramifications dans tout le pays, à l'effet de provoquer un soulèvement militaire, de renverser l'ordre de choses établi et d'instituer une république démocratique; il fallait que ces cinquante-cinq membres fussent immédiatement expulsés de la Douma, qu'on intentât des poursuites contre eux et que seize d'entre eux fussent arrêtés sur l'heure.

Lecture fut alors donnée par le procureur général à la Cour d'appel de Saint-Pétersbourg, Kamychanski, d'un long acte d'accusation. D'après cet acte, les perquisitions opérées chez le député de la Douma, Ozol, le 18 mai, avaient révélé qu'on entretenait une agitation dans l'armée et que cette agitation était menée par les social-démocrates. Parmi les documents saisis à cette

occasion, se trouvait une lettre du comité social-démocrate de Vladivostok disant qu'on avait reçu une circulaire destinée aux troupes et qu'on l'avait distribuée à trois mille cinq cents exemplaires. Les autres pièces énumérées étaient moins compromettantes.

Le lendemain, suivant l'acte d'accusation, la police avait eu entre les mains une copie d'une proclamation adressée par des soldats à la garnison de Pétersbourg, proclamation qui, avant la visite domiciliaire opérée chez Ozol, avait été remise aux membres de la Douma réunis chez ce dernier par cinq soldats appartenant à divers régiments de Pétersbourg.

Lors de l'interrogatoire de ces soldats, la police avait appris qu'une réunion de soldats s'était tenue à l'Institut polytechnique en présence d'un membre de la Douma nommé Guérous, qui avait incité les soldats à formuler leurs desiderata dans une requête adressée à la Douma.

Cette requête avait été signée à une autre réunion de soldats, le 16 mai, et avait été reçue chez Ozol par un député qui avait promis de présenter à la Douma les griefs des soldats. Dans cette requête, il était dit qu'on ne devait pas se contenter d'engager les soldats à la révolte, mais qu'il fallait aussi leur faire entendre des paroles de sympathie venant des représentants de la nation. De cette attitude de la Douma, dépendrait la décision que prendrait l'armée; et si le gouvernement venait à dissoudre la Douma à propos de la question des soldats, l'armée se mettrait sans hésiter du côté des représentants du peuple.

Au cours d'une nouvelle perquisition, opérée le 21 mai, on avait découvert en outre un lot d'anciens programmes exposant que le parti social-démocrate devait s'efforcer d'envenimer le conflit entre le gouvernement et la Douma, afin de provoquer l'explosion

d'un mouvement général en vue de renverser l'ordre de choses établi. Il fallait, disait ce programme, que le peuple se rendît compte de l'impuissance de ses représentants et comprît qu'il n'y avait aucun compromis possible avec le Tsar, mais qu'il fallait que le peuple conquît ses droits, les armes à la main.

Quand le procureur Kamychanski eut terminé la lecture de l'acte d'accusation, la Douma suspendit sa séance pendant deux heures.

Parmi les membres des partis du centre, on ne considérait pas comme suffisamment justifiée au point de vue juridique l'accusation portée contre les social-démocrates, à l'exception de deux d'entre eux, Ozol et Guérous; mais, par contre, tous étaient d'accord sur la signification de la mesure prise par le gouvernement. On savait qu'une nouvelle loi électorale était en préparation au ministère. La dissolution de la Douma ne pouvait être empêchée ou reculée que par le sacrifice de la fraction social-démocrate, qu'on ne pouvait d'autre part considérer comme justifiée par l'ensemble des preuves produites dans l'acte d'accusation.

La discussion qui suivit n'aboutit à aucun résultat, mais fut encore interrompue pour se continuer le soir. L'affaire fut renvoyée à une commission, qui, dans les vingt-quatre heures, devait examiner l'accusation et donner son avis à la Douma.

Le lendemain, 15 juin, on discuta tout d'abord la question des tribunaux de volost, mais l'agitation qui régnait à la Douma fit proposer à trois reprises de lever la séance; cette proposition ne fut pas adoptée par la majorité, qui voulait remplir sa tâche jusqu'au bout.

Quand, à six heures du soir, le président de la commission spéciale chargée d'examiner l'accusation por-

tée contre les social-démocrates, annonça que cette commission n'avait pu terminer sa tâche, et proposa de renvoyer à la séance plénière du lendemain la question de l'expulsion des cinquante-cinq, la droite s'y opposa.

Kroupenski déclara qu'il était du devoir de la Douma de reconnaître qu'il y avait des coupables dans son sein et de déclarer s'il fallait les livrer ou non. Reculer davantage, c'était montrer qu'on avait peur. La Douma décida néanmoins de renvoyer la discussion à la séance suivante.

La commission se réunit encore le soir du même jour. Le procureur Kamychanski y assistait, mais la commission ne trouva pas l'accusation suffisamment fondée et on se sépara sans prendre de décision.

Le conseil des ministres tenait en même temps séance et, à une heure avancée de la nuit, quelques membres du parti cadet se rendirent encore chez Stolypine. Maklakov essaya de lui prouver que l'accusation n'était pas fondée, mais il ne put amener Stolypine à renoncer à l'opinion que la Douma devait, comme le gouvernement le réclamait, livrer les accusés.

Le lendemain, 16 juin 1907, la Douma était dissoute par oukaze impérial contresigné par Stolypine. L'oukaze fixait en même temps les nouvelles élections au 14 septembre et la convocation de la troisième Douma au 14 novembre 1907.

CHAPITRE X

LOI DU 16 JUIN 1907

Manifeste du gouvernement sur la nécessité de dissoudre la seconde Douma et de modifier la loi électorale. — Nouvelle loi électorale. — Attentat contre le Tsar. — Mutineries dans l'armée. — L'Union du peuple russe. — Congrès des zemstvos. — L'opinion du gouvernement sur la seconde Douma. — L'opinion de Tolstoï.

Le jour même où fut dissoute la deuxième Douma, le 3/16 juin 1907, fut publié un manifeste impérial, dans lequel le gouvernement indiquait les causes qui, suivant lui, avaient rendu la dissolution nécessaire, et faisait savoir qu'une nouvelle loi électorale allait être promulguée.

Le manifeste disait que la Douma n'avait pas même hésité à repousser les projets de lois instituant des pénalités contre l'apologie publique des crimes et la propagation des idées séditieuses dans l'armée; en se refusant à condamner les assassinats et la violence, la Douma d'Empire n'avait pas prêté au gouvernement l'appui moral nécessaire pour rétablir l'ordre.

La justice avait découvert un complot formé contre l'État et l'autorité impériale par toute une partie de la Douma d'Empire. Et quand le gouvernement avait réclamé l'expulsion temporaire des cinquante-cinq membres de la Douma accusés de ce crime, jusqu'à ce

que la sentence fût rendue, et l'arrestation immédiate des plus coupables, la Douma s'était refusée à satisfaire aussitôt à la légitime demande des autorités qui ne souffrait pas de délai. La cause du double échec de l'institution de la Douma provenait de la nouveauté de cette institution et de l'imperfection de la loi électorale. Tout en maintenant en vigueur tous les droits accordés au peuple par le manifeste du 17/30 octobre 1905 et par les Lois fondamentales de l'Empire, Sa Majesté avait pris la résolution de modifier seulement le mode même de l'élection des députés à la Douma, de telle sorte que toutes les fractions du peuple pussent avoir leurs représentants.

Créée pour affermir l'État russe, la Douma devait être russe d'esprit. Les autres nationalités appartenant à l'Empire devaient avoir des représentants à la Douma, mais ces représentants ne pouvaient et ne devaient pas être élus en nombre suffisant pour pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la discussion des questions exclusivement russes.

Dans les territoires frontières, également, où la population n'a pas atteint un degré de développement civique suffisant, les élections seront supprimées jusqu'à nouvel ordre. « Seul, le pouvoir qui octroya la première loi électorale, le pouvoir historique du Tsar russe, possède le droit d'abroger cette loi et de la remplacer par une autre. »

On voit ici encore comment le ministre Stolypine comprenait le constitutionnalisme. La loi électorale existante, qui ne pouvait être modifiée sans l'assentiment de la représentation nationale, avait été appliquée deux fois, et chaque fois elle avait donné une Douma qui ne partageait pas les idées de Stolypine sur la question agraire et qui ne jugeait pas qu'elle eût le droit de maintenir par la force un système con-

damné et de conserver au pouvoir un gouvernement impopulaire.

Il était peu probable que de nouvelles élections, faites une troisième fois en vertu de la même loi électorale, donnassent un résultat plus favorable à Stolypine. Il ne restait donc qu'à suivre le conseil donné deux mois auparavant par la « noblesse unifiée », c'est-à-dire à modifier la loi électorale, car laisser la représentation nationale établir une loi agraire conforme à ses idées, mettre un frein à l'arbitraire bureaucratique et mettre de l'ordre dans l'administration, ç'aurait été battre en retraite, ce qui ne pouvait guère venir à l'esprit d'un homme ayant sur le pouvoir des idées comme celles que Stolypine avait manifestées.

Il était plus naturel de la part du gouvernement de changer la loi électorale, bien qu'elle ne dût pas être modifiée sans l'assentiment de la représentation nationale, que de changer le programme du gouvernement, ce qu'il aurait sûrement fallu faire si les nouvelles Lois fondamentales, concernant les pouvoirs législatifs de la Douma, avaient été observées.

Mais, aux yeux de Stolypine, on l'avait bien vu, les pouvoirs législatifs de la Douma comprenaient uniquement le droit d'approuver les propositions du gouvernement, et non celui de les rejeter et d'en préparer de nouvelles.

Parlant de la Russie, Stolypine avait dit un jour à la seconde Douma que, dans les pays privés de normes juridiques, les lois ont moins d'importance que les hommes qui se trouvent au pouvoir. Par ces paroles, il avait bien caractérisé, non seulement l'ordre juridique en Russie, qu'il avait plus d'une fois déclaré être un État de droit, mais encore sa manière de comprendre la constitution.

L'idée qu'il se faisait du constitutionnalisme ressort

de ce fait que, tout d'abord, pour faire de la Russie un État de droit, il n'exigeait pas que le gouvernement respectât des lois qu'il avait édictées lui-même, en vue précisément de faire sortir la Russie du régime despotique, et qu'ensuite il continuait à appliquer les anciennes ordonnances qui avaient au contraire pour but le maintien du despotisme, de ce qu'on a appelé « l'Ordre légal », ordonnances que lui-même et les autres ministres déclaraient constamment devoir être appliquées jusqu'à ce qu'elles fussent abrogées par une mesure législative nouvelle.

La nouvelle loi électorale avait pour but de donner une représentation nationale disposée à permettre au gouvernement d'étouffer légalement le mouvement révolutionnaire, suscité pourtant en grande partie par les menées des agents provocateurs, les pogroms et autres moyens du même genre.

Au lieu de tourner ses efforts contre l'arbitraire et le despotisme de la bureaucratie, il voulait au contraire imposer au peuple russe les idées de cette même bureaucratie, disposée à n'accepter, en fait de réformes, que celles qui lui garantiraient la continuation de son pouvoir.

La nouvelle loi électorale fut établie d'une façon empirique, d'après la loi ancienne. Les éléments fidèles au gouvernement, en Russie, se composaient uniquement de ceux que favorisait l'autocratie, c'est-à-dire de la bureaucratie, des grands propriétaires, des grands industriels et d'une partie du haut commerce.

Toutes les autres classes de la société s'étaient montrées hostiles. A cela s'ajoutait que toutes les nationalités allogènes souffraient du régime existant et ne pouvaient espérer obtenir un adoucissement à leur situation que par un changement radical du mode de gouvernement.

Il s'agissait donc, pour l'auteur de la nouvelle loi électorale, d'augmenter l'influence des premiers éléments dans les élections et à la Douma, et de diminuer celle des derniers. On y réussit en s'y prenant de la manière suivante : le nombre des électeurs nommés par les grands propriétaires à l'assemblée électorale de chaque gouvernement fut porté de 31 à 50 pour 100. Le nombre des délégués paysans fut en revanche abaissé de 43 à 22 pour 100 et les mandats de députés furent répartis de telle sorte entre les différentes « curies » électorales, que la curie des propriétaires élisait un député et celle des paysans un, celle des habitants des villes et celle des ouvriers de fabrique, de même, chacune un. Si une province avait encore droit, après cela, à quelques sièges de plus, les députés restant à choisir étaient élus par tous les délégués à l'assemblée de gouvernement, où, comme on l'a vu, les grands propriétaires avaient 50 pour 100 des voix.

En outre, les habitants des villes furent divisés en deux curies : la première comprenait les plus grands propriétaires immobiliers et les plus grands industriels et commerçants; à la seconde curie appartenaient les autres habitants ayant droit de vote. Cette division du corps électoral des villes et la répartition des mandats entre les deux curies avaient pour but de faciliter, à l'aide de la première curie, l'élection de députés gouvernementaux parmi les représentants des villes, qui jusque-là appartenaient à l'opposition.

Enfin, le nombre des députés fut considérablement réduit dans les gouvernements que, malgré toutes ces mesures de précaution, on considérait toutefois comme susceptibles d'élire des opposants. On rangeait dans cette catégorie, tout d'abord les parties de l'Empire dont les habitants n'étaient pas russes, c'est-à-dire la Pologne, le Caucase et les possessions asiatiques,

et de plus la ville petite-russienne de Kiev, les gouvernements d'Orenbourg et d'Oufa, sur la frontière d'Asie, ainsi que les gouvernements ruraux de Viatka et de Perm, où les propriétaires étaient très clairsemés, mais où l'instruction populaire est relativement développée.

Par suite de tous ces remaniements, on pouvait donc prévoir une modification dans la composition de la Douma.

L'ancienne loi électorale fixait le nombre total des députés à 524, dont 35 nommés par les grandes villes. La nouvelle loi réduisait ce nombre à 442, dont 19 élus par les plus grandes villes. Les autres villes nommaient des délégués qui prenaient part au vote dans les circonscriptions électorales de gouvernement.

Les villes d'Odessa, de Kiev et de Riga, qui sont du nombre des sept villes à suffrage direct, avaient précédemment élu chacune un représentant. Maintenant, le nombre de leurs représentants était porté à deux pour chacune, mais un des deux devait être élu par la première curie électorale et l'autre par la seconde, ce qui neutralisait l'élément libéral de ces villes. On conservait pour Varsovie le chiffre de deux députés, mais l'un d'eux devait être élu par la partie russe de la population et l'autre par les Polonais. En outre, pour le Royaume de Pologne, le nombre total des députés était ramené de 37 à 14. Dans le seul Royaume de Pologne, sans parler des gouvernements de l'Ouest, mélangés de Polonais, la nationalité polonaise perdait ainsi 24 députés, soit les deux tiers.

Sur les 13 députés accordés aux gouvernements de Vilna et de Kovno, dont les habitants sont Lithuaniens, deux devaient être élus par les Russes, peu nombreux, qui habitent ces gouvernements.

Le Caucase avait envoyé précédemment à la Douma

29 députés. La nouvelle loi électorale réduisait leur nombre à 10. Les possessions asiatiques avaient eu le droit d'élire 44 députés ; ce nombre fut abaissé à 15.

Les gouvernements de Kiev, d'Orenbourg, d'Oufa, de Viatka et de Perm élisaient auparavant un total de 58 députés. A l'avenir, le nombre de leurs représentants ne devait plus être que de 44.

Cette loi électorale assurait ainsi la majorité aux partis gouvernementaux dans les élections des provinces et assurait l'élection dans les villes d'autant de députés loyalistes que d'opposants, en même temps que l'élément d'opposition provenant des nationalités étrangères était réduit au minimum.

*
* *

La dissolution de la seconde Douma survint inopinément, tout en étant cependant attendue par tout le monde, a dit un journal russe. Et en effet, des bruits de dissolution n'avaient cessé de courir depuis le premier jour de la session de la seconde Douma.

La seconde Douma ne pouvait pas non plus faire naître les mêmes espérances que la première, en qui la société russe éclairée avait mis tout son espoir.

Dès la dissolution de la Douma, on procéda à des arrestations parmi les social-démocrates. Ozol et Guérous, les plus compromis, ne se trouvaient plus à Pétersbourg, mais Tsérételli, Anikine, etc., furent arrêtés. Les arrestations ne se bornèrent pas, du reste, aux membres de la Douma qui figuraient parmi les accusés. Suivant une communication officielle, du 11 au 17 juin, on fit à Pétersbourg 400 arrestations, et, pendant les quinze jours qui suivirent, on en opéra encore 718. Les prisons regorgeaient : 5 500 détenus remplis-

saient à cette époque les geôles de Pétersbourg, bien qu'une masse de prisonniers eussent été déportés en Sibérie; c'est ainsi que, durant les premiers jours de juin, 2000 déportés passèrent les frontières d'Asie.

On continua l'instruction du complot formé contre le Tsar, dont Stolypine avait parlé à la Douma. Il résulta de cette instruction qu'un cosaque de la garde du corps de l'Empereur avait été en rapport avec les conjurés et qu'il rapportait en même temps à son chef tout ce que ceux-ci projetaient. Il y eut une vingtaine d'accusés. Le 29 août, on en condamna trois à mort, quatre à des peines de quatre ou huit ans de détention, et cinq à la déportation en Sibérie; les autres furent acquittés. Le principal condamné à mort était un officier de marine appelé Nikitenko. L'organisation centrale révolutionnaire nia toute participation à cet attentat.

On arrêta dans l'armée ceux qui avaient fait partie des organisations révolutionnaires.

A Kiev, à Odessa et à Vilna, des séditions éclatèrent. On opéra des arrestations en masse dans ces villes parmi les soldats et l'on en fusilla plus d'un. Le commandant d'un bataillon du génie, ainsi que plusieurs officiers, sous-officiers et sergents, furent cassés de leur grade. On sévit aussi dans une partie des régiments de la garde de Pétersbourg, surtout dans le régiment appelé régiment de la garde de Finlande, dont le commandant, entre autres, fut mis en réforme.

La presse fut poursuivie impitoyablement et les journaux furent frappés de fortes amendes pour avoir critiqué les autorités. Le journal *Parous* de Moscou, par exemple, fut condamné, en quatre jours, à 7000 roubles d'amende; le montant de ces pénalités atteignit en quinze jours, pour toute la Russie, 26400 roubles.

Le gouvernement sévit aussi contre l'Université. On limita le nombre des étudiants dans toutes les Facultés; on publia une ordonnance qui restreignait à nouveau l'autonomie qu'on venait de leur rendre, en plaçant les réunions d'étudiants sous la surveillance de la police.

L'école supérieure libre du professeur Leshaft, à Pétersbourg, fut complètement fermée; le recteur et le prorecteur de l'Université d'Odessa furent poursuivis pour avoir permis aux étudiants de se grouper en associations.

Quoique les conseils de guerre fussent abolis, les condamnations à mort et les exécutions ne cessaient pas.

En même temps, les troubles continuaient dans diverses parties de l'Empire. En Pologne, l'effervescence était grande et les actes de terrorisme se multipliaient. Le mouvement agraire se traduisait encore çà et là par des incendies, des déprédations et des grèves, comme chez le comte Bobrinski, dont nous avons souvent parlé; mais c'étaient surtout les « expropriations » qui continuaient; de fortes sommes étaient enlevées de cette manière à Tiflis, par exemple, et sur la ligne du chemin de fer de Kharkov à Nikolaev.

Des meurtres isolés se produisaient parfois encore. Le directeur de la prison de Pétersbourg, Ivanov, fut assassiné en plein jour, pendant une promenade; l'ancien gouverneur général d'Odessa, Karangozov, également. Au Caucase, le général Alikhanov, ancien gouverneur militaire de Koutaïs, connu depuis la révolte de Nakhitchévane, en 1905, fut tué par une bombe qui éclata sous sa voiture.

Par contre, on pouvait remarquer un changement dans l'attitude des ouvriers de fabriques à l'égard du parti social-démocrate. Les ouvriers, surtout à Péters-

bourg, étaient mécontents de la direction donnée à ce parti et trouvaient qu'on n'avait pas porté assez d'attention aux questions qui intéressaient de plus près les travailleurs, telles que le chômage et les questions professionnelles.

Dans leurs réunions, ils engageaient leurs camarades à former un parti travailliste indépendant. Des grèves politiques se produisirent notamment à Lodz et à Varsovie; mais on remarqua entre toutes celle qui éclata dans les filatures de coton de M. Morozov, à Orêkhovo-Zouévo, où 20 000 ouvriers quittèrent le travail et rédigèrent leurs réclamations en 96 points, qui comprenaient tout le programme de la social-démocratie.

***

En Russie, la seconde Douma était jugée de façons très différentes suivant les partis. Les octobristes publièrent une proclamation dans laquelle ils déclinaient toute responsabilité, en disant qu'ils avaient fait tout ce qu'ils pouvaient pour accélérer le travail de la Douma. Le club monarchique, avec le comte Bobrinski à sa tête, télégraphiait au Tsar : « Avec des forces nouvelles et l'espoir d'un avenir plus serein pour la Russie, les membres du Club vont entreprendre la tâche de créer la troisième Douma et d'établir une union entière et indissoluble de la Russie avec son souverain, sur la base des principes proclamés du haut du trône impérial. »

L' « Union du peuple russe », par l'organe de son président Doubrovine, envoya le télégramme suivant :

« A Sa Majesté l'Empereur, souverain autocrate de toutes les Russies.

« Des larmes d'émotion et de joie nous empêchent

de donner une entière expression aux pensées qui nous assaillent à la lecture de Ton manifeste, ô Souverain, de Ta parole puissante qui a mis fin à l'existence criminelle de la Douma d'Empire. Nous prions instamment le Tout-Puissant de Te donner la force et la fermeté nécessaires pour accomplir l'œuvre que Tu as entreprise pour le bien du pays. Puisse-t-il Te donner, ainsi qu'à la famille impériale, la santé et le bonheur !

« Nous croyons fermement que, grâce à Ta direction souveraine, notre patrie exténuée sortira victorieuse de tous ses malheurs et de ses épreuves et que la puissance, la gloire de la Russie brilleront à nouveau d'un pur éclat ; que les complots de ses ennemis extérieurs et intérieurs ne seront plus à craindre pour elle, tant que le peuple russe sera défendu par son souverain autocrate envoyé par Dieu.

« Crois-nous, ô Majesté, nous tous, hommes russes, nous sommes prêts à Te suivre ; nous emploierons toutes nos forces pour être, suivant Tes paroles, le rempart de la puissance, de la grandeur et de l'honneur de la Russie, et nous n'épargnerons ni notre vie, ni nos biens quand il s'agira de défendre notre Empereur bien-aimé ! »

Voici la réponse que, suivant les journaux, l'Empereur fit à l' « Union du peuple russe » :

« Tout d'abord, j'adresse aux présidents de l' « Union du peuple russe » et à tous les membres de l'Union qui m'ont exprimé leur pensée, ma sincère gratitude pour leur attachement et leur bonne volonté à servir le Trône et à travailler pour la prospérité de notre chère patrie.

« Je suis persuadé que tous ses fils vraiment fidèles et animés de l'amour sincère du pays, s'unissant encore plus étroitement qu'auparavant et grandissant constamment en nombre, m'aideront à régénérernotre

sainte et puissante Russie, et à améliorer les conditions d'existence de notre grande nation. Puisse l' « Union du peuple russe » demeurer pour moi un appui solide, digne de servir de modèle à tous, pour l'observation de la légalité et de l'ordre. »

Le 23 juin, un congrès de zemstvos se réunit à Moscou, mais il avait un tout autre caractère que celui qui avait préparé la première Douma. L'initiative de ce congrès avait été prise par « la noblesse unifiée », et son but était de combattre la réalisation d'une réforme des zemstvos dans l'esprit démocratique qui avait été préconisé à la première Douma.

La dissolution de la seconde Douma écartait en attendant ce « danger » pour les assemblées de zemstvos, dont la composition depuis les dernières élections était devenue en grande partie réactionnaire, une conversion vers la droite s'étant opérée parmi les propriétaires à la suite de l'attitude des paysans et des ouvriers, qui avait provoqué un tel mécontentement contre le programme agraire des partis d'opposition que le retour de l'autocratie était considéré par beaucoup comme l'unique chance de salut.

Comme le premier motif de cette réunion avait maintenant perdu de son actualité, une grande partie du temps fut consacrée à s'entretenir de la situation politique et de la Douma dissoute; des discours très violents furent prononcés contre les aspirations libérales.

Un projet de résolution fut présenté par le comte Bobrinski, invitant le gouvernement à réprimer les actes révolutionnaires, sans différer pour cela les réformes nécessaires. La minorité protesta et fit observer qu'une résolution de ce genre ne rentrait pas dans la compétence du congrès. La proposition fut abandonnée. On vota ensuite, à l'unanimité moins deux

voix, la résolution suivante : « Le congrès exprime sa réprobation pour le terrorisme. »

Au congrès de Moscou prirent part 124 représentants, ainsi répartis : 33 de droite, 33 modérés, 44 octobristes, 4 partisans des réformes et 10 cadets. L'assemblée élut pour président Rodzianko, grand propriétaire foncier, appartenant à l'aile droite des octobristes, et comme vice-président, Goutchkov. Le congrès fut qualifié par la presse libérale de « répétition générale » de la troisième Douma.

C'est à l'occasion de cet événement et d'autres du même genre que le professeur Eugène Troubetskoï écrivit au leader des octobristes, Goutchkov, une lettre qui fit grand bruit; il y exprimait la crainte de voir l'élément réactionnaire prendre la haute main à la troisième Douma, comme les révolutionnaires l'avaient fait à la seconde. Il exposa combien il était désirable que les octobristes se réunissent aux cadets pour former un parti constitutionnel du centre; autrement, il deviendrait absolument impossible d'entrer dans la voie féconde des réformes; mais la tentative de conciliation fut repoussée par Milioukov, le chef des cadets, qui ne croyait pas à la possibilité d'une collaboration avec Goutchkov.

Les tentatives faites par les partis de gauche et les cadets pour tenir des réunions après la dissolution de la Douma et exprimer leurs idées, furent systématiquement entravées par le gouvernement.

Mais il parut, dans la presse libérale étrangère, des appréciations qui différaient sensiblement de celles des partis de droite en Russie. La *Gazette de Voss* pensait que la tentative faite pour pratiquer à la fois l'absolutisme et le constitutionnalisme en Russie mènerait à la confusion, et elle ajoutait que, si on avait vraiment découvert un complot, on aurait dû laisser à la Douma le

temps d'examiner l'accusation, afin que cette accusation n'eût pas l'air de servir uniquement de prétexte à la dissolution de la Douma.

La *Nouvelle Presse libre* faisait observer que, si le gouvernement désirait que le pays retrouvât enfin le calme, il n'aurait pas dû rendre l'existence de la Douma encore plus difficile en exigeant l'impossible du parti des cadets, qui soutenait cependant une politique d'évolution modérée. Mais, ou bien le gouvernement n'avait pas compris que la seconde Douma elle-même était un facteur important dans le travail de réformes, ou bien le gouvernement ne voulait pas de réformes du tout.

Suivant la *Nouvelle Presse libre*, les représentants des partis qui souhaitaient un Parlement sans indépendance, ne semblaient pas comprendre eux-mêmes qu'un semblable Parlement serait une monstruosité dans l'œuvre de transformation dans laquelle la Russie était définitivement engagée.

Anatole Leroy-Beaulieu, l'éminent écrivain qui connaît si bien la Russie, donna dans une interview son opinion sur l'état de choses dans ce pays. Un peu avant la dissolution de la Douma, il s'était rencontré à Pétersbourg avec la plupart des ministres et un certain nombre de membres de la Douma. Il était d'avis que la seconde Douma n'offrait pas au ministère la possibilité de gouverner avec elle. Quarante à cinquante députés au plus étaient réellement capables d'un travail parlementaire. Aussi les avait-on nommés membres de toutes les commissions, et ils étaient si surchargés par la besogne courante, qu'ils ne pouvaient plus se consacrer entièrement aux grandes questions. On aurait pu apporter quelque amélioration à cette fâcheuse situation en faisant appel à une partie des anciens membres de la première Douma, auxquels le manie-

ment des affaires était familier, mais le gouvernement s'y opposa.

Il y avait longtemps qu'on insistait au sein du ministère pour qu'on décidât la dissolution de la Douma, en faisant remarquer qu'il fallait y procéder pendant qu'on était encore sûr de l'armée.

Les ministres s'étaient finalement mis d'accord pour poser un ultimatum à la Douma, en exigeant l'exclusion de la fraction social-démocrate, qui rendait impossible toute collaboration avec le gouvernement; en même temps, on avait conscience de la nécessité de convoquer une nouvelle Douma, élue cette fois en vertu d'une nouvelle loi électorale. Le gouvernement considérait l'ancienne comme absolument manquée. Witte était de cet avis; il avait accordé trop d'influence aux paysans, sur les sentiments politiques desquels on s'était trompé. En tout cas, il eût été inutile de soumettre à la seconde Douma un projet de nouvelle loi électorale; ce projet n'aurait jamais été adopté. Il ne restait donc qu'à promulguer cette loi sans elle, ce qui était chose épineuse.

Le gouvernement en prit néanmoins la responsabilité, et le prétendu complot mis en avant servit de motif officiel à cette mesure.

La *Westminster Gazette* écrivit à ce propos :

« La dissolution de la Douma et les circonstances qui l'ont accompagnée sont une véritable énigme pour l'étranger. On pourrait se demander pourquoi le gouvernement a mis sous les yeux de la Douma l'acte d'accusation dressé contre les social-démocrates et a approuvé la nomination d'une commission chargée de l'examiner, si l'intention du gouvernement n'était pas de laisser à cette commission le temps d'achever son examen et de donner son avis. Mais il est absolument inutile de poser des questions au sujet de ce qui se

passe en Russie. La seconde Douma a eu à lutter dès le commencement contre deux ennemis qui faisaient le jeu l'un de l'autre : d'une part, les ultra-révolutionnaires, désireux de voir sombrer la Douma pour ouvrir la voie à une lutte plus violente contre l'autocratie et de la bureaucratie; et, d'autre part, les ultra-réactionnaires, qui souhaitaient de voir disparaître la Douma et de rendre à l'autocratie et à la bureaucratie leur ancienne puissance. »

Le *Daily Chronicle* était d'avis qu'après ce qui s'était passé, on ne pouvait attendre d'autre dénouement que la dissolution. De même que le Parlement anglais, au treizième siècle, s'était opposé de toutes ses forces à la tentative faite par Charles I[er] pour arrêter cinq de ses membres, la Douma russe devait se laisser dissoudre plutôt que de livrer les cinquante-cinq députés accusés par le gouvernement. Il était évidemment très facile à la police russe d'imaginer un plan de campagne contre les social-démocrates. Aucun parti n'a souffert davantage des menées des social-démocrates que les démocrates constitutionnels (les cadets, qui venaient de résister et de tomber avec eux). C'était la bureaucratie russe elle-même qui avait renforcé les social-démocrates aux dépens des cadets. Mais demander aux membres de la Douma de livrer leurs collègues à une instruction dirigée secrètement par l'administration et à une mort presque inévitable, c'était entrer dans une voie qui présageait la fin certaine de la seconde tentative faite pour admettre le peuple russe à prendre part au gouvernement du pays. La Douma a été très blâmée de n'avoir pas adopté une résolution contre le terrorisme. Mais aucun terrorisme n'a été plus terrible que celui du gouvernement lui-même, et tant que le gouvernement continuera une sorte de guerre intestine et barbare contre sa propre nation, c'est en vain qu'on prê-

chera la paix à ces malheureux. La violence engendre la violence!

Tolstoï, qui a rarement fait connaître son opinion sur les événements politiques, exposa ses idées à un collaborateur du journal libéral modéré *Slovo* sur la situation créée par la dissolution de la seconde Douma. Voici ses paroles, telles que le journal les reproduisit :

« Il s'est développé chez nous un esprit de parti si intolérant, une telle surdité morale par rapport à nos concitoyens, qu'il est impossible de dire nettement son opinion. Chacun n'entend et ne veut entendre que ce qui lui a été inculqué, soit par un catéchisme de parti et des sermons d'alcôve, soit par les circulaires et les ordres du gouvernement. Cet esprit a été poussé si loin que l'on est prêt à nier des propositions universellement admises, dès qu'elles sont invoquées par le parti opposé.

« Si donc il venait à l'esprit des cadets d'affirmer que la somme des angles d'un triangle est égale à deux droits, tout le parti ministériel sortirait ses griffes et qualifierait cette assertion de jésuitisme politique.

« J'en ai souvent fait l'expérience moi-même; je crois exprimer mes idées, clairement, franchement, autant qu'il est en mon pouvoir, sans laisser place à l'équivoque, et pourtant il y a des gens qui, parce que j'ai osé avoir sur certaines questions une autre opinion que l'orthodoxie politique figée dans des formules immuables, sont parvenus à créer la légende que je serais opposé non seulement à la constitution, mais même à tout mouvement libérateur.

« Quelles sornettes! Comment imaginer que je puisse être l'adversaire d'un mouvement quelconque et, qui plus est, d'un mouvement libérateur?

« J'estime que le mouvement, le mouvement vers la liberté, est le seul indice d'une vie véritable; mais

j'ai toujours pensé, et je persiste à croire que la liberté ne réside pas dans des circulaires ou dans les formalités d'un Parlement, mais qu'elle consiste dans cette idée que le but sacré de la vie est Dieu, ainsi que les hommes l'ont considéré, et avec raison, de temps immémorial. Il nous appelle à une vie meilleure, et c'est seulement lorsque l'amour de Dieu s'éveille en nous et que nous commençons à vivre pour lui en travaillant pour les hommes, c'est seulement alors que commence le véritable mouvement vers la liberté; c'est là que l'homme trouve la liberté!

« Mais, dès que le peuple a fait entendre sa voix et a commencé à parler de liberté, dès qu'un mouvement intérieur s'est dessiné en lui, nous nous sommes empressés de changer ses dispositions d'esprit en lui offrant successivement des jouets faits sur un modèle étranger, mais portant une étiquette russe.

« Un bureaucrate blanchi sous le harnois, et qui a passé sa vie à élaborer des lois, a eu l'idée de faire quelque chose de très ingénieux en assemblant des modèles divers cousus ensemble, inspirés d'un esprit de classe, comportant des pouvoirs insignifiants, et de donner à cette invention un nom vieux-russe. Aussitôt les gens se sont mis à méditer profondément et ont commencé à compter avec la Douma de Boulyguine. Puis, quand ces messieurs du ministère ont vu que cela ne menait à rien de bon, ils ont étendu ces pouvoirs d'une façon insignifiante, supprimé les compartiments et convoqué la première Douma.

« Tout cela était un peu ridicule.

« Il était ridicule qu'un bureaucrate eût réussi à s'approprier le puissant effort fait par le peuple pour donner une forme nouvelle à la vie et à enfermer ces efforts dans un château de cartes. Et il était tout aussi risible de voir des hommes au visage grave, siégeant

dans cette petite maison, et délibérant gravement sur un sujet quelconque, sans voir, ou sans vouloir voir, qu'il suffisait que quelqu'un soufflât sur cette petite maison pour que tout fût dispersé aux quatre vents. Et en effet vint un souffle qui emporta tout.

« Mais on essaie de me persuader que c'est justement là le fait d'une véritable constitution; que les choses se passent exactement de même dans les pays d'Occident, que là aussi on convoque et on dissout les parlements.

« C'est justement là ce qui fait l'horreur de notre situation, que nous ne voyons pas ce qu'elle a de comique. En Occident! Grand merci. Que ne voit-on pas là-bas? Mais chez nous cela ne devrait pas pouvoir arriver.

« Quand une fois nous convoquons une représentation nationale, il faut tout d'abord qu'elle soit vraiment populaire et que ce ne soit pas une farce où les bureaucrates et les propriétaires fonciers jouent les rôles principaux. Et, d'autre part, une fois cette représentation convoquée, écoutez alors, s'il vous plaît, la voix des représentants de la nation et ne tenez pas secrètement en réserve un papier qui vous permette, dès que quelque chose vous déplaît, de dire : « Bonsoir, vous pouvez vous en aller! »

« C'est du désordre, et cela ne doit pas être toléré. Les choses ont pris une tournure qui appelle la comparaison avec une singulière manière de jouer : on s'est assis autour de la table de jeu, on a donné les cartes, on a joué une partie et tout à coup un fonctionnaire s'écrie :

« Non, il y a maldonne. » Et l'on a recommencé à battre les cartes. Quoique cela soit interdit au jeu, on prétend que cela peut se faire en politique et que cela se passe ainsi dans l'Europe occidentale. C'est pour-

quoi on a repris le jeu depuis le commencement.

« On s'est remis à la table, on a redonné les cartes et la partie a recommencé ; mais il s'est trouvé encore des bureaucrates au pinacle.

« Recommençons ! » se sont-ils écriés de nouveau en mêlant les cartes. Et maintenant, croyant avoir mis tous les atouts dans leur jeu, puisqu'ils ont préparé les cartes à l'avance, ils recommencent la partie.

« Qu'est-ce que cela signifie ?...

. . . .

« Trois vastes impostures : une politique, une science et une Eglise mensongères, se sont réunies pour former une trinité infernale, une sorte de dragon sauvage et ont enivré le pays tout entier avec leur breuvage trompeur.

« Et nous-mêmes, elles nous ont grisés.

« Et je dis : une politique populaire vraiment honnête n'existe que là où elle est dirigée par le peuple. Il y a de même une science réellement honnête, et, ce qui est plus important encore, il faut qu'il y ait une foi réelle, non trompeuse, sincère chez le peuple. — C'est là ce qu'il nous faut... »

FIN

BIBLIOGRAPHIE

Anatole Leroy-Beaulieu, *L'empire des tsars et les Russes*, Paris 1885.

Donald Mackenzie Wallace, *Russia*, London, Cassel and Company [1877].

Paul Milioukov, *Russia and its Crisis*, London 1905, T. Fischer Unwin.

Maxime Kovalevski, *La crise russe*, Paris 1906, V. Girard et E. Brière.

Victor Bérard, *L'empire russe*, Paris 1906, Armand Colin.

Josef Melnik, *Russen über Russland*, Frankfurt am Main 1906.

Max Weber, *Russlands Uebergang zum Scheinkonstitutionalismus*, Tübingen 1906. J. C. B. Mohr.

Bernhard Pares, *Russia and Reform*, London 1907, Archibald Constable and C°.

Grefve Loris-Melikoffs förslag till konstitution för Ryssland, Stockholm 1901.

Pierre Chasles, *Le Parlement russe*, Paris 1910, Arthur Rousseau.

Tolstoï, *L'Église et l'État*, Paris 1905, Cahiers de la Quinzaine.

Zur Agrarbewegung in Russland, Leipzig 1907, Teutonia-Verlag.

Simon Zagorski, *Die Arbeiterfrage in der südrussischen Landwirtschaft*, München 1908, Ernst Reinhardt.

David Lewin, *Das Branntweinmonopol in Russland*, Tübingen, Lauppsche Buchhandlung.

W. D. Preyer. *Die russische Zuckerindustrie*, Leipzig 1908, Duncker et Humblot.

Rudolf Claus, *Das russische Bankwesen*, Leipzig 1908, Duncker et Humblot.

K. A. Paschtinow, *Die Lage der arbeitender Klasse in Russland*, Stuttgart 1907. I. H. W. Dietz.

Peter Masslov, *Die Agrarfrage in Russland*, Stuttgart 1907, I. H. W. Dietz.

M. Friedmann, *Die Russischen Finanzen*, Berlin 1907, Siegfried Cronbach.

Alexis Yermoloff, *La Russie agricole*, Paris 1907, Hachette et Cie.

I. Machat, *Le développement économique de la Russie*, Paris 1902, Armand Colin.

E. I. Michelet. *Essai sur l'histoire de Nicolas II*, Paris 1907, Ernest Flammarion.

Georges Cleinow, *Aus Russlands Not und Hoffen*, Berlin 1906-1907, C. A. Schwetschke und Sohn.

Maurice Baring, *A year in Russia*, London 1909, Methuen and Co.

William-English Walling, *Russias Message*, London 1909, A. C. Fifield.

Étienne Avenard, *Le 22 janvier nouveau style*, Paris 1905, Cahiers de la quinzaine.

E. Semenoff, *La contre-révolution russe*, Paris 1906, P. V. Stock.

R. Dmowski, *La question polonaise*, Paris 1909, Armand Colin.

L'instruction publique au royaume de Pologne, Paris 1910; *Agence polonaise de presse*.

Das russische Gesetz über die Landschaftsinstitution, Mitau, 1878, E. Behre.

OUVRAGES RUSSES

Vasili KLIMOV, *Raspravа i razstrêli*, Moscou 1906, D. P. Efimov.

I. P. BELOKONSKI, *Zemstvo i Konstitoutsia*, Moscou 1910; *Obrazovanie*.

P. MILIOUKOV, *God borby*, Pétersbourg 1907; *Obchtchestvennaïa polza*.

S. D. OUROUSOV, *Zapiski Goubernatora*, Moscou 1907, V. M. Sabline.

DOLGOROUKOV I PETROUNKEVITCH, *Voprosy gosoudarstvennago khoziaïstva*, Pétersbourg 1907; *Obchtchestvennaïa polza*.

DOLGOROUKOV I PETROUNKEVITCH, *Agrarny vopros*, Moscou 1906-1907; *Besêda*.

S. N. PROKOPOVITCH, *Agrarny vopros v tsyfrakh*, Pétersbourg 1907; *Obchtchestvennaïa polza*.

V. GOURKO, *Naché khoziaïstvo*, Pétersbourg 1909, P. O. Iablonski.

V. P. LITVINOV-FALINSKI, *Nâché ékonomitcheskoé polojénié*, Pétersbourg 1908, V. F. Kirschbaum

B. F. BRANDT, *Inostrannye Kapitaly*, Pétersbourg 1901, V. Kirschbaum.

Matérialy po outchréjdéniou Gosoudarstvennoï Doumy, Pétersbourg 1905.

P. MILIOUKOV, *Kak prochli vybory vo II — iou Gosoudarstvennouïou Doumou*, Pétersbourg 1907; *Obchtchestvennaïa polza*.

N. I. LAZAREVSKI, *Zakonodatelnyé Akty 1904-1908*, Pétersbourg 1909, *Pravo*.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

PROGRÈS DE L'IDÉE CONSTITUTIONNELLE

CHAPITRE II

RÉVOLUTION ET CONTRE-RÉVOLUTION

CHAPITRE III

LE MINISTÈRE WITTE ET SES RÉFORMES

CHAPITRE IV

GORÉMYKINE. NOUVELLES LOIS FONDAMENTALES

CHAPITRE V

LA PREMIÈRE DOUMA

CHAPITRE VI

STOLYPINE ET SA LOI D'EXCEPTION

CHAPITRE VII

LA QUESTION AGRAIRE

CHAPITRE VIII

LE BUDGET

CHAPITRE IX

LA SECONDE DOUMA

CHAPITRE X

LOI DU 16 JUIN 1907

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière